This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

23746 f. 49

George Taylor.

MEMOIRES,
OU
OECONOMIES ROYALES D'ÉTAT,
Domeſtiques, Politiques & Militaires
DE
HENRI LE GRAND.

Par MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLY.

TOME NEUVIÉME.

A AMSTERDAM,
AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.

M. DCCXXV.

2374

BODLEIAN LIBRARY

TABLE
DES CHAPITRES, CONTENUS en ce Tome Neuviéme.

CHAPITRE I. DEvises de l'année 1606. & discours recreatifs & d'Etat du Roi & de Mr de Sully. page 49

CHAP. II. Touchant Mr de Boüillon, & Lettres sur ce sujet. 67

CHAP. III. Diverses Lettres & Affaires, traité du Roi avec Mr de Boüillon. 92

CHAP. IV. Touchant le Comté de S. Paul, Magnifiques desseins du Roi, Jesuites de Metz, & Lettres de Mr d'Evreux. 132

CHAP. V. Lettres du Roi à Mr de Sully, Questions du P. Cotton. Arrivée de la Duchesse de Mantoüe. 177

CHAP. VI. Baptême, Siege de Rhimberg, distribution de cent mille livres aux Jesuites. 195

CHAP. VII. Diverses Lettres & Affaires. 213

CHAP. VIII. De l'année 1607. Avis au Roi. Devise, Broüilleries, Etats de dépenses. 223

CHAP. IX. Diverses Lettres & broüilleries. 247

CHAP. X. De diverses Lettres & Affaires. 270

CHAP. XI. Diverses Lettres du Roi & affaires. 290

23746 f. 49

BIBLIOTHECA BODLEIANA

BODLEIAN
7 APR 1930
LIBRARY

TABLE
DES CHAPITRES, CONTENUS en ce Tome Neuviéme.

CHAPITRE I. Devises de l'année 1606. & discours recreatifs & d'Etat du Roi & de Mr de Sully. page 49

CHAP. II. Touchant Mr de Boüillon, & Lettres sur ce sujet. 67

CHAP. III. Diverses Lettres & Affaires, traité du Roi avec Mr de Boüillon. 92

CHAP. IV. Touchant le Comté de S. Paul, Magnifiques desseins du Roi, Jesuites de Metz, & Lettres de Mr d'Evreux. 132

CHAP. V. Lettres du Roi à Mr de Sully, Questions du P. Cotton. Arrivée de la Duchesse de Mantoüe. 177

CHAP. VI. Baptême, Siege de Rhimberg, distribution de cent mille livres aux Jesuites. 195

CHAP. VII. Diverses Lettres & Affaires. 213

CHAP. VIII. De l'année 1607. Avis au Roi. Devise, Broüilleries, Etats de dépenses. 223

CHAP. IX. Diverses Lettres & broüilleries. 247

CHAP. X. De diverses Lettres & Affaires. 270

CHAP. XI. Diverses Lettres du Roi & affaires. 290

CHAP. XII. *Diverses Lettres du Roi & de Mr de Sully.* 307

CHAP. XIII. *De diverses Lettres du Roi & de Mr de Sully. Etat de la valeur du Domaine d'Auvergne.* 324

CHAP. XIV. *Diverses Lettres du Roi, de Mr de Sully & autres.* 343

CHAP. XV. *Diverses Lettres & Affaires d'Etat.* 362

CHAP. XVI. *Diverses Lettres du Roi, du Pape & autres.* 394

CHAP. XVII. *De quinze feüillets qu'il faut separer en quatre chapitres, à cause de leur diversité.* 414

CHAP. XVIII. *Touchant Mr de Boüillon, Sedan, & affaires étrangeres.* 422

CHAP. XIX. *Touchant les magnifiques desseins du Roi.* 435

CHAP. XX. *Touchant les magnifiques desseins du Roi.* 460

CHAP. XXI. *Discours des affaires de l'année 1608. Grandes offres du Roi à Mr de Sully.* 477

Fin de la Table des Chapitres.

EPITRE

EPITRE LIMINAIRE.

MONSEIGNEUR,

Nous deux que vous connoîtrez assez par notre façon d'écrire, & par le chiffre pour signature de notre Lettre, sans qu'il soit besoin que nous nous nommions, nous étant trouvez à l'envoi de quelques balles de marchandises que l'on faisoit voiturer en Hollande, & ayant appris de ceux qui les faisoient charger, qu'il avoit été ci-devant envoyé à deux des Imprimeurs d'Amsterdam par deux diverses personnes les unes apres les autres, diverses feüilles d'une Histoire à imprimer, qui portoient pour titre general au dessus des pages, ces quatre mots, OECONOMIES ROYALES,

SERVITUDES LOYALES, & qu'ils les auroient bien-tôt achevé d'imprimer & mettre en deux Tomes ; nous nous doutâmes incontinent de ce que pouvoit être, & aussi nous resolûmes-nous de mettre en ordre les Recueils que nous (qui avons été reçûs à votre service après les quatre autres) avions faits pour continuer la suite de ces deux premiers Livres formez de tout ce que vous aviez vû, sçû & connu des dits, faits, gestes & fortune du Roi HENRY LE GRAND, (qu'il est difficile d'écrire à la verité, sans qu'il y ait quelques-unes des vôtres, entremêlées) & d'en envoyer les feüilles aux mêmes Imprimeurs, afin d'en former un troisiéme volume : notre dessein étant, suivant ce que vous nous avez commandé, de rechercher parmi vos papiers, Broüillars, Memoires & Manuscrits, pour voir si nous pourrions trouver

dequoi

dequoi en former un quatriéme Tome. Et en attandant, nous vous dirons par cette Lettre, qui servira d'Epître Liminaire à cettui-ci, comme ne doutant point que vous ne sçûssiez plus de particularitez des dits, faits, gestes & fortunes de notre grand Roi, le Pere des Vertus & des Peuples, que nul des Seigneurs que nous connoissons en France; aussi avons-nous toûjours estimé que nous en pourrions recevoir de plus veritables instructions. Ce qui a été cause des supplications que nous vous avons souvent réiterées, de vouloir prendre la peine de voir ce que nous avions recueilli de vos Memoires en forme de Journal, touchant toutes ces choses. Maîs nous ne pûmes jamais obtenir tant de faveur que vous le voulussiez faire avec le soin, attention & assiduité que nous desirions, & qu'en effet il nous étoit necessaire pour corriger

nos erreurs, & ſuppléer nos omiſſions, juſques à un certain jour, que nous étans par pluſieurs fois amuſez à lire quelques Hiſtoires des Ecrivains de notre tems qui parloient du feu Roi, nous trouvâmes qu'encore qu'ils lui donnaſſent pluſieurs loüanges, & magnifiaſſent en quelque ſorte ſes exploits militaires en beaucoup d'endroits, ſi ne laiſsâmes-nous pas de bien-tôt reconnoître que cela ne procedoit point d'une ſincere affection, ni d'un cœur droit & entier, d'autanr que (ſoit qu'ils le fiſſent par haine contre lui, par commandement, ou pour complaire à autrui) ils lui ſuppoſent tant de vices, imperfections & manquemens, en tant de lieux & d'occaſions, les empirent par de telles circonſtances, & en tirent de telles conſequences, juſques à lui imputer des défauts dans les préſuppoſitions de l'avenir, qui n'ont jamais eu

eu lieu, ni ne le pourroient avoir, qu'il sembloit qu'ils eussent dessein par le moyen de leurs impostures, d'essayer à flétrir tant de vertus Royales & d'actions héroïques qui lui avoient acquis cette haute reputation & glorieuse Renommée, que l'Univers publie & fera incessamment. De toutes lesquelles particularitez, ayant fait des extraits bien suivis, qui rendoient des preuves certaines de ce que nous venons de dire, & vous ayant fait voir tout cela, vous entrâtes en une merveilleuse colere, que vous témoignâtes par l'exclamation de ces paroles : O les méchans & malheureux ! ô les impudens imposteurs & calomniateurs ! Car ils sçavent bien eux-mêmes qu'ils mentent ; mais ils sont portez à telles médisances, pour contenter la passion de gens que je sçai bien, & d'autres, dont je me doute, afin de ternir les insignes

vertus & belles actions de mon cher Roi & bon Maître. Mais par Dieu, (dites-vous en jurant, ce qui ne vous avient quafi jamais) il n'en ira pas ainfi ; car je vous mettrai entre les mains, des Difcours, Lettres & Memoires que j'ai autrefois écrits fur un quafi femblable fujet & occafion, par lefquels il vous fera facile de convaincre de faux toutes ces impudentes malices, & verifier que mon cher Roi & bon Maître, a été le meilleur & le plus vertueux, & moins malin & vicieux de tous les Rois qui ont jamais été, voire le plus aimé de Dieu & des hommes fages & vertueux. Et fur cela vous allâtes tirer d'un coffre fort, où il y avoit de l'argent, une boëte que vous nous baillâtes, & nous dites : Je vous confie cette boëte & ces papiers, par le moyen defquels vous juftifierez ce que j'ai dit.

Or afin d'éclaircir ceux qui remar-

marqueront quelque diverſité de ſtile, en liſant les Livres qui ſe trouveront avoir été faits de la vie du feu Roi, & quelquefois dans les uns des repetitions, des Diſcours & Narrations dont il pourra avoir été déjà dit quelque choſe dans les precedens, nous ferons reſſouvenir ceux qui étoient lors dans les demêlemens des affaires du monde, comme nous étions ſix principaux Secretaires, deſquels vous vous ſerviez aux expeditions de vos charges & emplois, & dirons à ceux qui liront nos Recueils, que deux d'entre nous ſix ont mis au net les Memoires & Narrations contenuës au premier Livre qui s'en verra : deux autres, celles du ſecond, & nous deux (qui ne vous avons point quitté, ou pour le moins n'avons point cherché d'autre fortune que la vôtre) avons ſeuls mis la main à ce troiſiéme Tome, & nous reſolvons de faire encore le

ſemblable à un quatriéme, ſi pour le former & le rendre complet nous pouvons trouver parmi vos papiers aſſez de Memoires, Lettres, Diſcours & Manuſcrits pour cet effet. Et partant ceux qui liront ces Livres, ne devront-ils point trouver étrange les diverſitez & défauts ci-deſſus ſpecifiez. Vous ſuppliant d'agréer qu'enſuite de norre Epître Liminaire ou Preface, & avant que d'entrer en la ſuite & continuation des Narrations, des Diſcours, Lettres & affaires auſquelles ceux qui ont fait le ſecond Livre, les ont laiſſez, nous ajoûtions encore ce preſent Diſcours par forme de digreſſion, auquel il ſe pourra bien trouver des choſes déjà dites aux precedens Livres, mais que n'eſtimant pas aſſez étenduës ni éclaircies, nous vous prions pour l'amplification d'icelles, de vous ſouvenir comme ceux qui ont fait le ſecond Livre, l'ont
achevé

achevé par l'adjonction d'un Manuscrit, qui n'est pas de la vraye suite de ces Narrations, mais en parlant aucunement des choses semblables, commence à faire mention des hauts & magnifiques desseins qu'avoit projettez le feu Roi. En quoi desirant de les imiter dès le commencement de ce troisiéme Livre, nous vous dirons (comme ont pû faire les autres) qu'ayant trouvé les Manuscrits que nous faisons état de vous representer, être contraires à l'opinion des Discoureurs & des Ecrivains de ces derniers tems, nous avons estimé à propos de vous ramentevoir ce qui en a déjà été dit au commencement du second Livre, & d'y renvoyer ceux qui liront les Memoires de ce troisiéme, où il est parlé des causes de la formation de ces Magnifiquès desseins, & des divers sujets qui furent donnez à ce Prince, tantôt de s'en départir &

tantôt de les renouveller, comme il en a déjà été dit quelque chose ès deux precedens Livres, desquels les discours en ont été continuez jusques à la Paix de Vervins & de Savoye, qui sembloient être plus valables expédiens pour faire finir toutes guerres entre ces deux Couronnes, du renouvellement desquelles, le Roi étant dès-lors sollicité par deux grandes Puissances, il n'y voulut point encore néanmoins entendre. Dequoi pour faire comprendre les causes & les raisons en vous ramentevans quelques-unes de celles qui nous ont été dites, nous y en ajoûterons encore quelques autres, étans les unes & les autres telles que s'ensuit, à sçavoir ;

Que l'age & l'experience augmentant la prudence & la prevoyance en ce Prince, & ses grandes & longues Meditations lui ayant donné des sciences & connoissances plus exqui-

exquises que par le passé, il jugea que pour faire un dessein qui ne pût manquer, il lui falloit prendre de plus grandes precautions, faire de plus grands preparatifs, & de plus grandes provisions de moyens, d'Amis, d'Associez, qu'il ne s'étoit auparavant imaginé lui être necessaires. Tellement que sa profonde Meditation en toutes choses, & son exquis jugement, lui firent conclure de faire preceder la manifestation de ces projets par les choses qui ensuivent, à sçavoir; qu'outre la Paix de Vervins, il falloit que ses Meditations parcourussent toutes les parties de son Royaume pour faire deux choses: la premiere, d'établir en icelles une tranquillité inalterable, en reconciliant tous les esprits des Peuples à lui, & entr'eux-mêmes, que les indiscretions & desordres des factions guerrieres avoient enaigris, & sur tout la diversité des opi-

nions en la Religion; & la seconde; qu'il lui falloit bien reconnoître par le moyen du choix qu'il feroit de serviteurs loyaux, intelligens & laborieux, quel étoit son Royaume, & s'il se pouvoit fertiliser, ménager & ameliorer de sorte, qu'il devînt capable de se défendre de lui-même, & par ses propres forces, de tout attaquement du dehors, & de toutes mauvaises volontez & mutineries du dedans. Et par telles reconnoissances juger que rien ne le pouvoit contraindre à nulle invocation, ni à se précipiter à faire des entreprises mal digerées, comme seroient toutes celles qui lui attireroient trop grand nombre de puissans Ennemis sur les bras, ou le constitueroient en des dépenses excessives, lesquelles n'étant pas proportionnées à ses revenus legitimes & ordinaires, le contraindroient enfin de surcharger excessivement ses Peuples, & lui

de

de leurs haines & maledictions ..ni-
verselles, qui ne marchent gueres
sans être suivies de celle de Dieu.
Tellement que toutes ces considera-
tions le firent resoudre à cinq cho-
ses.

La premiére de donner un Edit pour faire vivre en paix & en repos tous ses Peuples des deux diverses Religions.

La seconde, à tâcher d'acquitter ce grand nombre de dettes ausquelles avoit été engagé son Royaume, tant par les desordres, confusions & profusions des Rois ses devanciers, & par lui-même envers ses Amis étrangers qui l'avoient assisté, qu'envers ses serviteurs qui avoient été de la Ligue, lesquels il avoit mieux aimé acheter bien cherement, en traitant avec un chacun d'eux à part; (afin de les desunir & empêcher de continuer des intelligences les uns avec les autres) que non pas d'en

d'en traiter avec le Roi d'Espagne ; ou avec Monsieur de Mayenne pour eux tous en gros, comme plusieurs le lui conseilloient ; ou malicieusement, ou ignoramment.

La troisiéme, de pourvoir à une accroche que les negociateurs de la Paix de Vervins y avoient laissée nonchalamment, ou peut-être par malice pour gratifier la Maison de Savoye, au service de laquelle ils avoient toûjours été, comme ils témoignérent depuis cette affection & ce desir, lorsqu'il fut traité à Paris avec Monsieur de Savoye, & encore depuis, quand il fut resolu de l'attaquer par les armes, & en eurent de grosses paroles avec ceux qui poursuivoient cette expedition.

La quatriéme, d'essayer d'ajoindre à son Association plusieurs Princes & Potentats étrangers, en leur proposant pour eux (& rien pour lui) tout le fruit & les avantages

qui

qui se percevroient des entreprises projettées.

Et la la cinquiéme, qu'il y ajoûta après la mort de la Reine d'Angleterre, pour s'accommoder aux desirs & conditions que firent paroître avoir, & apposerent en effet, tous ceux avec lesquels traita celui qui fut envoyé Ambassadeur en Angleterre en 1603. dont les articles ont été ci-devant transcrits ; le principal de la substance desquels consistoit à ne faire nulle aggression de son chef, sans communication precedente avec ses Associez ; de n'y faire paroître aucuns siens interêts particuliers ; de témoigner d'être en paix, bonne intelligence & amitié avec ses voisins ; & n'entamer aucuns desseins, tant que ses Amis & Associez seroient en infestation. Tellement que ces remises & temporisemens procederent de deux choses bien diverses, quoiqu'elles eussent

un

un même but, qui étoit de n'entamer aucune entreprise que comme Auxiliaire, & en étant requis par ses Amis Associez que l'on voudroit opprimer, de sorte que les infestations où se retrouveroient ses Amis & celles ausquelles il reconnoissoit que l'on le vouloit mettre dans son Royaume, furent conjointement les causes de ses remises & temporisemens, faisant semblant de ne rien sçavoir des malices que l'on lui brassoit; ou pour le moins qu'il avoit si grand desir de vivre en paix & en repos, qu'il les passoit sous silence & sans apparence de ressentiment; voire même afin de les entretenir en une securité du tout absoluë, il fit une apparente demonstration d'être fort aise que l'Espagne eût Paix avec l'Augleterre, & se rendît mediateur de la Tréve d'entre l'Espagne & les Etats, se munissant toûjours, pendant ces tems, de si

doux repos, d'amis & de toutes les autres choses necessaires pour rendre une quantité d'Auxiliations, où il se preparoit, de si facile execution qu'elles eussent été toutes pacifiques, sans saccager personne, donner un coup de canon, de lance, de pistolet, ni d'épée, comme il se pourra juger par la suite de ce discours.

Pour lequel continuer, nous vous dirons qu'outre les recommandations universelles dûës & renduës à l'excellence de vos merites & vertus, de vos utiles & signalez services rendus au Roi, à la France & aux peuples François, & nos particulieres redevances aux faveurs & beneficences que nous avons reçûës de votre bonté, nous avons crû être obligé de continuer à vous adresser nos Recuëils & Mémoires, puisque nous ne les avons entrepris que pour vous ramentevoir, ce que nous estimons que vous pouvez avoir vû, sçû & connu

connu des dits, faits & gestes heroï-
ques de notre grand Roi, & de ses
sages & Royales Oeconomies d'Etat,
Domestiques, Politiques & Militai-
res, & ce que nous-mêmes avons
pû sçavoir & apprendre par vous ou
par d'autres de vos Servitudes utiles
& loyales envers votre Roi & son
Etat, & de vos actions domestiques
& publiques. Tellement que com-
me les autres ont commencé leurs
Livres par un recit & representa-
tion veritable des insignes vertus de
Sa Majesté, & des causes des me-
ditations & suites de ses hauts &
magnifiques desseins, lesquels ont
été commencez ailleurs, dès les pre-
mieres notions qui lui en viendront
en l'esprit, & continuez par ses de-
grez divers de poursuites & de de-
sistemens, (selon que la diversité des
accidens & son exquise prudence le
lui conseilloient) il nous a semblé
que vous n'auriez point desagrea-
ble,

ble; ni tous autres non plus qui liront ces Mémoires, s'ils sont jamais mis en lumiere, que nous continuassions ce même ordre tout de suite, afin que par icelui se connussent en un même discours les causes des temporisemens du Roi, & de ses remises sur remises, pour entamer ses entreprises, qui furent en grand nombre. Mais toutes telles particularitez avec tant de diversitez, étant trop longues pour en donner une satisfactoire intelligence par un Manuscrit abregé comme celui-ci; nous renvoyerons ceux qui les desireront sçavoir, à ce qui en est recité dans les Mémoires à vous addressez en ce troisiéme Livre, & nous contenterons d'en dire un mot de chacune selon les occasions, pour seulement vous les ramentevoir, & faire voir que les vertus du Roi n'ont pas été oisives durant tous ses repos; mais s'est fait assez de rencontres d'affai-

res

res, & dedans & dehors le Royaume, pour employer les ratiocinations, méditations, cogitations, vivacitez de son esprit, soliditez de son jugement, ses exquises prévoyances, actives diligences, singulieres prudences, & ses admirables generositez, depuis l'année 1598. que par la paix de Vervins, il y eut quelque relâche à l'emploi de ses armes, & qu'il fut exempt du peril d'icelles, comme il s'en est déjà dit quelque chose ès deux Livres precedens, & se continuëra en ce troisiéme par nous fait, dont nous commencerons les Discours par une lettre que nous vous adressons, & par icelle verifions les malices & impertinences de ceux, qui par leurs écrits ont essayé d'extenuer les Vertus de notre grand Roi, & de lui supposer plusieurs défauts, imperfections & vices, combien qu'il soit facile à faire voir qu'il ne se trouva jamais
Roi

Roi qui n'eût moins des premieres & plus des dernieres, la lettre étant telle que s'ensuit.

Discours de la vie & fortune de Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Nous commencerons ce Discours (pour les causes representées en icelui) par vous ramentevoir (encore qu'il ait déjà été fait ès deux precedens Livres) que vous ayant été dès l'âge de douze ans, presenté par Monsieur votre Pere à Monsieur le Prince de Navarre, la Reine sa Mere vivant encore, votre inclination à l'aimer & honorer vous rendoit si sujet auprès de sa personne, & prompt à son service au moindre clin d'œil de ses affections, que vous en témoignant des ressentimens par sa parti-

reçûtes auprès de vous pour vous servir aux expediens d'icelles. Et nous ayant fait cet honneur que de nous montrer les Recuëils en forme de Journal que vous aviez faits, comme il est dit ci-dessus, nous y reconnûmes tant de belles & curieuses particularitez, que nous vous suppliâmes de trouver bon, que nous en dressassions des Mémoires en bonnes formes, avec leurs suites necessaires. Ce que vous eûtes agreable, & que nous fimes aussi avec intention d'en aider un jour ceux des bons Historiens qui voudroient entreprendre de faire une veritable Histoire de notre grand Roi. Mais sa mort étant arrivée au grand malheur de la France, voire de toute l'Europe, & ayant reconnu que ceux qui faisoient les Historiographes, au lieu de suivre ce que nous avions estimé qu'ils devoient faire, qui étoit en disant du bien, le bien sans adu-

lation,

lation, & du mal, le mal ſans déguiſement & paſſion d'amour ou de haine contre aucun, avoient formé un deſſein tout contraire, à ſçavoir de loüer exceſſivement, éfrontément & impudemment tous ceux qu'ils aimeroient, ou deſquels ils ſe ſeroient rendus mercenaires, quelques vicieux qu'ils pûſſent être, & de fections & méchancetez qu'ils euſſent commiſes; & d'outrager, diffamer & blâmer contumelieuſement tous ceux qu'ils haïroient, ou qui ne leur auroient rien voulu donner, quelques vertueux qu'ils pûſſent être, & belles actions & faits heroïques, qu'ils euſſent fait paroître. Deſquelles veritez il ſeroit facile de donner une grande quantité de preuves; mais cela étant trop long pour nôtre deſſein, nous nous contenterons à preſent de deux exemples ſeulement. Le premier, pris de ce qu'ils ont dit de Marie d'Ecoſſe & d'Eliſa-

beth d'Angleterre, ne ſe pouvant laſſer touchant la premiere (à cauſe qu'ils aimoient ſa perſonne & ſes paſſions) de l'exalter, loüer, magnifier & glorifier, & tous ſes impies, ſanguinaires, execrables meurtres & trahiſons, & de lui attribuer de grands merites, toutes ſortes d'excellentes, inſignes & admirables vertus, d'exquiſes & rares perfections, & de genereuſes, heroïques & loüables actions, mœurs, deſirs & deſſeins, quoiqu'elle fût en execration & en abomination à toutes perſonnes de jugement, de bonne conſcience, d'honneur & de foi, & ſa memoire en deteſtation à tous ſes peuples & ſujets: comme par contre oppoſition ne ſe peuvent-ils aſſez, à leur avis, blaſphemer contre cette autre brave Reine Eliſabeth d'Angleterre, d'autant qu'après avoir dit qu'elle affectoit toutes ſortes de qualitez & vertus vraiment Royales,

les, tout ainsi que s'ils devinoient les pensées, ils disent qu'en son cœur elle en étoit entierement éloignée. Et ensuite avec une impudence furieuse, & une langue fallacieuse, ils la taxent d'impieté, cruauté, lasciveté, avarice, arrogance, présomption & vanité. Et pour conclusion, essayent de faire tenir cette sage & genereuse Reine, dont la memoire est & sera en admiration à tous hommes vertueux, pour l'égoût & la sentine de toute turpitude & abomination. Prenant pour notre second exemple, les principaux de ceux dont ils se sont rendus mercenaires d'une part & d'autre, notre grand Roi, qui ne leur a rien donné, d'autant que quelque grande disproportion de qualitez, merites & vertus qu'il y ait entr'eux, si n'ont-ils pas laissé d'exalter davantage ceux-là que plus ils aimoient, en les representant comme de grands Heros éclatans &

brillans de toutes ſortes de vertus, voire les leur rendant naturelles & habituelles, & leur attribuant tant de belles actions & de guerre & de paix, & autres faits & geſtes, tant exquis & magnifiques, qu'ils les font des perles & Phœnix en vertus. Et tout cela ſans faire demonſtration d'avoir remarqué en eux aucuns vices, défauts, manquemens, infirmitez, erreurs ni imprudences, tant minces puiſſent-elles être. Bref, pour fin, les rendent inceſſamment exempts de toutes imbecillitez, tentations, paſſions & imperfections. Au lieu que quand ils viennent à parler du plus grand de nos Rois, le miracle des ſiecles en exquiſes vertus, & ſur tout en courage, en clemence & prudence, d'autant qu'ils ne lui peuvent pas dénier quelques loüanges d'entre une infinité qui ſont toutes publiques dans les reſſentimens & voix de tous les peu-

ples,

ples, ils en oublient malicieusement les plus necessaires à sçavoir, déguisent les autres, & enfin les ayant toutes extenuées le plus qu'il leur a été possible, ils ont usé d'une autre malice toute remplie d'impostures, qui a été de lui supposer impudemment & faussement des desirs, projets, desseins, entreprises & resolutions (lorsqu'il est question des affaires d'Etat) toutes les plus absurdes, ineptes, impertinentes & ridicules qui se puissent dire. Et sur cela faisant les entendus, ils parlent tout ainsi que s'ils avoient été les plus confidens du Roi, & qu'ils eussent eu communication de toutes ses cogitations & pensées plus secretes, ou eu intelligence avec quelqu'un de ses plus familiers serviteurs pour la Paix & pour la Guerre qui les leur eussent dites. Puis venant à parler de sa conversation civile, forme de vie domestique, de sa conduite en

icelle & ſur tout de ſes recreations, divertiſſemens, douceurs de cette vie, ébats, plaiſirs, paſſe-tems & réjoüiſſances, quoiqu'elles euſſent quaſi toûjours été des plus ordinaires, communes & familieres à tous hommes, voire même aux femmes; mais toûjours des plus generales, univerſelles, tolerées, loiſibles & permiſes à tous Rois, Potentats, Princes & grands Seigneurs, s'en étant trouvé peu, juſques aux plus ſages, vertueux, debonnaires, pieux & ſaints, qui ne s'y ſoient delectez, & leſquels leurs peuples & ſujets n'ayent patientez gayement, quand pour tels plaiſirs & paſſe-tems, il ne s'eſt point commis d'injuſtice, de rapt, de meurtre, violence, concuſſion ni ſaccagement. Et néanmoins quand ils ſe mettent ſur les diſcours des gaillardiſes & joyeuſetez de ce tant doux & debonnaire Prince, il les exagerent tellement, & les invecti-

vent

vent de ſorte par de ſi menſongeres & fallacieuſes circonſtances, par tant de dommages & pernicieuſes conſequences, les flétriſſent de tant de paſſions, perturbations vicieuſes, honteuſes, infames, voire execrables & ſcandaleuſes, qu'il ſemble à les en oüir parler avec telle audace, impudence, effronterie & temerité, qu'ils ayent été les Scrutateurs des cœurs & des penſées, dans leſquelles ils ont pû lire en groſſe lettre tous ſes deſirs, projets, deſſeins, cogitations & paſſions, dont il ne s'étoit jamais declaré à nul autre (comme il étoit bien vrai, puiſque vous n'en ſçaviez rien) ou qu'ils euſſent été ſes Peres Confeſſeurs & grands Penitenciers, auſquels en Confeſſion, il eût declaré ſes penſées preſentes & celles de l'avenir, puiſqu'ils ſont ſi impudens que de parler des choſes qu'il eût faites, lorſqu'elles n'étoient plus en ſa puiſſance. Et ſur tout ont-ils

été tant temeraires, que de nommer au rang de ses Maîtresses, une de laquelle les qualitez, l'éminence, les vertus & la sagesse l'avoient toûjours averti, quand bien il y eût pensé, de ne la tenir pas pour telle: & partant meriteroient grande punition, ces imposteurs d'Ecrivains, d'en avoir ainsi parlé. Et disent en d'autres lieux que les femmes avoient pris un tel empire sur lui, à cause que le vice lui étoit naturel & tourné en habitude par long usage, grande accoûtumance avec des gens pervers, & s'étoit rendu tant éperdûment amoureux de quelques-unes de ces beautez, qu'il n'avoit plus d'autres volontez que les leurs, & que cette tache étoit cause que toutes les affaires les plus importantes étoient expediées par leur entremise, & qu'elles n'étoient éconduites d'aucunes choses qu'elle pûssent desirer. Et ajoûtent si frequemment

tant d'autres inepties & fadeſes, que toutes ces impoſtures temeraires étant trop longues à refuter par ce preſent diſcours, (fait à autre intention) nous renvoyerons ceux qui voudront voir leurs calomnies au jour, à tous les propos qui en ſont tenus dans le cours de ces Memoires, par leſquels il ſe connoîtra comment, & pour quelles raiſons le Roi ne ſe fût jamais reſolu d'épouſer une femme de joye; qu'elles ne diſpoſoient d'aucunes affaires, & qu'il avoit des ſerviteurs, leſquels par ſon commandement leur ſçavoient bien dire leurs veritez, même en ſa preſence, & les éconduire & refuſer des choſes qu'ils jugeoient injuſtes ou dommageables à l'Etat, aux affaires & revenus du Roi, ou à ſon peuple, & falloit qu'elles paſſaſſent par là. Tellement qu'il ſe peut voir par ces circonſtances & autres fort bien juſtifiées, qu'il y a dequoi reprimer

l'audace de ces calomniateurs, qui ont parlé de lui ſans l'avoir pû connoître; & que vous en ayant parlé fort librement, ſans déguiſer aucunes des vrayes paſſions qui étoient en lui, & du pouvoir auſſi que ſes grandes vertus, & ſur tout ſon courage & bonne conſcience avoient deſſus icelles, il ſe connoîtra veritablement, que s'il avoit des vices, défauts, foibleſſes & infirmitez humaines, elles le tenterent bien, mais ne regnerent jamais ſur lui; & qu'il avoit infiniment tant d'excellentes vertus, que c'étoit celui de tous les Rois, comme nous l'avons dit en pluſieurs autres lieux, qui a eu le plus de triomphantes vertus, & le moins de vices qui l'euſſent pû aſſervir.

A toutes leſquelles veritez nous ajouterons deux Avertiſſemens. Le premier, que tous Hiſtoriens qui voudront que l'on tienne pour veritables

tables les loüanges qu'ils donneront aux Rois, Potentats, & à ceux qu'ils honorent, soient auparavant bien éclaircis s'il y a en eux beaucoup plus de vices & de défauts grandement désagreables & dommageables, que de vertus aimées & profitables au public. Car lors doivent-ils être prudens, afin d'en parler sobrement & avec grande circonspection; voire quoiqu'il se trouve en ceux qu'ils voudront loüer, beaucoup d'excellentes vertus agréables & utiles au public, & bien peu de vices à comparaison, si ne doivent-ils jamais celebrer hautement leurs vertus, s'ils veulent qu'on ajoûte toute foi à leur dire; sans faire quelque espece de mention (mais icelle avec les temperamens & adoucissemens requis) de leurs défauts & vices qui ont été publics, & connus d'un chacun; essayant néanmoins de cacher &

couvrir ceux qui auront été fort ſecrets & cachez, afin qu'ils ſoient tenus non pour adulateurs, mais pour Hiſtoriens qui diſent verité tant en blâme qu'en loüange. Et le ſecond avertiſſement, que jamais Ecrivains des actions d'autrui ne doivent entreprendre de faire de bien éclatans éloges à qui que ce puiſſe être, ſans ſçavoir & connoître, & avoir été bien informez de ſa vie, mœurs, humeurs, actions & deportemens; ni nul quel qu'il ſoit, non plus eſperer de s'en faire addreſſer qui ſoient bien meritez, & de tous bien reçûs pour avoir exploité pluſieurs beaux faits & geſtes en Police & Milice, s'il a été pilleur en ſon particulier, deſtructeur de païs, déloyal à ſon Maître, fait des profits indûs avec rapacité, a mal adminiſtré les charges à lui commiſes, ſoit par ſon ignorance ou ſa méchanceté, demené une converſation

civile,

civile, odieuse aux gens de bien par ses défections ; & une vie domestique repugnante à raison, soit par orgueil, avarice ou envie.

Pour preuve bien certaine des choses ci-dessus-dites, & faire voir comment les Ecrivains qui ont voulu faire les Historiens depuis la mort du feu Roi, ont bien ou mal suivi à son égard, les maximes specifiées en ce Discours, nous avons remarqué tous les lieux où ils parlent de lui, tantôt avec des paroles de derision, tantôt par des termes à double entente, tantôt par des paroles comme entre les dents, montrant que la crainte d'offenser, ou plûtôt du châtiment, les retient à dire ce qu'ils voudroient, & tantôt impudemment & ouvertement, témoignant de prendre un singulier plaisir à cacher ses plus belles actions, à extenuer celles dont ils ne s'osent taire, mais qui plus est, à le blâmer

&

& invectiver contre lui, non ſeulement ſur des choſes leſquelles étant vrayes, pouvoient avoir été ſçûës & connuës de quelques-uns, mais auſſi de celles que nul ne pouvoit ſçavoir que lui-même, accuſant ſes deſirs, ſes penſées & ſes intentions, de choſes à lui honteuſes, en lui ſuppoſant des défauts, imbecillitez & infirmitez des plus ſecretes & cachées. Et ce qui eſt encore le plus impertinent & impudent de tous leurs malefices, c'eſt qu'ils eſſayent de perſuader au monde, qu'il eût fait des actions, deſquelles quand ſes particuliers Confidens lui en parloient, il s'en mettoit en colere, leur demandant s'ils l'eſtimoient tant avili de courage, que de vouloir jamais paſſer outre à l'execution des choſes ſi pleines de diffame. Et pour montrer encore mieux l'impoſture & l'impieté de leur dire, c'eſt que ces executions honteuſes qu'ils lui ſuppo-

ſuppoſent, avoient des obſtacles & difficultez tellement multipliées par leurs propres natures, qu'elles rendoient l'effet des choſes ſuppoſées du tout impoſſible. Ce que reconnoiſſant bien eux-mêmes, & voulant neanmoins en laiſſer la perſuaſion par plus d'une aſſertion, ils ont non ſeulement voulu en toutes occaſions, mêmes ès plus hors de propos, continuer d'aſſûrer que les choſes ſe fuſſent faites ; mais qui plus eſt, leur bêtiſe a été ſi grande, que de les avoir baillées pour certaines, en un tems qu'ils parloient de la mort du ſujet qu'ils avoient voulu dire en avoir été la cauſe.

Pour ſuffiſante preuve de toutes leſquelles particularitez, nous avions une fois fait un Recuëil de tous les lieux où ces Ecrivains font mention de telles impoſtures afin de les faire voir ; mais enfin le Catalogue nous en ſemblant trop long, & qu'en tout

tout cas telles inepties meritoient mieux d'être raturées ou brûlées que ramentûës, nous nous ſommes contentez de cotter les pages où l'un d'iceux en parle le plus impudemment, qui ſont 44, 82, 179, 218. 256, 261, en trois lieux, 262, 265, 397, & 408, le pire de tous. Ces remarques par chiffres d'un Livre imprimé, nous ont fait reſſouvenir de quelques autres du même Hiſtorien pour les raiſons qui s'enſuivent, à ſçavoir, que quelques-uns de nos familiers amis, ayant vû aucuns de nos Memoires mis au net, nous dirent comme par forme de blâme, qu'ils voyoient bien que nous avions quelque averſion contre une perſonne de grand merite & qualité, qu'eux honoroient bien fort, tant pour les plaiſirs qu'ils en avoient reçûs que pour ſes excellentes vertus, d'autant qu'en parlant de lui dans nos Ecrits, c'étoit toûjours à ſon

défa-

désavantage. Et combien que nous ne le nommassions pas souvent, si ne laissoit-on pas de bien reconnoître que nous entendions parler de Monsieur d'Espernon. Surquoi nous leur fîmes une réponse que nous insererons ici, afin qu'elle puisse servir, tant pour eux que pour tous les autres qui pourroient avoir leur même opinion, à sçavoir ; que tant s'en falloit-il que nous eussions eu intention de médire de lui, que nous croyons de lui faire plaisir & service par deux moyens. Le premier, en ne le nommant quasi jamais ès choses qui requeroient que l'on y parlât de lui, & qui pouvoient être mal prises & pirement interpretées. Et l'autre, que nous taisions les actions qui lui étoient reprochées par d'autres, ou les extenuïons grandement, voire même celles que nous jugions dignes de blâme, lesquelles lui-même s'est fait attribuer, tant en paro-
les

les qu'en effets, par ceux qui semblent avoir eu dessein d'élever sa gloire n'étant nullement à croire que lui addressant leur Histoire, ils l'ayent entrepris sans sa volonté, & tirer des Memoires de lui de tout ce qu'il vouloit qu'ils en dissent. Car quant à ce que nous en avons dit, que l'on lise seulement les pages 3, 9, 10, 155, 156, 157. de son Histoire, & tout homme de jugement & de prud'hommie confessera qu'il ne devoit jamais avoir souffert qu'en un Livre imprimé à lui addressé, l'on lui eût imputé de telles defections & de tant pernicieuses intentions envers son Roi & sa Patrie. Et ne passerons pas outre à ce Discours, pour en laisser dire l'opinion aux mieux sensez, & y ajoûterons quelques vers que nous avons trouvé mêlez parmi vos liasses de papiers de l'année 1606. qui consistent en huit Sonnets & un Quatrain,

train, lesquels semblent aussi-bien que la presente Lettre, parler assez veritablement des vertus & défauts du feu Roi, sans invectives ni flatteries, étant tels que s'ensuit.

SONNETS.

Du Roi Henry le Grand tous les plus envieux,
Et âpres mal veillans voulant de lui médire,
Ont toûjours publié qu'il n'avoit rien de pire,
Sinon que trop souvent il étoit Amoureux.
Comme si du plus Saint & du plus vertueux
De tous les Rois que Dieu voulut jamais élire,
Il ne se pouvoit pas de ses Amours pis dire,
Et que tous ont été plus que lui vicieux.
Que s'il eut de l'Amour, cet Amour fut d'Alceste,
Et non Segorien, violent ni funeste;
Et partant nous dirons, comme avons toûjours fait,
Que Dieu n'élût jamais un Roi plus debonnaire,
Plus tardif à l'offense, & plus prompt à bien faire,
Ni qui plus que lui fût Pere & Roi en effet.

II.

Quand Dieu veut enrichir d'un Royal diadême
Un Roi pour bien heurer le peuple à lui soûmis,

Il fait tous ſes voiſins par amour ſes Amis,
Qu'il aime ſes ſujets, que ſon peuple auſſi l'aime,
Et le va beniſſant d'une lieſſe extrême,
Se voyant déchargé d'impôts & d'ennemis;
Et que de toutes parts étant en repos mis,
Tout ſon peuple il cherit comme ſon enfant même.
Alors joye eſt par tout, le Roi ſe rejoüit,
Voyant que de l'amour de ſon peuple il joüit,
Et par là bien certains de l'amour l'un de l'autre,
Le Roi & ſes ſujets ſont tous à qui mieux mieux,
A qui reclamera de meilleur cœur les Cieux.

III.

Le Ciel ayant un Roi à la France produit,
D'un des individus de la nature humaine,
Pour y produire fruits & d'amour & de haine;
Il faut maintenant voir par l'excès duquel fruit,
Le peuple de l'Etat ſera le plus détruit,
Et le Royaume aura plus d'ennuis & de peine:
Car alors tous tiendront pour choſe bien certaine,
Que la haine bien plus que non pas l'Amour nuit.
Et partant. vaut-il mieux que la France ait un Roi
Qui ſoit doux & benin, plein d'amour & de foi,
Qu'un Roi ſans charité, ſans amour ni clemence,
Sçachant qu'il n'eſt jamais par l'amour exacteur,
Meurtrier, violateur, cruel ni raviſſeur,
Et qu'amour eſt toûjours une douce puiſſance.

IV.

Je demande pardon aux vertus de mon Maître;
D'en avoir oublié plus de mille à conter,
Puisque j'ai bien osé ainsi representer
Le seul défaut qu'on dit pouvoir en lui bien être.
Et encor quel défaut? Un défaut dont peut-être,
Jamais les plus Saints Rois ne pûrent s'exemter;
Partant ai-je failli, ô grand Roi, d'attenter
De faire avec les fous un tel défaut paroître.
Mais tant de fous diront: Deux beaux yeux l'ont surpris.
Et moi je dis qu'ils n'ont toutes ses vertus pris,
Puisqu'il en fait souvent les plus belles combatre.
Contre desirs, plaisirs & autres voluptez;
Voire avoir bravement tels ennemis domptez,
Sans que nuls ayent pû de ses vertus rabatre.

V.

Qui de la verité voudra faire connoître
Quelle en est la nature & l'operation.
Qu'il garde en faits & dits juste proportion,
En loüant & blâmant ceux qui le doivent être;
Et faisant néanmoins à chacun apparoître,
Qu'ils procedent en tout sans nulle passion
De haine, ou bien d'amour, ou autre affection,
Soit de crainte ou d'espoir qui se puisse connoître.
Bref, quiconque voudra prononcer verité,
Qu'il accuse & qu'il loüe avec sobrieté:
Car vices ni vertus jamais il ne faut taire,
Moyennant qu'en loüant & blâmant librement,
Que la volonté croisse à tous deux de mieux faire.

VI.

Puiſqu'il eſt bien certain, que le bonheur conſiſte
A être bien aimé, & loüé par raiſon,
Un Roi ne doit jamais laiſſer paſſer ſaiſon,
Ni moment ſans rien faire, & qu'aux ſiens il n'aſſiſte.
Car ſi à faire bien, à chacun il perſiſte,
Alors l'on le pourra mettre en comparaiſon
Avec les grands Heros, & dire par raiſon,
Qu'il eſt de Dieu l'Image, & qu'auſſi Dieu l'aſ-ſiſte.
Car celui ne doit être eſtimé un vrai Roi,
Qui n'aime ſon prochain, & ne garde la loi,
Afin d'avoir en ſoi repos de conſcience.
Et partant ſi un Roi veut au Ciel parvenir,
Jamais ſur des rapports ne doit-il nul punir,
Mais prendre de tous droits & tous faits con-noiſſance.

VII.

L'envie eſt, il èſt vrai, l'énormité des vices,
Puiſque tous ſes deſſeins ſont contre les vertus,
Et qu'elle prend plaiſir à voir tous abbatus,
Ceux qui ſont vertueux, par langueurs & ſup-plices:
Qu'elle ronge ſon cœur par ſes mêmes ma-lices,
Haït tous ceux qui ſont de l'honneur revêtus,
Repute charité, pour l'abus des abus,
Ourdiſſant ſans ceſſer, noiſes & malefices.
Que l'envie partant, ſoit aux bons en hor-reur,
A ceux qui aiment Dieu, & cheriſſent l'hon-neur;
Et qu'auſſi ceux qui ſont vrayement genereux,
Embraſſent la vertu, comme ſeule eſtimable,
Et tiennent ſans vertu, toute gloire une fable,

Puisque Dieu par vertu, rend les hommes heureux.

VIII.

Le propre de l'envie, étant d'avoir toûjours
Ses venimeuses dents &'ses haines cruelles,
Contre tous ceux qui ont des vertus les plus belles,
Les preuves s'en verront en lisant nos Discours.
Mais aussi se verra que les odieux tours
Des envieux rendront leurs peines éternelles;
Et que les bons auront joyes perpetuelles,
Leurs vertus leur donnant felicité de jours.
Que donc les gens de bien ne craignent point l'envie,
Puisque la vertu fait que l'envie est sans vie,
Ou ne nuit plus qu'à soi en se rongeant le cœur;
Et partant qu'il n'y a rien de plus necessaire,
Que d'aimer la vertu & de toûjours bien faire,
Puisque c'est le chemin du Ciel & de l'honneur.

QUATRAIN.

DU Roi Henry le Grand, faisant comparaison
A David, Salomon, Cyrus, César, Auguste,
Il sera bien prouvé par droiture & raison,
Qu'il a d'eux tous été le plus chaste & plus juste.

Afin que chacun soit rendu plus soucieux,
Oyant parler Vertu, d'entendre son langage,
Qu'il sçache que ses dits sont écrits dans les Cieux,
Et que pour y aller les faut mettre en usage.

Plusieurs prononcent bien ces beaux noms des Vertus,

Mais

Mais c'eſt ſans les aimer & ſans les vouloir
croire :
Car ſi de ces beaux dons ils étoient revêtus,
Jamais ils ne feroient rien de diffamatoire.

Les Vertus parlent bien, mais fort peu les
écoutent,
Puiſque leurs mœurs, leurs dits, toutes leurs
actions,
Témoignent que bien peu leurs preceptes ils
goûtent,
Et que leurs ſens ne ſont que perturbations.

La Vertu ne dit rien que fort miſterieux,
Et qui ne ſoit rempli d'admirable ſubſtance ;
Et faudroit qui voudroit le comprendre bien
mieux,
De deux vers qu'elle a faits, prendre l'Intelli-
gence.

Je veux mon Nourriſſon, Henry le Grand
François,
Rendre Roi des Vertus pour exemplaire aux
Rois.

Et partant que tous Rois imitent notre Roi,
S'ils veulent meriter porter le diadême,
Etant toûjours humains, gardant à tous leur
foi,
Et aimant leurs ſujets comme ils s'aiment eux-
mêmes.

De ſi excellens Rois Dieu aura toûjours ſoin,
Et les aſſiſtera de ſecours au beſoin.

Voire pour eux fera miracles & merveilles ;
Car aimant leurs ſujets, ils ſeront aimez d'eux,
Aimer & obéïr ſeront choſes pareilles,
Et pareils ils ſeront au Regne bien-heureux.

AFFAIRES

AFFAIRES D'ÉTAT.

CHAPITRE I.

Devises de l'Année 1606. & discours recreatifs & d'Etat du Roi & de Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Ayant donné commencement à ce troisiéme Livre des Mémoires de ce que vous avez oüi, vû, sçû, & connu desdits, faits, gestes & admirables fortunes de notre grand Roi, par des pieces de notre invention, & de celles de quelques autres, dont nous avons trouvé les broüillards parmi vos papiers : ce que nous disons en vous suppliant, & tous autres aussi, de nous excuser si vous y trouvez quelque chose de disconvenable à un bien floriſſant langage, & sur tout si nos poësies n'ont pas les mignotises du tems, nous étant rendus plus soigneux de dire verité que de paroître

bons Poëtes & Orateurs : ce qu'esperant des courtoisies de tous ceux que nous en prions, nous reprendrons le fil de nos discours finis en l'année 1605. & parlant des choses de l'année 1606. nous vous dirons comme le premier jour du mois de Janvier, vous fûtes dès le matin donner le bon jour & le bon an au Roi & à la Reine, & leur porter leurs bourses de gettons accoûtumées, desquels les devises étoient une targe ou bouclier d'or, sur une touffe de lauriers verdoyans, avec ces paroles à l'entour, *Mihi plebis amor*, suivant ce que le Roi vous avoit dit être de son intention, pour montrer que nonobstant tant de conspirations des malins, l'amour de ses peuples qu'il s'étoit entierement concilié, seroit son assûrée défense. Vous vous en allâtes au Louvre, menant avec vous trois de vos Secretaires, dont j'étois l'un, & nous baillâtes à chacun un grand sac de velours à porter. Dans celui de l'aîné Arnaut, il y avoit trois bourses de gettons d'or, & dix bourses de jettons d'argent; dans le sac du jeune Arnaut, il y avoit vingt-cinq bourses de jettons d'argent; & dans le troisiéme sac que l'un de nous deux qui faisons ces Mémoires, portoit, il y avoit trente sacs
de

de chacun cent écus en demi-francs, tout neufs faits au moulin. Et outre tous cela, vous aviez laissé dans votre carrosse en la garde du Gendre, deux grands sacs de dousains tout neufs, faits au moulin. Lorsque vous vintes en la grande chambre du Roi, Lozeray & Armagnac vous dirent qu'il n'avoit point quasi dormi de toute la nuit, & qu'à present il étoit couché avec la Reine dans sa chambre, où à leur avis, ils dormoient encore tous deux : ce qui ne vous empêcha pas de continuer votre voyage pour en apprendre davantage de nouvelles, de la Renoulliere ou de Catherine. Mais si-tôt que vous commençâtes à gratter tout doucement à la porte, deux voix toutes ensemble, vous demanderent qui c'étoit : à quoi leur ayant répondu & dit votre nom, vous oüîtes ces mêmes voix répondre : Sire, c'est Monsieur le Grand Maître. Et lors vous ayant ouvert, vous vîtes que c'étoient Messieurs de Roquelaure, de Frontenac & Beringuen qui avoient parlé, & aussitôt vous entendîtes la voix du Roi vous criant : venez, venez, Rosni, venez : car je me doute bien que vous ne manquerez pas de dire que je suis bien paresseux, ce-que vous ne croirez plus, lorsque

vous sçaurez les causes qui nous retiennent si tard au lit : car ma femme croyant être sur son huitiéme mois, & ayant eu quelques trenchées en se couchant, j'avois apprehendé qu'elle ne fît une mauvaise couche. Mais enfin sur la minuit tout cela s'est passé en vent ; tellement que nous étant tous deux endormis, nous ne nous sommes point réveillez que sur les six heures ; mais de sa part avec des gemissemens, des soûpirs & des larmes, ausquelles elle donne des causes imaginaires que je vous dirai, lorsqu'il n'y aura plus ici tant de gens. Car vous ne manquerez pas d'en dire votre râtelée, & à mon avis vos conseils ne nous y feront pas inutiles, non plus qu'ils n'ont été en semblables occasions. Mais en attendant que tant de gens soient sortis, voyons un peu en leur presence tout ce que vous nous apportez pour nos étrennes : car je voi que vous avez là trois de vos Secretaires avec des sacs de velours. Cela est vrai, lui répondîtes-vous, Sire ; car me souvenant que la derniere fois que je vous ai vûs, vous & la Reine ensemble, vous étiez tous deux en merveilleusement bonne & gaye humeur ; & moi croyant que je vous y trouverois encore, sur l'esperan-

ce d'avoir bien-tôt encore un fils, je vous étois venu apporter diverses sortes d'étrennes, pour vous faire rire de la joye en laquelle entreront ceux & celles ausquelles je les ferai distribuer en votre nom : & afin que vous & la Reine en sçachiez toutes les particularitez, je desire que ce soit en votre presence. Or encore, dit le Roi, que ma femme ne vous ait rien dit, comme elle avoit de coûtume, faisant la dormeuse, je sçai bien qu'elle ne dort pas pourtant ; mais elle est en colere contre moi & contre vous, & parlerons de cela lorsqu'il n'y aura plus ici que vous, la Renoulliere, Beringuen & Catherine : car ils en sçavent quelque chose : & cependant sçachons & voyons quelles sont ces joyeuses étrennes. Puisque vous le voulez sçavoir, Sire, dîtes-vous, je vous dirai que ce n'est pas un équipage ni un carriage de grand Maître de l'Artillerie, ni aussi peu les liberalitez d'un grand Tresorier d'un riche & puissant Roi ; mais quelques petits que soient les presens, ils ne laisseront pas d'apporter plus de joye à ceux qui les recevront, & de vous en rendre plus de remercimens, gloire & loüanges, que tous les dons excessifs que vous faites à des personnes que je

sçai, qui ne vous en remercient que par pleintes pleines d'ingratitude. Or bien, dit le Roi, je vous entends à demi-mot, comme vous montrez quelquefois de faire moi: mais voyons vos presens sans plus parler de ce que vous entendez. Sire, répondîtes-vous lors, en premier lieu, voilà Arnaut l'aîné qui a mon sac des papiers du Conseil; dans lequel il y a trois bourses de gettons d'or, à la Devise de votre assûrance en l'exquis amour, qu'en general tous vos peuples vous portent veritablement, dont l'une est pour vous, l'autre pour la Reine, & l'autre pour Monsieur le Dauphin; mais qui seroit pour Menmenga, si la Reine ne la retenoit point, comme elle a toûjours fait. Il y a aussi huit bourses de gettons d'argent à la même Devise, deux pour vous, deux pour la Reine, & quatre pour la Renoulliere, Catherine Selvage, & telle autre qu'il vous plaira, qui couche en la chambre de la Reine. Voilà un autre sac que porte le jeune Arnaut, dans lequel il y a vingt-cinq bourses de gettons d'argent, pour distribuer à Monsieur le Dauphin, Madame de Monglat, Madame de Drou, Mademoiselle Piolant, les Nourrices & autres femmes de chambre de vos enfans, & filles de la

Reine

Reine; & dans le troisiéme sac que porte le Gendre, il y a trente sacs de cent écus chacun, tous en demi-francs tous neufs, faits au moulin, & si larges qu'ils paroissent des francs entiers, pour bailler les étrennes à toutes les filles & femmes de chambre de la Reine & des enfans de France, suivant ce que vous m'avez ordonné. Et puis dans mon carrosse où j'ai laissé un autre de mes gens, il y a deux grands sacs de dousains aussi tout neufs & faits au moulin, de chacun cent écus, qui font douze mille sols, pour être distribuez en étrennes aux pauvres invalides, qui se trouveront sur les quais de la riviere proche du Louvre, qui en sont, à ce que l'on m'a dit, déjà quasi tous remplis, où j'ai envoyé douze hommes de la Ville des plus aumôniers pour les faire ranger & leur distribuer en conscience; & demenent, tous ces pauvres gens & les filles & femmes de chambre de la Reine, plus de joye de ces petites étrennes de villages en pieces toutes neuves, que vous ne sçauriez croire, disant tous ne le faire pas tant pour la valeur du don, que pour ce que c'est un témoignage que vous vous souvenez d'eux & les aimez; & principalement les filles de la Reine, di-

sant que ce qu'on leur donne pour s'habiller, on leur specifie où il le faut employer; mais que ces cent écus ici, c'est pour en acheter des babioles qui leur reviendront le plus à leurs fantaisies. Mais, dit le Roi, Rosny, leur baillerez-vous leurs étrennes sans vous venir baiser? Vraiment, Sire, répondîtes-vous, depuis que vous le leur commandâtes, je n'ai eu que faire de les en prier: car elles me viennent bien baiser d'elles-mêmes, sans que Madame de Drou qui est tant devote, fasse autre chose que s'en rire. Or ça, Rosny, dit le Roi, me direz-vous verité? Laquelle baisez-vous de meilleur courage & trouvez la plus belle? Ma foi, Sire, répondîtes-vous, je ne vous le sçaurois dire; car j'ai bien d'autres choses à faire qu'à penser à l'amour, ni à juger qui est la plus belle; & je croi qu'elles pensent aussi peu à mon amour ni à mon beau nez, que moi au leur; & pour moi je les baise comme des reliques, en presentant mon offrande. De tous lesquels discours le Roi faisant des éclats de rire, il dit à tous ceux qui étoient dans la chambre: Et bien voilà pas un prodigue Financier que Rosny, de faire de si riches presens du bien de son Maître pour un baiser. Et sur cela il dit

à

à tous ceux qui étoient dans la chambre ; Or allez tous déjeuner, & nous laissez un peu causer sur d'autres affaires de plus grande importance. Tellement que n'étant plus demeuré dans la chambre que vous, la Renoüilliere & Catherine, le Roi poussa tout doucement la Reine & lui dit : Eveillez-vous, dormeuse, venez me baiser & ne me grognez plus ; car pour mon regard tous mes petits dépits sont déja passez, de peur que cela ne nuise à votre grossesse. Et quoique vous croyez que Rosny me flatte aux petites broüilleries que nous avons ensemble, vous en penseriez tout autrement, si vous sçaviez les grandes libertez qu'il prend à me dire mes veritez ; dequoi encore que je m'en mette quelquefois en colere, si ne lui en veux-je pas mal pour cela : car tout au contraire, je croirois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il ne me remontroit ce qu'il estime être pour l'honneur & la gloire de ma personne, l'amélioration de mon Royaume & le soulagement de mes peuples. Car voyez-vous, ma mie, il n'y a point d'esprits si droituriers qui ne trébuchassent tout-à-fait, s'ils n'étoient relevez lorsqu'ils choppent, par les admonitions de leurs loyaux serviteurs & conseillers,

ou de bien intimes & prudens amis. Et afin que vous jugiez que tout ce que je vous dis, eſt vrai, il faut que vous ſçachiez que depuis quinze jours, il ne fait que me dire qu'il croit que vous êtes dans votre huitiéme mois, & partant que je me dois retenir de rien dire ni faire qui vous puiſſe fâcher ni mettre en colere, de peur que cela ne fît tort à votre fils : car il veut toûjours que vous en accouchiez d'un. C'eſt pourquoi, ma mie, dites librement devant lui ce qui vous a fait réveiller cette nuit en ſoûpirant & pleurant : car je vous confeſſerai ingenûment devant lui, ce qui en eſt, & m'aſſûre qu'il ne ſe taira pas de ce qu'il nous doit dire à l'un & à l'autre, afin de nous faire éviter toutes fâcheries & riottes. Sur lequel diſcours, la Reine s'étant tournée vers le Roi & vous, lui dit : Monſieur, mes larmes ont temperé mes déplaiſirs, leſquels je ne vous nierai point qu'un ſonge confirmatif d'un rapport que l'on m'avoit fait, il y a trois jours, m'en avoit augmenté la creance, vous priant ſeulement, puiſque tout le monde vous le conſeille, de ne m'affliger plus tant, lorſque je ſerai groſſe, que de tenir des diſcours qui faſſent croire à moi & à d'autres, que vous vous

plaiſez

plaisez plus en la compagnie de certaines personnes qu'en la mienne. Et encore quelles personnes ? Que je sçai de science ne vous être nullement loyales, & qui bien pis est, vous haïssent en leur cœur, & sçais bien pourquoi, étant contente sur tout cela, que Monsieur de Rosny nous en dise ses sentimens : car je l'en croirai. Surquoi vous ayant pris la parole, vous lui dîtes que vous vous réjouïssiez de les voir ainsi doucement & judicieusement discourir de leurs petites riottes, desquelles il y auroit bien moyen de retrencher les recidives par la racine, s'ils vouloient tous deux croire leurs serviteurs. A quoi la Reine ayant répondu qu'elle ne desiroit pas mieux, le Roi repartit aussi-tôt, qu'aussi ne faisoit-il pas lui ; & que partant étoit-ce maintenant à vous à leur en proposer les moyens. Sur quoi vous leur répondîtes que vous aviez un conseil à leur donner, qui étoit de vous commander absolument de faire ce que vous jugeriez à propos de vous-même & par vous-même, sans qu'il fût besoin que nul d'eux s'en mêlât, ni sur la resolution, ni sur l'execution, ni même en sçût aucune chose, que l'accomplissement & perfection n'y eussent été par vous donnez

entierement, & de vous donner leur foi & leur parole, qu'ils ne s'offenseroient ni ne vous voudroient mal de quelconque chose que vous pussiez faire pour les mettre & maintenir en bonne amitié, intelligence & concorde. Sur quoi le Roi repartit, qu'il étoit tout prêt de vous donner ce commandement & cette assûrance : ce que ne voulut pas faire la Reine, disant qu'elle y vouloit davantage penser, ou bien que vous lui dissiez auparavant les particularitez de ce que vous vouliez faire. Sur la fin desquels discours, le Roi ayant demandé l'habillement & la Reine la chemise, vous vous retirâtes pour aller faire executer tout ce que vous aviez dit au Roi, dont nous laisserons les particularitez, d'autant que ce ne furent que puerilitez, & les mêmes choses que l'on peut facilement juger par ce qui en a été dit ci-devant.

Or laissant ces discours, que vous n'aviez preparez que pour faire rire le Roi & la Reine, & tâcher de les mettre en bonne humeur, pour continuer ces Mémoires des affaires de l'année *1606*, nous vous ramentevrons, comme sur la fin de la derniere *1605*. entre plusieurs discours, que nous avons dit que le Roi

vous

vous tint, desquels pour abreger, nous ometrions les particularitez, vous venant à parler des trahisons & perfidies de Merargue & des Luquisses, desquelles par leurs dépositions & confessions, ils rendoient les Ministres d'Espagne, les seuls auteurs & instigateurs; il vous dit qu'il reconnoissoit de plus en plus l'ambition des Espagnols être tellement insatiable, & avoir un si violent desir à obtenir la Monarchie de toute la Chrétienté (quelques conseils contraires que Philippe II. eût donnez à son fils par son testament) que nuls des Rois d'icelle ne pouvoient esperer de pouvoir vivre en repos, ni s'assûrer d'une loyale paix & sincere amitié avec eux; & que par consequent ils demeuroient tous obligez de s'en garder, & veiller sur leurs ruses & cautelles beaucoup plus soigneusement en tems de paix qu'en tems de guerre; & qu'il voyoit bien que pour prevenir leurs embûches & déloyautez, il seroit enfin contraint d'embrasser à bon escient ces grands desseins, dont vous lui aviez tant parlé, qu'il n'écoutoit lors que comme des propositions vagues, & ne vous avoit commandé d'en dire quelque chose au Roi d'Angleterre, que par forme de discours,

maniere

maniere de parler, & pour connoître quel jugement il en feroit, & quels seroient ses sentimens là-dessus. Et partant se resolvoit il de penser aux expediens & moyens les plus propres pour commencer à leur donner quelque forme, en se restraignant plus étroitement que jamais, d'amitié & d'intelligence avec tous les Rois, Princes & Potentats étrangers, qui seroient d'humeur pour esperer de s'avantager en iceux, & vous commandoit de faire avec plus de soin & diligence que n'aviez encore fait, vos provisions d'argent, armes, artillerie & munitions.

Les ceremonies du jour de l'An, des Rois & jours suivans, se passerent à l'accoûtumée, en presens, festins, banquets, balets, mascarades, courses de bague & autres réjouïssances & magnificences, le Roi, la Reine & la Reine Marguerite vous ayant envoyé vos étrennes, & à Madame votre femme aussi.

Le dixiéme de Janvier qu'il fit très-beau, le Roi étant venu voir une course de bague de reputation qui se faisoit à l'Arsenal, vous mena peu après promener en la grande allée des jardins de l'Arsenal, au bout de laquelle s'étant arrêté sur la muraille du balcon, il vous

dit, que quelques-uns aufquels il avoit parlé de votre Devife, & fur quelle intention elle avoit été faite, l'avoient trouvée fort bonne; mais que ce n'étoit pas affez de bien dire, & qu'il falloit encore mieux faire, afin de ne rendre pas vaines les menaces d'une autre; qu'il falloit commencer par l'Allemagne, à gagner du tout le Duc de Baviere, en lui faifant efperer l'Empire s'il venoit à vaquer, & en Italie par le Duc de Savoye, en lui propofant la Lombardie affaifonnée d'une Couronne Royale, avec le mariage de Madame à fon fils aîné; mais qu'il falloit mener cela bien delicatement avec lui, à caufe de fon efprit petulant & inquiet. Et après quelques autres difcours femblables, ajoûta, qu'encore qu'il fe fût refolu à telles chofes, que fon efprit y étoit fouvent traverfé par diverfité de confeils; premierement, par la Reine fa femme, qui témoignoit de defirer fur toutes chofes qu'il fe reftraignît d'amitié & d'alliance avec la Maifon d'Aûtriche, dont elle étoit venuë d'un côté, en faifant un double mariage avec ceux d'Efpagne; & par d'autres, pour diverfes caufes & raifons, où ils entremêloient les interêts de la Religion & les cas de

conſcience, qu'ils diſoient l'obliger plûtôt à ſe jetter dans les factions de Rome, de l'Empire & d'Eſpagne, avec leſquels étant bien unis, il y avoit apparence qu'eux quatre ſeroient ſuffiſans de donner telles loix que bon leur ſembleroit à la Chrétienté, & par conſequent éteindre toutes factions & rebellions dans leurs Etats. Surquoi leur ayant objecté pluſieurs inconveniens dignes de conſideration, en l'un & l'autre cas, il les avoit laiſſez en doute de ſon inclination. Il vous tint encore pluſieurs diſcours ſur ce ſujet, & finalement conclut, que quelque reſolution qu'il pût prendre, toûjours falloit-il commencer par mettre Monſieur de Boüillon à la raiſon, & s'arracher du pied cette épine de Sedan ; & pour ce, vous commandoit-il de preparer un équipage d'artillerie, proportionné à la reputation de la Place & de celui qui étoit dedans, combien qu'à ſon avis l'on ne trouveroit par les effets, ni l'un ni l'autre tels qu'on les eſtimoit. Et d'autant qu'il y avoit peu de perſonnes en la ſuffiſance & loyauté deſquels il ſe pût confier pour une telle expedition, au cas qu'il lui ſurvînt quelque goutte, maladie ou autre empêchement qui l'empêchât
de

de se trouver en l'armée, il avoit jetté les yeux sur vous pour vous en donner le commandement, & s'étoit resolu de vous autoriser par des qualitez les plus éminentes & relevées, dont il vous avoit déjà voulu favoriser, dès le tems qu'il vous envoya Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, & que voûs aviez refusées pour n'avoir pas, comme vous lui aviez lors dit, assez de biens pour soûtenir une si haute dignité en votre maison, laquelle il vous commandoit d'accepter maintenant : vous promettant d'avoir soin de vous en choses encore plus hautes, & partant que vous regardassiez à choisir l'une de vos terres pour la faire ériger en Duché & Pairie, & qu'il en commanderoit les expeditions à Monsieur de Villeroy : ce que vous acceptâtes & l'en remerciâtes avec les humilitez & soumissions requises. Tellement que le douziéme de Février, vos lettres furent signées & scellées peu après, & reçûës au Parlement le dernier Février, que nous ne transcrirons point néanmoins, d'autant qu'elles sont enregistrées. Allant au Palais, vous fûtes merveilleusement bien accompagné; car hormis Monsieur le Comte de Soissons, il n'y eût Prince du Sang, ni autre, ni

ni personne de qualité dans la Cour, qui ne vous fît l'honneur de vous accompagner & assister en une action tant celebre, & se trouverent, les Cours, galeries, sale & grand' chambre, si remplies de monde, que l'on ne s'y pouvoit quasi tourner. Au sortir du Palais, vous priâtes des plus qualifiez environ soixante, de venir dîner à l'Arsenal, où vous aviez fait preparer un magnifique festin de chair & poisson. Mais vous y eûtes un grand surcroît d'honneur; car vous y trouvâtes le Roi qui vous cria de loin: Monsieur le grand Maître, je suis venu au festin sans prier, serai-je mal dîné? Cela pourroit bien être, Sire, lui répondîtes-vous; car je ne m'attendois pas à un honneur tant excessif. Or je vous assûre bien que non, dit le Roi; car j'ai visité vos cuisines en vous attendant, où j'ai vû les plus beaux poissons qu'il est possible, & force ragoûts à ma mode, & même pour ce que vous tardiez trop à mon gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de chasse, les plus fraîches que l'on sçauroit manger, & bû de votre vin d'Arbois, le meilleur que j'aye jamais bû. Et sur cela furent les tables servies, où toutes sortes de joyeux propos furent tenus.

CHA-

CHAPITRE II.

Touchant Monsieur de Boüillon, & Lettres sur ce sujet.

LE lendemain le Roi vous envoya querir dès le matin, & vous demanda si vous n'aviez pas dressé un état d'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, lequel de bonne fortune ayant mis dans votre pochette en partant de l'Arsenal, vous lui montrâtes, & Sa Majesté l'ayant fait lire tout haut devant tous ceux qui étoient avec lui, il leur dit : Et bien que dites vous de tout cela ? Ne vous semble-t'il pas que Monsieur de Boüillon ne sçauroit tant avoir appris d'Allemand, qu'il en ait oublié le langage François, & qu'en tout cas ce qui vient d'être lû, ne lui ait bien-tôt appris ? A quoi lui répondîtes, que vous n'estimiez pas Monsieur de Boüillon si destitué de jugement & de connoissance, qu'il eût jamais pensé à vouloir resister à un Roi de France, si grand Capitaine, si puissant & abondamment pourvû de toutes choses necessaires pour boulever-

ser les plus fortes Places, & même sçachant bien, pour le lui avoir dit plusieurs fois, que la sienne étoit en une tant desavantageuse assiette, qu'elle ne vaudroit jamais rien contre le canon; & qu'aussi à votre avis, n'avoit-il fait toutes ces apparences de resolution à se vouloir défendre, que sous esperance d'user de tant de ruses & de finesses, ou pratiquer tant de gens auprès de Sa Majesté, qu'il seroit garenti de tout attaquement; mais que neanmoins vous ne laisseriez pas vous-même de lui conseiller deux choses. La premiere, de lui faire commandement de vous venir trouver, en toute assûrance d'obtenir pardon de vous pour tous ses défauts & defections passées, d'être traité à l'avenir comme il avoit été par le passé, & de lui garder la foi donnée. Et le second conseil, s'il refusoit une telle grace, de ne le recevoir jamais à aucune composition; & qu'à cette cause afin d'épargner la dépense d'un voyage non necessaire, aviez-vous ordonné que tous les équipages de munitions d'artillerie seroient pris aux lieux les plus proches de Sedan, afin de les y faire voiturer plus facilement par eau & par terre, s'il devenoit tant imprudent que de reduire Sa Majesté à suivre votre
second

second conseil: ce que vous ne croyez nullement, connoissant l'homme comme vous faisiez.

Or pource que plusieurs sortes de personnes (quoi que quantité d'icelles fussent peu amis de Monsieur de Boüillon, mais qui l'étoient encore moins des prosperitez du Roi) faisoient courir divers bruits des difficultez qui se rencontreroient en la prise d'une Place tant fortifiée, & des inconveniens desquels pourroient être suivies les longueurs d'un tel siege, jusques à en faire faire une lettre au Roi en forme de discours qui commence : SIRE, encore qu'il n'appartient, &c. & tout tel en sa suite que si le Ciel & la terre se fussent dûs émouvoir pour secourir Monsieur de Boüillon & son Sedan, le Roi vous en parla : mais vous ne vous en faisant que moquer, lui dîtes, que ce n'étoient que langages de gens, lesquels n'ayant ni mains, ni cœurs, ni armes pour lui opposer, essayoient de se garentir avec la langue & les paroles. Nonobstant lesquelles repliques le Roi ne laissoit pas d'avoir quelquefois l'esprit plein de doutes & d'irresolutions qui vous attristoient merveilleusement ; pour lesquelles faire mieux reconnoître, nous vous ramen-

tevrons

tevrons tout ce qui fut fait & dit sur ce sujet, pendant les preparatifs pour ce voyage de Sedan, les uns d'une part donnant esperance, voire assûrance à Monsieur de Boüillon, que le Roi ne l'acheveroit point, & les autres publiant, voire faisant dire au Roi, qu'il étoit prêt de se soumettre à toutes ses volontez, moyennant qu'il les fît sçavoir par personnes de qualité & probité, esquels il pût avoir confiance. Tellement que sur telles propositions, le Roi vacillant en ses resolutions, il se laissa persuader d'envoyer vers lui les Sieurs de Monluet & de la Nouë, lesquels se faisoient forts de le ranger à son devoir; mais ils n'en rapporterent que des paroles generales, ambiguës & à double entente, & une publication du grand travail qui avoit été fait à cette Place qui la rendoit imprenable. Si bien que sur ce rapport Sa Majesté plus qu'auparavant commença de parler douteusement d'un attaquement à vive force; chose qui vous mettant en peine (craignant qu'après une grande levée de bouclier & beaucoup de bruit & de dépense, il laissât là toute cette entreprise, ou s'accommodât avec des conditions moindres que ne requeroit sa dignité, son courage & sa puissance)

sance) vous en faisoit parler plus froidement que de coûtume, & désister d'être plus le solliciteur de cette expedition. Ce qu'étant venu à la connoissance du Roi, il en demeura tout scandalisé, & encore plus mal content de vous, dequoi ne se pouvant taire, il en parloit souvent à de vos amis. Et finalement un jour (que vous étiez détenu au lit à cause de votre coup de pistolet à travers la bouche & le col, auquel une aposthême s'étant nouvellement formée, il en étoit sorti une esquille d'os, du plomb, de la bourre, & quelques grains de poudre encore si entiers, qu'ils prirent feu quand on les mit sur des charbons ardens) Sa Majesté vous vint voir, & vous ayant mis sur le propos du siege de Sedan, il vous dit: Il me semble que je ne vous trouve plus si éveillé ni si resolu n cette affaire de Sedan que vous étiez il y a quelque-tems, ni que je vous ai vû être en d'autres occasions plus difficiles & de moindre consequence. Qu'y-a-t'il, dites le moi librement, & ne m'en celez rien, je vous en prie? Est-ce point à cause de la Religion, & que vous apprehendiez (comme de certains malicieux esprits ont essayé de le faire croire) que j'ai dessein de faire ruïner tous

tous les Grands d'icelle, lès uns par les autres, afin de mettre puis après plus facilement le general de cette profeſſion à finale deſtruction ? Ce ſeroit avoir trop mauvaiſe opinion de moi, vû le long-tems qu'il y a que vous me connoiſſez ; voire m'eſtimer bien méchant & perfide d'avoir cette intention, vû les ſervices ſignalez que j'ai reçûs & reçois journellement de vous & de pluſieurs autres de votre profeſſion : ne pouvant pas même cacher au monde que je ne me fie plus en eux pour ce qui eſt de ma bouche, & ſervice particulier de ma perſonne, qu'en tous ceux de ma Religion. Et pour votre regard & ce qui eſt de mon naturel, ne ſçavez-vous pas bien & mieux que nuls autres, de quelles graces & douceurs j'ai voulu uſer envers le Maréchal de Biron & le Comte d'Auvergne ; & que j'ai toûjours deſiré que Monſieur de Boüillon ſe mît en ſon devoir, pourvû qu'il ne demandât point de conditions à moi honteuſes, choſe à quoi je ſuis encore prêt de le recevoir, & me ferez plaiſir de vous en entremettre, voire de lui offrir ce que vous-même jugerez convenable à l'honneur de la France, de ma perſonne & de ma dignité que je ſçai vous être en ſinguliere recommen-

commendation ? Sire, je suis très-aise, lui répondîtes-vous, qu'il ait plû à votre Majesté me mettre sur ce discours ; car l'on m'avoit déjà bien averti de plusieurs lieux, que vous teniez des langages de moi sur cette entreprise de Sedan, qui n'étoient pas trop à mon avantage, jusques à témoigner des deffiances de ma loyauté, lesquelles il me sera facile de lever, tant par mes paroles presentes & par mes actions avenir, que par les suites d'icelles durant tout le cours de ma vie, lesquelles justifieront, que je n'ai jamais eu autre but ni dessein que de vous aimer de tout mon cœur, vous être loyal en toutes choses, & de vous servir entiérement selon vos desirs & volontez. Que si en cette occasion j'ai témoigné quelque refroidissement, comme je ne le veux pas nier, je supplie très-humblement votre Majesté de croire, que ce n'a pas été ni pour manquer de zele & de devotion envers elle ; ni pour estimer la Place imprenable, comme Messieurs de Monluet, de la Nouë & les deux Saints Germains, Erard & autres le publient & tâchent de le persuader à chacun ; ni pour doute que j'aye eu de votre bien-veillance envers ceux de notre Religion qui demeureront dans leur de-

voir ; & encore moins pour me deffier de votre foi & de vos promesses envers nous, puisqu'elles ont toûjours été inviolables envers vos plus grands ennemis. Mais tout au contraire, j'ai seulement apprehendé qu'ayant fait beaucoup de bruit & d'éclat, la douceur de votre naturel, les sollicitations d'autrui & les artifices de ceux qui envient votre gloire, ne vous portassent à rompre votre voyage, ou à le terminer par quelque accommodement honteux. Tellement que ces choses mises en la balance me persuadent, que ce qui retient Monsieur de Boüillon & l'empêche de se remettre absolument en son devoir, sont les grandes dépenses où un tel embarras d'affaires l'a constitué, & les grandes dettes & necessitez dont à cette occasion il se trouve accablé. Et sur ce m'a-t'il semblé qu'en lui baillant moyen de sortir d'icelles, toutes autres conditions lui seront supportables. Or ne sçauriez-vous faire si peu de dépenses en vos levées & licenciemens, voyage, siege & retour, qu'elles ne montent à huit cent mille écus, desquels en offrant deux cent mille à Monsieur de Boüillon, ce sera toûjours en épargner six cent mille s'il les accepte ; & s'il les refuse, je suis d'avis

vis que sans plus temporiser nous marchions droit à lui, & le faisant passer par toutes les rigueurs de la guerre, vous joigniez Sedan à la Couronne & le Vicomté de Turenne aussi, qu'il pretend tenir de la France en espece d'hommage lige seulement, ce qui vaudra bien les frais que vous aurez faits en cette expedition; ne pouvant en aucune façon du monde approuver que vous usiez plus d'indulgence envers aucuns de vos sujets qui vous auront contraints de marcher à eux avec armée: car de venir à une capitulation après vous avoir constitué en cette peine & en cette dépense, c'est chose qui ne vous sçauroit être honorable, & laquelle partant je ne sçaurois goûter.

Le Roi vous ayant attentivement écouté, vous répondit: Et bien, je trouve très bonne votre opinion, & ne veux plus rien faire à demi, & partant veux-je bien que vous en conferiez avec la Princesse d'Orange, lui fassiez entendre tout ce que dessus, envoyez vers lui du Maurier, lui écriviez & l'assûriez des sommes que vous aviez dites, d'être rétabli en ses honneurs, charges & dignitez, & de toute autre sorte de bon traitement: encore que pour mon regard

(connoissant son humeur comme je fais) j'estime que tout cela demeurera inutile, croyant que ce que nous en faisons, est d'apprehension des inconveniens mis en avant par cette impertinente lettre à moi addressante qu'il a fait courir, où je pense reconnoître quelque chose de son stile, de celui de Monsieur du Plessis & de Tilenus mêlez conjointement, & verrez qu'il ne fera jamais rien qu'à l'extremité. Mais aussi me promettez-vous, au cas qu'il n'accepte les offres que vous lui ferez faire à condition de mettre de ma part garnison de gens de la Religion tels qu'il me plaira dans le Château de Sedan, de me servir & marcher en toutes les circonstances de cette affaire sans nulle retenuë, & avec la même vigueur, diligence, loyauté & dexterité desquelles vous avez ci-devant usé au Siege d'Amiens, en Savoye, contre le Maréchal de Biron, en Angleterre, en la prise de possession de votre Gouvernement, contre le Comte d'Auvergne, en l'assemblée de Châtelleraut & voyage de Limousin? Dequoi lui ayant donné votre foi & votre parole, il vous tendit la main & vous dit: Or sus, touchez-là, je vous en crois, me voilà content, & me repose entiérement sur votre capaci-

té

té & loyauté de tout ce qu'il faut faire, & ainsi se separa de vous.

Le lendemain vous allâtes trouver la Princesse d'Orange, & resolûtes ensemble la forme des expeditions de du Maurier, entre lesquelles nous avons recouvré la lettre que vous écrivîtes à Monsieur de Boüillon, & la réponse qu'il vous y fit, desquelles la teneur ensuit.

Lettre de Monsieur de Sully à Monsieur de Boüillon.

MONSIEUR,

Estimant impossible que la vivacité de votre esprit, la solidité de votre jugement, la connoissance que vous avez de la grande étenduë, opulence & force de ce Royaume, & les diverses entremises d'icelui, par lesquelles vous avez passé, vous ayent laissé dans une absoluë ignorance de ce que peut effectuer un brave & vaillant Roi; voire qui se peut dire le premier Capitaine de son siecle, qui domine avec prudence & justice tant de belliqueuses nations, desquelles il est non seulement obéï & redouté, mais aimé & cheri, voire admi-

ré comme le plus clement, vertueux & glorieux de tous leurs Rois, ni la consideration des hautes charges & dignitez, amples gages, entretenemens & pensions que vous possedez, & des belles terres, places & Seigneuries que vous avez ajoûtées à celles de vos devanciers, sans une serieuse reconnoissance des gratuitez, bontez & beneficences de notre Grand & Auguste Roi, par le moyen desquelles vous les aviez obtenuës; je n'userai point de beaucoup de paroles pour vous en rafraîchir la mémoire, & encore moins pour faire une exacte & ample description du premier, & une soigneuse & speciale enumeration du second: mais me contenterai (comme étant celui, quelque creance contraire que vous essayez d'en prendre, de de tous vos amis & serviteurs qui desire le plus votre bien & repos) de vous donner les conseils les plus salutaires de tous ceux que vous & tous autres ausquels vous en pourrez conferer (après toutes sortes de recherches & d'examens des tems, des personnes & des affaires presentes) sçauriez excogiter, & que je prendrois semblables pour moi, (je le vous jure devant Dieu & sur mon ame) si je me trouvois en l'état & condition

où je voi reduit vous & vos affaires, qui seroit de ne vous flatter plus vous-même dans vos propres passions, de ne vous consulter plus avec la melancolie, le chagrin, le dépit & la colere, sur les expediens que vous devez choisir, & les voyes que vous avez à tenir pour sortir d'un si mauvais pas, & vous garentir d'un precipice qui vous est inévitable, si vous ne rejettez promptement toutes resolutions à tenter la voye des armes, & à entrer dans l'experience des effets d'une puissance tant redoutable, que celle que je voi prête de vous tomber impetueusement sur les bras. Mais tout au contraire tendez les mains, & ouvrez alaigrement & sincerement votre coeur, aux expediens & moyens propres pour vous faire absolument recouvrer les bonnes graces du Roi, dans la joüissance desquelles, & non autrement, vous possederez honneurs, grandeurs, biens, charges, dignitez, repos de corps & d'esprit, & toutes autres felicitez que vous publiez de desirer si ardemment. Ne vous aigrissez point contre ces paroles, je vous en supplie, par lesquelles j'exaggere ainsi toutes les circonstances des affaires presentes, & les exprime en termes tant exprès & significatifs, puis-

que de plus tiedes conseils & de plus doux remedes se trouveroient entierement disproportionnez à la qualité des maux & des dangers qui vous sont imminens ; voire encore crains-je que les paroles & les conseils de Madame la Princesse d'Orange & de moi se trouvent insuffisans à vous empêcher d'attendre les extremitez, lesquelles (je le sçai bien, & vous n'en devez point douter) vous reduiront à vous contenter de conditions plus dures & plus fâcheuses que celles que nous avons ensemble concertées, & que nous avons donné charge au Sieur du Maurier de vous proposer, auquel même nous les avons fait rediger par écrit, de crainte que sa memoire lui en laissât échapper quelque parole, n'y en ayant une seule superfluë, voire qui ne soit absolument necessaire (entre tant d'indulgences, bienfaits & gratuitez qui vous sont mis en avant) pour conserver l'honneur du Roi & contenter son esprit. Et combien que vous n'apperceviez en toutes les propositions qui vous sont faites, aucune intervention du nom & de l'autorité du Roi, si ne devez-vous apprehender, (comme je vous en supplie très-humblement) qu'il y ait aucun manquement ès choses

qui

qui vous ſont promiſes : auſſi vous en donne-je ma foi & ma parole, voire même veux-je être tenu pour lâche, perfide, & homme ſans honneur, ſi je ne fais le tout executer ponctuellement & de bonne foi. Que ſi vous en doutez, je le ferai faire par prevention à aucune des ſoumiſſions qui vous ſont demandées. Et pour fin je ne craindrai point de vous dire, comme choſe ſur laquelle j'ai vû prendre une ferme reſolution à celui qui en a l'execution en ſa puiſſance, que ſi vous attendez la vive force, & vous precipitez dans la violence des armes, que vous en éprouverez auſſi toutes les rigueurs & deſolations. Sur laquelle verité & le deſir que j'ai de vous voir éviter une telle deſtruction, je vous baiſerai bien humblement les mains, & prierai le Createur, Monſieur, qu'il vous donne bon conſeil, & vous perſuade efficacieuſement que je deſire veritablement votre bien, d'avoir cordiale amitié avec vous, & de demeurer à jamais votre plus humble & plus fidéle ſerviteur. De Paris ce premier Mars 1606.

Signé LE DUC DE SULLY.

Réponse de Monsieur de Boüillon à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

J'ai lû plusieurs fois les lettres que du Maurier m'a données de la part de Madame la Princesse d'Orange & de vous, ensemble certains articles écrits de la main d'icelui, qu'il m'a dit avoir été dressez de vos avis communs, lesquels ayant soigneusement examiné sans aucune passion d'esprit ni apprehension, & consulté avec de mes amis (desquels l'on ne me trouvera pas si dénué qu'on essaye de le persuader au Roi) & puis avec ma propre conscience, j'ai reconnu que ce ne sont que les suites des essais que l'on a souvent faits pour me faire endommager une innocence si entiere que la mienne, & me faire donner les mains pour justifier les impostures dont l'on m'a travaillé. Je remarque en vos lettres & articles, que l'on parle de me faire reposseder les bonnes graces du Roi, en me faisant en même tems commettre des actions qui m'en rendroient du tout indigne. L'on me propose d'être aimé

aimé de lui comme un homme de bien auquel il se fie, mais cela par un écrit particulier qui ne sera vû que de peu de gens, en même tems que par des actes & actions publiques il me témoignera une deffiance extrême. Or comment seroit-il possible qu'il me voulût faire rentrer ès Charges dont il m'a honoré près de sa personne Royale & dans ses Conseils, avec la confiance requise en icelles, s'il ne peut prendre assûrance de ma fidelité pour la garde d'une si foible Place, qu'il y en a qui lui répondent de la prendre en un mois sans la perte d'un seul homme ? Tellement que pour venir à une conclusion sommaire sans consumer le tems en de longues repliques sur toutes les autres particularitez de vos lettres & articles, je crois être obligé de vous dire (afin de ne rejetter pas entierement tous vos conseils) que si le Roi se tient offensé de moi, j'aime mieux confesser de lui en avoir pû donner quelque sujet, que d'enaigrir davantage son esprit en le contrariant ; & que s'il me demande quelques reconnoissances & soumissions, je n'en refuserai une seule de celles qu'il me commandera absolument de lui rendre, moyennant que par icelles aussi je me

voye remis en ses bonnes graces, & ne fasse paroître qu'il demeure toûjours en doute de ma loyauté & de ma capacité, à lui garder & conserver en son obéïssance, & défendre contre ses ennemis jusques à la derniere goutte de mon sang, une miserable Place que je veux avoüer tenir de sa faveur & bonté, la privation de laquelle me donneroit sujet de croire qu'il ne m'aimeroit qu'en paroles & me haïroit en effet, chose que je veux éviter avec la même passion que je desire vous donner satisfaction par cette réponse, & que je prie l'Eternel de me faire trouver le visage du Roi adouci, & qu'il vous maintienne, Monsieur, en santé, contentement & prosperité. C'est votre bien humble serviteur.

Signé, HENRY DE LA TOUR.

De Sedan ce 4. Mars 1606.

Sur laquelle réponse vous fîtes encore une replique telle que s'ensuit.

Lettre

Lettre de Monsieur de Sully à Monsieur de Boüillon.

MONSIEUR,

Les maladies qui s'aigrissent contre les remedes, ont toûjours été très-fâcheuses ; mais quand le malade même s'oppose à l'application, ou le fait à demi & contre les formes usitées, les plus entendus en tels accidens les reputent comme incurables. Il me fâche infiniment de voir vos affaires suivre ce même chemin, par les ombrages & desfiances que vous prenez de vos amis. J'estime qu'il vous souvient encore d'une réponse que je fis à la lettre que vous m'écriviez sur la retention du feu Duc de Biron, & comme vous prîtes le conseil que je vous y donnois, de mauvaise part sans aucun sujet : car je jure devant Dieu que quand il eût été question de mon salut, ma procedure ne pouvoit être plus sincere. Aussi vous dirai-je avec verité, que la disposition du Roi en votre endroit se rencontra telle que vous l'eussiez pû desirer, Sa Majesté étant resoluë, quand bien il y eût eu contre vous

toutes

toutes les charges du monde, de les oublier & remettre sans aucune formalité. Vous sçavez ce qui s'est passé depuis, & si aucunes de vos paroles & actions l'ont pû offenser; & nul ne peut être si bon juge que vous-même, des remedes qu'il y faudroit apporter, connoissant l'humeur de Sa Majesté & l'état des affaires presentes, comme vous faites: mais pource que bien souvent les ennuis & autres preoccupations de l'esprit font prendre une couleur pour l'autre, aucuns de vos principaux amis & moi, desireux de votre prosperité, avions estimé vous devoir donner le conseil que du Maurier vous a apporté de notre part, comme le seul & unique remede pour guerir votre mal, & pour vous faire parvenir à ce bien que vous montrez desirer avec telle passion. Mais tant s'en faut que vous ayez suivi un si bon & salutaire avis, que vos lettres ont été trouvées plus generales, plus conditionnées & plus remplies d'ombrages que jamais; au lieu que la principale vertu d'icelles devoit consister en une franchise & simplicité naïve, & aux offrandes speciales & particulieres de toute espece de soumission, afin de tirer l'esprit du Roi des soupçons où il est entré, (par plusieurs de

de vos procedures qui lui ont déplû) lesquels à mon avis, vous pouviez & pouvez encore effacer, si vous voulez absolument croire le conseil de ceux qui vous aiment de tout leur coeur, témoignant au Roi par paroles & par effets continuez & suivis, que vous ne voulez chercher protection ni appui qu'en votre innocence, ou en la bonté & clemence de Sa Majesté, ni pratiquer ou contracter aucunes amitiez qui lui puissent être suspectes ou desagreables. Car encore que la plûpart de ceux avec lesquels vous êtes apparemment le plus étroitement lié & conjoint, soient des meilleurs & principaux amis & serviteurs de Sa Majesté : néanmoins le devoir d'un fidéle sujet & serviteur envers son Roi & son Maître, & qui veut être reputé tel toute sa vie, est de s'informer auparavant si telles choses lui sont plaisantes & agreables. Excusez, s'il vous plaît, la liberté de mon discours, & l'attribuez à l'ennui que je porte de vous voir reduit en telle condition, & à l'extrême desir que j'ai d'y pouvoir trouver remede, & d'être l'instrument de votre reconciliation avec le Roi, comme chose que tous vos meilleurs amis & moi, jugeons vous être non seulement

utile & honorable, mais tellement necessaire, que votre vie, votre honneur, votre contentement, & tout ce que vous avez de plus cher en ce monde, y est conjoint & attaché. Je souhaitte ardemment que votre réponse soit telle, que le chemin me soit ouvert à ces choses; & tenez pour assûré que je n'omettrai rien de tout ce que mon devoir me pourra permettre. Sur cette resolution, je vous baiserai très-humblement les mains, priant le Createur, Monsieur, qu'il vous assiste, & donne des resolutions plus salutaires & de plus claire intelligence. De Paris ce huitiéme Mars 1606. C'est votre plus humble serviteur,

LE DUC DE SULLY.

Nous sommes marris de n'avoir pû recouvrer (afin de les inserer ici) les Lettres de Madame la Princesse d'Orange, les articles que vous envoyâtes conjointement à Monsieur de Boüillon, & les réponses qu'il lui fit là-dessus, encore qu'en effet elles fussent à peu-près de méme substance que les vôtres, mais beaucoup plus amples & en paroles fort diverses, ainsi que nous le vous oüîmes dire quelques jours après. Que si ces réponses

ponses de Monsieur de Boüillon furent trouvées pleines de captions, ambiguitez & irresolutions, si ne fût-ce rien au prix de la charge que le Sieur du Maurier dit avoir reçûë de lui; tellement que tout cela enaigrit plûtôt l'esprit du Roi, qu'il ne le tempera.

Or pour ce que pendant toutes ces allées & venuës vous aviez trouvé moyen de faire prendre le Plan de Sedan, & de le faire mettre tant en élevation qu'en superficie, le Roi si tôt que du Maurier fut de retour, vint voir l'un & l'autre à l'Arsenal, amenant avec lui Messieurs le Comte de Soissons, d'Espernon, Maréchaux de Brissac & de Favargues, de Bellegarde & de Roquelaure, Dom Jean de Medicis, de Vic, de Montluet, de la Noüe, de Boësse, de Nerestan, d'Escures, Erard & Châtillon, sur la force de laquelle Place & la forme dont il la faudroit attaquer, il fut long-tems discouru & contesté entre tous les susnommez, les Sieurs de Monluet, de la Noüe & Erard la maintenant toûjours imprenable, sinon par famine, sans que vous dissiez quasi un seul mot, ni Châtillon aussi, qui avoit dressé ces plans, d'autant que vous lui aviez défendu, quoi que tous en leurs objections vous

mé à propos de les inférer ici enſuite les unes des autres, après néanmoins les avoir fait preceder à deux qui les devançoient en datte, à ſçavoir une à Monſieur de Parabelle, que vous lui fîtes par exprès commandement du Roi, afin qu'elle courût parmi ceux de la Religion, & une à Monſieur de Boüillon même, comme pour réponſe à ce que le Sieur du Maurier avoit rapporté de ſa part, que vous aviez montré à Sa Majeſté, laquelle il avoit trouvée fort bien, deſquelles lettres la teneur ſe verra au chapitre ſuivant.

CHAPITRE III.

Diverſes Lettres & affaires, traité du Roi avec Monſieur de Boüillon.

Lettre de Monſieur de Sully à Monſieur de Parabelle.

MONSIEUR,

J'ai reçû ce jourd'hui par Monſieur de Vignoles votre lettre du premier de ce

mois,

mois, laquelle encore qu'elle soit de peu de lignes, si m'a-t'elle semblé de telle substance, que j'ai crû être obligé d'y répondre plus amplement. Cette-ci ne sera néanmoins qu'un sommaire le plus abregé qu'il me sera possible, de toutes les choses qui se sont passées; car puisque la plûpart se sont faites devant vos yeux, & que presque de tout le surplus nous en avons ensemblement plusieurs fois discouru, je m'imagine que peu de paroles suffiront pour vous en rafraîchir la souvenance & la memoire. Il n'y a donc que deux points à remarquer en ce mauvais affaire, dont le premier touche la personne, & l'autre concerne la Place. Pour le premier, je desirerois au prix de mon sang, que sa conduite eût été telle, que par deportemens il n'eût attiré sur lui les maux que je lui voi preparez. Car quand aujourd'hui il demeureroit exemt de tous autres blâmes, si ne peut-il éviter celui de l'ingratitude, qui reste d'autant plus engravé dans l'esprit des hommes de ce tems, que tous ont vû de quelle sorte il a participé aux liberalitez, aux honneurs & aux dignitez de son Maître & de son Roi, lorsque Sa Majesté ne possedoit encore que le Royaume de Navar-

re.

Maréchal de Biron pris, & Sa Majesté le mandant près d'elle, au lieu de lui obéïr, il se contente de l'assûrer de parole, & par effet se retire de son Royaume, en passant par lequel il tint tant de langages & fit tant d'actions desagreables au Roi, que la deffiance & la haine dès-lors s'augmenterent de part & d'autre. Depuis néanmoins la bonté & clemence du Roi surmontant toutes ces fâcheuses rencontres, il a été en sa puissance par le moyen d'une très-mediocre soumission, & encore moindre confession, & même sans aucune formalité, de se remettre en la bonne grace de Sa Majesté & en tous ses honneurs, états, pensions, & dignitez, en quoi vous sçavez mieux que personne si je dis chose veritable. Car vous, Monsieur de Constans & moi, en fûmes les instrumens; & si son opiniâtreté ne l'eût porté à mépriser nos conseils, peut-être que sa condition seroit aujourd'hui plus avantageuse, & son esprit plus en repos. Depuis ce tems il a bien voulu faire davantage, mais hors de saison; car il s'est reconnu criminel de leze Majesté, a demandé abolition par Lettres patentes: & toutes choses étant accordées, une seule circonstance vaine a tout arrêté, qui est de

ne

ne vouloir conceder au Roi, lui qui est son sujet, son serviteur domestique, & de qui il tient la Place qu'il commande, les mêmes conditions de protection que le feu Duc de Boüillon avoit traittées avec le feu Roi François, bien qu'il ne fût ni son sujet ni son domestique. Il a bien fait davantage encore; car du Maurier ayant été envoyé par de ses principaux amis pour le disposer à faire ouverture au Roi (combien que l'on ne sçût si Sa Majesté l'auroit agréable) à ce qu'il plût trouver bon que Monsieur de la Noüe fût Gouverneur de la Place, & qu'elle fût mise au nombre des villes baillées pour Places de sûreté à ceux de la Religion, soit qu'il la voulût vendre au Roi, ou bien qu'il en desirât retenir la Souveraineté & proprieté, toutes ces pratiques néanmoins ont été du tout inutiles, & au lieu de les rechercher pour son bien; il les a plûtôt rejettées pour sa ruïne. Quant à l'état de la Place, le Roi ayant donné parole aux Deputez des Eglises de n'y vouloir rien changer, encore même qu'elle fût prise de force, il me semble que de ce côté nous ne sçaurions avec raison nous plaindre de Sa Majesté, mais seulement de la deffiance & opiniâtreté de Monsieur de

Boüillon qui ne veut croire aucun de ses amis, & qui pour son interêt particulier ne craint point de mettre cette pauvre Eglise de Sedan en extrême calamité; moins encore de nous reduire à tirer l'épée les uns contre les autres. Mais puisque c'est lui-même qui nous y force, & qu'en cette action nous y sommes obligez par notre propre honneur, par notre devoir envers notre Prince, & par la dignité de la France, au moins est-ce à nous, ce me semble, à considerer toutes ces nouveautez sans passion, & à faire notre profit de telles fautes. Et pour mon particulier, comme j'ai toûjours été nourri en la crainte de Dieu, & que c'est de lui seul que je reçois aussi les seuls mouvemens qui me portent à l'execution de ses volontez, & de celles de mon Roi aussi, m'obligerez-vous d'assûrer maintenant tous nos amis, des mes bonnes intentions, & du regret que j'ai du malheur de celui qui ne témoigne pas en avoir de semblables. Et sur ce, je prie Dieu, Monsieur, &c. A Paris, ce premier Mars 1606.

Signé, LE DUC DE SULLY.

Lettre

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, sur ce que je viens d'être averti qu'il y a quatre de vos Canonniers de Fere en Tartenois, qui vont trouver Monsieur de Boüillon, & que pour cet effet il leur a envoyé des chevaux, je vous ai fait ce mot aussi-tôt que je l'ai sçû, afin que vous vous en enqueriez, pour ce qu'ils meriteroient bien punition : & cette-ci, n'étant à autre fin, Dieu vous ait, mon Ami, en sa garde. Ce sixiéme Mars au soir, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi.

MOn Ami, il semble, aux langages que tiennent les amis du Duc de Boüillon, qu'ils croyent que nous ayons faute de courage, ou de moyens de le reduire à la raison par la voye des armes, comme si je m'étois avisé, mû d'apprehension de pouvoir forcer sa Place, de leur faire exprès bailler l'écrit qui leur a été délivré pour répondre aux

propofitions apportées par le fieur de la Noüe. Mais j'efpere bien-tôt lever cette opinion ; c'eft pourquoi je vous prie de vous hâter, avec tout ce qui eft neceffaire, & je vous dirai que j'ai commencé ce foir à cracher mon rhume, de forte que j'efpere d'en être bien-tôt délivré. J'ai failli le cerf aujourd'hui ; mais je pris hier deux loups, par où j'augure que je rangerai à la raifon en ce voyage, toutes les bêtes raviffantes qui s'opposeront à ma volonté. Je ne partirai de ce lieu que Lundi ; mais je ne laifferai de me rendre à Reims Mercredi pour y faire la fête. Bon foir, mon Ami. Ce Vendredi au foir vingt-feptiéme Mars, à Nanteüil.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monfieur de Sully.

MOn Ami, hier un homme me vint trouver en ce lieu qui venoit de Sedan, & qui n'eft point fufpect, qui m'a affûré comme Monfieur de Boüillon, quoiqu'il faffe mine de traiter, ne le veut faire nullement, & ne tâche qu'à gagner tems ; car il attend dans le vingtiéme

tiéme du mois qui vient, cinq ou six cent soldats qu'il a fait lever en Gascogne, & ès environs de Limeüil, lesquels il a fait embarquer à Bourdeaux, & a fait lever par le neveu de Rignac & Prepondié, sous ombre des recrûës qui doivent aller en Flandres pour le service des Etats, comme l'on m'avoit assûré dès que j'étois à Paris, & que je vous dis mêmement les noms de ceux qui les levent, & que Pucharnaut m'avoit mandé : c'est pourquoi je vous prie de vous hâter, afin que nous les empêchions d'y entrer. Cet homme m'a assûré qu'hier, Madame de Boüillon en devoit partir, ce qui me fait facilement croire que ce que Monsieur de Boüillon fait comme mine de traiter, n'est que pour gagner tems. J'ai trouvé en ce lieu quatre Compagnies du Regiment de Champagne, qui ont déjà plus de sept cens hommes. Je leur ai permis d'y sejourner encore pour y achever leur recrûë, jusques au premier jour du mois prochain, que je leur ai commandé de marcher. Je m'en vais dîner à deux lieuës d'ici, pour arriver de bonne heure à Reims, & y commencer d'oüir tenébres, & faire nos ceremonies. J'en partirai Lundi sans faute, Dieu aidant,

pour être d'aujourd'hui en huit jours à Mouson. J'espere que demain Monsieur de Nevers me viendra trouver à Reims, & avec lui la Noblesse du païs. Après que je les aurai vûs, je vous manderai ce que j'aurai appris. Je vous prie de partir dès le lendemain de la fête, afin qu'aussi tôt que vous serez près de moi, nous commencions de faire quelque chose. Ma femme trouvera bien à qui parler par les chemins; car ils sont encore fort mauvais. J'ai oüi Arsens, & fait le même jugement de lui que vous m'avez mandé par la Varenne, que vous faisiez. Adieu, mon Ami. Ce vingt-deuxiéme Mars, à Fresne.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sillery.

MONSIEUR,

Le Roi arriva en cette Ville Mercredi, à trois heures après midi: étant à tenebres, le frere du Gouverneur de Villefranche vint trouver Sa Majesté, qui l'assûra que Monsieur de Boüillon étoit parti

parti de Sedan, & après s'être fait conduire quelques lieuës par sa garnison, s'étoit retiré en Allemagne lui septiéme, & même assûra qu'il avoit été trouvé par deux soldats qui le connoissoient, & ausquels il avoit parlé auprès de Bastongne. Monsieur de Nevers avoit bien écrit a Sa Majesté, qu'il étoit sorti dudit Sedan, avec trois ou quatre cens hommes pour aller au devant d'un certain Comte d'Allemagne, de la Maison de Solme; mais qu'il étoit revenu la nuit, ramenant ledit Comte. Toutefois l'autre affirmoit tant le susdit avis, que jugeant aussi que c'étoit le parti qu'il devoit prendre, s'il ne vouloit contenter le Roi pour plusieurs considerations que vous pouvez mieux juger, nous y ajoûtâmes foi, & nous fit prendre creance qu'il étoit délogé: joint qu'il ajoûtoit des particularitez, touchant l'ordre qu'il avoit laissé en sa Place, tant au Château qu'en la Ville, qui nous confirmoient cette opinion. Cette incertitude fut cause que nous ne vous écrivîmes hier; car Monsieur de Nevers accompagné de Monsieur de la Vieville, & Monsieur d'Arson n'arriverent hier que fort tard. Depuis nous apprîmes que ledit Duc étoit retourné en sa Place

avec ledit Comte de Solme, qui est le troisiéme des freres de ladite Maison, l'aîné étant grand Maître de l'Electeur Palatin; nous vîmes le deuxiéme avec le sieur de Plesson; & celui-ci est le troisiéme, que l'on dit avoir aussi peu d'experience que d'esprit. Toutefois le Duc lui confie la principale charge de sa Place en son absence; le Comte commandera au Château, & Rignac en la Ville sous lui. Lesdits Sieurs de la Vieville & d'Arson, nous assûrerent donc avoir vû ledit Duc Lundi dernier, & lesdits Soldats disoient l'avoir rencontré le Samedi auparavant. Le Sieur du Maurier arriva encore hier bien tard; les propos tenus par ledit Duc aux uns & aux autres, sont tous semblables. Enfin il fera tout ce que le Roi voudra, jusques à recevoir un Gentilhomme dedans sa Place de la part du Roi pour y commander, pourvû que sa garnison y demeure commandée par celui qui est sous l'autre. Il offre aussi d'accepter & executer la protection, y ajoûtant les charges que vous nous avez écrites, & promet icelle expediée & passée avec ses Lettres d'abolition & de pardon, où vous sçavez qu'il dit être necessaire de verification. Il recevra le Roi avec telle compagnie qu'il

lui plaira en sa Place, comme il fera les autres que Sa Majesté députera, quand son service le requerra; protestant se vouloir entierement confier en la foi & parole du Roi, & d'amender à l'avenir sa faute : mais il veut aussi que Sa Majesté continuë à se reposer sur lui de la garde & sûreté principale de ladite Place, disant vouloir plûtôt perdre la vie avec tous ses biens & Enfans que de la quitter ni la remettre à personne. Pour conclusion il fera tout ce qu'on lui écrira par l'avis & consentement du Roi, pourvû qu'il demeure toûjours le Maître; ajoûtant qu'il ne se deffie point de Sa Majesté, mais qu'il tient Monsieur de Rosny pour son ennemi particulier, lequel il sçait avoir telle autorité & puissance auprès du Roi, qu'il doit craindre qu'il lui fasse trouver ses actions mauvaises, de façon qu'il soit mal-traité à l'avenir. Ledit Sieur de la Vieville a rapporté cela, qui a été confirmé par ledit Sieur du Maurier, auquel quand on a demandé le fondement de ladite opinion, il a répondu être, parce qu'il sçait que Monsieur de Rosny a fait à Sa Majesté la prise de Sedan si facile, que c'est ce qui a embarqué Sa Majesté, laquelle a sur cela dit pour la défense de Monsieur de

 Rosny,

Rosny, ce que sa fidelité à son service, & la verité & sincerité de ses actions meritent : étant néanmoins demeuré fort piquée de ces nouveaux langages. De façon que je ne crois pas que ce Traité produise grand fruit ; car Sa Majesté n'entend se repaître de vent en livrant du solide. Toutefois elle a retenu ledit Sieur du Maurier, lequel nous doit bailler ce matin par écrit, ce qu'il a rapporté. Surquoi Sa Majesté fera meilleure consideration, & vous assûre que ce n'est sans vous desirer, & mondit Sieur de Rosny auprès d'elle, pour l'assister de vos prudens conseils en cette rencontre : partant elle vous prie tous deux de la venir trouver au plûtôt. Elle renvoye ajourd'hui Monsieur de Nevers à Mouson, pour assembler la Cavalerie qui est arrivée, & empêcher qu'il n'entre en ladite Place des gens en gros : car nous tenons qu'il n'y a pas encore plus de douze ou quinze cent Soldats dedans. Il est vrai que ce Duc dit, qu'il en fera entrer jusques à quatre mille en frappant du pied en terre, à quoi nous voyons peu d'apparence d'ajoûter foi : car rien ne remuë encore en Allemagne. Les Archiducs demontrent avoir plus de crainte de notre armée, que d'envie de

nous

nous offenser. L'on m'a écrit d'Espagne le semblable, & ne voyons pas que l'Angleterre soit mieux disposée en sa faveur. Il est vrai qu'il y a jusques à dix-sept Compagnies de Cavalerie & quelques Regimens de gens de guerre à pied à Luxembourg. Il s'attend d'avoir quelques Suisses, comme de trois ou quatre cens avanturiers, & ne doute plus de notre levée, comme il faisoit devant qu'elle fût accordée. Madame de Boüillon est encore en la Place avec ses Enfans, mais prête d'en partir; & vous dirai que je crois que ledit Duc a crû jusques à present, & même depuis avoir vû ledit Sieur de la Vieville & ledit du Maurier ce dernier voyage, que Sa Majesté vouloit sortir de cette affaire par douceur, dequoi je vous dirai les particularitez quand je vous verrai. Enfin Sa Majesté partira dès le lendemain de la Fête, ira à Rethel, Mardi à Mezieres, & Mercredi à Doncheri, pour reconnoître toutes choses à l'oeil, & pourvoir ce qu'elle jugera necessaire, sans se repaître de paroles. Nous avons reçû lettres du Sieur de Monglat; mais il n'avoit encore vû l'Electeur Palatin: ce qu'il devoit faire le lendemain. Il écrit de Strasbourg du neuviéme de ce mois. Nous

en avons aussi du Landgrave & du Sieur Bongars, qui ne nous ont rien appris de consequence. Le Sieur Arsens est encore ici, & doute si Sa Majesté lui permettra de voir Monsieur de Boüillon : il se resoudra ce matin. J'ai aussi lû au Roi vos quatre lettres des dix-huitiéme, dix-neuviéme, vingtiéme & vingt-uniéme du present mois, & vous prie d'acheminer l'affaire du Duc de Wittemberg. Il est très-aise de l'instruction que vous avez donnée au Sieur Esperian pour la Guienne, & à Monsieur de Bullion pour le Dauphiné. Il est de votre avis, qu'il faut faire trouver ses serviteurs au Synode, & même en celui de Dauphiné; qu'il faut contenter le President Parquet, & empêcher qu'il ne resigne sa Place de laquelle il se veut deffaire, à quelque factieux. Il m'a dit que vous en confeririez avec Monsieur de Rosny, ce que vous ferez aussi sçavoir au Sieur Servian, député dudit païs. Sa Majesté vous recommende l'avancement du procès de Monsieur de Boüillon, encore qu'il ait dit à du Maurier qu'il fera abatre les armes de France qui sont sur sa porte, si-tôt qu'il sçaura que l'on aura procedé contre lui & que l'on l'aura trompeté. Sa Majesté a trouvé à propos que

vous

vous ayez écrit à Monſieur Dornano, & dit à Monſieur de la Force de retourner au païs. Il vous prie auſſi de conclurre le marché de la Forêt de l'Aigle, puiſque vous le trouvez avantageux pour elle, & puiſqu'il n'y va que de dix ou douze mille livres, qu'il faut partager cette ſomme & en ſortir. Il m'a auſſi commandé de vous envoyer deux lettres, l'une pour vous & l'autre pour Monſieur de Roſny, en faveur du Sieur Balbani, qui eſt au Fort l'Evêque, afin que vous entrepreniez ſa délivrance, & le faiſant ſecourir de quelque argent, ſur ce que Sa Majeſté lui doit, & y interpoſant auſſi vos autoritez, autant que ſa juſtice le permettra, &c. Ecrit le 22. jour de Mars 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

En ce même mois, vous reçûtes une lettre de Monſieur de Freſne Canaye, qui étoit Ambaſſadeur pour le Roi à Veniſe, qui étoit de grande importance, comme il ſe connoîtra par la lecture d'icelle, étant telle que s'enſuit.

Réponse de Monsieur de Sully à Monsieur de Fresne Canaye.

MONSIEUR,

Pour réponse à votre lettre écrite à Venise, du 15. Octobre 1605, je commencerai par un bien humble remerciment des assûrances que vous continuez de me donner de votre amitié & bonne opinion de mes services envers mon Roi & ma Patrie, en quoi j'apprehende que votre affection envers moi ne vous y ait fait appercevoir plus de capacité, que vous n'y en trouverez à l'épreuve qu'il semble qu'en vouliez faire, en me demandant mes sentimens sur des questions tant problematiques, que sont, à mon avis, les differends commencez, dès les années passées entre les Papes, le Siege Apostolique, & le Duc & Seigneurie de Venise, & iceux augmentez d'année en année, jusques à maintenant qu'ils semblent être proches d'une dangereuse crise; desquels chacun parle bien diversement; mais plûtôt, ce semble-t'il, selon sa passion particuliere, que selon ce que le requiert la considé-

ration

sation des tems presens, la diversité de la trempe des esprits & les interêts des Potentats & puissances terriennes qui s'interesseront dans telles diverses pretentions ; & la plûpart plûtôt pour nuire aux parties & profiter de leurs imprudences, que par sincerité & vouloir terminer leurs mesintelligences. Surquoi pour vous parler librement & sans aucune passion ni de Catholique ni d'Evangelique, je vous dirai que ce qui me semble rendre cette affaire plus épineuse & remplie de difficultez, est que me paroissant ne devoir être estimée que d'une seule & simple nature, & par ce moyen fort facile à terminer, je pense reconnoître par les discours que vous m'en avez envoyez, des raisons alleguées pour impliquer ce mal-entendu par un mélange du spirituel & du temporel, qu'il le rendra comme inexplicable & d'impossible décision : au lieu que chacune des parties y devroit chercher des temperamens & assaisonnemens, comme le requiert leur profession de Chrétiens, laquelle ne recommende rien tant que la Charité, leur enseignant à vouloir plûtôt endurer dommage, que d'en faire. Que s'ils se vouloient contenter d'y proceder par voyes amiables
&

& douces, j'avouë franchement que ce differend pourroit être bien-tôt terminé, & qu'il n'attireroit après lui ni destruction de peuples (qui ne peuvent mais de ces contentions) ni aucunes pernicieuses consequences. Mais y ayant apparence que les parties s'aigriront, & de l'aigreur des paroles passeront à la violence, à la force & à l'emploi des armes, il est necessaire avant que de se jetter dans ce précipice, que les parties se souviennent des grandes peines, fatigues, ennuis, déplaisirs, & dépenses excessives, ausquelles les assujettirent leurs anciennes guerres procedées quasi de telles causes. Mais que le Pape en son particulier (lequel j'aime & honore de tout mon cœur, m'ayant obligé d'être toute ma vie son très-humble serviteur) se represente quelle difference il y a des tems d'alors, que son Empire ou Hierarchie spirituelle s'étendoit au long & au large par toute la Chrétienté, avec telle toute-puissance qu'elle lui en attribuoit quasi une égale au temporel: au lieu que maintenant il se connoît qu'elle a presque perdu la moitié de l'étenduë de sa puissance spirituelle : ce qui a autant affoibli les respects & deferences que l'on lui rendoit en la tempora-

poralité. Et qu'il confidere de plus, comme l'étenduë de la Seigneurie de Venise est environnée de dominations, & peuples qui ont rejetté la reconnoissance de lui & du Siege Apostolique; & que les Venitiens ne sçauroient si peu montrer avoir de desir de faire le semblable, dont je sçai qu'il y a plusieurs particuliers qui n'en sont pas éloignez, que pour les y faire resoudre ils ne soient secourus des Turcs, des Chrétiens de Gréce, & des Evangeliques, & des Protestans de Suisse, Allemagne, Boëme, Hongrie, Aûtriche & Transilvanie. Que si de toutes telles Religions il s'étoit une fois jetté quelques étincelles dans l'Italie, il seroit à craindre qu'elles ne devinssent flammes, voire brasiers très-ardens, comme les violences & le peu de temperamens que les Papes Leon & Clement apporterent à leurs resolutions, furent cause que les Predications, contraires à leur doctrine, de trois ou quatre Moines, parcoururent à moins de rien les deux tiers des dominations de la Chrétienté, d'où il n'y a pas apparence qu'elles en soient jamais tirées. Et de tout cela en avons quelquefois parlé, Messieurs les Cardinaux de Joyeuse & du Perron & moi, afin de trouver les

les moyens pour d'une part, empêcher que ces semences ne se répandissent dans l'Italie ni les Espagnes, & de l'autre pour moderer les animositez de la Cour Romaine contre ces deux Religions, puisqu'ils reconnoissent qu'elles nuisent à la Chrétienté au lieu d'y servir. Et quant à ce qui regarde les Venitiens, ils doivent considerer (outre ce que j'ai dit ci-devant) que les guerres s'échauffant entr'eux & les Papes, ce ne sçauroit être sans que les autres Potentats s'en mêlent, & sur tout l'Empereur & le Roi d'Espagne, lesquels ayant plusieurs pretentions dans leurs Etats, ne manqueront pas de se servir de ces occasions pour essayer d'en recouvrer quelque partie. Et partant me semble-t'il que le Pape & les Venitiens ne sçauroient mieux faire, que de reduire leurs differends en accommodemens & assaisonnemens, par le moyen de leurs amis communs qui leur deviendroient d'amiables compositeurs, utiles de toutes parts: n'y en ayant point, à mon avis, de plus propres pour l'entreprendre que le Roi mon Maître, ni pour ménager l'affaire au contentement du Pape, que son Nonce Monsieur Barberin, qui est un très-sage & bien adextre Prelat, pour en re-

foudre quelque chose de bon. Je sçai bien que ce discours meriteroit d'être plus étendu & mieux raisonné; mais votre suffisance à suppléer ce qui manquera, & qu'il me semble déjà trop long pour une lettre, me le fera finir ici; mais non ma devotion à votre service, & les assûrances que je suis, Monsieur, &c.

Vous reçûtes peu après cette Lettre de Monsieur de Fresne Canaye, une Lettre du Roi telle que s'ensuit.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, comme j'étois à Tenébres, Monsieur de Nevers est arrivé, qui a amené avec lui le Sieur de la Vieville, qui vit Lundi dernier Monsieur de Boüillon, qui lui a dit les mêmes choses qu'il nous avoit envoyées par Monsieur de la Noüe, & que c'étoit plus qu'il n'avoit jamais accordé, ajoûtant avec cela que vous étiez le plus cruel ennemi qu'il eût en France, ce que je ne voulois croire. Mais comme je sortois de table, du Maurier est arrivé, qui m'a dit cela même, & confirmé ce que m'avoit dit le Sieur de la Vieville de vous, & d'autres particularites

te, & Sa Majesté l'a lûë; mais non celle de Monsieur de Monglas, encore que vous en trouviez le tiret rompu, ce qui a été fait par inadvertance.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je suis de votre opinion, que la diligence est requise en l'action que nous entreprenons. Je le juge encore mieux d'ici, que je voi que les hommes lui viennent chaque jour à plus grande foule, en ayant reçû de Suisse & Allemagne trois cent depuis Mercredi. Je n'ai que le Regiment de mes gardes, & hors d'esperance d'avoir plus devant le quatriéme d'Avril, j'en enrage. Pour la Cavalerie, les recrûës sont arrivées aux Chevaux-legers, qui sont belles & bonnes. Je parts demain pour aller à Rethel, delà à Mezieres, puis à Donchery, & le trentiéme à Mouson, lequel jour y arrivera le Regiment des Gardes, & non plûtôt, pour les malheüreux chemins, que le mauvais tems qu'il fait depuis quelque jours, a faits. Envoyez quelqu'un pour me fournir des pics, pêles & hoyaux, & des chevaux & Officiers; pour, si j'ai besoin de quelques moyennes pieces, for-

tifies

tifier mon logement. Je ne ferai rien mal à propos, & ne perdrai une seule heure de tems. Je m'en vais faire mes Pâques, & me recommender à Dieu; vous sçaurez souvent de mes nouvelles, & vous assûrez que je suis toûjours votre bon Maître. Ce 26. Mars, à Reims.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de la Varenne à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Je vous eusse écrit sur l'arrivée de Monseigneur de Nevers & de la Vieville, & sur celle du Maurier; mais je sçavois bien que vous en auriez plus de certitude par les lettres de Monsieur de Villeroy. Je vous dirai seulement qu'ils s'en sont retournez sans charge, même que le Sieur de la Vieville n'est content de lui. Je crois néanmoins que Monsieur d'Arson verra Monsieur de Boüillon; toutefois sans charge il a donné quelque esperance au Roi, que si Sa Majesté approche de deux ou trois lieuës de Sedan, que Monsieur de Boüillon le viendra

trouver avec quatre chevaux : mais ce n'est que discours sans charge. Sa Majesté vous écrit, mais tout de sa main sans Monsieur de Lomenie. Je vous assûre qu'il se tremousse bien de la guerre. Voilà tout ce que je sçai, je vous baise très-humblement les mains. A Reims, ce 26. Mars 1606.

Signé, LA VARENNE.

Lettre de Monsieur de la Varenne à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Hier tout étoit rompu avec Monsieur de Boüillon; car il renvoya Monsieur d'Arson avec le plus pauvre memoire qu'il se pouvoit, & sembloit qu'il voulût traiter de compagnon à compagnon. Aujourd'hui il a supplié le Roi par un nommé Monsieur de Betancourt, qu'il lui envoyât Monsieur de Villeroy pour traiter avec lui. Ce que le Roi a fait, & le lui envoye demain matin, & Monsieur de Dinteville. Ils ne vont pas jusques à Sedan, & ne sortent point des terres de France, & vont à un village appellé

Torcy.

Torcy. Voila tout ce que je sçai. Je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur.

Signé, LA VARENNE.

A Donchery, ce Mercredy au soir 28. Mars 1606.

Lettre de Monsieur de la Varenne.

MONSEIGNEUR,

Depuis ma lettre écrite ce matin, le Sieur Arsan est revenu trouver le Roi, que Sa Majesté avoit hier permis d'y aller, qui a rapporté que Monsieur de Boüillon desavouë le Sieur de Betancourt, & qu'il ne lui avoit point dit qu'il supplioit le Roi de lui envoyer Monsieur de Villeroy, bien que s'il lui envoyoit, il parleroit à lui. Le Roi ne laisse pas d'envoyer ledit Sieur de Villeroy, afin de le mettre de tant plus en son tort. Vous ne vîtes jamais le Roi se mieux porter, & plus réveillé parmi les soldats : vous voyez bien que c'est toute son humeur. S'il se presente quelque chose au retour de Monsieur de Villeroy, je ne manquerai à vous en avertir.

 Je

Je vous baise les mains, Monseigneur: votre très-humble serviteur, LA VARENNE. A Donchery, le 30. Mars 1606.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Vous verrez par le memoire que je vous envoye, ce qui s'est passé aujourd'hui ici, où vous êtes fort desiré du Roi, pour être assisté de votre bon conseil en cette resolution : partant vous lui ferez plaisir de vous y rendre au plûtôt. Sa Majesté sejournera encore ici demain, afin de donner moyen audit Duc d'entrer en une deuxiéme conference, ainsi qu'il a demandé. Je ne vous dirai point plusieurs particularitez qui se sont passées, pource qu'elles seroient trop longues à representer par écrit : je les vous raconterai quand je vous verrai. Mais encore qu'il semble par la procedure dudit Sieur Duc, qu'il desire contenter Sa Majesté & se veuille mettre à la raison; toutefois je n'en ferai aucun état qu'il n'ait conclu, signé & commencé à effectuer l'accord : car je l'ai trouvé

trouvé assez irresolu & rempli d'une merveilleuse deffiance. J'ai reçû la lettre qu'il vous a plû m'écrire le vingtcinquiéme de ce mois, avec celle que vous m'avez adressée pour le Roi, que je lui ai presentée. Sa Majesté a aujourd'hui reconnu de loin la Place, & ne la juge pas si bonne que ledit Duc la fait; je remets cela aux guerriers, pour vous offrir mon obéïssance & service, priant Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé, me recommendant bien humblement à votre bonne grace. De Donchery, le 30. Mars au soir 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

Monsieur, le Roi a dit qu'il ne croit pas que Monsieur de Boüillon le contente, quoiqu'il dise & en fasse paroître jusques à present, estimant qu'il ne veut que l'endormir, comme il a fait ci-devant: mais il y sera trompé le premier, ainsi que Sa Majesté m'a commandé vous écrire.

Lettre de Monsieur de la Varenne à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Aujourd'hui Monsieur de Villeroy a été au Château de Sedan; il a tout resolu avec Monsieur de Boüillon; demain il ira de bon matin pour faire signer les articles que l'on vous envoyera tout aussi-tôt. Entr'autres articles, le principal est, que le Roi mettra un Gouverneur dans le Château avec une Compagnie de cinquante hommes; que les habitans feront le serment de fidelité; que Monsieur de Boüillon le fera entre les mains du Roi. Sa Majesté s'en ira Dimanche voir la Reine à la Casine, & faire un Monsieur d'Orleans. Lundi il viendra coucher ici, & Mardi entrera dans Sedan. Sa Majesté a été extrémement contente, & vous a fort loüé que votre épargne & le service que lui aviez fait, lui avoient donné moyen de faire, & l'entreprise & la dépense, que lui & la France vous en étoient obligez. Voilà tout ce que je vous puis mander. Je vous baise très-humblement les mains, Monseigneur:

seigneur : Votre très-humble serviteur,

LA VARENNE.

A Donchery, ce Vendredi dernier Mars 1606. à minuit.

Lettre de Monsieur de la Varenne à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Je vous écrivis hier, comme Monsieur de Villeroy devoit voir Monsieur de Boüillon à Torcy, ce qu'il a fait aujourd'hui, dont nous esperons que le Roi aura contentement. Il a pris terme jusques à demain pour achever de resoudre. L'on l'a trouvé fort étonné, fort peu assisté, n'ayant qu'environ quinze cens hommes, compris ceux de ses terres, tous jeunes gens qui n'ont jamais vû la guerre. Il a peu de François, les plus forts sont Flamands, de Franquedalle & d'autour, peu de Lansquenets, environ vingt-cinq Suisses. Madame de Boüillon n'est encore sortie, qui est un grand témoignage qu'il ne se veut défendre. Voila tout ce que je vous puis-

dire pour ce jourd'hui. Je vous baise les mains, Monseigneur; Votre trés-humble serviteur,

LA VARENNE.

A Donchery, le Vendredi dernier Mars au matin 1606.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, le Traité s'en va parachevé, & espere qu'il sera signé aujourd'hui ou demain au matin. C'est pourquoi je vous dépêche ce Courier exprès pour vous en avertir, & vous dire que laissant le plus pesant de votre bagage à Châlons, vous vous rendiez Lundi au soir à la Casine; car j'ai un extrême desir de vous voir. Bonjour, mon Ami. Ce Samedi matin premier d'Avril. A Donchery.

Signé, HENRY.

CEs lettres, comme il se peut juger, témoignoient une grande colere contre ledit Duc de Boüillon, lequel fit bonne mine jusques à ce que le Roi fût devant sa Place, qu'il oüît dire que tou-

te

te l'armée marchoit, & que l'artillerie au nombre de cinquante pieces, n'étoit plus qu'à quinze ou vingt lieuës de Sedan. Car lors il fut persuadé de fléchir, & les choses tellement pressées par Monsieur de Villeroy pour l'envie qu'il vous portoit, la crainte qu'il avoit que vous arrivant, tout l'honneur du Traité ne vous fût attribué, & que Monsieur de Boüillon vous en ayant l'obligation, & par votre entremise, des conditions & des sûretez plus avantageuses, ce ne fût un moyen pour vous unir ensemble d'amitié inseparable, chose qu'il apprehendoit, ayant pour artifice plus recommendé de tenir toûjours mal les uns avec les autres, tous les plus qualifiez de votre Religion, chose à quoi le Roi ne pensoit pas, mais desiroit votre presence audit Traité. Et de fait, si-tôt qu'il vît quelque ouverture à icelui, il vous fit faire une dépêche, par laquelle il le vous mandoit, & commandoit de venir en diligence, afin qu'il ne se fît rien sans vous; mais ledit Sieur de Villeroy bailla ces lettres à un Laquais, & l'envoya passer par Reims, Saint Quentin & Amiens; tellement que vous ne les reçûtes qu'après un autre Courier, par lequel le Roi vous mandoit qu'il étoit

en peine de vous, qu'il craignoit que vous fussiez malade, pource que vous ayant mandé il y avoit huit jours pour assister au Traité qui se projettoit, il n'y avoit eu aucune réponse, de sorte qu'il avoit été conseillé de conclurre sans attendre davantage. Vous reçûtes ces lettres à Suipe, & vous en allâtes en diligence à la Casine, où le Roi étoit, lequel estimant que vous seriez offensé de ce que l'on ne vous avoit pas attendu, ne sçavoit quelles excuses vous en faire, ni de quelle bonne chere vous user, & vous dit tout haut, arrivant : Vous soyez le bien venu, j'ai eu soin de votre souper & de votre coucher, vous serez bien accommodé. Et à l'oreille vous dit : Devinez pourquoi je me suis tant hâté, c'est parce que je sçai qu'étant arrivé, vous eussiez voulu tout reconnoître, & vous fourrer à tous perils, & je craignois qu'il vous arrivât quelque accident : car j'aimerois mieux que Sedan ne fût jamais pris, ayant bien affaire de vous en autre chose de plus grande consequence.

Deux ou trois jours après, Monsieur de Boüillon vint au matin, le Roi étant encore au lit, lui faire ses soûmissions, ausquelles le Roi voulut que vous fussiez.

Le lendemain vous fûtes visiter les fortifications de la Place, & eûtes de grandes contestations avec Monsieur de Boüillon, tant sur la forme d'icelle, que sur ses foibles preparatifs pour bien se défendre, & lui remarquâtes en toutes telles choses, de grands défauts que le Roi jugeoit même. Car de tous ces grands secours (desquels parloit cette lettre adressée au Roi, dont a été fait mention ci-devant) pour lesquels la plûpart des Potentats de la Chrétienté se devoient tant émouvoir, il n'en parut autre chose que trois cent malôtrus Lansquenets, & vingt-cinq Suisses avanturiers. Et au lieu de tant de preparatifs pour une longue défense, que la reputation d'un si grand & provident personnage faisoit estimer se devoir trouver en cette Place, il se reconnut qu'il n'avoit pas seulement donné ordre à la moindre chose de celles qui étoient necessaires, la plûpart de ses pieces étant fort mal montées, n'ayant pas accommodé un seul lieu pour les loger sûrement, ni que quatre ou cinq chetifs Canonniers, point de gabions, point d'ais, planches, trépans ni madriers pour dresser plattes-formes, point de terres ni fassines pour se couvrir, & rem-

parer aux lieux attaquez, ni d'outils pour y travailler.

CHAPITRE IV.

Touchant le Comté de Saint Paul. Magnifiques desseins du Roi, Jésuites de Metz, & lettres de Monsieur d'Evreux.

Discours du Roi à Monsieur de Sully.

L'Ordre ayant été mis à tout ce que requeroit la capitulation de Sedan, Sa Majesté vous dit; Je ne voi pas qu'il soit plus besoin de nous constituer en dépense, regardez à faire faire montre à l'Armée, afin de licencier les troupes qui le devoient être. Comment licencier, Sire, lui dites-vous, & que deviendra votre Contrat du Comté de Saint Paul? Ne vous souvient-il plus de la resolution qui fut prise en le passant, dont pour l'intelligence, il faut dire un mot, encore que cela eût été fait il y avoit trois ans. C'est que le Sieur de Guilloüaire ayant proposé au Roi que Monsieur le Comte de Saint Paul étoit contraint

contraint par la necessité de ses affaires de vendre ledit Comté, & qu'étant venu de sa Maison, & de plus étant une piece d'importance pour la France, d'autant que la tenûre d'icelui étoit toûjours demeurée indecise par tous les Traitez, il sembloit plus utile & honorable pour le Roi de la retirer, que de la laisser vendre. Et de fait, le Roi y conclut par les avis de Messieurs de Bellievre, Villeroy, Sillery & de Maisses, qui furent commis pour en dresser les Contrats, que pour n'engager le Roi, l'on le fît secrettement & sous le nom d'un tiers. Vous n'étiez pas lors à la Cour; mais à votre retour, le Roi vous en ayant parlé & conté tout qui s'étoit fait & passé, vous lui dîtes : Sire, un tel Contrat vous jette dans la guerre ou dans la honte. Dequoi vous ayant demandé la raison, vous lui dîtes : Sire, vous sçavez bien comme par tous les Traitez, il est dit, que le Comte de Saint Paul relevera son Comté en foi & hommage du Comté d'Artois ou du Comté de Boulogne, ainsi que bon lui semblera de choisir, tellement que tant qu'il sera dans une main tierce, vous ne vous sçauriez plaindre qu'il ne vous reconnoisse pas. Mais dès l'heure que vous

aux fantaisies d'autrui, ce que le Roi ne devoit tenir que de son courage ; & puis, avons eu peur de declarer ce que nous avons acquis. Je m'en étois toûjours bien douté que les choses passeroient ainsi. Dites au Roi que tout le monde dit cela, & qu'on se moquera de nous si l'on fait tirer le canon. Sur ce rapport le Roi se mit en colere, jusques à médire de vous, puis il vous envoya Monsieur de Prâlin, & après, Monsieur de Bethune pour vous persuader doucement. A quoi voyant que vous contredisiez toûjours, enfin il se fâcha, & vous donna des commandemens absolus, lesquels vous executâtes si diligemment, si furieusement, avec un ordre & tel tintamarre, que cela l'appaisa, & vous envoya querir pour vous embrasser. Monsieur de Boüilon entra dans Paris, marchant derriere le Roi, avec lequel il se remit aussi bien que jamais, & en reçût les mêmes familiaritez & bons traitemens que par le passé. Sa Majesté crea lors une Compagnie de Gens-d'Armes, sous le tître de la Reine, dont il vous fit Capitaine-Lieutenant. En cette année le Roi & la Reine faillirent à se noyer en passant le Bac de Neüilly, qui fut cause d'y faire un Pont. Ceux de l'As-

semblée

semblée du Clergé firent instance au Roi de faire publier le Concile de Trente, & plusieurs autres propositions, desquelles l'execution eût ressuscité les vieilles animositez que la prudence du Roi avoit ensevelies, & peut-être alteré la tranquillité publique. Mais Sa Majesté rejetta tout cela par raisons & autoritez dignes de grande loüange; la charité Chrétienne fût établie: mais la mauvaise observation des regles d'icelle en a ôté tout le fruit attendu.

Monsieur le Dauphin & les deux filles de France furent baptisez, où tous les grands du Royaume étant destinez pour porter les honneurs, Monsieur de Boüillon qui avoit été nommé pour être du nombre, fut contraint de s'en abstenir, pource que vous & tous les autres Ducs & Pairs de France le deviez preceder, nonobstant sa pretenduë Principauté Souveraine de Sedan, & son titre imaginaire de Duc de Boüillon. Et sur ce qu'il allegua les rangs tenus par les Seigneurs de Sedan, il lui fut répondu que ç'avoit été non en consideration de telles qualitez, mais qu'ils étoient descendus d'une Maison de Princes Souverains, & que lui n'étoit venu que de Gentilshommes. Il se passa plusieurs autres particula-

ticularitez touchant toutes les choses susdites : mais elles sont traitées si amplement par les Historiens, que nous nous dispenserons de les inserer dans ces Mémoires. Et quant aux autres affaires qui furent encore occurrentes en ladite année, nous vous dirons que nous étant (un jour que nous étions tous deux de loisir) rendus attentifs à revisiter les papiers des petites Armoires vertes de votre Cabinet de derriere, ausquelles vous mettez en liasses toutes les minutes de toutes les lettres & discours d'importance que vous avez faits, nous en rencontrâmes une toute écrite de votre main, qui nous parut beaucoup moins entrelignée & raturée que les autres, ce qui nous la fit lire tout du long, cette lecture venir le desir de la mettre au net, & cette correction & ordre de bonne disposition la connoissance, que c'étoit à notre avis, celui de tous vos Manuscrits en forme de lettre, lequel parloit le plus universellement des hauts & magnifiques desseins du feu Roi, & qui étoit néanmoins le plus succint, le plus intelligible, & de plus belle suite. Ce qui nous fit resoudre de l'employer en ce lieu, quoique peut-être par quelque avancement du tems de celui auquel vous

vous pouvez avoir fait; chose que nous n'avons pû bien reconnoître, d'autant que ladite lettre n'avoit autre datte que celle du quatorziéme Mai, ladite lettre étant telle que s'ensuit.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi, touchant ses magnifiques desseins.

SIRE,

J'avoüe & confesse avec toute l'ingenuité, franchise & humilité à moi possible, que je devrois être estimé sans esprit, jugement & raison, voire tenu pour le plus imprudent, ingrat & pervers de tous les hommes, si je ne reconnoissois être plus obligé à votre Royale Majesté que ne fut jamais sujet à son Roi, serviteur à son Maître, ni vassal à son Seigneur Souverain; puisque non-seulement vous m'avez gratifié de plusieurs dons, bienfaits & richesses, mais m'avez encore élevé de pure grace aux plus eminentes charges, états, honneurs & dignitez de votre Royaume, & témoigné tant de bienveillance (nonobstant tous les artifices des malices de notre siécle, pour vous faire prendre des

ombrages de ma devotion & loyauté) une si grande confiance en ma personne, & ce, avec une autant exquise familiarité, douceur & privauté, que s'il y eût eu quelque espece d'approchante égalité entre la sublimité de votre hautesse Royale, & la splendeur de votre gloire, vertus & merites, & les obscuritez, foiblesses & debilitez de tout ce qu'il y a de meilleur en moi; ne me celant non seulement nulles de vos pensées & resolutions, & plus secretes cogitations, tant réelles que personnelles; mais aussi me deferant un si grand honneur, que de vouloir souvent prendre mon avis & conseil sur icelles; & ce qui est encore le plus honorable, mais aussi le plus onereux pour moi, de m'avoir commandé tant de fois d'en faire un discours par écrit qui fût bien élabouré, ample & succintement particularisé, & suffisant pour donner à ceux qui auroient seulement le sens commun, le pouvoir d'en prendre l'entiere intelligence. Mais puisque tant de supplications, dont j'ai ci-devant usé, pour exempter ma foible cervelle d'entreprendre un faix si pesant, m'ont été inutiles, je me suis resolu de n'y resister plus, mais de me jetter comme à corps perdu & jugement transpor-
té

té dans cet abîme & precipice de presomption, puisque vos commandemens absolus, ausquels je dois une entiére obéïssance, me l'ordonnent ainsi. Et usant d'un stile non accoûtumé pour faciliter l'intelligence & comprehension de ce que l'on veut representer, je commencerai par ce qui doit bien être le premier en l'intention, mais est toûjous le dernier en l'execution; à sçavoir, de rendre tous Rois, Princes & Potentats Chrétiens, sans envie, jalousie, deffiance, interêts, ni desirs contraires entr'eux, afin que par ce moyen quelque éloignez qu'ils soient les uns des autres; ils se puissent familierement entrevisiter, & leurs femmes, enfans, Princes & Noblesse aussi, sans ceremonie, ni être obligé à aucun faste, vanité, pompe ni dépense onereuse, tout ainsi qu'il se pratique entre les Seigneurs, parens & amis d'un même Etat, Province ou Royaume. Or est-ce là, SIRE, au moins à mon avis, le plan de votre dessein, mais pour lequel construire & amener à sa perfection, il semble necessaire, comme il est en effet, d'assembler tant & tant de diverses sortes d'ingrediens & de materiaux tous grandement lourds, pesans & difficiles à recouvrer; & ensuite les

les faire voiturer par tant de regions inhabitées, deserts, palus, marais, rochers, abîmes & precipices des esprits capricieux, extravagantes imaginations & bizarres fantaisies, que l'horreur & l'effroi d'iceux en devroit, ce semble-t'il, faire quitter le dessein, & finir tous les discours & les pensées. Mais puisque l'experience nous apprend par l'exemple de plusieurs choses, voire même par l'operation des plus lourds animaux, que quelque masse confuse & difforme qu'ils viennent à produire, que neanmoins le tems, la patience, le travail & l'assiduité leur en fait enfin tirer quelque chose de bien formé & figuré, & tout cela à force de lécher, parer, reparer, & affectionner : aussi me suis-je resolu de tellement mediter, travailler & comme lécher cette grande machine de vos desseins, quelque confusément qu'elle soit entrée dans mon intelligence, que ce que j'en dirai, ne sera pas du tout incomprehensible. Et pour commencer mon discours par une plus claire intelligence, je dirai qu'il est facile à juger que la sublimité de votre esprit a souvent passé & repassé par telles cogitations avec une exquise sapience & providence, jointes à une fermeté de courage

rage qui ne se peut exprimer, & une patience du tout admirable, desquelles je reduirai les commencemens & les suites par articles sommaires pour les reprendre alors qu'il en sera besoin, afin d'en representer les voyes, methodes, moyens & assaisonnemens requis pour la perfection, subsistance & manutention permanente de ce magnifique bâtiment & glorieux desseins.

Je dirai donc, Sire, qu'il faut bien que la premiere notion qui s'en forma en vous, y fût infuse du Ciel, d'autant qu'elle surpasse toute humaine cogitation, tant sublime puisse-t'elle être.

Plus, que cette même faveur celeste vous fit parcourir toute l'étenduë de toutes les regions dans lesquelles votre speculation projettoit de former son établissement.

Plus, que cette même puissance celeste vous inspirât de distinguer toute cette vaste étenduë de regions en quinze principales, mais diverses sortes de dominations Souveraines.

Plus, d'assortir chacune de ces quinze dominations dans celle des trois, voire quatre sortes de formes de gouvernement qui s'observent dans le monde, laquelle leur seroit la plus convenable, à sçavoir

sçavoir, la Monarchique, l'Aristocratique, la Democratique & la pesle-mêlée d'icelles.

Plus, d'acquerir à l'endroit de tous, la reputation d'être, & en effet être un Prince genereux, prudent, loyal, équitable, honorable, temperant & inviolable observateur de sa foi & de sa parole ; sçachant bien que tout Prince sans la reputation & possession de ces parties, ne doit jamais avoir que des desseins & des entreprises fort communes & ordinaires.

Plus, de prendre une ferme resolution de ne donner connoissance à nul étranger, ni qu'à bien peu de vos Ministres & serviteurs, du but de vos grands desseins, que vous n'eussiez auparavant tranquilisé toutes les parties de l'étenduë dans laquelle vous êtes resolu de restreindre & ajuster votre domination, & que par bons traitemens vous ne vous fussiez acquis le fervent amour de tous vos Peuples, tant d'une Religion que d'autre, & fait cesser toutes haines, animositez & mauvais desseins des uns contre les autres.

Plus, de faire paroître un extrême desir d'établir une même tranquillité entre tous les Potentats de l'Europe, & qu'en effet si-tôt que vous verrez naître la moindre

dre dispute & contention entr'eux, votre intention est de rechercher veritablement tous les moyens de les maintenir à vivre en paix & en repos les uns avec les autres, les sollicitant incessamment de paix ou tréve, lorsqu'il interviendra contention ou diversité de pretentions, & faisant toûjours valoir envers tous ceux avec lesquels vous traitterez, votre genereuse resolution de vouloir tout pour les autres & rien pour vous.

Plus, ces choses promises ainsi bien acheminées, vous êtes resolu, selon ce que j'ai pû comprendre de vos intentions, de faire des amis, alliez & associez, & commencer par ceux lesquels y ont le plus de disposition & de raisons pour n'avoir point d'interêts contraires, dont les plus à propos vous semblent être les Provinces-Unies des Païs-Bas, les Venitiens & les Ligues de Suisse & leurs Alliez, en essayant de composer les differends qui pourroient naître entr'eux, tant pour la Religion que pour la Police.

Plus, ces trois Amis alliez & confederez étant bien affermis, de vous contenter (sans en vouloir pratiquer plusieurs autres tout à la fois) de ménager prudemment les trois Dominateurs puis-

sens du Nord, qui sont tous trois de Religion contraire à la Romaine ; & après tous les interêts d'entr'eux & vous bien discutez & terminez, & les bornes & limites de toutes les dominations, convenuës, essayer de leur faire agréer, sinon une entiere reconciliation avec le Pape & l'Eglise Romaine, au moins une cessation de haine, animosité, & de toute aversion des uns envers les autres.

Plus, en continuant le même ordre ci-dessus, d'essayer de lier amitié, alliance, confederation & association avec tous les Electeurs, Princes, Etats & Villes Imperiales, sous ce tant specieux pretexte que vous avez d'avoir soin de l'Empire Chrétien, (puisqu'il tire son établissement de vos prédecesseurs) & d'avoir la même affection pour le Roi & le Royaume de Pologne, les Princes, Etats & peuples de Boëme & Hongrie, (qui vous ont témoigné si souvent de le desirer ardemment) & le Prince, Etats, Noblesse & Peuples de Transilvanie & païs adjacens, dont vous avez en main des moyens fort specieux & faciles pour y parvenir : faisant sur tout bien comprendre à ces tant diverses sortes de Princes, Etats, Peuples & Villes, la gene-

genereuse resolution que vous avez prise, de ne vouloir jamais conquerir terres, païs, ni peuples d'autrui, ni donner plus d'étenduë à votre Royaume que celle qu'il a maintenant, nonobstant quelconques plus grandes & legitimes pretentions que vous puissiez avoir.

Plus, de continuer à faire bien comprendre à tous ceux de votre association, que vous ne desirez nulle prerogative entr'eux, ni être plus magnifique que de vous dire protecteur & deffenseur de toutes libertez legitimes, ou legitimées par une longue possession ou approbation universelle, & de pouvoir voir en ce dessein tous vos amis & alliez.

Plus, les associations ci dessus dites étant bien traittées, concluës & renduës fermes & stables, sans apparence d'y pouvoir intervenir aucune mutation, votre intention est de continuer les mêmes ordres ci-dessus, pour mettre en execution ce qui n'a été ci-devant mis en avant que par forme de desir & de proposition, en vous unissant & associant loyalement & immuablement avec le Pape, en élevant son autorité Pontificale au souverain degré sur tous Rois, Princes, Potentats, Republiques & peuples Catholiques, & accroissant de beau-

coup sa domination temporelle, conjoignant avec vous deux tous les Princes, Etats & peuples d'Italie ; & de faire bien comprendre, tant à eux qu'à tous les Rois, Princes, Potentats & dominations ci-dessus nommées, que l'un des plus solides fondemens de tous vos hauts & magnifiques desseins consiste à rendre tous les quinze grands Potentats de l'Europe Chrétienne à peu-près d'une même égalité de puissance, Royaume, richesses, étenduë & domination, & de donner à icelles des bornes & limites si bien ajustées & contemperées, qu'il ne puisse venir à ceux qui seroient les plus grands & ambitieux, des desirs & aviditez de s'accroître ; ni aux autres, ombrages, jalousie, ni crainte d'en être opprimez. Pour à quoi parvenir, il vous semble à propos que toutes ces dominations étant ainsi bien associées, vous fassiez faire tous ensemble une solemnelle priere à l'Empereur & au Roi d'Espagne (à cause qu'en eux, reside la trop puissante & excessive domination, ambition & presomption de toute la Maison d'Aûtriche), au premier, de vouloir lui-même établir un tel ordre pour l'élevation de l'Empereur, que cette qualité ne pût jamais être renduë héréditaire,

ditaire, ni même être transmise à deux Princes d'une même Maison tout de suite, afin que Sa Majesté Imperiale eût seule le gré, la gloire & la loüange de tant de si bons succès & reglemens. Et quant au Roi d'Espagne, d'avoir agreable (en imitant tous les autres Rois & Potentats de la Chrétienté d'Europe) de vouloir restreindre sa domination en icelle dans le seul Continent des Espagnes, compris même la Navarre, & les Isles de Sardaigne, Baleares, Pytuisses & Açores, & d'obliger les peuples des dix-sept Provinces des Païs-Bas, en se rendant auteur de leur liberté, & en les établissant lui-même en forme de Republique Souveraine, sauf la reconnoissance par un simple hommage lige envers l'Empire & l'Empereur, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

Plus, que ledit Empereur, le Roi d'Espagne & les Princes de leur Maison obligeassent aussi les peuples de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Tirol, de Trente & leurs dépendances en les mettant en franchise & liberté, & trouvant bon qu'ils fussent joints & incorporez pour toûjours au Corps de la Republique des Suisses, multipliant tous ces Etats & leurs alliez en autant de Cantons

& Seigneuries qu'ils estimeroient à propos ; & qu'ils fissent entr'eux de tels reglemens touchant leur police & Religion, qu'eux-mêmes aviseroient bon être, demeurant, cette Republique, absolument Souveraine en elle-même, reservé un simple hommage lige envers l'Empire & l'Empereur, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

Plus, que lesdits Empereur, Roi d'Espagne & Princes d'Autriche trouvassent encore bon que les Prelats, Nobles, Peuples & villes de Hongrie, Boëme, Autriche, Carinthie, Stirie, Croatie, & autres Provinces voisines qui dépendent de leur Maison, pûssent établir deux Royaumes de toutes ces Provinces ; l'un sous le nom de Hongrie, qui seroit rendu le plus grand, fort & puissant ; & l'autre sous celui de Boëme, lesquels demeureroient perpetuellement electifs à la nomination de la pluralité des voix de sept Electeurs, dont la premiere seroit celle des Ecclesiastiques, Nobles, peuples & villes desdits païs, qui tous ensemble ne feroient qu'une voix ; la seconde du Pape, la troisiéme de l'Empereur, la quatriéme du Roi de France, la cinquiéme du Roi d'Espagne, la sixiéme des Rois d'Angleterre, de Danne-

marc

marc & Suede conjointement, & le septiéme des deux Republiques des Belges & Helvetiens conjointement, lesquels sept Electeurs des Rois de Hongrie & Boëme, en nommant les Rois, s'obligeroient par foi & serment de maintenir fortement, & secourir puissamment ceux qui seroient par eux élûs, lorsqu'ils en auroient besoin contre le Turc & tous autres.

Plus, que le Roi d'Espagne ayant reduit par prudence l'étenduë de sa Royauté dans les limites ci-dessus specifiées, fût prié au nom de tous les associez, de vouloir obliger le Pape par une faveur de perpetuité, en rejoignant la proprieté du Royaume de Naples à la feudalité d'icelui; les Venitiens, en leur quittant la proprieté de la Sicile, à la charge de la tenir en fief du Pape & Siege Apostolique; & le Duc de Savoye, en lui donnant le Duché de Milan, Cremone & leurs dépendances, pour toutes les pretentions de partage que pourroient avoir les Enfans de la fille d'Espagne mariée en Savoye.

Plus, pour persuader plus efficacieusement tous ces Potentats à tenir ces ordres & disposition, votre intention est de leur faire voir par raisons qui ne se

peuvent contredire, que ces hauts & magnifiques projets & desseins par vous pourpensez leur apporteront plus de biens, honneurs, joyes, richesses & contentemens qu'ils n'en eurent jamais.

Or estime-je, Sire, par tout ce que dessus, d'avoir aucunement satisfait aux commandemens exprés de votre Majesté, lesquels m'ordonnoient de lui faire un discours sommaire en forme de plan, de tous ceux qu'elle m'avoit fait l'honneur de me tenir autrefois & en divers tems sur tous ses hauts & magnifiques desseins, non que je ne juge bien d'avoir omis plusieurs particularitez dont elle m'a parlé, & qui eussent été de necessaire specification, explication, voire amplification, à tous autres qui n'auroient pas entre mains en bonne & ample forme, les sept Etats qu'il lui a plû me faire dresser à diverses fois, afin de rendre toutes ses propositions plus comprehensibles, & l'execution d'icelles plus facile; lesquels je veux croire que votre Majesté n'aura pas perdu, comme aussi ne doit-elle pas avoir fait, d'autant que je n'en ai gardé que des broüillards tant raturez, qu'il feroit bien difficile d'en pouvoir refaire d'autres si bien mis au net que ceux que j'ai baillez à

votre

votre Majesté. Et pource que je les ai vûs en diverses mains outre celles de Monsieur de Lomenie, auquel seul elle m'assûroit de confier les manuscrits qu'elle me commandoit de lui faire, je la supplie de faire retirer des mains de Monsieur de Beringan ou Lozerai, ces sept Etats, entre lesquelles ils sont à present. Et afin que cela se fasse plus facilement, j'en specifierai ici les tîtres des rôles ou cottes, étant tels que s'ensuit.

Le premier Etat consistant aux faciles moyens pour terminer toutes les diverses pretentions des dominations limitrophes les unes des autres, & pour regler si bien les étenduës que chacune d'icelles devroit avoir, qu'ils n'en pussent jamais entrer en dispute ni altercation.

Plus le second, afin d'établir un certain ordre & forme de proceder pour la subsistance pacifique & non jamais rioteuse des trois sortes de Religion, que la reconnoissance d'une étenduë & puissance quasi égale, avoit fait juger plus à propos d'être tolerées avec agreation, que non pas s'entre-harceler continuellement.

Plus le troisiéme, un Etat representant les raisons, expediens & moyens

 pour

pour faire comprendre à ceux de la Maison d'Aûtriche, que nonobstant la translation de quelques uns de leurs Etats en d'autres dominations, la leur recevroit plûtôt amelioration & plus ferme subsistance, que non pas diminution ni affoiblissement.

Plus le quatriéme, pour former un ordre & assaisonnement si bien temperé pour le regard des contributions d'une chacune des quinze dominations Chrétiennes de l'Europe, qu'elles n'excederoient point ce à quoi leurs devotions & moyens les pourroient porter.

Plus le cinquiéme, pour le nombre, forme & grandeur des armées qui seroient jugées necessaires pous entretenir une guerre continuelle contre les Infidéles, & donner si bon ordre à toutes choses, que jamais ces armes ne manquassent d'excellens Generaux d'armées & Capitaines, de nombre de vaillans soldats, de soldes, vivres, munitions, machines ni outils.

Plus le sixiéme, pour l'établissement de l'ordre necessaire à tenir, afin que n'arrivant jamais haines, envies, jalousies, ni riottes entre aucuns des Potentats de ces quinze dominations, ils se pussent entre-visiter comme freres & bons

bons amis : celui qui montreroit le plus de franchise & confidence, & qui moins se jetteroit sur la vanité, la pompe & la dépense, étant assûré de remporter le plus d'honneur, de gloire & loüange.

Plus, le septiéme ne consiste qu'en l'énumeration de ces quinze Potentats ou Dominations en une specification de l'étenduë d'une chacune d'icelles, par des cartes exprès de l'étenduë d'une chacune d'icelles, dressées pour ce sujet; en une évaluation par estimation des revenus ordinaires d'une chacune d'icelles; & en une denomination de leurs diverses natures & formes de gouvernement, y en ayant six qui peuvent porter le tître d'électives (les premieres nommées à cause des deux plus éminentes qualitez), six qui peuvent porter le tître de successives, encore qu'en quelques-unes l'élection y ait été quelquefois pratiquée, & les trois autres qui peuvent porter le tître de Republique, l'une Ducale, & les deux autres Provinciales ou Populaires.

Or combien que je reconnoisse assez que ces discours sont trop longs pour leur donner le simple tître d'une lettre, si ne laisserai-je pas de supplier humblement votre Majesté de ne trouver point

mauvais, si je la fais ressouvenir par icelle, d'un certain discours tiré d'un assez grand manuscrit, que je lui baillai il y a trois mois ; lequel j'avois fait par son commandement, & qui m'a semblé meriter d'être ici repeté pour le faire servir de finale conclusion, tant à cette lettre qu'à tous les autres discours & lettres que j'ai baillez à votre Majesté sur cette nature d'affaire. Suivant lequel je vous dirai, SIRE, qu'ayant reconnu par mille preuves, que le Ciel vous a élargi toutes les sortes de dispositions, proprietez & vertus qui se peuvent desirer, jusques à celles là mêmes qui se forment de causes & raisons contraires, lesquelles vous sont toutes également devenuës tant habituelles, que formant en votre personne Royale une harmonie de perfections, elles l'ont rendu capable d'un facile accommodement en toute sortes d'affaires, & avec toutes les diverses trempes d'esprit & d'humeurs que tous les Potentats que votre Majesté a jugé à propos d'ajoindre à son association : leur donnant par ces temperamens égaux, sujet de croire (selon que les occasions le pouvoient requerir) que vous aviez les mêmes desirs & affections, lorsque vous les reconnoissiez entierement éloignées

des vôtres (comme par votre commandement j'usai de cette forme en Angleterre, & me réüssit bien), ensuite desquelles maniéres de proceder, vous prîtes (avec l'agreation des plus sages & plus puissans d'alors, & avez toûjours ainsi procedé, avec tous autres) une ferme resolution sur cinq points, lesquels aussi à la verité étoient, sont & seront toûjours des principaux & plus importans pour entamer les choses à propos & amener tous vos desseins à perfection; à sçavoir,

Le premier, pour prevenir toutes occasions capables de donner des soupçons, deffiances & jalousies que vous puissiez jamais desirer de vous accroître en titres, puissance, autorité, chevances, ni étenduë de domination par dessus ce que vous en possedez, usant d'une telle modestie en toutes ces choses, que vous puissiez être en exemplaire d'imitation à tous autres.

Le second, de témoigner plûtôt amour, pitié & compassion envers ceux de Religion contraire, que non pas leur porter haine, rancune ni animosité, principalement contre les Princes, Etats & peuples de deux sortes de Religions déjà tellement établies & amplifiées, qu'étant impossi-

impossible d'en entreprendre la destruction sans se détruire eux-mêmes, des assaisonnemens pour la tolerance d'icelles sans haine, étoient absolument necessaires, desquels ayant été parlé aux Papes ils ne les avoient pas entierement reprouvez.

Le troisiéme, de pourvoir à donner satisfaction & contentement à ceux dont les ordres & reglemens pour l'établissement de cette Republique Chrétienne, diminuëront apparemment quelque chose en leurs pretentions ou étenduës de leurs dominations. En quoi bien que la Maison d'Aûtriche semblât être la plus interessée, si se trouvera-t'il par les voyes que l'on veut tenir, & qu'il en est discouru dans un manuscrit fait sur ce sujet, qu'ils accroîtront de richesses, puissance, sûreté, Royautez & vasselages.

Le quatriéme, de trouver les moyens de reduire toutes les quinze dominations dont doit être composée la Republique très-Chrétienne, à de quasi égales étenduës de dominations, pour celles qui sont hereditaires; & entre toutes celles qui s'avoisinent les unes les autres, en ajuster si bien les bornes & limites, & contemperer tant équitablement la di-

versité

versité de leurs pretentions, qu'ils ne pûssent jamais entrer en dispute pour icelles.

Et le cinquiéme, d'établir des ordres convenables pour les propositions & resolutions des nouveaux reglemens, loix & ordonnances pour les rangs, autoritez & preséances à tenir, distributions de terres, païs & Seigneuries à faire, & conquêtes à départir. Toutes lesquelles particularitez seront determinées à la pluralité des voix des quinze dominateurs de la Republique très Chrétienne. Surquoi je mettrai fin à cette ennuyeuse lettre, priant le Createur, &c.

Or ne doutons-nous nullement que si des esprits contentieux, ou qui ne trouvent jamais rien de bien dit ni de bien fait qui ne soit selon leur caprice, ne vienne de leur invention, ou passe la portée de leur intelligence, faute de bien comprendre les intentions & raisons de ceux qui écrivent, viennent à lire ce discours, n'y blâment plusieurs choses, sans considerer que ce n'est qu'un simple abregé d'un plus grand discours, & pour la facile intelligence duquel le Roi même, auquel il est addressé, est supplié de voir sept autres Etats qui lui ont été precedemment baillez; & sur

tout

tout ne trouvent-ils toutes les propositions d'icelui pleines d'implications & d'impossibilitez des applications, executions & accomplissemens dont les presuppositions les plus difficiles à croire, seront à notre avis, cette familiarité en visites, amitiez, conversations & communications de tant de Princes, Rois, Potentats & Souverains, qui semblent avoir toûjours vécu en haines, animositez, envies, rancunes, jalousies, ombrages, soupçons & aversions les uns contre les autres. Car ils nous confesseront qu'étant presupposé que l'on puisse parvenir entierement à l'execution & parfait établissement des trois points fondamentaux de tous les ci-dessus specifiez en forme de recapitulation, non seulement tout le surplus s'ensuivra facilement, mais sera d'infaillible consequence, & desquels les moyens sont rendus fort faciles par les amples discours qui ont été faits sur ce sujet, dont pour faire trouver plus aisément l'adresse d'iceux à ceux qui le desireront, nous les repeterons encore ici en trois mots chacun.

Le premier, consistant en l'accommodement des trois sortes de Religions, de quasi égale étenduë de païs

&

& puiſſance dans la Chrétienté d'Europe.

Le ſecond , à rendre d'égale étenduë de païs, puiſſance & force, les dominateurs hereditaires de la Chrétienté, & poſer entre tous des limites ſi certaines, que nul des quinze ne puiſſe entreprendre d'outrepaſſer icelles ſans s'attirer l'attaquement des autres quatorze ſur les bras

Et le troiſiéme en l'établiſſement d'un Conſeil composé, avec égalitez proportionnelles des quinze dominations, d'un certain nombre de gens ſages qui demeurent perpetuels arbitres ſouverains entr'eux pour les ordres, loix & polices à établir, rangs, ſeances & autoritez à tenir, contributions univerſelles à fournir, & Provinces vacantes ou conquêtes à départir.

A la ſuite de cette grande lettre tant importante nous en employerons plusieurs autres à vous addreſſantes, la premiere étant du Roi telle que s'enſuit.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, Je vous écrivis hier par un Courier, de m'envoyer pour la Dame Bretoline qui part dans Mercredi pour s'en retourner en Italie, une enseigne où une boëte de pierreries que je lui veux donner. Mais ayant appris ce soir de ma femme, qu'elle lui donnoit une enseigne, je vous pris de me vouloir envoyer pour elle un diamant en bague de la valeur de mille ou douze cens écus, & qu'il soit plûtôt en coeur ou autre forme bizarre qu'en table; car il coûtera moins & sera de plus grande montre : mais je vous prie encore un coup que je l'aye dans Mardi au soir. Bon soir, mon Ami, ce 8. Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre de ceux de la Religion de Mets à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Si nous n'étions très-assûrez de la sincere affection que vous portez à l'avancement du regne de Dieu & repos de son Eglise, nous nous garderions bien de vous importuner parmi tant & si serieuses affaires ausquels Dieu veut que vous soyez aujourd'hui employé pour le bien & la tranquillité du Royaume. Ce mot donc sera pour vous donner avis que depuis l'arrivée de Monseigneur le Duc d'Espernon en ce lieu, qui fut hier après dîner, nous avons été secretement, & néanmoins fort bien avertis qu'il étoit resolu d'introduire & établir en ce lieu des Jesuites, & que ce seroit par le consentement & bonne volonté du Roi, chose qui nous est quasi incroyable; vû l'assûrance laquelle de votre part Messieurs de Saint Germain, des Bordes, & depuis eux, Monsieur de la Noüe nous ont donnée, que ce n'étoit aucunement l'intention du Roi. C'est chose que Sa Majesté peut de son autorité, nous l'avoüons,

voïons ; & neanmoins force nous est d'avoir recours à votre pieté, pour très-humblement & au nom de Dieu, vous supplier, MONSEIGNEUR, qu'il vous plaise avoir souvenance de ce que nous en avons ci devant écrit, non que nous craignons leurs subtilitez contre notre ferme croyance en Dieu, mais leurs finesses & intentions pour rendre cette Place moins assûrée au service du Roi, & successivement à celui de Monseigneur le Dauphin. Que si par vos Chrétiennes remontrances & intercessions favorables, il plaît à Sa Majesté nous en décharger & delivrer à l'avenir, nous vous serons tous autant obligez que de toute notre affection nous vous supplions très-humblement lui en vouloir parler, & tenir la meilleure main, s'il vous plaît, à ce qu'elle en ordonne à notre soulagement, repos, sûreté de cet Etat en notre obéïssance. Nous vous en serons & en general & en particulier très-obligez, & prierons tous Dieu, comme nous faisons dès maintenant, MONSEIGNEUR, qu'il vous conserve longuement en santé, & vous augmente en toute prosperité. A Mets, ce seiziéme Avril, mille six cent six. Vos très-humbles & très-obéïssans serviteurs, les Ministres & Anciens,

Anciens, au nom de l'Eglise Reformée de Mets.

Autre Lettre sur le même sujet.

MONSEIGNEUR,

Il y a deux ans ou environ que les Jesuites s'étant presentez au Roi pour avoir permission de s'habituer en la Ville de Mets, & y établir un College, nous prîmes la hardiesse de vous en écrire, & supplier très-humblement vouloir faire entendre à Sa Majesté combien cet établissement pourroit prejudicier au bien de son service & à notre liberté & repos, où nous avons reconnu que vous vous êtes porté avec autant d'affection & bonne volonté à notre faveur & soulagement que vous y aviez de pouvoir, Dieu s'étant servi de vous pour détourner cet orage arriere de nous. Or combien que Sa Majesté leur eût dès-lors assez fait connoître qu'il ne leur vouloit accorder l'effet de leur requête, & qu'ils s'en devoient du tout deporter; si est-ce qu'ils ont depuis peu de jours renouvellé le dessein de cette poursuite, à l'assistance des Sieurs du Clergé de cette Ville,

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, suivant ce que je commandai à Monsieur de Villeroi de vous dire, que je desirois faire un present au nom de ma femme à la femme du Sieur Arsens, en recompense des presens que ceux des Etats m'ont faits & à ma femme par lui, je vous fais ce mot pour vous dire, qu'incontinent que vous l'aurez reçû, vous achetiez une enseigne, ou autre chose que vous jugerez plus à propos, du prix & somme de quinze cens écus, que vous envoyerez à la femme dudit Arsens au nom de la mienne, avec force belles paroles d'honnêteté de sa part. Adieu, mon Ami, ce 27. Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY,

Lettre de Monsieur le Cardinal du Perron à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Qu'eussiez-vous fait si vous fussiez venus aux mains, puisque le seul vent de vos

vos armes a fait ouvrir les portes des Villes & des Citadelles ? Voilà en quoi se montre la sagesse du Roi & la prudence de votre œconomie, de sçavoir épargner pour dépendre à propos ; & lorsque l'occasion de dépendre se presente, s'y porter si genereusement & liberalement, que même la grandeur de la dépense retourne à ménage : c'est ce que disoit un Ancien, qu'il falloit faire les guerres grosses & courtes : car par ce moyen outre ce qu'on épargne en dépendant, d'autant qu'on abrege le tems & les frais, les conquêtes qui se font par la crainte des armes, vont bien plus vîte & plus loin que celles qui se font par les armes mêmes. Or si jamais appareil militaire pour être prompt & inopiné, fut celebré par deçà, ç'a été celui de cette derniere armée, & nommément ce qui est sorti de l'Arsenal. En quoi vous avez eu la gloire telle que vous l'aviez meritée, & plus grande que vous ne l'eussiez sçû desirer. Le Pape même en a parlé avec singuliere estime & loüange de vos deportemens en cette expedition. Je m'en réjoüis avec vous pour la profession que je fais de participer à toutes vos prosperitez, & par inclination & par obligation, comme

étant, Monsieur, votre très-affectionné & très-obligé serviteur,

J. CARDINAL DU PERRON.

De Rome, ce 2. Mai 1606.

Ayant recouvré depuis un mois une lettre que Monsieur l'Evêque d'Evreux vous écrivit en Janvier 1600, j'ai estimé à propos de l'inserer ici, ensemble votre réponse ensuite de la premiere, quoi qu'elles la precedent en tems, d'autant qu'elles m'ont semblé dignes de n'être pas omises.

Lettre de Monsieur du Perron à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je ferois conscience de vous divertir de tant de grands affaires que vous avez tous les jours sur les bras pour lire une fâcheuse & inutile lettre, si l'honneur que mon frere m'a mandé que vous me faites de lui demander à tous propos de mes nouvelles, ne me forçoit d'interrompre mon silence & vos occupations.

En

Et à la verité, Monsieur, comme vous avez plus juste droit que personne du monde, de me demander compte des fruits de mon loisir, ayant été celui seul après Dieu & le Roi, qui me l'avez acquis & procuré ; aussi ai-je une plus particuliere obligation de vous répondre de l'exercice à quoi je l'employe. Je vous ramentevrai donc, Monsieur, que sur la fin de l'année derniere, vous me communiquâtes un livre de Monsieur du Plessis, dans lequel je vous promis de vous faire voir plusieurs choses où il s'étoit abusé. Depuis étant de retour en ce Diocese, & ayant donné encore quelques mois à la poursuite d'un petit œuvre que j'avois commencé, je me suis resolu finalement de m'acquitter de cette promesse, & tracer une forme d'indice de ses fautes plus notables & apparentes. Mais comme un abîme appelle un autre abîme, j'ai trouvé, en mettant la main à l'œuvre, que les erreurs & faussetez s'y suivoient de si près, qu'il eût été besoin d'une censure perpetuelle, non que je veuille accuser la foi de Monsieur du Plessis, que j'estime & honore pour son particulier comme il le merite, mais bien plains-je son malheur, de s'être fié sur les rapsodies de certains compila-

teurs qui l'ont servi infidélement, & n'avoir pas consideré combien la Theologie est une profession qui requiert la vie d'un homme entiere à soi, & déchargée de toutes autres affaires. Cela m'a fait exceder les limites & la proportion de mon premier dessein, & a empêché que vous n'ayez eu de mes nouvelles, ni si-tôt, ni si souvent que je le desirois, pour ne me presenter point devant vous les mains vuides. Or quoiqu'en cette entreprise j'aye eu pour but general la défense de la Religion Catholique, néanmoins mes yeux ont toûjours été particulierement tournez vers vous, comme vers celui qui en a été le premier sujet. Et à la mienne volonté, Monsieur, que vous en recuëilliez aussi la premiere utilité qui vous est dûë par tant de justes titres; & que comme Dieu s'est servi de vous pour me faire un des Pasteurs de son Eglise, ainsi il daigne reciproquement se servir de moi pour vous en faire une des oüailles. Ce sera lorsque la consolation que je ressens des succès qui vous arrivent de jour en jour, sera parfaite: car encore que je me réjoüisse grandement de vos prosperitez humaines, de l'integrité, prudence, & vigilance que vous apportez à votre charge, de la sa-

tisfaction que le Roi témoigne d'en avoir, & des honneurs & dignitez qu'il vous confere à cette occasion : toutefois le comble de mon contentement sera lorsqu'il plaira à Dieu couronner les faveurs temporelles qu'il vous départ, de ses graces & benedictions spirituelles. Et la joye que je reçois de vous voir maintenant commander aux Canons de la France, sera parfaitement accomplie, quand je vous verrai obéïr aux Canons de l'Eglise. Voilà, Monsieur, puisqu'il vous plaît m'obliger tant, que de demander des nouvelles de ma solitude, à quoi j'employe le repos que vous m'avez procuré, à sçavoir au labeur que j'ai entrepris à votre occasion. Je prie Dieu vous en faire recueillir les premiers fruits, & vous conserver la creance que je suis & serai éternellement, Monsieur, votre très-affectionné & très-obligé serviteur, I. Evêque d'Evreux.

Réponse de Monsieur de Rosni à Monsieur d'Evreux de l'année 1500.

MONSIEUR,

J'aurai toûjours très-cher le témoignage que vos lettres me rendront de la continuation de votre souvenance & bonne volonté en mon endroit, & ne tiendrai jamais heures mieux employées que celles où le moyen me sera donné de vous honorer & servir selon votre merite & mon affection. Les fautes que vous commettez en me diverissant par la lecture de vos lettres, sont autant d'œuvres de supererogation qui vous rendront le feu de Purgatoire froid comme glace, puisque par icelles vous relevez entierement mon pauvre & foible esprit accablé de tant d'affaires importantes. Je n'ai jamais douté de vos belles & serieuses occupations; je sçai que vos loisirs sont autant de labeurs, & plût à Dieu qu'ils fussent pour surmonter les monstres de l'Eglise, & non pour leur donner la vie; quoique ce soit, j'aimerai & cherirai ce qui viendra de vous; je crois qu'il sera utile au public

public & à vos amis, qui attendent avec impatience l'effet de vos promesses, tant sur le traité de l'Eglise, que sur le dernier livre que je vous baillai il y a quelque tems. J'ai toûjours estimé que pour bien faire, il y falloit bien penser; cela m'avoit facilement persuadé que dans de si gros volumes faits en si peu de tems, il s'y pourroit trouver quelque peccatille: mais que ce soit un abîme d'erreur, il y faudroit de fortes raisons pour me le faire croire. Tant y a que ces avis ne châtient point l'Auteur; car soit que la verité soit facile à défendre, soit la bonne opinion qu'il a de soi, il maintient qu'il n'y a rien à reprendre; & qui plus est, un mois après vos reprehensions vous y aurez réponse. J'ai peur, tant je vous aime, que vous défendiez une mauvaise cause, qui, à vrai dire, a besoin d'un si fort rempart que celui de votre bel esprit. Les loüanges que vous me donnez sans sujet, je les vous renvoye avec merite; elles vous sont dûës de tout le monde; j'espere que vos desirs en mon endroit seront accomplis aux siécles avenir comme au present, & ne vous étonnez du chemin que je prends contraire au vôtre: j'ai rencontré un guide qui ne me laissera égarer,

& suis enseigné d'un Evêque qui a fait la leçon aux autres : tout mon regret est que vous laissiez la source pour boire aux ruisseaux, que la multitude des passans a troublée, les voulant gayer. Je munis mon magasin & mes Arsenaux de doubles canons, les uns de bronze, pour étonner les ennemis de la France, & les autres de papier, pour combattre ceux de l'Eglise : la derniere bataille sera sans feu & sans flamme, s'il vous plaît, autrement je m'en excuse, mes devanciers s'en sont mal trouvez, j'aime mieux que nous bûvions ensemble, ce qui n'arrivera jamais si-tôt que je le desire. Venez donc voir mon nouveau ménage, je vous en conjure, & prenez assurance que vous n'aurez jamais une brebis, sans vous croire, qui vous soit plus devotieuse que je vous serai toute ma vie. Sur cette verité je vous baise très-humblement les mains, priant Dieu, &c.

CHAPITRE V.

Lettres du Roi à Monsieur de Sully. Questions du Pere Cotton. Arrivée de la Duchesse de Mantouë.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, j'ai été averti que l'on est après pour faire convoquer à la Rochelle un Synode national de mes sujets de la Religion Pretenduë Reformée, & qu'il y a déjà des Provinces qui ont écrit aux Deputez qui sont à ma suite, pour en faire instance, & pour écrire aux Provinces, afin de faire les assemblées particulieres pour élire & ordonner des Deputez, & dresser leurs instructions. Et comme je juge n'être necessaire ni à propos aucunement en cette saison, de faire ledit Synode, je vous prie envoyer querir lesdits Deputez, sçavoir la verité dudit avis, & en rompre l'execution. Je les eusse fait venir vers moi exprès pour leur declarer sur cela ma volonté, si je n'eusse été à la veille d'entrer en la

diette que les Medecins sont d'avis que je fasse ; car je la commencerai Mercredi : mais ils ajoûteront pareille foi à ce que vous leur direz de ma part qu'à moi-même. J'écris une pareille lettre à Monsieur le Garde des Sceaux avec lequel je vous prie d'en conferer, & aviser ce que vous aurez à faire pour rompre, ou du moins differer ce coup, duquel comme je sçai que vous connoissez la consequence mieux que nul autre, je vous prie d'y pourvoir, & me servir en cette occasion à votre accoûtumée. Je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau, le huitiéme jour de Mai mille six cent six.

Signé, HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Arrivant en ce lieu cette après-dînée, le Roi m'a commandé vous envoyer la lettre que la presente accompagne, au sujet de laquelle je n'ai rien à ajoûter: aussi n'ai-je sçû d'icelui, que Sa Majesté vous en écrit. Elle dit qu'elle commencera sa diette Mercredi, qui durera plus de dix jours, de sorte qu'elle a deliberé de remettre la Fête de la Pentecôte, de Dimanche en huit jours, & m'a commandé d'écrire à Monsieur de Sillery, qu'il retarde le partement de Messieurs du Conseil pour la venir trouver d'aujourd'hui en quinze jours. Cependant Sa Majesté fait état de vous voir cette semaine, que l'on lui a dit que vous devez passer par ici allant à Sully, où elle dit qu'elle vous permettra de passer le tems que durera ladite diette. Monsieur, je me recommende bien humblement à votre bonne grace, &c. De Fontainebleau, le huitiéme Mai 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

A Votre retour de Sully où le Roi vous avoit permis d'aller passer le tems que devoit durer sa diette, Monsieur Gillot, Conseiller au Parlement, vous vint voir, & vous dit qu'ayant prêté un certain livre au Pere Cotton dès l'année 1603. il ne l'avoit jamais pû retirer, jusques il y avoit environ quinze jours qu'il y avoit envoyé un homme exprès, avec charge de ne bouger d'auprès de lui qu'il ne le lui eût rendu, auquel l'ayant baillé il avoit trouvé dedans un memoire, à son avis, écrit de la main dudit Pere Cotton, qu'il avoit jugé de consequence pour être des questions qu'il designoit de faire au diable, de plusieurs choses non permises, & les autres fort ridicules & impertinentes; lequel il vous avoit apporté, tant pour la confiance qu'il avoit que vous ne diriez point qu'il vous l'eût mis entre les mains, & pour juger ce qu'il en falloit faire, que pour en comparer l'écriture à des lettres qu'il sçavoit bien que vous aviez de lui, avec trois ou quatre desquelles ayant été confronté, il ne demeura nul doute qu'il n'eût écrit de sa main les susdits memoires ou questions, lesquelles ayant été mises de Latin en François, étoient telles que s'ensuit.

Questions

Questions du Pere Cotton, par lui faites à une possedée.

PAr les merites de Saint Pierre & Saint Paul Apôtres, de Sainte Prisce Vierge & Martyre, des Saints Moïse & Ammon gendarmes Martyrs, de Saint Antenogene Martyr & Théologien, & Saint Volusian Evêque de Tours, de Saint Leobard reclus, & Sainte Liberate Vierge.

TOut ce que Dieu veut que je sçache touchant le Roi & la Reine.

Tout ce qui touche ceux qui demeurent en Cour.

Tout ce qui touche les avertissemens particuliers & publics.

Tout ce qui touche la voye & le chemin.

Tout ce qui est touchant les confessions particulieres & generales.

Tout ce qui est touchant ceux qui demeurent avec les Princes.

Tout ce qui est touchant de la Val.

Tout ce qui concerne le service Divin, la connoissance de la langue Grecque & de l'Hebraïque.

Touchant

Touchant les vœux, le ſacre & les cas de conſcience.
Touchant la converſion des ames.
Tout ce qui eſt touchant la canoniſation, & s'il veut que j'en faſſe inſtance.
Tout ce qui concerne la guerre avec les Eſpagnols ou les Heretiques.
Tout ce qui eſt touchant le voyage en la nouvelle France, & toute la côte oppoſée à l'Amerique.
Touchant le chemin que je dois tenir pour perſuader avec efficace, & quel chemin auſſi, afin qu'il s'abſtienne de ſes pechez.
Sçavoir le danger auquel je puis aller au devant : ce que m'ont procuré les
qu'il me l'enſeigne.
Si elle eſt baptiſée.
S'il y a danger de tromperie en Marie de Valence, & en l'ame de la Faye par la malice de Clarençal.
Si la poſſedée eſt Religieuſe.
Quand tu ſortiras, l'heure, le moyen, ſi de nuit.
S'il y a quelque danger caché auquel je ſois ſujet.
Si les langues ſont venuës de Dieu.
Chamieres Ferrier par quel moyen.
Pour les Sermons, comment ils ſeront

rendus

rendus plus utiles, par quels livres, par quel moyen.
Quel eſt mon plus grand danger.
A quelle reſtitution le Roi eſt tenu.
Ce qu'il veut être dit à la Dame Achàrie & du Jardin, & aux Freres & aux Sœurs.
Quelle a été cette apparition en Languedoc.
S'il eſt expedient que la Mere Paſithée vienne, & que la Sœur Anne de Saint Barthelemy aille à Pontamouſſon.
Ce qu'il faut que je ſçache touchant le Roi & Monſieur de Roſny.
Ce que l'on peut eſperer de ſa converſion.
Qui ſont les heretiques qui ſeront plus faciles en Cour à reduire à la foi.
Tout le danger qui peut ſurvenir à celui qui eſt délivré des Demons.
Touchant celui qui peut être contre moi.
Ce qui eſt le plus utile pour la converſion des Heretiques.
Quoi, & qui empêche la fondation du College de Poitiers.
Ce qui eſt touchant la vocation de la Niéce.
Quel eſt le plus clair & le plus évident paſſage de l'Ecriture, pour prouver le

Purgatoire & l'invocation des Saints.
Pour prouver aussi la puissance du Pape, & que le nôtre l'a semblable à celle de Saint Pierre.
Quand les animaux ont bû en l'Arche de Noé.
Quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes.
Si le Serpent a cheminé sur ses pieds devant la chûte d'Adam.
Combien de tems ils ont été au Ciel, & nos Peres au Paradis Terrestre.
Quels sont les esprits qui sont devant le trône de Dieu.
S'il y a un Roi des Archanges.
Ce qui est expedient pour établir une ferme paix avec les Espagnols.
Si Dieu veut que je sçache quelque chose par toi du tems auquel l'heresie de Calvin doit être éteinte.
S'il veut que je sçache quelque chose de mon pere, de sa condition & de mes freres Jean & Antoine.
Combien de passages touchant la foi, ont été depravez par les Heretiques.
Ce que Dieu veut que je sçache par toi, touchant le Plagiaire de Genêve.
Ce qui est du voyage du Pere General en Espagne.
La ruïner de fond en comble.

Ce qui est touchant le Bref, & du Pere General.

Ce qui est touchant Baqueville, & le jeune homme qui demeure près Notre-Dame.

Quand les Isles ont reçû les animaux, & quand les hommes y sont arrivez après Adam.

Où est le Paradis Terrestre.

Par quel moyen principalement & facilement le Roi d'Angleterre, la Reine & son Royaume se pourront convertir.

Par quel moyen le Turc pourroit être vaincu, & les Infidéles convertis.

Quelle partie des Anges est tombée.

Quelle est l'adoration de Dieu au Cherubin, & par quel moyen il s'y peut rapporter.

Par quel moyen se peuvent reparer tous les défauts que j'ai commis, soit en écrivant, imprimant mes livres, & même en prêchant.

Ce qui le presse principalement en l'exorcisme, & les autres demons.

Ce qui a fait que Genêve a été si souvent conservé.

Ce qu'il peut sçavoir de la santé du Roi.

Ce qui peut accommoder les volontez

tez entre le Roi & les Grands de son Royaume.

Comment l'on pourra aider le Sieur de Verdun, ce qui le pousse.

Ce qui est touchant les Villes d'ôtage.

Ce qui est touchant Lesdiguieres & sa conversion.

Ce qui est touchant l'honneur de mes reliques.

Ce qui est touchant les lettres à Madame de Clarençal, & elle principalement.

Ce qui empêche le College d'Amiens & de Troye.

Ce qui est touchant la durée de l'heresie.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ayant commandé au Prevôt des Marchands de ma bonne Ville de Paris, de me mander quand les portes de Saint Bernard & du Temple, & les fontaines de devant le Palais & la Croix du Tiroir, seroient parachevées, & si ce ne seroit pas dans la Saint Jean prochaine, comme il m'avoit assûré; il m'a écrit qu'à cause d'un Arrêt qui a été donné en mon Conseil, par lequel il a été ordonné que les deniers desdites Fontaines seroient employez au

au payement du pavé de ladite Ville, contre le Bail ci-devant fait en mondit Conſeil, par lequel il eſt dit que leſdits deniers ſe leveront par l'Adjudicataire ſur les habitans, ſelon le toiſé du pavé qu'ils auront devant leurs maiſons, cela ne pourroit être ſi-tôt. Et pource que je deſire que leſdites Portes & Fontaines ſe parachevent au plûtôt, je vous fais ce mot, & vous dépêche ce laquais exprès pour vous dire, que je ſerai très-aiſe de ſçavoir pourquoi les deniers deſtinez auſdits Ouvrages, ont été divertis & détournez, & que vous teniez la main à ce que cela ne ſoit, me mandant les occaſions pour leſquelles on l'a ainſi ordonné. Pour ma ſanté, elle eſt très-bonne, Dieu merci, & ai parachevé de ſuer, ſentant un merveilleux amandement de ma diette. Quant aux nouvelles, j'ai commandé à Monſieur de Villeroy de les vous écrire, ſi que pour cette heure vous n'aurez aucune choſe de moi, pour fin, que l'aſſurance de la continuation de mon affection. A Dieu, mon Ami, lequel je prie vous avoir en ſa garde, ce 18. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

JE pars, aussi ou plus mal satisfait que je n'étois hier. L'on m'a bien dit ce que vous ayiez conseillé, mais d'une façon qui ne vous eût pas plû, avec d'autres circonstances qui m'ont merveilleusement offensé. Je le vous dirai & à Monsieur de Sillery, mais que je vous voye. Adieu.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, Suivant celle que je vous écrivis hier par celui que vous m'aviez dépêché, que je trouverois bon que vous séjournassiez à Paris jusques à Lundi, pour accommoder les broüilleries qui sont entre Monsieur de Roquelaure & les siens; je vous fais ce mot par le Sieur de Noüailles, qui le vous rendra, pour vous dire que je le vous envoye, afin que vous accommodiez la querelle qu'il a avec ledit Sieur de Roquelaure; & si vous pouvez par même moyen, la dispute qu'il a avec son fils, gendre

gendre dudit Roquelaure. Adieu, mon Ami, ce 12. Juin, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de ceux de la Religion de Metz à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Les deux perſonnages que notre Egliſe a envoyez en Cour depuis deux mois, pour s'oppoſer à ceux qui ont pourſuivi l'introduction des Jeſuites en ce lieu, nous ont fait ſi particulier recit du ſoin qu'il vous a plû prendre pour notre ſoulagement (dont celle que le dernier d'eux nous a renduë de votre part, nous eſt un aſſûré témoignage) que ne pouvons vous en rendre très-humble remercîment, & vous ſupplier très-humblement croire que ſi l'occaſion ſe pouvoit jamais preſenter de vous en rendre fidéle ſervice, il n'y a pas un de nous qui n'y voulût employer librement tout ce que Dieu lui a prêté au monde. Mais, Monſeigneur, encore qu'il vous ait plû nous donner parole au nom du Roi, que Sa Majeſté nous déchargeroit deſdits Jeſui-

Jesuites, & que nous la tenions toute assûrée, si est-ce que notre devoir nous oblige à vous faire sçavoir l'avis assûré qui nous a été depuis peu de jours donné, que Messieurs nos Combourgeois Catholiques avoient parole qu'on ne desisteroit, & qu'on feroit telle instance que Sa Majesté changeroit de volonté, comme plus particulierement vous fera, s'il vous plaît, entendre le present porteur qui est de notre Corps, & lequel nous avons chargé de vous remercier humblement au nom de toute notre Eglise, du bien favorable qu'il vous a plû nous procurer, attendant que par effet nous vous puissions en general & en particulier rendre quelque signalé service : ce sera de pareille affection, que nous prions Dieu, Monseigneur, vous conserver longuement en tout heur & santé pour le repos de son Eglise, & le bien de la France. A Metz, ce 10. jour de Juillet 1606. Vos très-humbles & obéïssans serviteurs, au nom de l'Eglise reformée de Metz.

Lettre du Roi à Monsieur de Sillery, dont il fit envoyer copie à Monsieur de Sully.

Monsieur le Chancelier, j'ai été averti que l'on poursuit une Commission pour faire la recette du simple des omissions de recettes & fausses reprises. C'est chose qui pouvoit avoir été poursuivie, lorsque Monsieur de Rosny étoit ici, étant question des Financiers. C'est pourquoi je ne desire pas qu'elle soit expediée, que Monsieur de Rosny ne soit de retour, m'assûrant que ç'eût été chose necessaire qu'il y eût pourvû auparavant son partement, ou vous en eût parlé. Sur ce, Dieu vous ait, Monsieur le Chancelier, en sa sainte garde. Ce 19. Juillet A Monsieur.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

Monsieur,

La Duchesse de Mantouë doit arriver à Nancy,

Nancy, le huitiéme ou dixiéme du mois de Juin, où elle ne doit demeurer que huit ou dix jours au plus : son train est de deux cent chevaux, & de deux cent trente personnes. Les siens comme les gens de Monsieur de Lorraine, qui nous ont donné le susdit avis de sa venuë, demandent ce qu'il plaît au Roi qu'elle fasse & devienne, après qu'elle aura achevé à Nancy ce qui l'a fait venir : dont Sa Majesté m'a commandé vous écrire avoir besoin & desirer votre conseil pour s'en resoudre, faisant état d'envoyer & faire trouver audit Nancy quelqu'un de sa part, au tems que ladite Dame y arrivera, avec ses intentions. C'est pourquoi Sa Majesté vous prie partir de votre Maison à tems, pour vous rendre à Paris le cinq ou sixiéme du mois prochain : car Sa Majesté fait état d'aller faire une course en ladite Ville à la fin de ce mois, où elle vous attendra en visitant cependant Monseigneur le Dauphin. Il est question aussi de resoudre si nous deffrayerons ladite Dame avec sa suite, tant qu'elle demeurera avec nous, en attendant le tems de nos baptêmes ou non, & comment on la traitera : la Reine desirant que l'on ait égard qu'elle est sa sœur aînée, &

qu'elle

qu'elle est appellée en ce Royaume pour servir le Roi en une occasion non vulgaire. Vous en direz votre avis quand vous serez ici, où nous attendons cette semaine la Reine Marguerite, laquelle nous faisons état de ramener avec nous à Paris, au commencement de la prochaine. Monsieur le Garde des Sceaux est ici, & Messieurs du Conseil ont été retardez, jusques après notre retour de Paris. Je vous envoye une lettre de Rome, où l'on nous écrit que les choses s'alterent contre les Venitiens de plus en plus : toutefois ils seront bien aises que quelqu'un leur aide à sortir à leur honneur de ce passage, auquel ils se trouvent plus engagez qu'ils n'avoient prevû. Je vous ai écrit que ces Messieurs les Députez attendoient vos lettres pour leurs Eglises, ayant cependant envoyé les leurs, suivant l'intention du Roi. Le sieur d'Arsens venu ici pour representer à leurs Majestez, les enfans du Sieur de Bernauld, qui vont voir le monde, attend aussi vosdites lettres, ou quelque avis de ce qu'il a affaire pour les poudres que l'on lui a promises. Le Marquis de Spinola partit de Génes, le sixiéme de ce mois, pour revenir en Flandres, où il étoit attendu d'heure à autre, le

dix-neuviéme jour d'icelui, duquel sont écrites les dernieres lettres de Monsieur de Berin. Je vous envoye un avis plus particulier du voyage fait par les Hollandois aux Indes Orientales, presenté à Sa Majesté par le Sieur d'Arsens, & vous presente mes bien-humbles recommendemens, en priant Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en parfaite santé. De Fontainebleau, le vingt-quatriéme Mai mil six cent six.

Signé, DE NEUFVILLE.

NOus dirons sur cette lettre, que l'arrivée de la Duchesse de Mantouë causa plusieurs plaintes, d'autant que la Reine voulut qu'elle precedât en rang, non seulement tous autres Princes étrangers, mais aussi ceux du Sang, ce qu'ils contestoient opiniâtrément, sur tout les derniers qui disoient ne pouvoir souffrir, eux qui étoient descendus d'une maison Royale, la premiere & la plus ancienne de la Chrétienté, être precedez par un Duc nouvellement inventé, duquel la Maison étoit descenduë d'un habitant de Mantouë, qui avoit tué Bonnacolsi, Seigneur d'icelle, & en avoit usurpé au commencement le gouvernement,

ment, & finalement la Seigneurie sans aucun titre d'autre dignité. A cela se faisoit-il plusieurs repliques, & la Reine s'affermissant en son dessein, nuls de ceux de la Maison de France ne se voulurent trouver aux ceremonies où ils devoient marcher ensemble.

CHAPITRE VI.

Baptême, Siege de Rhimberg, distribution de cent mille livres aux Jesuites.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous envoye la jussion de laquelle votre frere a parlé à Lomenie, sur l'abolition que j'accordai ci-devant à votre requête au Sieur de la Saminiere, afin que si vous même vous la jugez juste, & que ma conscience n'y soit interessée, vous la fassiez sceller, sur l'assûrance que j'ai que vous ne voudriez consentir que l'on dît de moi que je fisse aucune chose injuste à votre priere; me souvenant fort bien qu'une fois, lorsque l'on me parla de ce fait-là en

votre presence, vous dîtes que pour rien du monde vous ne voudriez soûtenir une méchanceté, ou être cause d'une injustice. Adieu, mon Ami, ce quinziéme Juillet, à Fresnes.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, si la peste augmente à Paris à la fin de cette Lune, il faudra que nous fassions nos Baptêmes ailleurs: en ce cas nous nous dispenserons aussi de faire les combats & mascarades que nous avions projettez. Mais aussi si la maladie cesse, j'ai deliberé d'executer dans ladite Ville tous les desseins que nous avons faits sans les retrencher. Je vous ai jà écrit ce que j'entends & est necessaire de faire pour les habits qu'il faut pour ma personne; mais je ne puis encore vous envoyer les états au vrai, des autres dépenses qu'il conviendra faire, s'il faut que nous executions nos deliberations. Cependant vous pourrez continuer les ouvrages commencez, tout doucement: car nous verrons en peu de jours ce que la maladie deviendra. Je fais état de partir d'ici Mardi pour retourner

tourner par Monceaux à Paris, la Duchesse de Mantouë étant arrivée en ce lieu, hier après dîner. Qui sera tout ce que je vous écrirai pour cette fois, répondant à votre lettre du vingtiéme, par laquelle j'ai eu à plaisir de sçavoir votre retour en ladite Ville. Adieu, mon Ami, ce 21. Juillet, à Villiers-Coterêts.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je trouve bon, puisque la maladie continuë à Paris, que vous fassiez cesser dès à present tous les ouvrages des échaffauts que l'on a ordonnez en l'Eglise Notre-Dame, au Palais & en la Place des Manufactures: car il faudra que nous fassions ailleurs la ceremonie de nos Baptêmes. Je crois que Fontainebleau sera plus propre que nul autre lieu. Nous nous passerons aussi de combat à la barriere comme de tous les autres, & faudra se contenter de pourvoir à la dépense ordinaire & accoûtumée des Baptêmes, & à mes habillemens. Au demeurant, je partirai d'ici Mardi & serai à Monceaux Mercre-

prier de me mander des nouvelles de votre santé, afin de m'ôter de peine. Et sur ce, je prie Dieu vous avoir en sa garde, ce 29. Août, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Votre Majesté me fait tous les jours tant de graces & faveurs, & me témoigne maintenant un tel soin & souci de ma santé, qui à present est assez bonne, que tels honneurs ne se sçauroient exprimer, ni les obligations que j'en ai à votre Majesté, jamais payer, ne pouvant dire autre chose, sinon que ma vie ne sera jamais employée que sous l'honneur de vos commandemens, ni n'aurai voix ni mouvement que pour celebrer vos loüanges, & pour servir à votre gloire & contentement, étant, SIRE, &c.

Monsieur de Sully à ceux de la Rochelle.

MESSIEURS,

Je vous envoye la copie de quelques articles, qu'aucuns Ecclesiastiques de votre Ville ont presentez au Conseil, lequel ne les a pas voulu répondre; mais a avisé qu'auparavant je vous en écrirois mon avis, pour voir si les uns & les autres vous y pourriez conformer sans qu'il intervînt Arrêt, craignant la consequence. Sur le premier article, les Ecclesiastiques même ont approuvé la priere que je leur ai faite de n'insister pas là-dessus: & le semblable pour le second article. Quant au troisiéme, il me semble que vous leur devez permettre toutes sortes de visitations & consolations dans les Hôpitaux & Prisons, & même n'empêcher pas qu'ils les confessent & portent l'Hostie, pourvû que cela se fasse secrettement. Mais d'accompagner les criminels au supplice en public, j'ai jugé à propos que lesdits Ecclesiastiques s'en abstinssent. Quant au quatriéme article, j'ai estimé qu'il

n'étoit pas à propos que les Ecclesiasti-ques se trouvassent avec ceremonies publiques aux enterremens, marchant en ordre & portant les Croix : mais aussi n'est-il pas raisonnable, que quand en particulier lesdits Ecclesiastiques passent par les ruës avec leurs habits, vous permettiez qu'ils soient injuriez & moquez, ou autrement offensez. Quant au cinquiéme article, il est raisonnable que les Catholiques se contentent d'entrer aux charges, lorsqu'ils y seront appellez par les voix & suffrages publics. Mais quant aux Maîtrises & Arts mécaniques, vous ne devez nullement les empêcher d'être reçûs, & encore moins chasser hors de notre Ville, les Compagnons de mêtier & serviteurs de boutiques pour être Catholiques : car cela préjudicieroit à ceux de la Religion, où les Catholiques sont les plus puissans. Quant au sixiéme article, s'il est ainsi que les Commissaires leur ayent baillé & destiné une place pour rebâtir un Temple, & que vous en soyez d'accord, vous ne les devez nullement empêcher de bâtir: mais si le lieu vous est incommode & suspect, il faut essayer de leur en bailler un autre à leur contentement, sinon presenter Requête au Conseil pour en être ordon-

ordonné, ayant oüi les raisons des uns & des autres, & n'y proceder pas par voye de fait & de force, comme l'on s'en plaint. Or m'assûrant que vous accommoderez toutes choses avec le plus de douceur qu'il sera possible, comme je vous en prie de tout mon cœur, & que vous me rendrez réponse bien particuliere sur tous les points de la presente, je ne vous ferai plus long discours, sinon pour vous prier de m'aimer toûjours comme celui qui vous affectionne infiniment, & qui desire vous pouvoir faire service en toute occasion. Employez-moi donc librement, & je vous rendrai preuve de la verité qui est en mes paroles. Surquoi je vous baiserai les mains, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous augmente ses saintes benedictions. De Fontainebleau, ce 12. Septembre 1606. C'est votre plus fidele Ami à vous faire service.

Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le siege de Rhimberg va de longue, sans que le Prince Maurice ait encore donné la moindre alarme du monde à son ennemi, mais les assiegez se défendent courageusement, faisant force sorties & à coups de canon. Toutefois châcun dit qu'il faudra qu'ils perissent dedans ce mois. La lettre de Monsieur de Berny est du quinziéme du present: Monsieur de Buzenval mande que les Etats sont étonnez que l'on y parle de la paix ouvertement, & que tel qui y a été jusques à present le plus contraire, la propose, & recherche d'assûrer sa fortune sur icelle: vous en sçaurez les particularitez à votre retour. Le Pape & les Venitiens sont plus mal que devant, à cause des écrits publics de part & d'autre. Le premier n'attendoit que de nos nouvelles pour se resoudre au pis, à quoi les autres aussi se preparoient. Toutefois j'ai opinion que plus ils approcheront du précipice de la guerre,

moins

moins ils le voudront franchir. Cependant le Pape a fait huit Cardinaux hors de tems, dont je vous envoye la liste. Le Roi s'en est réjoüi avec Monsieur Barbarino, qui s'en ressent du tout redevable à Sa Majesté, & dit tout haut qu'il a un bon ami auprès d'elle sans le nommer. Le Roi a donné au Cardinal du Perron l'Archevêché de Sens, & l'Office de Grand Aumônier. L'Abbaye de Coulon vous a aussi été conservée. Sa Majesté va à Fleury pour faire nettoyer cette Maison, & ramener Monsieur le Dauphin ainsi qu'elle dit : elle ne sera absente que deux jours, si elle ne change d'opinion, & je demeurerai ici pour nettoyer le tapis, & vous servir s'il vous plaît employer vos commandemens. De Fontainebleau, ce vingtiéme Septembre 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, depuis que vous êtes parti d'auprés de moi, je ne vous ai point écrit, pource qu'il n'y a rien eu de nouveau, sinon que je viens d'apprendre des nouvelles du siege de Rhimberg,

berg, qui font, que Spinola eſpere de l'avoir pris dans le vingtiéme, & ceux de dedans ſe plaignent de la moleſſe du Prince Maurice, qui a laiſſé paſſer pluſieurs occaſions où il pouvoit faire quelque choſe; de façon que les François de dedans, & ceux qui ſont avec lui, ſont fort découragez. Il n'y a point de mal ici; car de ſix perſonnes qui ont été frappez de la contagion, cinq ſont morts & l'autre eſt gueri, & ne renouvelle plus. A Melun, il y a eu quelques maiſons attaquées, & j'en ai fait déloger le Regiment de mes Gardes. Je vous prie de vous en revenir à Sully pour être plus près de moi, afin que je vous puiſſe avoir lorſque j'en aurai beſoin. Parfait vous va trouver pour vous parler de la dépenſe extraordinaire de ma Maiſon, je vous prie d'y pourvoir. Adieu, mon Ami, ce vingt-neuviéme Septembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je vous prie de faire diſtribuer les cent cinquante mille livres, qui ſe payeront pour la compoſition

fition des Financiers, & les soixante mille livres pour la continuation du bail du sel pour la sixiéme année, selon que j'ai arrêté, à sçavoir, pour l'acquisi-sition de Moret, quatre-vingt quatre mille livres; pour moi, trente-six mille livres; pour ma femme, douze mille livres; pour Monsieur de Nemours, trente mille livres; pour vous, mon Ami, autres trente mille livres; & pour le Sieur de Versenay, dix huit mille livres. Et cette-ci n'étant à autre fin, Dieu vous ait, mon Ami, en sa garde. Ce 19. Septembre, à Paris.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai ouvert une lettre que la Rochebeaucourt vous écrivoit, laquelle étoit avec une pour moi, par laquelle il me donnoit avis de la mort du Sieur des Ajots & me demandoit sa charge, & je crois qu'il attendoit de me venir trouver pour me la demander lui-même, que Parabere fût dans le païs, qui m'avoit supplié en partant d'auprès de moi, de faire quelque chose pour lui. Avant j'en avois reçû une de Beaulieu. par

par laquelle il me donnoit le même avis, & me demandoit la même chose, disant qu'il y a quelque tems, & auparavant que j'eusse pourvû de ladite charge ledit Sieur des Ajots, qu'il en avoit quelques brevets ; mais pour ce qu'il n'y a rien qui presse, je n'y pourvoirai que je ne vous aye vû. Cependant je vous prie si vous écrivez audit la Rochebeaucourt, lui faire reconnoître que ceux qui veulent des charges, ne doivent dépendre que du Roi, & lui faire sur cela des remontrances, comme vous sçavez bien faire. A l'heure même que j'eus avis de la mort dudit Sieur des Ajots, par celle dudit Beaulieu, Monsieur d'Espernon l'eut aussi, & parlant avec lui de celui, qui dans le païs seroit le plus capable de cette charge, il me fit reconnoître que ledit la Rochebeaucourt le seroit, & qu'il étoit Gentilhomme de moyen. Ceux de Saint Jean viennent d'arriver ici pour ce même sujet ; mais puisqu'il n'y a rien qui presse, aussi ne me hâterai-je d'y pourvoir, que je ne vous aye vû. J'ai reçû la vôtre par de Murat, j'estime que l'ordre que nous avons donné touchant le Comte d'Auvergne, n'est que très-bon, mêmement attendant votre venuë, je suis bien

bien aise que vous fassiez approfondir l'affaire touchant les poudres, & que vous en fassiez faire punition : car il est à craindre que toutes les poudres qui sont dans vos magasins, soient de même. Je vous prie de hâter tellement les affaires que vous avez de delà pour mon service, que vous me puissiez venir trouver dans huit ou dix jours. Je viens tout presentement d'avoir nouvelles par le Courier, que Spinola dépêche en Espagne de la prise de Rhimberg, qui fut Dimanche, & qu'ils capitulerent Samedi, dès le lendemain ceux de dedans en sortirent, leur capitulation témoigne bien qu'ils n'étoient encore gueres pressez : car ils emmenerent le canon qui y étoit. Il est vrai que ledit Courier dit qu'ils n'avoient plus que six tonnes de poudre. Il y a eu deux Colonels d'Espagnols tuez, l'un qui avoit ce nouveau Terse, qui étoit en Savoye tué, & l'autre nommé Thores. Spinola va à Meurs, & le Prince Maurice ne fait rien qui vaille, voilà tout ce que je sçai. Je pensois vous envoyer cette-ci par la Tour, qui m'avoit apporté celles de Rochebeaucourt pour vous & pour moi. Mais pour ce que venant il est tombé & s'est tout froissé, je la vous envoye par ce porteur exprès.

exprès. Adieu, mon Ami, ce 10. Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Distribution de cent mille écus aux Jesuites.

POur employer au bâtiment de l'Eglise & dudit College, cent soixante-cinq mille livres, cy 165. mille liv.

Pour l'achat des places à faire ladite Eglise & College, vingt & un mille livres, cy 21. mille liv.

Pour recompense des Benefices, occupez par personnes qui n'en ont nul titre, & qui ne sont point d'Eglise pour faire ladite fondation, soixante & quinze mille livres, cy 75. mille liv.

Pour faire un Palais en ladite Ville de la Flêche, au lieu de celui où logent de present lesdits Peres Jesuites, & où se fera ledit bâtiment, douze mille livres, cy 12. mille liv.

Pour acheter des Livres, trois mille livres, cy 3. mille liv.

Pour acheter des ornemens à faire le service, trois mille livres, cy 3. mille liv.

Pour fournir à la nourriture desdits Peres Jesuites la presente année, six mille livres,

livres, cy 6. mille liv.

Pour rendre au Sieur de la Varenne, qui leur a prêté depuis qu'ils sont à la Flêche, tant pour vivre que pour acheter des meubles, quinze mille livres, cy 15. mille liv.

Fait à Fontainebleau, le 16. jour d'Octobre 1606.

Signé, HENRY.

Et plus bas, DE LOMENIE.

Monsieur le Cardinal du Perron à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je n'ai point de paroles suffisantes pour vous remercier des obligations que vous avez nouvellement acquises sur moi, aussi n'y en a-t'il point qui le soient. Mon frere m'a écrit fort particulierement la protection que vous avez prise de mes interêts en toutes choses; mais specialement en l'occasion de me faire conserver les graces que le Roi m'avoit promises de l'Archevêché de Sens, & de la grande Aumônerie, & comme

comme vous en aviez parlé par plusieurs fois à Sa Majesté, dès devant qu'elles vaquassent, & en aviez fait votre fait propre, lui representant que c'étoit chose qu'elle vous avoit promise à vous-même. Ce sont des obligations qui ne se peuvent exprimer qu'avec l'admiration & le silence, & desquelles si je ne me ressentois infiniment, il faudroit que je fusse le plus ingrat homme du monde. Or je ne le suis point, Monsieur, & partant je vous prie croire que j'en conserverai éternellement la memoire, & ne desirerai rien tant que l'opportunité de vous témoigner par toutes sortes de services que vous n'avez point semé ces faveurs en une terre ingrate, voire ne cherirai les graces que Sa Majesté m'a faites pour nulle autre consideration, plus que pour le moyen qu'elles m'apporteront de vous rendre & à tous les vôtres plus de service. J'aurai encore, possible, besoin de votre autorité aux occasions qui se pourront presenter, pour me conserver en mon absence la joüissance des droits de la grande Aumonerie. Mais je suis si assûré que vous l'y employerez, lorsque mon frere vous en parlera, que ce seroit chose superfluë de vous en prier. Et partant toute la supplication

cation que je vous ferai, sera de vous assûrer que tout ce que je suis & serai jamais, je le tiendrai, après le Roi, principalement de vous, pour en demeurer éternellement, Monsieur, Votre très-affectionné, & très-obligé serviteur,

J. CARDINAL DU PERRON.

De Rome, ce 19. Octobre 1606.

CHAPITRE VII.

Diverses Lettres & affaires.

Lettre de Monsieur de Sully au Lieutenant de Blois.

Monsieur le Lieutenant General, vous m'avez fait plaisir de m'écrire ce que vous estimez qui se passe en votre Province, au prejudice du Roi & soulagement du peuple; car j'affectionne l'un & l'autre avec telle passion, que je n'omettrai jamais rien qui dépende de ma puissance, pour empêcher que l'un ou l'autre reçoive prejudice. Et s'il y a quelquefois des affaires de cette qualité

lité que je ne puisse du tout détourner, ou pour être affectionnez par le Roi ou par quelques Grands qui ont de la faveur & de l'autorité près de Sa Majesté, au moins essayerai-je d'en rendre l'execution si moderée, que le mal en sera beaucoup diminué. Mais par ce que j'ai appris dans votre lettre, il m'est du tout impossible de pratiquer ni l'un ni l'autre, à cause qu'il n'y a rien qui soit specifié & particularisé, comme il seroit requis pour pourvoir suffisamment. Car encore que vous me disiez qu'il y a deux Commissaires qui font beaucoup de mal en la Province pour le sel & la taxe des Elûs & autres Officiers, si ne puis-je juger ce que je leur dois mander, puisque vous ne m'écrivez pas en quoi ils commettent les abus, soit en la chose ou en la forme, ce que je vous prie de me faire sçavoir au plûtôt, & lors vous verrez que j'y apporterai tout l'ordre qui se pourra. Et afin que vous-même soyez mieux éclairci, je vous dirai ce que je pense de ces affaires, & comme j'estime qu'il y doit être procedé, afin que si les Commissaires en usent autrement, vous leur puissiez montrer mes lettres, & m'en écrire plus particulierement. Quant à ce qui touche le

sel,

sel, je sçai bien que suivant les Ordonnances il va par toutes les generalitez des Conseillers de la Cour des Aydes pour regaler le departement du sel par les Parroisses où il se leve par impôt. Et en chemin faisant si l'on leur fait plainte de ceux qui font les Faux-saunages, & qui en usent, je ne doute point qu'ils n'en condamnent quelques-uns en l'amende ; mais la peine doit être bien differente entre ceux qui font le Faux-saunage, lesquels l'on ne sçauroit trop punir, ou ceux qui usent de faux sel en trouvant à bon marché, ausquels l'on ne sçauroit être trop indulgent, pourvû qu'ils ne soient trouvez sur le fait. Et quant à l'impôt, nous n'entendons point qu'il puisse être augmenté par generalitez, mais bien par Parroisses, selon leurs facultez, en augmentant celles qui sont enrichies, & diminuant à proportion celles qui sont appauvries. Quant à la taxe des Elûs & autres Officiers de Finance, il s'en fait de deux sortes, l'une sur tous les Officiers de Finance en general pour la revocation de la recherche ; mais ces taxes ne se payent qu'entre volontaires, & ceux qui declarent ou pardevant le Sergent qui leur signifie leurs taxes, ou à son refus pardevant le

Juge

Juge ou Notaire, ou Tabellion du lieu, qu'il n'entend s'aider de l'abolition du Roi, l'on ne le peut plus contraindre à payer sa taxe; mais bien lui faire son procès, s'il est trouvé qu'il ait fait quelque larcin. L'autre taxe sur les Elûs en particulier, est pour le rétablissement de leurs droits & taxations, & exemptions de tailles & de service alternatifs, & qui ne s'execute encore qu'entre les volontaires: car declarant ne vouloir joüir desdits droits, privileges & autres exemptions, l'on ne les peut contraindre à payer leurs taxes; mais bien à restituer ce qu'ils pourroient avoir pris pour ces choses au prejudice des Edits & Ordonnances du Roi & des Etats. Voilà ce que je vous puis dire sur ce sujet, & en attendant votre réponse, je prierai le Createur qu'il vous garde. De Montargis, ce vingtroisiéme Octobre 1606.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, hier je reçûs par la voye de la Poste votre lettre, du 27. par laquelle vous me donnez avis de l'arrivée de mon Cousin de Rohan à Paris, laquelle j'avois déjà entenduë par ce

porteur.

porteur. Je persiste en la resolution que je vous ai dit que je voulois tenir en son arrivée, qui est que le jour avant que j'arrive à Paris, vous l'envoyez à Rosny, ou en quelque autre Maison, que cependant vous fassiez connoître à tout le monde le déplaisir que vous avez de ce qu'il m'a desobéi ; & que lui, témoigne le regret qu'il en a. Pour mon Cousin de Soubise, parce que je lui donnai congé d'aller en Flandres, il me pourra venir trouver ici, ou m'attendre à Paris, où après que je serai arrivé, j'aviserai avec vous ce qu'il faudra que mon Cousin de Rohan fasse lorsque je le verrai, tant pour me satisfaire que donner contentement au monde, afin que son exemple serve à faire retenir chacun en son devoir. Adieu, mon Ami, ce vingt-neuviéme Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Monsieur de Sully aux Tresoriers de Roüen.

MESSIEURS,

Pour réponse à votre lettre, du pre-

mier du present, je vous dirai que je trouve Messieurs les Commissaires bien fondez à desirer la diminution des impositions; car à la verité elles sont excessives au grand regret du Roi, & de moi aussi. Mais Sa Majesté est chargée de tant de sortes de dépenses par le mauvais ménage de ses Predecesseurs, par les occasions qui se presentent journellement aux affaires de dehors, & par l'importunité des particuliers qui deviennent de plus en plus insatiables, n'estimant quasi rien les grands dons, entretenemens, gages & pensions qu'ils reçoivent, & appellent chicheté, ce qui autrefois eût été tenu pour prodigalité. Or non seulement je trouve très-bon la décharge que Messieurs les Commissaires ont apportée au peuple, & ne faut point qu'ils se mettent en peine de faire preparer de grandes harangues aux Députez pour le faire trouver bon au Roi: car je l'y disposerai de tout mon pouvoir. Mais encore eusse-je bien été d'avis que l'on eût déchargé la Province des autres sommes employées, pour affaires qui ne concernent point en particulier le service du Roi, lesquelles, compris les onze mille tant d'écus, dont les susdits Commissaires ont déchargé

le

le peuple, montent à deux cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt une livre, à sçavoir, pour les Ponts & Chaussées du General de la Province, tant à Roüen qu'à Caën, trente-trois mille livres. Pour la suppression de l'Edit des toiles, tant à Roüen qu'à Caën, trente-sept mille cinq cent livres. Pour le Pont de Roüen aux deux Generalitez, sans ce qui se leve sur les Villes & à Paris, vingt-deux mille cinq cent livres. Pour les Ponts de Mante & Saint Cloud, quinze mille livres. Pour le Canal de Seine & Loire, trente mille livres. Et pour le Grand Prevôt de la Province, huit mille trois cent quatre-vingt une livre. Toutes lesquelles sommes ont été augmentées depuis quelques années, sans que le Roi s'en prevale d'un sol, mais seulement les Provinces & les particuliers, & peut-être que les peuples se passeront mieux de toutes ces reparations publiques & autres effets particuliers, que d'une décharge de somme si notable qui leur apportera grand soulagement. Si donc Messieurs les Commissaires & les Députez sont d'avis de requerir ces décharges, je joindrai encore mes supplications aux leurs ; car de ne les décharger parmi de si grandes levées

que d'onze mille tant d'écus, les pauvres païsans n'en tireront pas grand soulagement. Voilà ce que je vous puis répondre sur votre lettre, vous priant d'apporter tout le soin & la diligence qu'avez accoûtumé pour le bien & avancement des affaires & service du Roi, & soulagement de son peuple, que je desire passionnément. Sur ce, je vous baise les mains, de Paris, ce cinquiéme Decembre 1606.

Signé, LE DUC DE SULLY.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour ce que j'ai perdu mon argent au jeu, je vous fais ce mot par le neveu de Lomenie, pour vous dire que vous m'envoyez deux mille pistolles par Morant, & que je les aye dès ce soir. Bon soir, mon Ami, ce Mardi onziéme Decembre, à Paris.

Signé, HENRY.

MON

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous ai déjà écrit une lettre semblable à celle-ci par celui que vous m'aviez dépêché, afin que vous sejournassiez encore à Paris jusques à trois ou quatre jours, pour accommoder les broüilleries qui sont entre Monsieur de Roquelaure & les siens; & vous fais maintenant ce mot par le Sieur de Noüailles qui le vous rendra, pour vous dire que je le vous envoye, afin que vous accommodiez aussi la querelle qu'il a avec ledit Sieur de Roquelaure; & si vous pouvez, par même moyen, la dispute qu'il a avec son fils, gendre dudit Roquelaure. Adieu, mon Ami, ce douziéme Juin, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous prie de bailler à la Damoiselle de Beuil la somme de quatre-vingt cinq mille cinq cent quatre livres, de laquelle vous ne prendrez autre quittance que la presente, laquelle somme vous employerez au premier

comptant que vous ferez expedier. Et sur ce, Dieu vous ait, mon Ami, en sa garde. Ce quatriéme Octobre, à Paris.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de la Varenne à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Roi trouve fort à propos de mettre les vingt-mille écus dont vous m'avez parlé, qu'il dit vous donner de fort bon coeur, vos services meritant mieux, dans la premiere certification qui se fera ; il ne retournera que Jeudi. Je vous envoye un acquit de mille écus que le Roi m'a aussi donné sur les vingt mille écus de Lyon. Je vous en supplie signer l'Ordonnance, & celle du Prevôt que vous m'avez tant de fois fait l'honneur que de me la promettre. Je vous baise les mains, &c. Ce Dimanche matin, à Paris.

Signé, LA VARENNE.

Nous finirons cette année 1606. par cette

cette seule remarque des affaires étrangeres, à sçavoir l'entreprise qui se fit en Angleterre par les menées d'un Henri Garnet Jesuite, de faire perir le Roi & tous les principaux du Royaume, en le faisant sauter avec des traînées & caques de poudre à canon, de laquelle nous laissons les particularitez aux Historiens.

CHAPITRE VIII.

De l'année 1607. Avis au Roi. Devise, Broüilleries, Etats de dépense.

MONSEIGNEUR,

Pour donner commencement aux Memoires de cette presente année 1607. Nous vous ramentevrons certains discours qui furent tenus en votre presence par aucuns des plus estimez de ce Royaume sur la fin de la precedente, lesquels loüoient la prudence, sage conduite & bonne fortune du Roi, dont les propos étant trop longs, la conclusion fut que Sa Majesté ayant pris Sedan, reduit

Monsieur de Boüillon en obéïssance, établi garnison & un Gouverneur en cette Place du tout à sa devotion, il avoit quant & quant éteint toutes les semences de sedition, rebellion & faction civile, voire ôté l'esperance aux plus malins d'en vouloir plus former de long-tems dans ce Royaume. Tellement que consideré ces choses & l'ordre qu'il mettoit à ménager ses revenus, à faire amas d'argent, armes & munitions, à se fortifier d'amitiez & alliances étrangeres, & à s'accroître de bonne renommée en rendant sa foi & sa parole inviolables, il sembloit poser de tels fondemens à la tranquillité publique de son Etat, & au repos particulier de sa personne & des siens, que les plus speculatifs & providens seroient bien empêchez de conjecturer par quels accidens, par quels conseils, & par quelles armes un si grand calme se pourroit convertir en orage: mais les succès des affaires firent depuis connoître, que comme il n'y eut jamais d'Empire si bien établi qui ne fût venu à decadence, ni de si grande sagesse qui n'ait été sujette à être troublée par les fous & les ambitieux; aussi n'y avoit-il pas moyen d'établir rien de perdurable en cet Etat, non plus qu'en tous les autres;

tres ; & que quand des causes & pretextes de mouvemens sembloient être éteintes, aussi-tôt la fortune qui se plaît aux changemens, ou pour mieux dire, ce grand Dieu qui ne veut pas qu'il y ait rien d'immuable que lui-même, en fait naître d'autres, se servant pour cet effet de la malice & corruption des plus méchans pour châtier les bons qui se sont émancipez de leur devoir, dequoi les experiences commencerent à se manifester bien clairement en cette année 1607. par les divers avis que le Roi reçût, que ce qui sembloit devoir être cause de le maintenir en paix, étoit ce qui donnoit le plus d'envie à ses irreconciliables Ennemis de la troubler, sinon ouvertement, à tout le moins par ruses, cautelles, conspirations secretes & circonventions, lui ayant été écrit de divers endroits que les Ambassadeurs Espagnols residans près des Princes étrangers tenoient des langages conformes à tels desseins, disant entre leurs plus confidens amis qu'ils jugeoient bien maintenant par les choses qui se passoient en la Chrétienté, & sur tout en France & en Espagne, qu'il étoit comme impossible que deux Royaumes bien fort voisins, tous deux grands & quasi d'é-

gale puissance & autorité, pussent longuement demeurer en même subsistance sans être travaillez de deffiances, envies & jalousies, & par consequent sans faire menées, pratiques & monopoles l'un contre l'autre, chacun des Rois qui dominoient en iceux, reconnoissant bien, s'il étoit sage ou avoit un bon conseil, que toute exaltation en son emulateur, soit par accroissement de Seigneuries, de richesses, d'amis, & d'alliez ou de gloire & de reputation, étoit autant de depression, affoiblissement & avilissement pour lui. Et sur telles raisons, discours & fondemens, se faisoient-ils assez entendre, qu'il falloit que leur Maître pensât à lui plus que jamais, & n'épargnât rien pour traverser les prosperitez de son competiteur, & empêcher qu'il n'allât plus en augmentant comme il faisoit journellement. Et sur telles propositions, soit d'eux-mêmes, soit par ordre qu'ils eussent du Conseil d'Espagne, ils travailloient déjà quasi tout ouvertement à l'alienation des Amis & Alliez de la Couronne de France, & gagner des personnes d'importance dans icelle, concluant ces avis que le Roi y devoit prendre garde. Et quelques jours après fut-il averti par le moyen de Monsieur le Cardinal

dinal du Perron & son frere, que l'Ambassadeur resident en France, étoit des plus ardens en telles faciendes (disant avoir appris par le moyen de quelques Ecclesiastiques leurs amis, qu'ils ne voulurent jamais nommer, s'y étant obligez de foi & de parole donnée sur les saints Evangiles) qu'il n'avoit point celé à quelques uns qui même étoient François, & qu'il estimoit du tout ses confidens, que le Roi son Maître voyant prendre un trop haut vol à celui de France, étoit obligé par raisons d'Etat de rechercher tous moyens pour la rejetter dans de nouveaux troubles & mouvemens en elle-même. En quoi tous les bons Catholiques de quelque Nation qu'ils fussent, devoient conspirer avec eux pour empêcher absolument qu'un Roi si avisé, si ambitieux, si grand Capitaine & de si grande reputation qu'étoit celui de France, & qui faisoit consister sa plus grande force en l'étroite alliance & amitié qu'il avoit avec tous les Heretiques de la Chrêtienté ne s'accrût davantage en armes, munitions & trésors, à l'amas desquelles choses un de ses principaux Ministres & confidens qui lui-même étoit heretique, travailloit incessamment, voire excitoit continuellement

son Maître à entreprendre choses plus hautes, magnifiques, & relevées que n'avoit fait Roi de France depuis cinq cens ans en çà, (ce qu'il sçavoit de ceux mêmes qui lui en oyoient & voyoient faire les instances) grandement prejudiciables à l'Eglise Catholique. Et partant ne voyoit-il un meilleur moyen pour remedier à tant d'inconveniens (d'autant que d'attaquer la France ouvertement qu'elle ne fût un peu épuisée & affoiblie, les affaires de son Maître, à cause de ses rebelles heretiques des Païs Bas que le Roi de France assistoit, n'étoient pas en état de le devoir entreprendre) que de rechauffer les animositez d'entre les Catholiques & les Heretiques, non seulement en France, mais par toute la Chrétienté, à quoi plusieurs bons Ecclesiastiques & Ministres du Roi son Maître avoient déjà si bien travaillé, & travailloient encore tous les jours, qu'il n'avoit pas de petites esperances d'heureux succès.

Tous lesquels avertissemens donnez au Roi de tant de côtez, Sa Majesté, comme nous estimons qu'il vous en souvient bien, vous envoya querir, ce nous semble, par Monsieur de la Varenne un jour si matin, que vous la trouvâtes encore

au

au lit ; mais si-tôt qu'elle fût habillée, elle vous prit par la main, & vous dit : (car nous y étions presens) Mon ami, j'ai bien des choses d'importance à vous conter, & partant allons nous-en au cabinet des Livres où je vous entretiendrai tout au long : car encore que j'aye eu quelque ressentiment de goutte, je ne laisserai pas de me promener quelquefois. Et vous en étant ainsi allez tous deux seuls en ce cabinet, vous y demeurâtes près d'une heure & demie, & y a bien apparence qu'il amplifia bien ces discours d'autre façon que nous ne vous les avons ici representez : mais nous n'en avons pas sçû davantage de vous, sinon qu'ensuite d'iceux, il y ajoûta ces propres paroles : Et bien, dites la verité, vous n'êtes pas marri de voir par tout ce que je vous ai dit, confirmée l'opinion que vous avez toûjours euë qu'il falloit que les grands Rois se resolussent à être marteaux ou enclumes, quand ils avoient des emulateurs puissans. Et partant ne devoient-ils jamais faire état d'un bien profond repos, laquelle je ne nie point que je vous aye quelquefois contestée. Mais puisque nous en voyons maintenant la verification, au moins donnons ordre de les reduire en tel état, qu'ils ne

soient

ſoient plus en puiſſance de mettre en execution leurs malicieux deſſeins après moi : car peut-être n'y trouveroient-ils pas tant de difficultez qu'ils feront, moi vivant, qui connois leurs aſtuces, & qui ne ſuis pas ſi fol que de vouloir vanger à mes dépens des petites fraſques que me font quelquefois vos Huguenots, leſquels s'abuſent, s'ils penſent que je ne connoiſſe pas bien mes forces en comparaiſon des leurs, & que je ne ſçache bien qu'il eſt en ma puiſſance de les ruïner quand il me plaira. Mais je ne veux pas par un badin dépit, ni pour plaire à autrui, affoiblir ſi fort mon Etat en les voulant détruire, que je puiſſe devenir la proye de mes ennemis, auſquels j'aime mieux donner deux coups que d'en recevoir un de leur main. Et par ainſi, puiſque la malice de ces marauts eſt telle, il faut eſſayer de la prevenir. Et par Dieu, j'en jure, (car ils m'ont mis en colere,) s'ils me preſſent davantage par pratiques dans mon Royaume, contre ma perſonne & mon Etat (car j'ai été averti encore hier qu'en leurs menées il y a de l'un & de l'autre) & me font une fois mettre les armes à la main, ce ſera ſi puiſſamment, que je leur ferai maudire l'heure

re d'avoir voulu troubler mon repos. Et partant preparez-y toutes choses le plus que vous pourrez, & sur tout abondance d'armes, artilleries, munitions & argent, qui est celui qui donne vigueur aux autres, d'autant que pour le surplus je m'en charge. Et voyez si pour cette prochaine année 1607. vous me pourriez point trouver une devise qui exprimât quelque chose de ce que nous avons discouru : car au lieu qu'ils nous font la guerre en Renards, nous la leur ferons en Lions.

Vous sortîtes d'avec le Roi ayant le visage & l'humeur toute gaye, dequoi vous ayant demandé la cause, vous nous contâtes tout ce que nous vous remettons ici en memoire, au moins s'il nous en est bien souvenu. Tant y a que nous vous vîmes toûjours depuis plus soigneux de bonifier tous les revenus du Roi, & d'augmenter ses trésors & ses magasins; & que le premier jour de l'année presente étant venu, vous lui portâtes à l'accoûtumée ses bourses de jettons d'or, qui avoient pour corps de devise un Temple de Janus avec une plante de lys à la porte qui le tenoit clos, & pour ame ce trois paroles, *Clausi Cavete recludam.*, pour signifier la clôture de

de ce Temple, qu'il avoit donné la paix, & que l'on prît garde par l'ouverture d'icelui, qu'il ne declarât la guerre; laquelle devise le Roi trouva fort bien inventée pour expliquer son intention.

Or nonobstant telles dispositions à de futures agitations, toute la Cour & les peuples ausquels tels secrets étoient cachez, ne songeoient qu'à se réjoüir, & à joüir de la douceur du repos que notre bon Roi leur avoit acquis, & lui étant aimé d'un vrai amour à cause de la gentillesse de son bon naturel, familiere conversation & domination équitable, l'on ne voyoit ni n'oyoit-t'on parmi ceux des Villes & de la Campagne & en la Cour, que chants d'éjoüissance, retentissemens de ses loüanges, plaisirs, passe-tems, honnêtes exercices & douces recreations; & en l'esprit du Roi & de ses serviteurs & Ministres qui se plaisoient à suivre ses intentions, que desseins & operations pour la decoration du Royaume, soulagement des peuples, & amelioration des revenus Royaux & publics, se faisant journellement des traitez, & passant des contrats avec divers particuliers pour retirer des portions du domaine engagées à vil prix, & racheter des rentes les plus faciles à rembourser,

pour ménager les revenus les plus negligez, & décharger les recettes des charges les moins necessaires.

Or nonobstant ces belles occupations, les broüilleries domestiques & de Cour ne laissoient pas d'éclater quelquefois, d'engendrer des coleres, des dépits & des chagrins, & de vous donner plus de travail & de peine à démêler toutes ces intrigues, & à faire des accommodemens & reconciliations, qu'eussent pû faire les plus serieuses faciendes d'Etat, Police & Milice, ainsi qu'il se verra par la suite des recuëils entremêlez de lettres & discours inserez en iceux selon l'occurrence des affaires. Et pour justifier avant toutes choses, comme les plus hautes & Souveraines Magistratures ne sçavent que c'est que de raison, droiture ni justice ès choses où leurs passions & interêts particuliers se trouvent entremêlez, nous vous ramentevrons comme ayant été par vous fait un parti pour remettre ès mains du Roi après quelques années de joüissances, tous les Greffes de Languedoc, ceux du Parlement de Toulouse, en verifiant ledit traité & les Lettres patentes du Roi expediées sur icelui, avoient par une modification du tout inique, excepté dudit traité les

Greffes

Greffes de leur Compagnie & de leur Ville. Surquoi vous écrivites une lettre au premier President, telle que s'ensuit.

Monsieur de Sully à Monsieur le President de Verdun.

MONSIEUR,

Le Roi ayant delivré son Royaume des guerres étrangeres & civiles qui l'avoient travaillé par tant d'années, & rétabli la paix en toutes les parties d'icelui, a estimé ne pouvoir employer un si profond repos qu'au rétablissement de toutes choses, remettant en valeur ce qui avoit été comme dissipé durant nos miseres. Or ayant reconnu que le Domaine Royal de la Couronne étoit la partie de l'Etat la plus offensée, il a crû que c'étoit celle dont il devoit aussi plus procurer la restauration. Suivant lequel dessein nous avons en aucunes Provinces établi quelques Reglemens & moyens pour y parvenir, esperant que cela seroit reçû avec loüange & applaudissement de tous les amateurs de leur Patrie, & singulierement des Officiers du Roi. Mais votre Compagnie a trompé nos

nos esperances par son Arrêt donné sur la declaration du rachat & réünion des Greffes de la Province au sacré domaine de la Couronne, & ne pouvons assez nous étonner comme une Compagnie si celebre, & de si bonne reputation dans l'esprit du Roi, peut avoir trouvé à redire à une chose si utile, si necessaire & si juste, fondée sur la Justice generale & particuliere, & sur les propres termes des Contrats des acquereurs, qui portent expressément que l'alienation est faite à faculté de rachapt perpetuel, de laquelle clause par une forme de proceder inoüie, vous avez excepté les Greffes de votre Compagnie, dequoi le Roi s'est infiniment offensé : & sans l'assûrance qu'aucuns des amis de votre Compagnie lui ont donnée, que le tout seroit facile à racommoder, je crois qu'il eût voulu être éclairci par la bouche des principaux d'icelle, des causes d'un tel refus, qui ne peut être plus juste pour les Greffiers de votre Compagnie, que pour ceux des autres de toute la Province. Je vous supplie donc, au nom de Dieu, donnez ordre que cette affaire passe doucement; car il en peut arriver chose où vous auriez regret. Et puisque les Greffiers qui sont aujourd'hui comme vrais pro-

proprietaires des Greffes, les peuvent vendre, alienêr, échanger & transporter à quelque personne que ce soit, tout ainsi qu'une terre de leur heritage, est il à estimer que le Roi ait moins de puissance qu'eux, principalement se l'étant reservée par les Contrats d'engagement? J'ai estimé être à propos de vous écrire ce mot comme à mon ami particulier, qui en sçaura bien user au contentement du Roi, du public, & de toute votre Compagnie. Et attendant autre occasion où j'aye moyen de témoigner à elle & à vous le service que je vous ai voüé, je prierai le Createur, Monsieur, qu'il vous augmente ses saintes benedictions. De Paris, ce premier Janvier 1607.

Signé, MAXIMILIEN DE BETHUNE, Duc de Sully.

Vous écrivites cette lettre étant contraint de garder la chambre à cause de votre coup de pistolet dans la bouche, qui s'étoit r'ouvert & apostumé, sur lequel accident le Roi vous écrivit une lettre qui étoit telle que s'ensuit.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, J'ai reçû votre lettre par laquelle j'ai entendu que votre mal de gorge vous a repris, de quoi je suis bien marri. Suivant le conseil que vous donnez par icelle, je n'irai point pour ce coup à Vigny, & n'y menerai ma femme, & m'en retournerai demain à Paris Dieu aidant: car aussi-bien ne fait-il pas beau aux champs. J'ai commandé à Monsieur de Sillery, & à Monsieur de Villeroi de vous communiquer de quelques affaires, afin qu'à mon retour à Paris je puisse apprendre par eux quel sera votre avis sur cela. Adieu, mon Ami, ce premier jour de l'An, à Saint Germain.

Signé, HENRY.

Suivant cette lettre du Roi, Messieurs de Sillery & de Villeroi vous étant venus trouver, ils vous parlerent, premierement de quelques broüilleries survenuës depuis peu de jours entre des personnes de telle qualité, que vous ne nous les ayant jamais voulu nommer, nous nous abstiendrons d'en dire ce que nous en con-

conjecturons. Secondement, des Assemblées que ceux de la Religion faisoient par les Provinces, pour nommer & envoyer des Deputez au Synode que le Roi leur avoit permis de tenir à la Rochelle; & de l'avis qui avoit été donné à Sa Majesté par aucuns desdits Deputez, même que leurs Cahiers étoient chargez de confirmer l'article proposé au Synode tenu en la Ville de Gap touchant le Pape. Et ensuite vous montrerent premierement des lettres d'Allemagne, par lesquelles l'on écrivoit au Roi entr'autres nouvelles, que l'Empereur ayant voulu ôter la liberté de conscience aux Protestans de Transilvanie, un Gentilhomme d'iceux nommé Botskai ayant excité & encouragé les autres à se maintenir en icelle par les armes, avoit tant prudemment conduit les choses, & eu des succès tant heureux en toutes ses entreprises & factions militaires, que lui & les autres joints avec lui avoient enfin contraint l'Empereur, de crainte que le Turc ne se mêlât de ces tumultes, de laisser non seulement ces peuples en leurs libertez de conscience, mais aussi d'accorder audit Botskai la Seigneurie dudit païs en proprieté, sous quelque mediocre redevance & reconnoissance. Secondement

dement ces Messieurs vous montrerent d'autres lettres venuës de Flandres, par lesquelles l'on écrivoit au Roi, que le Sieur du Terrail avoit petardé la Ville de l'Ecluse, étoit entré bien avant dedans; & s'en fût sans doute rendu Maître, si les gens de guerre que lui avoit baillé l'Archiduc, l'eussent suivi avec même resolution qu'il marchoit devant eux, & que ledit Archiduc lassé des travaux & soucis de la guerre, prétoit volontiers l'oreille aux propositions qui lui étoient faites, d'entrer en quelque accord avec les Etats des Provinces-Unies. Et tiercement, vous furent montrées des lettres d'Angleterre, par lesquelles on mandoit au Roi, que celui dudit païs, après l'execution à mort de Garnet & Oldecorne, auteurs de la fougade, avoit fait prêter nouveau serment à tous ses sujets avec plusieurs specialitez contre le Pape, lequel de son côté avoit défendu par un Bref à tous Catholiques Anglois de prêter ledit serment. Sur toutes lesquelles affaires ces Messieurs vous prierent de leur dire vos avis, afin de les rapporter au Roi; ce que vous fîtes selon que la qualité de châcune d'icelles vous permettoit d'en user librement, reservant à en parler plus amplement au

Roi

Roi qui vous vint voir à l'Arsenal trois jours après, lequel ensuite des propos que vos eûtes ensemble dont nous n'avons jamais pû rien sçavoir, vous parla (car à ce discours nous appellâtes-vous) de l'Etat general des Finances de l'année courante, de ce qu'il falloit faire durant icelle pour le ménagement de ses revenus & soulagement de ses peuples, de l'argent qu'il falloit envoyer aux Païs-Bas, & employer extraordinairement en payement des dettes, tant du dedans que du dehors du Royaume, & ès dépenses pour l'artillerie, achats d'armes, fortifications, bâtimens, voirie marine, meubles & joyaux. Puis commanda (toutes telles choses étant resoluës) de lui faire un état fort sommaire de tout ce qui avoit été dépensé en semblables affaires, depuis que vous aviez commencé à les ménager jusques à l'année courante, icelle comprise. Duquel commandement vous vous acquitâtes huit jours après, nous l'ayant fait mettre au net, & le lui baillâtes tel que s'ensuit.

Premierement payé aux Ligues de Suisse & Grisons, dix-sept millions trois cent cinquante mille livres.

Plus, payé au Roi d'Angleterre & Païs-

Païs-Bas, six millions neuf cent cinquante mille livres.

Plus, payé aux Princes d'Allemagne, quatre millions huit cent quatre-vingt dix-sept mille livres.

Plus, au grand Duc & autres Princes d'Italie, dix-huit mille livres.

Plus, payé aux Sieurs Gondi, Zamet, Cenami & autres associez sur les dettes du sel & des grosses Fermes, quatre millions huit cent mille livres.

Plus, payé à divers Princes, Seigneurs, Villes, Communautez & autres particuliers pour les traitez de la Ligue, treize millions, sept cent soixante & dix mille livres.

Plus, payé pour acquitter divers Païs & Provinces, soit en Dauphiné, Lyonnois, Languedoc & ailleurs sur les deniers des Gabelles du Roi, quatre millions six cent vingt-huit mille livres.

Plus, acquitté pour le Roi à divers particuliers sur les Fermes de Bourdeaux, Charante, Broüage, Poitou & Marans, Ferme de Ringues des huit écus pour muid de sel, Ferme du vin en Picardie, Soissons & Châlons, Doüane de Vienne, Traitte d'Anjou, Patentes de Languedoc & Provence, & Ferme du vin en Bretagne, quatre millions huit

cent trente-six mille six cent livres.

Plus, payé à divers particuliers suivant l'Etat des deniers payez en acquit, quatre millions trente-huit mille trois cent livres.

Plus, pour le payement de divers dons faits par le Roi de sommes immenses, six millions quarante-deux mille trois cent livres.

Plus, pour l'achat d'armes, munitions & matiéres d'Artillerie, & autres utencilles touchant icelle, dont les Magazins du Roi sont garnis, douze millions.

Plus, pour la dépense faite aux bâtimens du Roi en toute la France & en diverses Eglises, six millions cent cinquante mille livres.

Plus, pour toute la dépense faite aux reparations & fortifications des Villes & Places où le Roi a fait travailler, cinq millions sept cent quatre-vingt cinq mille livres.

Plus, pour la dépense faite aux Ponts, pavez, chemins, chaussées, turcies & & levées, & autres œuvres publiques de France, quatre millions huit cent cinquante-cinq mille livres.

Plus, pour les bagues & meubles que le Roi a achettées durant le susdit

dit tems, dix-huit cent mille livres.

Somme, quatre-vingt sept millions neuf cent deux mille deux cent livres.

Or notre intention n'étant nullement que ces Recuëils soient vûs d'autres que de vous, & des plus discrets des vôtres, durant le siécle où nous vivons, mais sur tout tant que subsistera le regne & forme de gounernement sous lesquels nous sommes, & que seront en vie & en autorité ceux desquels nous pouvons avoir dit quelques veritez, ou usé en parlant de leurs actions, de plus grandes libertez que peut-être ils n'eussent desiré; & voulant essayer de nous justifier des erreurs contraires envers ceux des siécles avenir qui pourront lire ces Memoires, & nous voudroient peut-être accuser d'avoir été trop negligens ou peu curieux à nous informer de vous d'une infinité de particularitez très-importantes, & à retenir copie tant des lettres du Roi que de vous de semblable nature, lesquelles il leur paroîtra que nous avons omises, puisqu'ils ne manqueront pas de sçavoir tant par ce qui en est dit en plusieurs endroits que par la renommée, que vous nous faisiez cet honneur que de nous celer fort peu de tels secrets, & que vous nous commettiez seuls pour reduire en

ordre & en liasses avec leurs cottes & dattes dessus, toutes les lettres plus importantes qui vous étoient écrites par le Roi ou que vous lui écriviez, ou nous imputer que nous aurons épargné la verité, déguisé plusieurs affaires, & universellement été trop timides, retenus & circonspects à faire part de ce que nous sçavions de consequence à ceux qui devoient venir après nous. Et sur tout prendront-ils cette opinion, si Dieu nous prête vie & santé, & donne le loisir de repasser par dessus tous ces Memoires, comme c'est notre dessein, afin de les mettre en ordre & par Chapitres, & que nous demeurions dans la fantaisie qui nous a prise (depuis qu'un des principaux du Conseil nous dit, que l'on sçavoit bien que nous travaillions à ces Memoires, & que nous nous devions garder d'y offenser personne) de retrencher d'iceux en general, tout ce que nous estimerions pouvoir être trouvé mauvais par tous les plus qualifiez & autorisez de ce tems. Sur quoi nous vous dirons, que s'il nous falloit en cette année 1607. & les suivantes, inserer, ainsi que nous avons fait ès precedentes, toutes les lettres que vous avez reçûës ou écrites, & les discours que vous avez

eus

eus avec le Roi, les Princes, Grands du Royaume, & Ministres des affaires d'icelui, selon les diverses occurrences, nous nous trouverions bien empêchez, d'autant qu'il y en a plusieurs desquelles vous ne nous avez point voulu faire part; d'autres dont vous ne nous avez parlé qu'à demi-mot, & ainsi qu'en enigme; & d'autres que vous nous avez enjoint expressément de commettre & consigner au silence absolu. Et pour cette cause, nous reduirons-nous à ce que nous estimerons être le moins desagreable aux Dieux de ce siecle, & personnes de respect. De toutes lesquelles lettres & discours la teneur ensuit, la premiere étant telle.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous envoye Lomenie pour ce fait de Monsieur de Mayenne qu'il ne croit pas avoir dépêché. Je vous avertis aussi que Murat a été trois heures avec Monsieur de Lesdiguieres pour trouver moyen de me faire perdre l'état que sçavez, ou pour mieux dire, en faire leurs affaires. Bon soir, mon Ami.

Signé, HENRY.

Comme nous voulions continuër à inſcrire les autres lettres, nous avons trouvé parmi nos extraits, le recit d'une affaire qui mèrite bien de n'être pas oubliée, avant laquelle (pource que cela nous ſemble neceſſaire d'être connu) nous vous ramentevrons comme le grand calme des affaires, & la tranquillité du Royaume ayant mis toutes celles des grands & des petits en ſi bonne diſpoſition, qu'il n'y avoit rien de nulle part qui preſſât grandement le Roi, tellement que les gens d'affaires, & les plus éminens en qualité, prenant des licences de ſe donner du bon tems, étoient la plûpart du tems éloignez du Roi, & les affaires ne ſe communiquoient ni reſolvoient quaſi plus que par lettres, ce qui eſt cauſe de la grande quantité que vous en trouverez d'orénavant.

CHA-

CHAPITRE IX.

Diverſes Lettres & broüilleries.

Les Jeſuites & ceux de la Rochelle.

IL arriva durant le mois de Janvier une affaire qui fit au commencement beaucoup de bruit, & puis ſe paſſa fort doucement par la prudence du Roi, & votre entremiſe, dont l'occaſion fut telle que s'enſuit. Meſſieurs de Beaulieu & de Freſnes, Secretaires d'Etat, à la ſuſcitation des Sieurs de la Varenne, le Pere Cotton & autres, délivrerent des lettres au nom du Roi au Pere Seguirand pour ceux de la Rochelle, afin qu'ils les laiſſaſſent prêcher dans leur Ville, ſous la couleur deſquelles il ſe preſenta aux portes. Et lorſque l'on lui demanda qui il étoit, Je ſuis, dit-il, Seguirand de la Compagnie de Jeſus, qui viens pour prêcher en cette Ville, en vertu des Lettres du Roi. Ceux de la garde lui dirent : Retirez-vous, nous ſçavons bien que Jeſus n'a point de compagnons, & que vous n'avez point

de Lettres du Roi : & ſans l'écouter davantage le firent retirer. Sur cela le voilà en colere, dit pluſieurs paroles de blâmes, & menace de s'en plaindre, à quoi il ne faillit pas ; & aſſiſté de ceux qui ne demandoient que d'animer le Roi contre ceux de la Religion, ils lui exaggererent tellement le fait, qu'il s'en offenſa infiniment, & ſur le champ vous écrivit une lettre en ces mots.

Le Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, venez-moi trouver en diligence pour aviſer à un accident, dont je ne ſuis pas auteur ni conſentant, & dont la honte ne laiſſera pas de tomber ſur moi, s'il n'y eſt remedié, & je vous tiens ſeul diſpoſé & capable de le faire. Venez donc, car je vous aime bien, & Adieu.

Le lendemain vous arrivâtes à Fontainebleau, & lui faiſant la reverence, il vous dit : Et bien vos gens de la Rochelle ont bien fait des leurs. Eſt-ce là le reſpect qu'ils me rendent pour l'amitié que je leur porte, & les gratifications qu'ils reçoivent de moi, comme vous ſçavez ? Et là-deſſus, il vous conta

le

le fait tout haut, avec des demonstrations d'être infiniment irrité, & de ne vouloir laisser un tel mépris de ses Lettres sans châtiment. Puis vous tirant à part vous dit : J'ai fait ainsi le fâché, pour fermer la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes actions; mais à vous je dis, qu'ils n'ont pas tout le tort du monde : car je n'ai ni commandé ni été informé de telles dépêches, lesquelles j'eusse bien empêchées, si j'en eusse été averti. Néanmoins il y faut pourvoir par autre voye que par desaveu des Secretaires d'Etat, d'autant que cela seroit tiré en consequence pour toutes leurs autres dépêches : avisez quel moyen il y aura. Il me semble que le meilleur seroit de leur écrire qu'ils vous envoyassent deux ou trois personnes de qualité & creance, pour traiter d'une affaire qui leur touche infiniment, afin de leur en faire les ouvertures telles que la satisfaction publique me soit renduë, & demeurent quant & quant assûrez que je ne veux rien innover en leur liberté ni sûreté. Tout cela fut manié avec telle dexterité, qu'eux demeurant contens de la declaration que vous leur fîtes au nom du Roi, que tout cela s'étoit fait sans son sçû, & qu'il n'arri-

veroit jamais plus après cette fois, que sur de nouvelles Lettres que ledit Jesuite prit du Roi, il fut reçû à la Rochelle & y prêcha ; & quelques jours après fut revoqué sans bruit ni plainte de personne. Sur laquelle affaire vous écrivîtes ausdits de la Rochelle une lettre telle que s'ensuit.

Monsieur de Sully à ceux de la Rochelle.

MESSIEURS,

J'ai appris tant par vos lettres, que par le discours de vos Députez, les raisons qui vous ont donné sujet de les envoyer vers le Roi, sur lesquelles ayant communiqué diverses fois avec vosdits Députez, je ne leur ai pû donner autre conseil, que celui que j'ai estimé le plus conforme à votre devoir, au contentement de Sa Majesté, & à votre propre repos & utilité. Car encore qu'en ce conseil il s'y puisse peut-être rencontrer quelque circonstance qui ne sera pas au gré de tous ceux de votre Ville, si est-il tellement proportionné à la necessité du tems, & à la disposition des personnes

&

& des affaires, que vous ne le devez nullement mépriser ; mais en embrasser franchement l'execution pour les considerations que vos Députez vous feront entendre. Quoique ce soit, il n'y a rien plus utile ni plus honorable que de s'accommoder à la volonté de son Prince, & principalement d'un tel Roi que le nôtre, duquel nous avons tous tant & tant de fois éprouvé la bonne volonté, la prudence & le jugement, que vous ne devez douter, commençant toutes vos actions par soumission & obéïssance, que vous n'en obteniez après, toutes sortes de gratifications, & l'effet des demandes que vous lui ferez. Je vous conjure donc autant que vous faites cas du conseil de vos meilleurs amis, & aimez votre bien & repos particulier, de vous accommoder aux volontez de Sa Majesté, & lui faire paroître, que vous tenez ses bonnes graces plus cheres que toutes les autres choses ; car c'est le vrai moyen & le chemin plus certain pour obtenir des cœurs genereux & magnanimes comme le sien, tout ce que l'on sçauroit desirer. Je vous prie donc encore une fois de montrer votre obéïssance avant que venir à aucune nouvelle supplication ; & ce faisant,

ſant, j'oſerois quaſi répondre, tant je le connois facile à ceux qui lui cedent, que vous obtiendrez ce que vous lui repreſenterez vous être neceſſaire. Voilà ce que j'ai eſtimé vous devoir conſeiller comme l'un de vos meilleurs amis, & plus diſpoſé à vous rendre toutes ſortes de ſervices. Sur cette volonté je vous baiſerai les mains, priant le Createur qu'il vous augmente ſes ſaintes graces & benedictions. De Paris, ce 19. Fevrier 1607. C'eſt votre plus fidele Ami à vous faire ſervice.

MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Cette affaire des Jeſuites ſera cauſe que nous vous ramentevrons les inſtances qui vous étoient journellement faites par tous ceux de la Ville de Poitiers, quoique Catholiques, qui avoient toûjours tenu le parti du Roi dans icelle Ville, contre iceux. Et d'autant que les diſcours qui vous furent faits là-deſſus, & les lettres qui vous en furent écrites, amplifieroient par trop ces Mémoires, nous nous contenterons ſeulement d'en inſerer ici une d'icelles, dont la teneur enſuit.

Lettre

Lettre de ceux de Poitiers à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Nous vous avons ci-devant representé la miserable condition de cette Province, pour ne lui rester plus aucun moyen d'acheminer la jeunesse aux bonnes lettres & à la vertu. Mais d'autant que par nos premieres, nous avons omis à vous découvrir les causes de ce desordre, nous vous supplions très-humblement ne vous sentir importuné de cette seconde dépêche, pour vous dire qu'avant la venuë des Peres Jesuites, nous avions en cette Ville, de très-bons Colleges, & garnis d'aussi doctes Regens qu'on eût sçû desirer. Mais comme il fut parlé de ces Peres, on prit incontinent telle esperance de leurs promesses, que pour leur faire place, tous les Colleges furent abandonnez par l'artifice de ceux qui favorisent le dessein de leur établissement. Et néanmoins depuis deux ans entiers, ils n'y ont encore fait aucun devoir ni acheminement. Ce n'est pas que ceux qui les ont desirez, ne se soient mis

en

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je viens tout presentement d'apprendre par quelques-uns qui sont arrivez de Paris, que le Marquis de Rosny votre fils s'est blessé en montant à cheval. Et pource que comme Pere, je sçai quelle douleur l'on souffre par tels accidens, & comme bon Maître, j'y participe, je vous fais ce mot & vous dépêche ce Courier exprès, pour vous prier de m'en mander par lui des nouvelles, & vous témoigner par lui le déplaisir que j'aurois qu'il eût mal. Je partirai demain, Dieu aidant, pour aller coucher à Corbeil, & Jeudi dîner à Paris. Adieu, mon Ami, ce 15. Fevrier, à Fontainebleau à deux heures après midi.

Signé, HENRY.

Il vous écrivit peu après, une autre lettre pour bailler cent mille livres à des Tapissiers Flamands qu'il avoit fait venir pour établir cette sorte de manufacture en France, de laquelle la teneur ensuit.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, vous avez aſſez vû les pourſuites que les Tapiſſiers Flamands ont faites pour être ſatisfaits de ce qui leur avoit été promis pour leur établiſſement en ce Royaume; dequoi ayant par une derniere fois traité en la preſence de Vous & de Monſieur le Garde des Sceaux, je me reſolus enfin de leur faire bailler cent mille livres: mais ils ſont toûjours ſur leurs premieres plaintes s'ils n'en ſont payez. C'eſt pourquoi je vous fais ce mot pour vous dire, que j'ai un extrême deſir de les conſerver. Et pource que cela dépend du tout du payement de ladite ſomme, vous les en ferez incontinent dreſſer, en ſorte qu'ils n'ayent plus de ſujet de retourner à moi: car autrement je conſidere bien qu'ils ne pourroient pas ſubſiſter, & que par leur ruïne je perdrois tout ce que j'ai fait juſques à maintenant pour les attirer ici & les y conſerver. Faites les donc payer, puiſque c'eſt ma volonté. Et ſur ce, Dieu vous ait, mon Ami, en ſa ſainte & digne garde. Ce quinziéme Mars, à Chantilly.

Signé, HENRY.

Comme

Comme nous eûmes transcrit cette lettre touchant ces Tapissiers Flamands, nous trouvâmes une liasse de lettres de la main du Roi, que nous n'avons voulu toutes transcrire, d'autant que cela eût été trop long, mais avons choisi celles qui parloient de comptans, afin que l'on connoisse cela.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, tantôt parlant à vous, j'ai oublié de vous dire comme ces jours passez, durant la Foire Saint Germain, j'ai donné ou joüé de la marchandise jusques à trois mille écus. Et pource que les Marchands desquels j'ai eu ladite marchandise, me tiennent au cul & aux chausses, je vous fais ce mot pour vous dire de faire bailler presentement ladite somme à Beringuen, auquel j'ai commandé de payer ceux à qui je dois, & l'employer dans le premier comptant que vous ferez au Tresorier de mon Epargne. Adieu, mon Ami, ce Mercredi au soir dernier Fevrier, à Paris.

Signé, HENRY.

Autre

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, vous recevrez cette-ci par le Sieur de Vanterol qui la vous rendra, pour vous dire que je lui ai commandé de se saisir de la personne de ce mauvais homme, & d'y apporter tout ce qu'il pourra à ce que cela soit, à quoi je vous prie de contribuer tout ce que vous pourrez, comme chose que j'ai à cœur. Vous lui ferez aussi fournir ce qu'il lui faut pour son voyage, à ce qu'à faute de cela, l'affaire ne demeure. Vous avez parlé à ma femme & ne m'avez rien mandé de ce qu'elle vous a dit. Ici, il fait fort beau & y passe bien mon tems : car tous les jours je suis à che al & y ai bien du plaisir. Adieu, mon Ami, ce 8. Mars, à Chantilly.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai vû la lettre que vous m'avez écrite : vous m'avez fait plaisir de retenir ces Députez : aussi bien n'eussent-

n'eussent-ils eu réponse que je ne me fusse conseillé avec vous & mes autres fidéles serviteurs. Ils ne cherchent qu'à gagner toûjours pied & au prejudice de mon autorité. Si cela continuoit, il vaudroit mieux qu'ils fussent les Rois & nous les Assemblez. J'ai jugé quant & quant où ils en veulent venir, comme je crois qu'aussi avez-vous bien fait. Je me porte bien, Dieu merci, vous aimant autant que jamais. Ce 15. Mars à minuit, à Chantilly.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous fais ce mot par Beringuen qui le vous rendra, pour vous dire que vous fassiez bailler incontinent par le Tresorier de mon Epargne, la somme de dix-sept cent cinquante-cinq écus, de laquelle j'ai affaire, & l'employez dans le premier comptant que vous lui ferez dresser. Adieu, mon Ami, ce 25. Mars, à Paris.

Signé, HENRY.

Autre

Autre lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, ce mot par Beringuen qui le vous rendra, eſt pour vous dire que vous lui faſſiez promptement bailler par le Treſorier de mon Epargne, la ſomme de trois mille livres, & icelle employer dans le premier comptant que vous lui ferez expedier. Bon jour, mon Ami, ce vingt-huitiéme Mars, à Paris.

Sig[illegible] HENRY.

[illegible] *du Roi à Monſieur de Sully.*

[illegible], vous verrez Montmar-
[illegible] a fort bien travaillé, mais
[illegible] qu'il ne croit pas : car il a
[illegible] l'ombre, mais le corps eſt
[illegible] yant ratifié l'article de Gap,
[illegible] voix ont emporté. Il s'eſt
[illegible] ue choſe ce matin dans mon
[illegible] quoi j'ai affaire de vous com-
[illegible] on plus confident ſerviteur. Ve-
[illegible] Lundi, je vous prie ; car je ne
[illegible] s être ici aux couches ; n'y me-
nez

nez point votre famille. Bon ſoir, aimez-moi bien.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi au Sieur de Beringuen.

BEringuen, je vous fais ce mot par le neveu de Lomenie, pour vous dire qu'incontinent que vous l'aurez reçû, vous alliez chez mon Couſin le Duc de Sully, lui dire qu'il vous faſſe bailler trois mille ſix cent livres, comme je lui ai commandé ce matin, afin que vous me les apportiez auſſi-tôt en ce lieu. Bon ſoir, Beringuen, ce 24. Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, pour réponſe à la vôtre d'hier matin, que je viens de recevoir, je vous dirai que vous avez bien fait d'arrêter par delà les Députez du Synode pour deux ou trois jours; car j'eſpere y être en ce tems-là. Je ne ſçai pas ce qu'ils vous peuvent avoir dit ſur ce que je vous ai mandé par votre frere:

se : car Monsieur de la Noüe, auquel je parlai hier matin, en presence de Monsieur de Villeroy, m'en a avoüé la plus grand part, & dit n'avoir en sa vie vû tant de fous en une compagnie, & entr'autres il m'a nommé Rivet. Il faut donc dire que lesdits Députez ont avant que de vous avoir vû, conferé avec Monsieur du Plessis, qui les aura instruits de ce qu'ils avoient à dire. Et pource que j'espere de vous voir dans Mercredi au plus tard, je remettrai le reste jusques à ce tems-là. Adieu, mon Ami, ce Samedi matin cinquiéme Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pource qu'hier en partant, j'oubliai de vous commander de faire payer à mon Cousin Don Joan de Medicis, les trente-six mille livres, que je veux & entends qu'il reçoive de la somme de cent mille livres, employée en l'Etat de mes Finances de la presente année, sous le nom de mon Oncle le Grand Duc de Toscane, je vous fais ce

ce mot à ce que vous le fassiez; & ce par forme d'un comptant ou autre expedient servant à la décharge du Tresorier de mon Epargne, comme chose que je veux & desire. Adieu, mon Ami, ce Samedi au soir, dix-neuviéme Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Le Roi ayant dès l'année passée, permis à ceux de la Religion de tenir un Synode general en la presente année, & iceux l'ayant indiqué à la Rochelle, peu après qu'ils y furent assemblez, ils envoyerent trois Députez au Roi pour quelques affaires, sur lesquelles le Roi vous commanda d'écrire audit Synode, & aussi touchant le Pape, afin que l'on ne fît rien qui pût alterer la douceur de son esprit; mais tout cela comme de vous-même par forme de conseil, & vous tenant interessé en leurs affaires, desquelles lettres la teneur ensuit.

Lettre de Monsieur de Sully au Synode.

MESSIEURS,

Il seroit à desirer que les esprits des hommes

hommes eussent tous un même sentiment, puisque de cette diversité naissent toutes les contentions qui se trouvent au monde. Et encore qu'en leurs imaginations ils ayent pareilles fins & pareils regards, néanmoins peu souvent avient-il qu'ils prennent même chemin pour y parvenir, dequoi nous serviront de preuves les affaires qui se presentent maintenant, ausquelles ayant tous pareils interêts, nous differons néanmoins en opinions. Et pour venir au particulier, je vous dirai, qu'il me semble n'y avoir rien si utile que de proportionner ses desirs aux tems & aux personnes, parmi lesquelles nous avons à vivre, & se garder de s'arrêter trop opiniâtrément à une forme de proceder, dont l'utilité suit de bien loin les dommages que l'on en peut apprehender. Il s'est traité ici par vos Députez trois sortes d'affaires. La premiere, pour la contradiction qui se rencontroit aux volontez du Roi, touchant la décharge des anciens Députez, & la nomination d'autres pour entrer en leur place; car il est certain que pas une de ces actions ne se pouvoit faire sans traiter des choses Politiques. Ce qui ayant toûjours été bien consideré & jugé par Sa Majesté, aussi y a-t'elle

pourvû en sorte, qu'à mon avis, vous en aurez tout contentement. Quant à la nomination des Députez, si elle se fera pour un an ou pour trois, il me semble qu'il y a tant d'inconveniens à craindre sur le premier, & si peu sur le dernier, que je ne me puis persuader que pour chose de si peu d'interêt, vous vouliez déplaire en aucune sorte au Roi : aussi est-il certain que le terme d'un an est si bref, que ceux qui auront cette charge, n'auront pas loisir de s'instruire des affaires, ni de se faire connoître à ceux avec lesquels ils auront à traiter. Quant au nombre, je ne me puis imaginer sur quel fondement on peut former tant de difficultez ; car au moindre accident qui arrivera à l'un desdits Députez ou à tous les deux, vous voilà pour long-tems en la pire condition que sçauriez être, à sçavoir, sans Députez qui puissent poursuivre vos affaires, puisqu'il ne s'en peut subroger d'autres que par Assemblées generales, qui doivent encore être precedées par les Provinciales ; chose qui tire en grande longueur : où au contraire en nommant six Députez, lorsque le défaut de l'un ou de tous deux arrivera, sans peine du monde l'on y peut remedier, puisque les quatre autres sont destinez

destinez pour tenir leur place, selon qu'il sera avisé par le Roi. Nous avons fait tout ce que nous avons pû par deçà, pour disposer Sa Majesté à ce qui est de vos desirs. Mais voyant sa volonté entierement arrêtée au contraire & sans s'en vouloir départir, je ne vous puis envoyer autre conseil que celui que ma conscience me suggere, & que notre particuliere utilité me convie à vous donner : & si j'étois parmi vous, je m'assûrerois de fortifier cette opinion de tant de raisons, qu'elle seroit suivie de tous les esprits doux & paisibles ; & qui n'ont autre desir que de conserver la paix & le repos de nos Eglises & de cet Etat. Ce qu'ayant donné charge au Sieur de Montmartin de vous representer, je n'userai de plus long discours, sinon pour prier Dieu, MESSIEURS, vous augmenter ses saintes graces & benedictions en toute felicité & santé. De Paris, ce 24. Mars 1607.

Signé, LE DUC DE SULLY.

Lettre de Monsieur de Sully au Synode.

MESSEIEURS,

Si de toutes les questions de Theologie qui ont été agitées entre nous, il ne restoit plus que celle du Pape à décider, je penserois deux fois à ce que je vous devrois écrire sur ce sujet; mais puisque de cette matiere l'on en a tant écrit, tant prêché & tant disputé sans profit, & que ce qui s'en dira ou fera, n'apportera pas plus d'avantage que par le passé; mais tout au contraire plusieurs aigreurs & alienations de volontez, même peut-être conviera-t'elle ceux qui jusques ici n'ont montré nulle animosité en ce qui nous touche, de bander tout leur esprit & leur pouvoir pour aigrir le Roi contre nous, & essayer de lui faire prendre des resolutions, ausquelles bien qu'il reçût peut-être le premier, des incommoditez, si ne sçauroient-elles être qu'à notre desavantage: au nom de Dieu donc, MESSIEURS, considerez la condition où nous sommes, & songez combien de vœux & de prieres

prieres vous avez jettées vers les Cieux pour l'obtenir, & ne veuillez pour une chose hors de tems & de saison, & qui ne peut de rien servir, vous mettre en hasard d'alterer notre repos & tranquillité. Les dommages qui en peuvent arriver, excedent tellement les utilitez, que je n'estime point qu'un seul de vous puisse avoir autre sentiment que celui dont par la presente je vous témoigne être touché, sur tout venant à considerer qu'il sied à present un Pape, (chose dequoi je vous puis en bonne conscience rendre certitude) qui donne toûjours conseil de gagner les consciences par douceur, & non par violence. A quoi le Sieur de Montmartin ajoûtera tant d'autres considerations, que j'espere voir toutes choses passées au contentement du Roi, qui fera aussi que je n'userai de plus longs discours, sinon pour prier Dieu, MESSIEURS, vous augmenter ses saintes graces & benedictions en toute felicité & santé. De Paris, ce 24. jour de Mars 1607.

Signé, MAXIMILIAN DE BETHUNE, Duc de Sully.

CHAPITRE X.

De diverses Lettres & Affaires.

OR pour ce que pendant ce grand calme d'Etat, que la prudence incomparable de notre grand Roi avoit établi en France, tout votre principal soin étoit de former de bons ordres & reglemens pour bonifier les revenus du Roi, empêcher les divertissemens de ses deniers par les Comptables Tresoriers de France, & Chambre des Comptes (dont le nombre effrené d'Officiers, & l'accoûtumance qu'ils avoient prise de profiter dans leurs gestions, cause de grandes ruïnes aux Finances) & que le peuple ne fût surchargé, & que sur tout cela vous fissiez journellement de très-instructives expeditions, il seroit à desirer qu'il en eût été fait un recueil entier ; mais craignant de rendre par la transcription d'icelles, ces Mémoires trop longs & ennuyeux, nous nous sommes contentez d'inserer ici sept lettres, que vous écrivîtes de votre main sur ce sujet, desquelles la teneur ensuit.

Lettre

Lettre de Monsieur de Sully aux Chambres des Comptes.

MESSIEURS,

Le Roi desirant être éclairci de ce qui s'est passé en la reddition des comptes, depuis l'année 1598. excluse, & si les Comptables ont employé, & la Chambre des Comptes passé aucunes parties au prejudice des Etats de Sa Majesté, elle m'a commandé d'en faire une exacte recherche, d'autant qu'aucuns particuliers de ces donneurs d'avis lui ont fait entendre, que si Sa Majesté vouloit ordonner le recouvrement de telles parties être fait sur les Ordonnateurs Comptables ou parties prenantes, qu'il lui en reviendroit de grandes & immenses sommes de deniers. Or pour accomplir sa volonté, j'ai fait rechercher toutes les verifications d'Etat qui ont été faites au Conseil, depuis le tems dit cidessus, entre lesquels n'ayant pû trouver celles de telles & telles recettes de telles & telles années, j'ai crû que tels ou tels Comptables avoient compté sans verifier leur Etat au Conseil, ou

bien que celui du Conſeil qui l'avoit verifié, avoit omis d'en retenir copie ou extrait. Et partant ai-je eſtimé à propos d'écrire à ceux de vous autres, dont les recettes répondent ailleurs qu'à la Chambre des Comptes de Paris, de vous faire repreſenter les doubles des comptes de tels & tels Comptables, & les confrontant avec les Etats du Roi, dreſſer un extrait de toutes les parties ou augmentation des ſommes que vous y trouverez employées, outre ce qui étoit porté dans l'Etat que le Roi vous avoit envoyé pour la même année, lequel Sa Majeſté a entendu être ſuivi de point en point, ſans que vous, ni les Comptables, ni même les Chambres des Comptes, vous puiſſiez être diſpenſez d'y augmenter aucune ſomme, quelque droit, raiſon & juſtice qu'y puſſent avoir les particuliers, d'autant que vous les deviez, & la Chambre des Comptes auſſi, avoir renvoyez à Sa Majeſté & à ſon Conſeil, qui leur eût pourvû ſelon la juſtice & l'équité de leurs pretentions. Vous vous ſouviendrez donc de mettre dans l'extrait dit ci-deſſus, toutes ſortes de parties excedantes, ſoit pour épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, rentes

ou

ou autrement, de quelque nature que ce soit, & de faire la même recherche dans les comptes des Receveurs particuliers, d'autant que c'est où les donneurs d'avis pretendent que les Chambres des Comptes ont le plus passé de parties induëment, parce qu'ils ne verifient point leurs Etats au Conseil, & est bien meilleur de suivre cette forme, & faire rechercher les abus commis aux Finances par les Officiers ordinaires residens sur les lieux, entre lesquels je veux tant croire de probité, qu'il s'en trouvera plusieurs, qui sans égard dequoi que ce soit, que des Commandemens du Roi, s'acquitteront facilement & diligemment de telles charges, sans ériger plus pour cet effet aucunes Chambres, ni envoyer sur les lieux aucuns Commissaires extraordinaires, dont je juge que nous pourrons (comme c'est mon desir, à cause des grandes vexations qu'ils font aux sujets du Roi) exempter les Provinces, si en l'occasion qui se presente, nous recevons par le moyen de vous autres Tresoriers de France, le fruit que j'ai assûré à Sa Majesté qu'il pouvoit esperer & tirer de votre diligence & fidelité. A toutes lesquelles choses m'assûrant que ne man-

querez, & de m'avertir de tems en tems de ce que vous y aurez avancé, je prierai le Createur qu'il vous tienne en sa garde. De Paris, ce premier Avril 1607.

Signé, MAXIMILIAN DE BETHUNE, Duc de Sully.

Je ne vous envoye point de Commission particuliere ni d'Arrêt pour tout ce que dessus, d'autant que cela dépend de vos charges, & n'y a rien que ne puissiez faire d'office : toutefois si avez besoin de quelque chose, me le mandant, je le vous envoyerai.

Lettre de Monsieur de Sully à un Commissaire.

MOnsieur Hanapier, ayant reçû quelques plaintes de ceux de Châteauroux & autres Parroisses du Grenier à Sel de Buzançois, des exactes recherches que l'on fait contr'eux, je n'y ai pas voulu ajoûter foi, mais vous écrire la presente pour vous prier de me mander ce qui en est, & de regarder à soulager les sujets du Roi le plus qu'il vous sera possible : car ils en ont bon besoin, ayant

fait

ſait infinies pertes les années paſſées & en la preſente, tant de leurs beſtiaux qu'autres biens, & étant d'ailleurs ſi fort chargez de Tailles & autres impoſitions, qu'ils ne les peuvent quaſi payer; & ſi vous les tourmentez d'amendes exceſſives & ſans grande raiſon, il eſt certain que vous ferez perdre au Roi ſur les deniers de ſes Tailles, ce que vous ferez gagner au Partiſan du Sel ſur ſa Ferme. Or étant Officier du Roi, vous le devez preferer à tout autre, encore qu'il vous paye & employe. Et combien que je n'ignore point que vous ne ſçachiez l'ordre que nous avons ordonné être obſervé au reglement du Sel, toutefois je ſerai bien aiſe de vous en rafraîchir la memoire par la preſente. Premierement nous avons ordonné que tous les Commiſſaires qui iront pour ledit reglement, ſeront tenus de prendre l'avis des Treſoriers de France, & n'y reſoudre rien ſans eux. Secondement, de n'augmenter point l'impôt du Sel par Generalitez; mais le laiſſant à la même quantité, le diſtribuer après au ſol la livre par Greniers & par Parroiſſes, ſelon les moyens & facultez d'une châcune d'icelles. Et quand les Parroiſſes ont pris dans les Greniers ce

que porte leur impôt, nous n'entendons point qu'ils soient mis à l'amende, ni aucunement vexez pour n'en avoir pris davantage, sinon au cas que dans leurs maisons l'on trouvât du faux Sel, ou fût bien prouvé contr'eux qu'ils ont fait le faux saunage, c'est-à-dire, qu'ils en portent vendre par-ci par-là, ou eux-mêmes en soient allez querir aux Païs francs de Gabelle, pour leur provision: car nous faisons grande difference entre ceux qui le portent vendre & ceux qui l'achetent lorsqu'on le leur apporte, d'autant que les premiers sont punissables, étant bien prouvé, & les derniers ne le sont point, sinon que l'on les trouve saisis de faux Sel: & qui en usera autrement, ruïnera entierement tous les sujets du Roi. Avisez donc de proceder moderément en votre commission, & me rendez raison bien particuliere de tout ce qui se passe en votre charge, touchant ledit reglement du Sel. Vous me ferez aussi réponse sur tous les points de la presente: ce qu'attendant, je prierai Dieu, &c.

[illegible]

Lettre de ceux de Lyon à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

L'heureux ſuccès qu'aucunes affaires de cette pauvre Ville ont eu ces jours paſſez au Conſeil du Roi, n'a pas tant réjouï le peuple qui en avoit ſi grand beſoin, comme a fait la relation que les Sieurs Députez de cettedite Ville ont fait à leur retour, que vous avez été le principal auteur de tout le bien que nous recevons ; & que nous pouvons être aſſûrez d'obtenir toûjours de votre faveur, ce qu'elle reconnoîtra ſervir à la reparation des ruïnes qui nous vont accablant de longue main par faute d'un tel ſupport que le vôtre près de nos Rois : cette joye publique procedant de ce que depuis pluſieurs années nos afflictions avoient formé une opinion commune que nous n'avions plus qu'autant d'haleine que votre bon ſecours nous en pouvoit faire reſpirer, en quoi nous n'avons pas été deçûs, Dieu ayant permis que comme cette Ville vous regardoit comme ſon eſperance, vous ayez

auſſi

aussi jetté les yeux sur elle si à point, que le mal qu'elle croyoit inévitable, a été converti à son utilité. Nous vous en faisons donc ce très-humble remercîment, MONSEIGNEUR, en attendant de recourir à d'autres remedes propres à même effet, la justice desquels nous mettrons, s'il vous plaît, en avant sous les aîles de votre protection, puisque nous la trouvons si propice à notre necessité. Cette Ville qui avoit autrefois tant de préeminences parmi les autres meilleures de l'Europe, au grand bien & honneur de la France, a toûjours trouvé en ses ruïnes avenuës en divers tems, des Restaurateurs bien grands, en la renommée desquels néanmoins cet œuvre a tenu l'une des principales marques. C'est la recompense que la posterité doit à ses bienfaiteurs. Dieu nous fasse la grace de pouvoir meriter que la nôtre rende pareil honneur à la memoire de votre nom, & qu'il vous plaise nous tenir toûjours, MONSEIGNEUR, vos très-humbles & obéïssans serviteurs, les Prevôt des Marchands & Echevins de Lyon. Signez, Pearron, Buard, Thierry, Bernico & Thome. A Lyon, le dix-huitiéme Avril 1607.

Lettre de Monsieur de Sully à un Commissaire.

MOnsieur du Monceau, j'ai été averti des grandes poursuites & vexations que vous faites contre tous les sujets du Roi en Berry, & qu'il n'y a quasi sorte de condition de personne qui ne se plaigne de vous ; ce qui étant parvenu aux oreilles de Sa Majesté, elle ne le trouvera nullement bon : dequoi je vous ai bien voulu avertir, afin que vous y procediez plus moderément & avisément. Le Sieur Tardieu qui a usé de pareilles severitez que vous pouvez faire, a été fort blâmé au Conseil, & si peut-être lui arrivera-t'il encore pis. Or pour venir aux particularitez, je vous dirai que nous n'entendons nullement au Conseil, que l'on poursuive aucuns Collecteurs, ni des Tailles, ni du Sel, d'autant que c'est une charge si penible & fâcheuse, que nul ne la fait quasi que par force, & s'en trouve peu de cette condition qui ne soient ruinez. Nous n'entendons point aussi que l'on poursuive ni Greffiers des Parroisses, ni Notaires, ni Sergens, ni Jaugeurs, ni toutes autres telles manieres de gens, com-

me a fait le Sieur Tardieu, qui en a été repris au Conseil, où il a été pris un ordre & reglement sur le fait de vos Commissions, qui est de ne faire payer ni contraindre aucun Officier quel qu'il soit, pour les taxes où vous les pourriez avoir cottisez, que vous n'ayez envoyé aux Commissaires generaux à Paris, ledit rôle entier de toutes les taxes que vous aurez faites, afin de le representer au Conseil pour l'y faire autoriser avant que vous mettiez rien à execution : car nous avons tant de plaintes de toutes parts, des grandes vexations que le peuple reçoit de telles Commissions que la vôtre, qu'il n'est plus possible de le supporter. Or regardez donc à surseoir toutes sortes de poursuites, jusques à ce que toutes les plaintes que l'on fait, ayent été vûës au Conseil, & que l'on vous ait fait sçavoir l'intention d'icelui. J'écris à Monsieur le Maréchal de la Châtre, & aux Tresoriers de France sur ce même sujet. Sur ce, je prierai Dieu qu'il vous garde. De Fontainebleau, ce 25. Avril 1607.

Monsieur de Sully aux Tresoriérs.

MESSIEURS,

Ayant vû l'état que m'avez envoyé pour la cruë du Prevôt des Maréchaux, & representé au Conseil comme les deniers étoient divertis d'une part à des choses inutiles, de l'autre n'étoient pas entierement employez, ains en revenoit quelque partie à la recette generale, (ce qui étoit cause que le nombre des Archers étoit si petit, & les lieux de leur residence si mal à propos départis, que le service du Roi en étoit retardé, n'y en ayant point aux lieux plus necessaires, car dans le milieu du Berry, ce n'est pas où il en est plus de besoin, mais vers Vattan, Issoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre & Saint Amand, vers lesquels quartiers il est besoin de faire un peu reconnoître l'autorité du Roi, & reprimer la licence que plusieurs se sont donnée) nous avons donc dressé au Conseil un état tel que je le vous envoye pour le voir, & nous en mander votre opinion avant que de l'arrêter du tout. Et d'autant que l'Election de

de Saint Amand eſt en partie du Bourbonnois, & que peut être le Vice-Senéchal de ladite Province pourra pretendre que c'eſt à lui à envoyer un Lieutenant & des Archers audit lieu, c'eſt choſe facile à accommoder ; car de quelque côté qu'ils ſoient établis, cela eſt indifferent, & ſera toûjours plus de commodité pour fortifier les autres reſidences de votre Province, ou même en établir une vers Vattan, Saint Agnan ou Châtillon ſur Indre, ſelon qu'il ſera jugé plus à propos. Mandez-nous donc votre avis le plûtôt qu'il ſera poſſible, ſur l'état ci-enclos. J'eſpere que le Roi me permettra enfin de décharger votre Generalité ſur la cruë extraordinaire de quelque trente-cinq mille livres. Ce ſera pour aider à ſoulager ceux qu'il ſera beſoin. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous garde. De Paris, ce 25. Avril 1607.

Lettre de Monſieur de Sully au Roi.

SIRE,

J'écrivois hier à votre Majeſté touchant la recette & reddition de compte des deniers levez aux Dioceſes de Languedoc,

guedoc, dont Monſieur de Carcaſſonne pourſuivoit quelque expedition, ſur laquelle j'attends l'honneur de vos commandemens pour y obéïr auſſi-tôt. J'ai auſſi fait arrêter l'Arrêt qui avoit été donné en votre Conſeil, touchant la ſurſeance pour les levées que l'on fait pour le marc d'or. Encore que quand votre Majeſté ſçaura comme cette levée ſe manie, par quelle voye la recette s'en fait, & les autres raiſons qui nous avoient mû à ſurſeoir toutes ces pourſuites, j'eſtime que vous nous blâmerez d'avoir tant differé; car cela eſt neceſſaire pour la ſûreté de telle nature de deniers : toutefois nous laiſſerons toutes choſes au premier état, juſques à ce que vous ayant le tout repreſenté de vive voix, nous ayons autre commandement de votre Majeſté. Il ſe preſente encore trois autres affaires qui meritent bien que votre Majeſté les entende, afin que j'apprenne ſon intention ſur icelles. La premiere eſt, pour l'argent que vous eſperiez de la Bourgogne, pour l'attribution & jonction de la Breſſe, dont je ne penſe pas qu'il faille plus faire aucun état; car tant s'en faut que Meſſieurs du Parlement veuillent faciliter le recouvrement des deniers qu'ils vous avoient promis

promis, que tout de nouveau ils ont de leur propre autorité éteint & supprimé certaines cruës sur le sel, dont l'on faisoit état de payer une partie de soixante mille écus qui vous avoient été promis. Nous avons bien remedié à cette entreprise en cassant leur Arrêt, & ordonnant que les cruës seront continuées; mais cela ne se rétablira jamais qu'avec grande longueur & crieries du peuple, qui s'étant vû déchargé, se verra rechargé tout aussi tôt, au lieu qu'auparavant il ne disoit mot, étant tout accoûtumé ausdites cruës : tellement que toutes ces choses considerées, je juge que si vous ne donnez un terme prefix à ceux du Parlement pour faire payer ce qu'ils vous ont promis, & à ce défaut ne transportez ladite attribution de la Bresse à ceux de Dauphiné, vous n'en tirerez jamais rien. La seconde affaire est touchant des offres que l'on m'avoit faites il y a quelque-tems, pour le rachat d'une portion de votre Domaine à conditions fort avantageuses, & qu'ayant ce jourd'hui fait voir en votre Conseil, y ont été trouvées telles, & jugé qu'il ne falloit nullement differer, & d'accorder toutes les conditions qui y sont demandées; car il n'est question d'aucune

dunes Fermes à longues années, ni de nouveaux reglemens & établiſſemens, mais ſeulement prendre les choſes comme elles ſont. Tout ce qui eſt d'importance, eſt, que le perſonnage ne ſe veut nommer, ni dire quel domaine c'eſt, que l'on ne lui ait accordé, que nul ne ſera reçû à encherir ſur lui, ſinon en lui payant deux cent mille livres. J'envoye copie deſdites offres à votre Majeſté. La troiſiéme affaire eſt touchant l'Artillerie, & conſiſte en ce qu'autréfois il a été baillé aux Capitaines des Galeres, du tems des défunts Rois vos predeceſſeurs, pluſieurs pieces d'artillerie pour l'armement des Galeres dont ils s'étoient chargez de la reſtitution, comme j'ai trouvé dans de vieux papiers, en cherchant ce qui dépend de ma charge de grand Maître de ladite Artillerie: maintenant l'on pourroit juſtement rechercher ceux qui ſont en charges ou leurs heritiers, & les faire condamner à la reſtitution. J'ai montré le tout à votre Conſeil qui le trouve fort raiſonnable; mais je n'ai voulu rien commencer ſans votre commandement exprès, d'autant qu'il y a pluſieurs perſonnes de qualité intereſſées en cette pourſuite, comme votre Majeſté verra par le Memoire que j'en envoye

voye à Monsieur de Rohan pour lui faire voir. Or d'intenter cette action & puis la laisser là, il n'est nullement à propos, & vaut beaucoup mieux l'ignorer du tout à cause de la consequence. Il s'est encore ce matin presenté une affaire où nous avons apporté le remede convenable tout aussi-tôt, c'est ce que le Juge de Saumur a fait défenses de transporter les bleds hors de votre Royaume, & d'en vendre dans l'étenduë de la Jurisdiction. Si chaque Officier en faisoit autant, votre peuple seroit bien-tôt sans argent, & par consequent votre Majesté. Nous avons cassé le jugement, & donné ajournement personnel aux Officiers qui l'ont donné. Sur tout ce que dessus j'attendrai les volontez de votre Majesté pour y rendre l'obéïssance, à quoi je suis obligé. Sur ce, je prie le Createur, SIRE, qu'il augmente votre Royale grandeur en toute felicité & santé. De Paris, ce 27. Avril 1607. Votre très-humble, très-fidéle, & très-obéïssant sujet & serviteur,

MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Lettre

Lettre de Monsieur de Sully à Messieurs de Cussé & Marigné.

MESSIEURS,

J'ai vû ce que vous m'avez écrit, & l'état final que vous m'avez envoyé touchant la recette & dépense faite pour le remboursement de six cent mille livres, qui furent prêtez au Roi par les plus aisez de la Province de Bretagne en l'année mille cinq cent quatre-vingt dix-huit. Sur quoi je ne puis pas faire tel jugement qu'il seroit requis, d'autant que tel extrait si abregé ne m'instruit pas suffisamment de toutes les parties particuliéres de la recette & dépense. C'est pourquoi je vous prie m'envoyer copie entiere de l'état que vous en avez verifié, & puis l'ayant consideré je vous en écrirai mon avis. Bien vous dirai-je que je trouve fort étrange, que pour rembourser six cent mille livres, il soit fait recette & dépense de treize cent trente-huit mille livres treize sols quatre deniers, & ne me puis persuader qu'il n'y ait bien des parties fourées, & beaucoop de taxations passées sans grande raison, com-

me

me plusieurs commencent déjà à en faire des plaintes. Esperant donc que vous m'envoyerez l'état comme je vous le demande, je prierai Dieu, Messieurs, qu'il vous augmente ses saintes graces & benedictions. De Paris, ce 29. Avril 1607.

Comme de votre part vous aviez en recommendation le bien de l'Etat & des affaires du Roi, lui aussi de son côté n'y montroit pas un moindre soin, ne manquant jamais de vous les ramentevoir toutes les fois qu'il vous voyoit, & outre cela en l'absence l'un de l'autre, de vous en écrire souvent des lettres, desquelles il s'en verra toûjours quelqu'une selon les occasions, d'entre une infinité que vous en receviez, & plusieurs d'une suite sans celles que vous teniez secretes, par le moyen desquelles vous seront remises en memoire plusieurs affaires omises, entre lesquelles lettres il s'y en trouvera aussi aucunes des vôtres, & de Messieurs de Sillery & de Villeroy, qui peuvent servir au même effet, dont la teneur ensuit.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, le Sieur de Vitry vous rendant cette-ci, vous fera parler à l'homme duquel je vous ai tenu propos, qui vous doit découvrir les larcins qui ont été ci-devant faits en Guienne & Bourdeaux. C'est pourquoi je vous fais ce mot à ce que vous l'oyez bien particulierement, comme chose qui importe à mon service, & qu'après j'y pourvoye comme vous le jugerez & me conseillerez. Ledit Vitry a une affaire en mon Conseil qui lui importe; je le vous recommande & son bon droit, comme serviteur que j'aime & affectionne. Adieu, mon Ami, ce 14. Mars, à Chantilly.

Signé, HENRY.

CHAPITRE XI.

Diverses Lettres du Roi & affaires.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai vû la lettre que vous m'avez écrite, faisant mention de l'avis que l'on vous a donné de ce qui a été imprimé depuis peu à la Rochelle. Surquoi je vous dirai, que j'espere de vous voir en bref, & vous dire sur cela mon avis, & ce que je veux qu'il y soit fait. Et pour les deux mille livres que ceux de la Ville demandent pour leur College, je trouve bon que vous les assigniez à ce qu'ils les puissent toucher : mais je serai bien aise que vous leur fassiez aussi connoître, que le moyen d'avoir de moi ce qu'ils en désirent, ce sera en se conformant à mes volontez. Adieu, mon Ami, ce dix-huitiéme Mars, à Merlou.

Signé, HENRY,

Le

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à celle que vous m'avez écrite en faveur du fils du Sieur du Bernet, Conseiller en ma Cour de Parlement de Bourdeaux, touchant l'Office de mon Avocat en ladite Cour, vaquante par la mort du feu Sieur du Sault, suivant la priere que vous en a faite Monsieur le Maréchal d'Ornano, je vous dirai qu'il y a huit jours que la Reine Marguerite m'envoya faire la même demande pour un autre qu'elle affectionnoit, que je lui refusai, d'autant que j'en veux gratifier quelqu'un qui ne respire en cette charge que mes commandemens & ma volonté, afin de ne tomber plus en la peine où je me vois tous les jours. Et depuis, ledit Sieur Maréchal me l'envoyant demander, je lui fis la même réponse comme à d'autres venus vers moi pour ce même sujet. Mais les qualitez que vous me mandez être en la personne dudit du Bernet, feront que j'y ferai consideration. Et avant que me resoudre à qui le bailler, je veux être amplement informé de la fidelité, suffisance & affection à mon service, de celui que j'en ferai pour-

 voir,

voir, pour éviter autant qu'il me sera possible, les inconveniens esquels à faute de ces qualitez-là, mes affaires peuvent tomber, & ne faire rien en cette affaire à la hâte, ni sans votre avis, & de celui de Monsieur le Garde des Sceaux. Adieu, mon Ami, ce dix-huitiéme Mars, à Merlou.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Praslin à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Depuis vous avoir laissé, je trouvai le Roi à la Volerie, laquelle finie nous chassâmes aux loups, & pour la fin, nous courûmes un Cerf qui dura jusques à la nuit, avec une pluye qui nous fit l'honneur de nous accompagner trois ou quatre heures durant. Si le plaisir fut grand, la peine ne fut pas moindre; car après tout cela, il nous fallut faire retraite de six grandes lieuës tous moüillez comme nous étions, horsmis le Roi qui changea de tout. Pour Monsieur de Parabere, il ne fut point incommodé de la pesanteur de

de son manteau, il s'en passa par force tant que la pluye dura. Au retour de tout cela, je ne pouvois manquer de trouver Sa Majesté en bonne humeur, quoique fort lasse, puisque nous étions demeurez vainqueurs de toutes les bêtes que nous avions attaquées, ce qui me fit haranguer selon ce que vous m'aviez commandé. Mais je l'ai trouvé en autant ou plus de deffiance de celui dont vous me parlâtes, que d'aucun de sa race. Il me dit, que s'il disoit vrai, il faudroit que lui-même lui tînt pareil discours qu'à vous : toutefois je crois qu'il ne laissera (pourvû qu'il soit secret) de lui faire bonne chere afin d'en bien apprendre. Il se mit aussi sur la fin à prêcher vos loüanges, & à déclarer qu'il vous aimoit plus qu'homme du monde. Il s'est amusé toute la matinée, & une partie de l'après-dînée à visiter tout ce qu'il fait faire. Au retour de son parc il a eu un peu de fiévre, mais ce ne sera rien, s'il plaît à Dieu. Je vous baise très-humblement les mains, & suis plus que personne du monde, votre très humble & très-affectionné serviteur. De Fontainebleau, ce 23. Mars 1607.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai bien encore appris des nouvelles sur le sujet de ce que me dit Monsieur de Rohan de votre part. Certes toutes les Croix de Lorraine sont dissimulées, & ai peur que les Fleurs de Lys n'en ressentent de la contagion. Ma femme est en bon état, & croit, comme moi, que vous ne vous deviez fier à nul de la maison, écouter tout & ne leur dire guéres. Je me porte fort bien Dieu merci, & tout mon ménage, qui vous aimeront autant que moi, ou je les desheriterai. Brûlez cette lettre, ce vingt-cinquiéme Mars.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Il n'y a point de doute que c'est prudemment fait, que de prevoir & prevenir les perils, car ils s'évitent par ce moyen, ou pour le moins se diminuent infiniment. Il est certain aussi qu'il ne faut

faut rien mépriser ni negliger en matiere d'affaires d'Etat. Mais comme d'une part la multitude des mauvaises volontez & intentions est considerable ; de l'autre aussi faut-il les mesurer par la puissance dont elles sont appuyées, afin de ne s'alarmer pas legerement, & pour chose où il n'y a rien à craindre. Je supplie donc votre Majesté de croire, que je n'aurai point plus de confiance qu'il faut, en ceux dont vous faites mention par votre lettre ; mais aussi ne sçaurois-je apprehender ce qui n'a nul pouvoir de nuire. Votre seule personne en vaut mille des plus estimez d'entr'eux tous ; & la memoire de votre courage invincible, & du nombre de vos victoires leur feroit en un instant tomber les armes des mains ; & puis vous avez tant obligé de bons, vaillans & loyaux serviteurs, & votre vertu est si recommendable en l'esprit de ceux qui en ont tant soit peu en l'ame, que vous n'avez qu'à fraper du pied, (comme l'on disoit d'un grand Capitaine, mais non à si bonnes enseignes, ni si certainement que de vous) pour faire trembler tous vos Ennemis. Et qui plus est, quand est-ce que jamais Roi de France eut en mains les moyens d'attaquer & défendre dont vous êtes main-

tenant pourvû ? Tellement que tout cela bien consideré & balancé avec ces foibles rumeurs dont l'on bruit aux oreilles de votre Majesté, lesquelles en effet ne sont que du vent, vous doit mettre l'esprit en repos. Vivez donc seulement, SIRE, vivez, ô mon grand & invincible Roi & très-cher Maître, & rien ne sçauroit nuire à la France, ni à vous, ni à vos serviteurs, desquels encore que je sois le moindre, si ai je assez de confiance en Dieu, en votre prudence & valeur, en mon courage, & en ma fidéle affection, pour entreprendre de vous faire obéïr où il vous plaira, & comme il vous plaira. Que si cette lettre ne vous satisfait suffisamment, & desiriez encore ma presence pour un plus grand éclaircissement, non seulement j'abandonnerai mon voyage & mes maisons, mais aussi ma propre vie, quand il sera question de témoigner le ressentiment que j'ai de la demonstration que votre Majesté a fait de m'aimer vrayement, & de se confier entierement en moi. Il peut bien être que celui qui m'a donné tant d'assûrances & pour votre Majesté & pour moi, ne m'a pas dit tout ce qu'il a sur le cœur; mais si ne laissai-je pas de penser, que si cela est bien ma-

nié

nié & ménagé comme il faut, qu'il en arrivera du bien. Au nom de Dieu donc, Sire, vivez & usez de silence & de patience, quand ce ne seroit que pour faire une épreuve de ces esprits là tout-à-fait : & attendant ce qu'il vous plaira me commander pour aller à Fontainebleau, si vous avez affaire de moi, ou ni aller point si vous vous en pouvez passer, je prierai Di-u, Sire, qu'il augmente votre Majesté en toute Royale grandeur, felicité & santé. De Paris, ce 29. Mars 1607. Votre très humble, très-obéïssant, & très-fidéle sujet & serviteur,

MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à votre lettre de ce jourd'hui que j'ai reçûë arrivant en ce lieu ; je vous dirai que j'ai bien commandé que l'on fît faire l'ameublement de, &c. Mais je ne pensois pas qu'il dût monter ce que vous me mandez, & ne le puis croire. C'est pourquoi je vous prie d'examiner les parties par le menu & m'en envoyer copie, afin que l'ayant vûë, si je trouve

qu'il y ait quelque chose à ôter, je le fasse & le vous mande. Pour les tapisseries de Saint Marceau, vous sçavez ce que je vous en dis l'autre jour à Paris. Je serai très-aise, si vous les pouvez faire contenter sur d'autres deniers que les ordinaires, & du fonds que j'ai reservé, que vous le fassiez, & comme vous le jugerez plus à propos. Mais s'il ne se peut autrement, vous sçavez que je leur ai promis de les leur faire payer, afin qu'ils continuënt à travailler. J'ai eu beau tems depuis mon partement de Paris, jusqu'à l'heure que j'ai voulu partir de Fleury; car j'ai eu la pluye jusques à une lieuë d'ici, où mon fils est venu au devant de moi; je l'ai trouvé fort joli, comme aussi tous mes autres enfans. Ma femme se porte fort bien, elle n'est encore arrivée, & ne le sera de deux heures. Adieu, mon Ami, ce Vendredi à cinq heures du soir 29. Mars, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn ami, j'ai reçû votre lettre par la Font, & vû le menu des parties de l'ameublement de, &c. Surquoi je vous dirai qu'il n'y a rien de trop extraordinaire, & que je n'aye commandé, & outre cela que jamais je n'ai eu de si belle marchandise ni a si bon marché: c'est pourquoi je vous prie de faire payer ledit ameublement, & l'employer dans le premier comptant que vous ferez au Tresorier de mon Epargne. Ici les Fermiers des Aydes me sont venus trouver pour me faire quelques propositions; mais quand je ne vous ai point près de moi, je me deffie que leurs propositions sont pour me surprendre. J'ai remis à les oüir cette après-dînée, puis demain je les vous renvoyerai. Mandez-moi des nouvelles de la santé de la Ville. Je me porte bien en ce lieu, Dieu merci, comme aussi ma femme & mon fils, & mes autres enfans qui sont les plus jolis du monde, & me donnent force plaisirs. Adieu, mon Ami. Ce Dimanche, premier Avril, à Fontainebleau, à midi.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Secretaire d'Espagne a presenté au Roi cette après-dînée le memoire que je vous envoye par le commandement du Roi. Il maintient que la loi des débris & naufrages ne doit point avoir de lieu sur les vaisseaux & artilleries qui appartiennent aux Rois & Princes Souverains en propre, & sont employez pour leur service, tellement qu'il prétend que l'on fera injustice à son Roi de lui dénier celle-ci. Et même se plaint dequoi Monsieur de Gramont a fait difficulté de la rendre à la premiere instance qui lui en a été faite. Sa Majesté n'est pas d'accord de cette proposition; toute-fois elle vous prie de nous faire sçavoir ce qu'il vous en semble, & comment l'on en a usé ci devant. Je pense que celle qui fut prise du côté de Calais, au bris qui y avint d'une partie de l'armée du feu Roi d'Espagne qu'il vouloit faire passer en Angleterre, fut rendûë à ses Officiers par le commandement du feu Roi; mais j'ai sou-

souvenance que ce fut plus de grace que de droit : il vous plaira donc nous en mander votre bon avis. Je ne suis ici que d'hier au soir, où j'ai trouvé leurs Majestez en bonne santé, le Roi ayant couché cette nuit à Montargis, d'où il est revenu en poste ce matin. Si vous me départez vos commandemens, j'y obéïrai de très-bon cœur, duquel je vous presente mes très-humbles recommandations. Et prie Dieu, &c. De Fontainebleau le cinquiéme Avril 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Si-tôt que le Roi a sçû l'arrivée à Paris de Monsieur Arsens, il a commandé la lettre que la presente accompagne, par laquelle vous sçaurez le desir que Sa Majesté a de vous voir ici Lundi, dequoi me promettant que vous le contenterez, il ne me reste qu'à vous renouveller les offres de mon service, & à vous avertir que Sa Majesté fait pareil commandement

ment à Monsieur le Garde des Sceaux, saluant vos bonnes graces de mes bien-humbles recommendations, & priant Dieu, &c. De Fontainebleau le 7. Avril 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai vû la lettre de votre Cousin de Bethune que vous m'avez envoyée, laquelle je vous renvoye; j'en fais jugement contraire au vôtre, & m'assûre qu'elle a été apportée par Arsens qui la laissée à Calais à Sailly, pour la faire tenir après qu'il seroit arrivé, & n'a point été faite depuis son partement: car j'y remarque les mêmes discours que ledit Arsens m'a tenus, tendans à loüer les actions du Prince Maurice & dudit Arsens. Je mande à Monsieur le President Jannin d'être ici Lundi au soir; & vous, je vous prie de vous y rendre Mercredi. Je manderai à Monsieur le Garde des Sceaux d'y être en même tems. Pour ceux du Conseil, ce sera assez qu'ils y soient le Lundi d'après Quasimodo. Adieu, mon Ami, ce 12. Avril à Fontainebleau. Signé, HENRY.

Depuis

Depuis cette-ci écrite, j'ai eu nouvelles de la Rochelle; Montmartin & les Deputez qui s'en sont retournez, y ont été bien vûs pour leurs personnes; mais leurs dits ne l'ont été, ni vos lettres ni des autres qui ont écrit avec vous, qui avez été appellez par aucuns les quatre Clairs-voyans de l'Eglise. Montmartin & son fils en avoient gagné quelques-uns pour les faire resoudre à ce que vous leur aviez écrit, mais la plus grande troupe l'a emporté, de façon que je crois qu'ils n'en feront rien. Je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai, & je crois qu'entre ci & là vous en aurez appris quelque chose.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, Dieu a exaucé les vœux & les prieres de tous les gens de bien de mon Royaume & de mes serviteurs, car ma femme vient d'accoucher tout presentement d'un fils, comme Montmartin qui vous rendra cette-ci, vous dira. Bon soir, mon Ami, ce Jeudi à onze heures du soir 16. Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ce mot est pour vous dire que ma femme vient d'heureusement accoucher d'un fils, dequoi je vous ai bien voulu avertir, à ce que vous fassiez tirer le canon. Adieu, mon Ami, ce seiziéme Avril à Fontainebleau, à onze heures & demie du soir.

Signé, HENRY.

Lettre de ceux de Genêve au Roi.

SIRE,

L'arrivée de Monsieur de Boisse, Mestre de Camp de votre Regiment de Navarre, & Gouverneur pour votre Majesté en votre Ville & Citadelle de Bourg, accompagné des lettres de creance de votre Majesté, pleines de témoignages très-assûrez de sa bien-veillance & inclination à la conservation de notre Etat & liberté, nous donne sujet d'en loüer Dieu, & de remercier très-humblement votre Majesté du secours & assistance qu'il lui a plû nous offrir & presenter liberale-

beralement par ledit Sieur de Boisse, tant en deniers pour mettre en état nos vaisseaux & faire les provisions requises, que même de la personne dudit Sieur à nous très agreable, & lequel nous honorons grandement pour son insigne valeur & merite, avec déclaration que votre Majesté desire dresser en notre Ville un magasin de Canons, munitions de guerre & de vivres pour servir à notre défense, si nous en avons besoin, sinon pour être conservé & remis à votre Majesté, quand elle en aura affaire ailleurs. Ce que nous acceptons avec autant d'humbles remercîmens que nous y reconnoissons de bonne & sincere volonté de votre Majesté à nous faire du bien, laquelle nous supplions de croire que ce nous est une obligation très étroite à perseverer en l'humble service que nous lui avons dès long-tems voüé en notre petitesse, & de continuer en nos vœux & prieres très ardentes envers Dieu, pour la longue prosperité de votre Personne & le bien & avancement de vos Couronnes, de la divine Providence duquel nous esperons que benissant les moyens que votre Majesté nous promet, nous serons garentis contre les desseins de nos ennemis, des déportemens desquels nous

nous ne faudrons de donner diligemment avis à votre Majesté à mesure que nous les découvrirons, la suppliant de vouloir commander que l'effet & execution de sa bonne volonté suive selon que votre Majesté en reconnoît avec nous l'urgente necessité. Sur ce, nous prions Dieu, Sire, qu'il lui plaise combler votre Majesté de ses saintes benedictions & parfaite santé. De Genêve, ce 21. Avril 1607. De votre Majesté, très-humbles & très-affectionnez serviteurs, les Syndics & Conseil de Genêve. Signé Pautier, Secretaire.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, je renvoye presentement en Hollande le Sieur de Buzenval Conseiller en mon Conseil d'Etat, qui y a ci-devant residé mon Ambassadeur, & ai ordonné que ses appointemens lui seront continuez pour six mois de la presente année, à la charge qu'li sera tenu de satisfaire à ce que franchement son Secretaire eût pû pretendre pour son entretenement audit païs, depuis que ledit Sieur de Buzenval en est retourné. Au moyen dequoi je veux qu'incontinent la presente reçûë, vous pour-

pourvoyez au payement desdits appointemens, afin que ledit Sieur de Buzenval soit promptement expedié en ce fait, & qu'il puisse commencer son voyage en la compagnie du Sieur Janin Conseiller en mon Conseil d'Etat, que j'y dépêche aussi pour mon service. Je prie Dieu, &c. Ecrit à Fontainebleau le 26. Avril 1607.

Signé, HENRY.

CHAPITRE XII.

Diverses lettres du Roi & de Monsieur de Sully.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je vous envoye la lettre du Roi qui fait mention de la reformation du Conseil des Finances, j'en envoye aussi une à Monsieur le Garde des Sceaux pour le même sujet, sur lequel si voulez me com-

mander quelque chose, vous serez obéi d'entiere affection. Mondit Sieur le Garde des Sceaux m'a donné avis des propos qui se sont passez entre vous deux; je participe au contentement qui vous en demeure, comme serviteur de l'un & de l'autre, & ferai toûjours pour ce regard tout ce qui dépendra de moi, comme je ferai pour l'execution de vos commandemens en toute autre chose. Je vous supplie de nous renvoyer Descartes Secretaire de Monsieur de Barraut, car il y a quatre jours que sa dépêche est faite & l'attend. Il est besoin que son Maître soit informé de ce qui se passe aux Païs-Bas, & des langages qu'il en doit tenir où il est, ce qui ne peut être que par ledit Secretaire. Monsieur Arsens continuë à presser le Roi qu'il secoure ces Messieurs de deux cent mille livres presentement, craignant que par faute d'argent pour payer leurs gens de guerre il ne leur arrive quelque malheur irreparable, & ne courent indiscretement & à bride abbatuë à la Paix. Mais le Roi n'estime pas devoir pour cela changer d'opinion, disant que cette partie ne changera leurs courages & resolutions, s'ils butent tant à la Paix, non plus qu'ont empêché la cessation d'ar-
-mes

mes les premiers six cent mille livres que nous leur avons envoyez. Toutefois vous ferez plaisir à Sa Majesté de lui mander sur cela votre avis. Nous avons envoyé à Monsieur Sillery la réponse, que le Sieur de la Boderie a faite au commandement de Sa Majesté sur le fait de ladite cessation, afin d'en conferer avec vous, partant je ne vous en ferai redite, joint que nous parlons de vous aller bien-tôt voir, c'est-à-dire, dedans le commencement de la semaine après cette prochaine. Je prie Dieu, Monsieur, &c. De Fontainebleau le 27. Avril 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai sçû que plusieurs personnes entrent tous les jours en mon Conseil des Finances qui n'y devroient être reçûës ni souffertes pour la dignité & reputation d'icelui, ni pour le bien de mon service. Je sçai mauvais gré à ceux qui sont cause ou permettent ce desordre; car je n'ai point d'affaires qui meritent d'être traitées plus secrettement & serieusement que celles-là, lesquel-

les

les doivent donner la loi aux autres, comme vous sçavez très-bien ; au moyen de quoi je vous prie de consulter, & aviser avec Monsieur de Sillery quel ordre & reglement vous estimez que j'y dois apporter, & me le faire sçauoir au plûtôt ; car comme je me repose sur votre soin & fidelité, de la conduite & direction particuliere de mesdites Finances, je veux croire aussi que vous n'êtes moins marri de cette confusion que moi-même. Et partant vous serez très-aise qu'il y soit pourvû & remedié. Sur quoi j'attendrai donc votre avis pour y pourvoir comme il convient. Adieu, mon Ami, ce 28. Avril à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Je ne sçai pas au vrai qui vous peut avoir fait des plaintes, qu'il entre plusieurs personnes dans votre Conseil d'Etat & des Finances, lesquelles n'y devroient nullement être admises, encore que ce soit chose qui peut être vraye étant

étant bien entenduë, mais laquelle néanmoins (selon que je puis conjecturer de ceux qui vous ont fait ce rapport) a été à mon avis mise en avant, plûtôt pour me rendre mauvais office, & faire aliener les bonnes volontez des plus qualifiez, qu'en intention de meliorer vos affaires, ou rendre le Conseil de votre Majesté plus honorable. Car afin de parler selon ma franchise accoûtumée, je ne nierai point que je n'aye souvent exhorté les Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, & autres Seigneurs d'illustre extraction & que j'ai reconnus avoir bon esprit, de quitter les cajoleries, faineantises & baguenauderies de Cour, de s'appliquer aux choses vertueuses, & par des occupations serieuses & intelligence des affaires, se rendre dignes de leurs naissances, & capables d'être par vous honorablement employez; & que pour faciliter ce dessein, je n'aye convié ceux de ces qualitez qui ont des Brevets, de se rendre plus assidus ès Conseils que nous tenons pour l'Etat & les Finances, les assûrant qu'ils y seroient les mieux venus, moyennant qu'ils en usassent avec discretion, & ne s'y trouvassent point plus de quatre ou cinq à la fois, afin de tenir place de pareil

reil nombre de ſoutanes, qui ne faiſoient que nous importuner ſans ceſſe, choſe qui m'a ſemblé bien plus, ſelon la digni-té de votre Majeſté & de ſon Etat, que de voir en ce lieu-là un tas de Maîtres des Requêtes & autres bonnets cornus qui font une Cohuë de votre Conſeil, & voudroient volontiers reduire toutes les affaires d'Etat & de Finances en chican-nerie. Or ne dis-je pas tout ceci, Sire, pour nier qu'un bon Reglement ne fût bien neceſſaire en votre Conſeil, mais non pas tel, à mon avis, que ceux leſquels vous ont fait ces belles plaintes, voudroient bien qu'il fût, dequoi s'ils m'euſſent dit quelque choſe avant que d'en importuner votre Majeſté, nous en fuſſions peut-être demeurez d'accord, (au moins s'ils veulent ſe ranger à la raiſon, & n'ont pour but que votre gloi-re, votre utilité & l'honneur de la Fran-ce) voire même de la forme & des ar-ticles d'icelui, deſquels je ne parlerai point en chuchotant aux oreilles, com-me ſi je craignois d'être entendu ou avois honte de mes propoſitions; mais dirai librement par cette lettre, qu'il me ſembleroit honorable & utile tout enſemble, de compoſer votre Conſeil d'Etat & des Finances, de huit Conſeil-

lers

lers ordinaires & affidus seulement selon le choix de votre prudence, dont il y en eût quatre d'épée & quatre de robbe longue; & outre cela faire dresser un état ou rôlle de vingt des plus qualifiez de votre Royaume ayant passé trente ans, desquels cinq d'iceux par chacun quartier eussent non seulement l'entrée libre en icelui, mais aussi fussent tenus de s'y trouver dès le matin les trois jours de la semaine que ces Conseils se tiennent, & à condition que s'ils manquoient à l'ordre établi sans cause legitime, ils seroient retrenchez dudit Etat & d'autres mis en leurs places. Et ne faut point que votre Majesté craigne que pour cela les affaires qui meritent d'être tenuës secrettes, soient divulguées, ni qu'aucun prejudice soit apporté à vos Finances; car à l'un & à l'autre vous promets-je d'y donner si bon ordre, par les moyens que je reserve à dire à votre Majesté, avec le surplus des autres articles du Reglement que j'estime devoir être fait lorsque je serai auprès de votre Majesté, qu'elle approuvera ma proposition, la suppliant de croire que je serai toûjours aussi soigneux que nul autre, de tout ce qui concernera la gloire & le contentement de votre personne Royale, l'hon-

neur & la dignité de la France, l'amelioration de vos Finances, & que je prie incessamment l'Eternel, SIRE, pour l'accroissement de votre Hautesse Royale, felicité & santé. De Paris, ce deuxiéme Mai 1607. comme étant votre très-humble, trés-obéïssant & très-loyal serviteur, SULLY,

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai reçû votre lettre faisant réponse à celle que je vous avois écrite touchant mon Conseil, laquelle j'ai lûë par deux fois, & trouvé que vous aviez pris une opinion que vous ne deviez pas; neanmoins y ayant des choses en icelle qui meritent d'y penser, je le ferai, & vous en dirai mon avis quand je vous verrai, n'ayant pas loisir de vous écrire plus au long, pource que je monte à cheval par le beau tems qu'il fait pour m'en aller à la chasse, me portant toûjours de mieux en mieux, comme aussi ma femme & mes enfans. Un nommé Longuet m'est venu presenter de grands memoires pour des rachapts de domaine, lesquel étant trop longs, je vous les renvoye pour les considerer.

siderer. Adieu, mon Ami, du 4. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous envoye par Monsieur de Bethune votre frere, ce que j'ai appris de l'Assemblée de la Rochelle depuis votre partement : surquoi il vous fera entendre ce que je lui en ai dit. Je vous recommende la Place Royale. J'ai appris par le Contrôlleur Donon, qu'il se trouvoit quelque difficulté avec les Entrepreneurs des manufactures, pour ce qu'ils vouloient abattre tout le logis ; ce n'est pas mon avis, & me semble que ce seroit assez qu'ils fissent une forme de galerie devant, qui auroit la face de même que le reste. J'espere vous voir par-delà dans la fin de la semaine prochaine, Dieu aidant, me portant merveilleusement bien de ma diete, & en sentant un grand soulagement, encore que je la fasse largue comme vous sçavez ; car je ne laisse de sortir dehors toutes les après-dînées : cependant je trouve que je n'ai tant de chaud & que je suis beaucoup mieux. Bon soir, mon

Ami ; je remets le reste à la suffisance de votre frere, lequel vous croirez comme moi-même. Ce Vendredi au soir, vingt-septiéme Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ceux de ma Ville de Lyon, m'étant venu trouver pour me supplier de vous écrire en leur faveur, pour les faire expedier du differend pendant en mon Conseil entre Fedeau & eux, d'autant que cela est cause que le commerce de leur Ville cesse, je vous ai bien voulu faire ce mot, pour vous dire que vous les fassiez expedier le plus promptement que vous pourrez, afin qu'ils ne demeurent plus long-tems à la poursuite de cette affaire. Ils disent qu'ils ont ci-devant obtenu Arrêt en mon Conseil à leur profit, & que l'on ne leur veut pas délivrer, ce que je ne puis croire. C'est pourquoi vous ferez chose qui me sera fort agreable d'y mettre fin au plûtôt. Adieu, mon Ami, ce vingt-huitiéme Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Enfin Monsieur le Cardinal de Joyeuse a terminé le differend du Pape avec les Venitiens, ayant levé l'Interdit en la forme que Sa Sainteté lui avoit promise, après avoir fait mettre en la possession de celui que Sa Sainteté avoit commis, les deux Ecclesiastiques prisonniers par l'Ambassadeur du Roi, ès mains duquel la Republique les avoit déposez & remis sans avoir fait aucune protestation contraire au desir de Sa Sainteté, & avoir aussi revoqué leur protesté fait contre ledit Interdit. Les Ministres d'Espagne n'y ont eu part qu'autant que ledit Sieur Cardinal l'a trouvé bon & consenti, ce qui a plus crû que diminué la gloire & le gré que Sa Majesté y a acquis. Nous vous porterons bien-tôt la dépêche dudit Sieur Cardinal; car le Roi continuë à dire qu'il ira à Paris dedans la fin de la semaine prochaine. Je la vous aurois envoyée avec la presente; mais il faut que j'y réponde par l'E-

cuyer dudit Cardinal, devant que le Roi parte d'ici. Sa Majesté m'a commandé vous écrire que vous teniez la main, s'il vous plaît, que Messieurs Jannin & Buzenval partent au plûtôt, ayant appris par tous les avis qu'elle reçoit, qu'il est necessaire qu'ils s'avancent afin de prevenir le choix & la charge des Députez que les Etats doivent envoyer vers Sa Majesté, qui doit être resoluë en une Assemblée generale qu'ils doivent tenir le sixiéme de ce mois. C'est ce que vous aurez de moi pour le present, avec mes bien humbles recommendations à votre bonne grace, & mon ordinaire priere à Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé. De Fontainebleau le premier Mai 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai commandé à Descures qui vous rendra cette-ci, de vous parler d'une affaire touchant l'établissement ci-devant fait de la Gabelle de Rethelois, baillé en payement à Madame de Nevers sur ce qui lui étoit dû. Dequoi Monsieur de Nevers son fils veut main-

maintenant poursuivre en mon Conseil la suppression, afin que vous y preniez garde, & mandiez aux Tresoriers de France en Champagne de vous donner avis de cette affaire, qui a été faite, comme je crois, avant que vous eussiez en mon Conseil la charge que vous avez. Et pource que ledit Descures vous fera plus facilement entendre dequoi il est question en ce fait-là, que je ne vous l'écrirois, je vous prie de le croire de ce qu'il vous en dira de ma part. Adieu, mon Ami, ce quatriéme Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de la main du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, la Fosse m'a fait les offres pour le rachat de mes Greffes & rentes, lesquelles je lui ai commandé vous porter avec ce mot pour les voir, juger & faire juger en mon Conseil. Je les ai trouvées fort avantageuses & importantes au bien de mes affaires & service. Elles m'ont fait ressouvenir de tout ce que vous m'avez naguéres dit de quelques autres qu'avez reçûës qui me

ſemblent avoir quelque conformité à celles-ci. C'eſt un bien à mes affaires que diverſes perſonnes concourent à même deſſein, & mieux encore que ce ſoit ſur diverſes ouvèrtures, ma condition s'en rendra toûjours meilleure; à quoi je ſçai que vous n'oublierez rien: ce ſont affaires propres à executer en ce tems. Acheminez-les donc à tel point que bien-tôt nous y puiſſions prendre une bonne reſolution. Ledit la Fauſſe m'a demandé la preference; il eſt bien raiſonnable que ceux qui travaillent au ménage de mes affaires, ayent quelque avantage par deſſus ceux qui ne s'éveillent qu'à leur bruit. Je ſerai bien aiſe ſi cela réüſſit, qu'il ſoit gratifié à la condition qu'un autre en pourroit offrir. Adieu, mon Ami, ce 7. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, j'ai vû ce que vous m'avez écrit pour réponſe à celle que je vous avois faite touchant les Gabelles du Rethelois, comme auſſi la copie du Brevet qui en a été ci-devant expedié à Madame de Nevers. C'eſt pourquoi

quoi je vous fais ce mot pour vous dire, ou que je devois beaucoup à ladite Dame, ou depuis qu'elle joüit de cela, je devrois être quitte à elle. Et pour cet effet, je desire que vous preniez connoissance de cette affaire, pour sçavoir combien se monte ce qu'elle en a joüi & en a reçû, & ce que je lui puis devoir de reste, afin de ménager comme vous avez fait, toutes celles que vous avez sçû importer à mon service ; & je crois cette-ci de cette qualité-là, qui a fait que je vous en ai écrit sur l'avis que l'on m'avoit donné que l'on y pouvoit ménager quelque chose pour mon service. Adieu, mon Ami, ce 8. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je vous envoye un paquet de Monsieur de Boisse, & par le commandement du Roi, les lettres que Messieurs de Genêve & lui ont écrites à Sa Majesté,

jesté, afin que vous sçachiez ce que les premiers esperent de Sa Majesté, & les avis que l'autre lui a donnez. Notre voyage de Paris a été retardé, & sommes encore incertains du jour que nous partirons d'ici. Je me recommande bien humblement à votre bonne grace, & prie Dieu, Monsieur, &c. De Fontainebleau, le 8. Mai 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, vous avez eu occasion de trouver legeres les plaintes du Comte de Gurson: mais lorsque je vous dirai ses discours, vous les trouverez mauvais, insolens & sots. Mon dessein étoit de lui ôter la gloire de Candale, & la bisarrerie de Tran; mais j'y ai perdu el tiempo & lidinaire. Vous êtes témoin que je les ai toûjours aimez, & mon Cousin de Rohan vous témoignera leur tort. Je serai votre voisin demain au soir.

Signé, HENRY.

Depuis cette-ci écrite, j'ai re a vôtre,

tre, touchant la propoſition pour le rachat des Greffes, & d'une partie du Domaine; mais pour ce que je montois à cheval pour aller voir Madame de Moret, je n'ai encore vû ce que vous avez répondu en marge du mémoire, ce ſera pour quand je ſerai de retour.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, hier matin j'eus bien du plaiſir à la chaſſe, & le tems me favoriſa de façon, que je n'eus point de chaud. Je pris le Cerf de bonne heure, & vins dîner à Ponthierry, où j'arrivai à dix heures, tellement qu'à deux heures & demie je fus ici; & rencontrai ma femme qui venoit au devant de moi. Je lui ai parlé de l'Inventaire des bagues que Rucelay a engagées; elle me dit qu'elle ne l'avoit jamais vû, ni le plomb d'icelles, qu'autrefois elle en avoit vû une copie; mais qu'elle ne ſçavoit qui l'avoit: bien croit-t'elle qu'on en trouvera autant à la Chambre des Comptes. C'eſt pourquoi je vous prie d'y faire chercher, & envoyer à Monſieur de Beaulieu qui eſt chez lui à Lonjumeau, ſçavoir s'il n'a point ledit Inventaire ou la copie d'icelui, pource qu'il étoit en

charge, lorſque leſdites bagues furent baillées en gage audit Rucelay. Je me porte fort bien Dieu merci, comme fait ma femme & mes enfans. Adieu, mon Ami, ce Dimanche matin 20. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

CHAPITRE XIII.

De diverſes Lettres du Roi & de Monſieur de Sully. Etat de la valeur du Domaine d'Auvergne.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je n'attends jamais que ceux qui me ſervent bien, me demandent: vous m'aidez ſi bien à faire mes affaires, que je vous veux aider à faire les vôtres. Je vous donne vingt mille écus ſur mes deniers extraordinaires, faites-en faire les dépêches neceſſaires. Vous ne croiriez pas le déplaiſir que j'ai eu de cette derniere broüillerie, je la vous dirai mais que je vous voye. Je viens de prendre un Cerf avec grand chaud

chaud & grand plaisir. Je me porte fort bien, Dieu merci.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Roi a voulu donner à Messieurs les Cardinaux de Givry & Seraphin à châcun trois mille livres, restant des fruits de l'Abbaye de Clerac, échûs devant le Contrat passé avec ceux de Saint Jean de Latran, pour leur aider à vivre au besoin qu'ils en ont, comme il vous plaira voir par les acquits que Sa Majesté m'a commandé d'en expedier, sur lesquels je vous supplie de délivrer vôtre Ordonnance, afin qu'ils puissent jouïr de cette grace, & ordonner aussi le semblable, s'il vous plaît, pour faire valoir les autres acquits expediez sur cette nature de deniers. Vous certifiant, Monsieur, qu'ils ont été ordonnez par Sa Majesté, & que je suis & serai éternellement, Monsieur, &c. De Fontainebleau, le 29. Juin 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Le

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, je viens d'avoir presentement avis de Flandres, que le Secretaire du Marquis de Spinola qui étoit passé par Paris il y a quelques jours, a rapporté la ratification d'Espagne qu'il étoit allé querir, & la revocation de Dom Diego dit Barra, dont je vous ai bien voulu avertir par cette lettre, laquelle n'étant pour autre effet, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Monceaux, le 24. Juillet 1607.

Signé, HENRY.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

J'avois toûjours bien estimé que l'Archiduc ni Spinola n'auroient point entrepris d'eux-mêmes, de traiter ni de Treve ni de Paix à des conditions tant extraordinaires que celles dont on parloit

loit, sans la participation & le consentement d'Espagne, sinon public, à tout le moins secret & particulier. Et ne faut point douter que les incertitudes en quoi on a été un tems, de la ratification, ne soient plûtôt procedées de la diversité des avis de ceux ausquels pour la forme le Roi d'Espagne en a voulu demander conseil, que de sa volonté & de ceux qui ont tout pouvoir près de lui. Et n'est nullement étrange qu'en chose de telle consequence il y ait eu non seulement diversité d'avis, mais aussi des contentions & disputes sur une telle resolution, de laquelle il peut naître infinis accidens inopinez, outre ceux que l'on aura prevûs. Or puisque cette ratification est arrivée, & que Dom Diego di Barra est revoqué, il ne faut plus douter de la Paix, ou pour le moins d'une longue Treve, ressemblant en toute chose à une Paix, excepté ce nom, pour couvrir un peu la honte d'Espagne, & que le Roi & tout le Royaume n'ayent des necessitez & foiblesses extrêmes, ou quelque grand dessein & entreprises, par le moyen desquelles ils esperent recouvrer le bien & l'honneur qui semble leur être tiré de la main comme par force; mais pour moi j'estime qu'ils ont pro-

cedé

cedé prudemment, soit que l'une ou l'autre occasion les y ait conviez. Votre Majesté verra à cette heure l'humeur du Roi d'Angleterre, qui ne sçait, ni ne sçaura jamais desirer les choses, & mettre la main à l'œuvre pour les obtenir, sinon lorsque les moyens & les occasions en seront passées. Votre personne est telle en experience & reputation, & votre Royaume si florissant & populeux, que vous pouvez faire & dresser le fondement de votre salut, sans l'aide d'autrui. Et m'assûre que votre Majesté n'oubliera pas d'en user ainsi, & selon sa prudence, courage & resolution accoûtumée, qui n'a jamais eu tant de lustre ni d'éclat, qu'aux affaires difficiles & perilleuses. Je n'écris point encore à votre Majesté des affaires qu'elle m'a commandées à son départ, & dont elle m'a écrit depuis, d'autant qu'elles n'ont encore pris nulle forme, & crains que si une plus puissante main que la mienne n'y met la fin, qu'elles tireront en grande longueur, consideré les diverses fantaisies & opinions de ceux qui s'en veulent mêler, & crains qu'à la fin si vous n'imposez silence à tant de sortes de personnes, qu'il n'en arrive plus de mal que de bien; car déjà par les Provinces il se seme

des

des bruits, lesquels bien-que faux, ne laisseront de produire du mal. Il est arrivé un accident en Provence qui m'apporte du déplaisir, c'est la mort de deux de vos Ingenieurs, à sçavoir Bonnefons & le jeune Erard, qui n'en sçavoit guéres moins que son pere. Plusieurs sont après moi pour supplier votre Majesté, afin d'avoir leurs charges; mais je les ai remis à en resoudre, lorsque je serai près d'Elle, & que l'on aura reconnu la capacité des pretendans, vous suppliant de n'engager votre parole à personne auparavant, & qu'il lui plaise m'honorer de ses commandemens, ausquels j'ai voüé perpetuelle obéïssance. De Paris, ce 25. Juillet 1607.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

L'on m'a donné avis comme ceux de la Chambre de Justice ont envoyé vers votre Majesté, pour lui faire plaintes de quelques paroles que le Sieur Mangot leur a dit que je lui avois tenuës sur des conclusions qu'il a prises directement contraires aux commandemens parti-

particuliers que vous lui aviez données sur ce sujet. L'on m'a par même moyen averti comme votre Majesté n'a pas ajoûté foi à tous leurs discours, ains a trouvé bon d'en differer la creance, jusques à ce qu'elle s'en fût informée & m'eût entendu là-dessus, suivant la promesse qu'il lui plût me faire de ne croire aucun rapport de moi sans m'avoir oüi: dequoi j'ai estimé devoir rendre graces très-humbles à votre Majesté, & la supplier au nom de Dieu d'en user toûjours ainsi, puisque c'est le seul moyen de me tenir l'esprit en repos, & par consequent plus libre & plus capable de vous rendre toutes sortes de très-humbles services, comme j'y suis étroitement obligé par naissance, par inclination & par bienfaits, desquels vous ne gratifierez jamais personne qui en ait plus de ressentiment, ni qui employe plus librement & fidélement ses jours & sa vie à l'execution entiere de toutes vos volontez, sans égard de quoi que ce soit après les avoir reçûës absoluës. Or si jamais en aucune occasion votre Majesté a eu sujet d'entendre les raisons de l'accusé, elle l'a eu en celle qui se presente; car je n'y ai jamais parlé de mon interêt, sinon comme conjoint au vôtre, je n'y ai

ai debattu que votre propre cause, & ne me suis formalisé que du peu de respect qui étoit rendu à vos volontez, me fâchant de voir mépriser vos commandemens par telles gens, lesquels, à les oüir parler, voudroient persuader que depuis qu'ils ont une Commission de votre Majesté, qu'elle s'est dépoüillée de tout pouvoir & autorité, & leur a déposé son Sceptre & sa Couronne entre les mains. Or j'ai trouvé la tête de celui qui me le disoit, si mal bâtie pour en porter une, qu'il n'a jamais été en ma puissance d'en rien croire. Et partant lui ai dit, que je ne permettrois nullement que rien fût executé contre ce que votre Majesté avoit ordonné; mais que s'il venoit le moindre commandement, je serois le premier à l'executer. Lorsque j'aurai l'honneur d'être près de votre Majesté, je lui en ferai le discours entier, & m'assûre qu'elle y trouvera plus de sujet de s'en rire que de me blâmer. Toutefois s'il y a eu quelque chose que puissiez trouver mauvaise, dès cette heure je vous en demande pardon, & vous prie croire que je n'ai eu autre dessein que le bien de votre service, & la conservation du respect qui est justement dû à vos commandemens-

mandemens, ausquels j'ai voüé perpetuelle obéïssance, attendant lesquels je prierai le Createur, &c. De Paris, ce 28. Juillet 1607.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai été bien étonné quand j'ai vû votre lettre: car ç'a été la premiere nouvelle que j'aye euë de ce que m'écrivez, la Chambre de Justice ne m'en ayant rien mandé, ni ne s'en parlant ici en aucune façon du monde, s'ils l'eussent fait & tous autres, j'eusse répondu en Maître qui aime son serviteur; mais ceux qui vous l'ont rapporté, ne vous aiment guéres, ni moi aussi, & leur dessein n'a été que de bâtir quelque broüillerie à votre préjudice & au mien, tâchant d'échauffer votre colere pour vous faire parler, & puis tâcher par autre voye de me le faire trouver mauvais; car je vous jure encore un coup qu'il ne s'en est oüi parler ici. Vous êtes prompt, & vois par votre lettre que vous croyez déjà ce que l'on vous avoit dit. Cependant le rapport est tout entierement menteur. Moderez votre colere, & croyez moins tout ce que l'on vous dit, & vous ferez enrager ceux qui vous

vous portent envie du bien que je vous veux. Je n'ai mis la main à la plume depuis ma goutte que cette fois; la colere que j'ai contre ces rapporteurs, a surmonté ma douleur, bien qu'elle est encore en vous écrivant, plus forte qu'à Fontainebleau. Il est besoin que vous veniez ici, Monsieur le Garde des Sceaux & vous; car jamais serviteur ne fut plus aimé de Maître que vous l'êtes de HENRY. Ce 29. Juillet, à Monceaux.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

La chance est tournée aux Grisons, ils ont fait mourir par Justice deux Pensionnaires d'Espagne, ils ont déchiré publiquement les articles de Milan, & confirmé de même les Alliances de France & de Venise, ayant découvert que l'Evêque de Coire avec ses adherans avoient dressé cette derniere mutinerie avec le Comte de Fuentes, pour jetter leur païs en la protection du Roi d'Espagne, & en chasser la Religion Protestante. Et a en opinion que les Cantons

tons de Suiſſe, alliez dudit Duché, ont part à ce Deſſein. A preſent leſdits Griſons demandent conſeil & aide à leurs Alliez, voyant ledit de Fuentes armé, & pluſieurs preparatifs que l'on dreſſe contre eux, tant en Allemagne qu'en Suiſſe. Le Courier eſt venu en ſix jours, & le Roi vous demande tant pour cela que pour les traitez de Hollande, dont il eſpere avoir nouvelles dedans demain, & pour d'autres affaires qui ſe preſentent, ſur leſquelles, comme j'eſpere avoir ce bien que de vous entretenir bien-tôt, je n'ajoûterai à la preſente que mes humbles recommendations à votre bonne grace, en priant Dieu, Monſieur, qu'il vous conſerve en bonne ſanté. De Monceaux, le 29. Juillet 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monſieur de Villeroy à Monſieur de Sully.

MONSIEUR,

L'Abbé de Preaux vous va trouver, pour vous rendre compte de ce qu'il nous apporte de Hollande, d'où il arriva

va ici hier au soir, le Roi lui ayant commandé de vous informer de toutes choses, partant je m'en remettrai à lui, & à la lettre qu'il nous a apportée qu'il vous representera, esperant que nous aurions ce bien de vous revoir cette semaine, si nous ne changeons encore d'opinion. Cependant je vous supplie me continuer votre bonne grace & vos commandemens, & je prie Dieu, Monsieur, &c. De Monceaux, le cinquiéme Août 1607.

signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous envoye l'Abbé de Preaux avec la dépêche & la creance qu'il m'a apportée; vous considererez l'une & l'autre, pour à mon arrivée par delà, m'en dire votre avis. Je fais toûjours état de m'y rendre à la fin de cette semaine, comme j'ai donné charge audit de Preaux de vous dire. Adieu, mon Ami, ce sixiéme Août, à Monceaux.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, dernierement que vous étiez ici, vous sçûtes ce qui se passoit en ma Province du Haut Auvergne, à cause du rapt de la fille du Sieur de Fontanges, & donnâtes ordre suivant ce que je resolus pour faire mener l'Artillerie devant le Château de Pierrefort. Maintenant ledit Sieur de Fontanges & les autres Gentilshommes qui l'assistent au siege dudit Château, ont dépêché vers moi ce porteur, pour me representer les termes ausquels ils en sont, & sur tout la necessité où est reduit ledit Sieur de Fontanges, pour avoir jusques à cette heure fourni aux frais dudit siege, pour la continuation duquel il dit ne lui rester aucuns moyens, & me supplier d'avoir égard à la justice de sa cause, & au grand besoin qu'il est pour le bien de mon service & le repos de mes sujets, d'apporter un prompt remede à cela qui se va tous les jours augmentant. A quoi voulant qu'il soit pourvû au plûtôt, je vous renvoye cedit porteur, & au Sieur de Sillery auquel j'écris sur ce sujet, afin que vous l'entendiez tous deux, & conferiez ensemble sur

ſur ce qu'il vous dira, pour ordonner ce que jugerez neceſſaire. Si vous trouvez que je doive porter la dépenſe de la repriſe dudit Château, vous regarderez que ce ſoit au meilleur ménage, & le moins à la foule de mon peuple qui ſe pourra : ſinon vous y mettrez l'ordre que vous jugerez plus convenable. J'écris aux Sieurs du Bourg & Nereſtan, afin que ſi vous jugez qu'il ſoit à propos de ſe ſervir de leurs Compagnies, mes lettres leur ſoient envoyées. J'écris auſſi au Sieur de Noüailles, & lui commande de s'avancer & faire effectuer en diligence tout ce qui ſera par vous reſolu. Baumevielle m'a propoſé quelque expedient ſur cette affaire, je n'y ai pas trouvé grand fondement, & croi que ſon deſſein n'eſt autre que de s'en faire croire dans le païs. Je lui ai commandé néanmoins de vous le faire entendre & audit Sieur de Sillery, me remettant entierement à ce que vous deux aviſerez devoir être fait en cette occaſion pour le bien de mon ſervice. Je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Monceaux, le dixiéme Août 1607.

Signé, HENRY.

Et plus bas, POTHIER.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, sur l'avis que je viens tout presentement de recevoir de Madame de Monglat, comme la peste est à Saint-Germain en Laye, je vous dépêche Frontenac, par les mains duquel vous recevrez cette-ci en poste, pour vous dire, comme je mande à Madame de Monglat, de mener mon fils à Noisy, avec mes autres enfans. Mais pour ce qu'ils n'ont pas de litieres, carrosses, ni charettes pour les mener & porter leur équipage, je vous prie de leur envoyer le plus promtement que vous pourrez, afin qu'ils partent aussi-tôt ; car en telles choses la diligence est requise. Et m'en reposant sur vous & votre affection, je ne vous en dirai davantage, que pour vous prier de croire ledit Frontenac comme moi-même de ce qu'il vous dira ; & que je vous verrai Vendredi, Dieu aidant, chez Zamet. Bon soir, mon Ami, ce 15. Août au soir, à Monceaux.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre de la Reine à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, le Roi Monseigneur m'avoit dit que la personne dont m'écrivez, ne viendroit point à Charenton, à cause de notre sejour en ce lieu. Je m'ébahis de ce que cette resolution a si-tôt changé. Je suis d'avis qu'elle fasse ce que le Roi, mondit Seigneur, lui commandera : qui est ce que je vous puis écrire en réponse de votre lettre, priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous conserve en parfaite santé. De Saint Maur des Fausses, ce 21. Août 1607.

Signée, MARIE.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai appris que Vienne fait difficulté de contrôler l'acquit pour les Entrepreneurs des Manufactures de Toile à la façon d'Hollande, en la forme qu'il a été expedié. Commandez-le lui à ce qu'il le dépêche promptement : car c'est chose que je veux.

 Adieu,

Adieu, mon Ami, ce 22. Août, à Saint Maur.

Signé, HENRY.

J'ai parlé à ma femme de ce que me mandâtes par Arnaut, elle l'a remis à moi : mais j'ai bien connu qu'elle sera plus aise qu'elle aille à Vanvres prendre ses eaux. J'ai pris un clistere qui m'a fait grand bien.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à votre lettre, je vous dirai que maintenant je me porte mieux, Dieu merci, que je ne faisois ce matin, qui me fait esperer que demain j'irai dîner à Paris, où je vous verrai. Que si ce soir il me survenoit quelque chose qui me fît changer de resolution, je vous en avertirai. Adieu, mon Ami, ce Dimanche vingt-sixiéme Août, à quatre heures après midi.

Signé, HENRY.

Nous soussignez, promettons à Nosseigneurs du Conseil, pour satisfaire à

l'Arrêt du 21. Juillet dernier, de rapporter ou faire rapporter pardevers Messieurs de Maïsse, de Pontcarré, de Caumartin, & Maupeou, Commissaires députez en cette partie, dans quatre mois, les Declarations des Receveurs des Consignations des Parlemens de Paris & de Bourdeaux, desquels nous nous sommes faits forts comme ils avoüent, ce que nous avons geré & negocié pour eux en cet endroit, & ce faisant les faire consentir pardevant lesdits Sieurs Commissaires, que leurs Offices desquels ils sont titulaires & possesseurs, demeureront réünis au profit du Roi dans le tems de seize ans portez par ledit Arrêt, en cas que nous soyons desavoüez par lesdits Receveurs. Promettant les rembourser actuellement de ce qu'ils auront financé aux coffres de Sa Majesté, sans fraude ni déguisement, selon ce qui en sera ordonné par lesdits Commissaires à notre décharge suivant ledit Arrêt, & entrer en leur lieu & place pour faire ladite réünion de leursdits Offices, au profit de Sa Majesté, dans lesdites seize années, comme nous faisons pour les nôtres propres. En témoin dequoi nous avons signé la presente, à Paris le sixiéme jour de Septembre 1607. Signé, du

Tillet, Merault, Anthoine Corsan pour ce qui me touche, & Gallard au lieu de Jassaut.

Les Terres delaissées par la Reine Marguerite à Monseigneur le Dauphin, montoient de revenu annuel, lorsqu'elle s'en est demise, vingt-quatre mille trois cent soixante & dix livres.

Par les Baux que les Commissaires envoyez par le Roi en ont faits, elles montent trente mille trois cent soixante livres.

Qui est d'augmentation au profit de Sa Majesté, cinq mille neuf cent quatre-vingt dix livres.

Est à noter que desdites Terres, il y en a quelques-unes comprises en l'élvaluation, lesquelles ont été engagées; tant par la défunte Reine Mere des Rois predecesseurs, que par la Reine Marguerite, pour la somme de huit vingt dix mille trois cent livres.

Lesquelles Terres valent, de revenu annuel, treize mille cent livres.

Item, y a encore d'autres Terres & Domaines non compris en ladite évaluation, lesquelles ont été données ou venduës par ladite défunte Reine, ou

par

par la Reine Marguerite, pour la somme de quatre-vingt quatorze mille livres.

Lesquelles valent de revenu annuel, huit mille trois cens quatre-vingt quinze livres.

CHAPITRE XIV.

Diverses lettres du Roi, de Monsieur de Sully & autres.

[library stamp]

SIRE,

J'ai ci-devant, suivant le commandement de votre Majesté, fait faire des extraits sur les Comptes rendus par les Receveurs generaux & particuliers des sommes des deniers qui avoient été diverties, tant par lesdits Receveurs, Tresoriers de France que Chambre des Comptes. Surquoi lesdits Tresoriers de France & Receveurs se voyant découverts & poursuivis pour la restitution, se sont sauvez par deux moyens. Le premier, en remontrant que de tous les divertissemens ainsi faits, ils étoient cou-

pables de la moindre partie, & que le plus grand mal venoit de la Chambre des Comptes. L'autre, en donnant six cent mille livres à votre Majesté, & moyennant cela, ont été déchargez de tout ce qu'eux & les Comptables avoient mal fait. Il reste donc maintenant à sçavoir de votre Majesté, si elle entend que l'on fasse pareilles poursuites contre les Chambres des Comptes pour les deniers qui se trouveront avoir été divertis par leur seule autorité, comme l'on a fait contre les ci-devant dits Receveurs & Tresoriers de France, d'autant qu'il s'y rencontrera beaucoup plus de difficulté, ayant affaire contre des Corps & Compagnies Souveraines, & qui se défendent de leur pouvoir & autorité, & qui n'ont à rendre raison de leurs Jugemens, lesquels les Rois ont remis à leurs consciences. Que si votre Majesté est resoluë de les poursuivre, je la supplie en vouloir écrire un mot, tant à votre Conseil & Chambre des Comptes en general, qu'à moi en particulier, d'autant qu'autrement je ne me sens pas assez fort & puissant pour faire faire telles poursuites & restitution. Mais ayant vos volontez & commandemens absolus, tout me sera facile, & ne crains point

que

que je ne vous fasse bien obéïr par tout où je serai employé. J'ai vû les deux procès que vous avez contre la Maison de Nevers, à cause des successions de la Maison de Foix & d'Albret, où les pretentions sont telles de part & d'autre, qu'elles ne montent point moins que de deux millions, si chacun obtenoit exactement ce qu'il a demandé; mais il y aura bien de la moderation à mon avis. J'en ai fait mes extraits sur les pieces que l'on m'a baillées, & crois les avoir faits si clairs & si succints, que par iceux vous entendrez aussi bien les difficultez des procès, que le plus fameux Avocat du Parlement. Avant que de poursuivre cette affaire plus avant, je serai bien aise de vous faire voir le tout. Et m'étonne que ceux qui ont manié ces affaires ci-devant, ayent usé de telle negligence à s'en éclaircir, y ayant soixante ans & plus que ces procès & contentions ont eu cours. Attendant l'honneur de vos commandemens, je prierai le Createur, &c.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, suivant ce que je vous dis hier, touchant Monsieur l'Evê-

que de Carcassonne, je vous fais ce mot, à ce que vous lui bailliez une assignation sur les deniers dont vous me parlâtes, de la somme de dix-huit mille soixante livres, à quoi se montent les parties que je lui dois, retirant de lui mon épée de pierreries & les papiers qu'il a pour ladite somme, le faisant dépêcher promptement, pource que je desire qu'il s'en aille. Vous me renvoyerez mon épée. Adieu, mon Ami, ce dix-neuviéme Septembre, à Paris.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je dois à Monsieur de Santeni mille soixante-quinze écus qu'il m'a prêtez, comme vous verrez par la certification de Beringuen. Je lui ai promis l'en faire payer, c'est pourquoi je vous prie le faire; il est raisonnable: car il y a long-tems qu'il attend. Adieu, mon Ami, ce vingt-deuxiéme Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai parlé à Monsieur le Comte de Saint Paul pour le fait de la querelle de Rambure. Il est bien éloigné du bruit que les broüillons en faisoient courir ; car il témoigne avoir un extrême regret de ce qui s'est passé, & voudroit avoir racheté de son sang le mort, me témoignant son courage, & que s'il eût été à Amiens, il eût bien empêché que cet accident ne fût arrivé. Il se plaint des bruits qu'il a trouvez à Paris que l'on le devoit appeller ; même lui dit-on que je vous avois promis lui faire mauvaise chere, & que vous ne le saluëriez pas, & lui avoit-on conseillé ne venir ici que n'en fussiez parti. Il reconnoît pour menteurs ceux qui lui avoient donné ce conseil, & dit avoir reçû une extrême joye, quand je lui ai fait bonne chere, & vous aussi ; qu'il a demeuré trois jours à Paris pour voir ce que l'on lui demanderoit, & qu'il desire sçavoir comme il doit vivre avec ceux, qui, sans cause, publient lui vouloir mal, & en cela il a raison. Vous accommoderez tout cela ; car il vous croi-

ra entierement. Bon soir, mon Ami, vous me verrez Samedi au soir.

Signé, HENRY.

Vous reçûtes en ce tems-là une lettre de Monsieur de Buzenval qui n'étoit que de trois lignes, & dans icelle un discours d'un combat naval tel que s'ensuit.

Les Holàndois ayant envoyé dix ou douze bons Vaisseaux, sous la charge d'un de leurs meilleurs Capitaines de marine en tître de Vice-Amiral, nommé Heemskerk, vers les côtes maritimes d'Espagne, tant pour découvrir que pour attaquer la flotte de vaisseaux que les Espagnols, sous la charge de leur Amiral Alvarez d'Avilla, tenoient toûjours vers le Détroit de Gilbraltart, afin d'empêcher tous autres Marchands que ceux que bon leur sembleroit, de trafiquer des Mers Oceane, Méditerranée & Adriatique l'une dans l'autre. Ledit Heemskerk s'étant avancé vers ledit Détroit ; aussi-tôt d'Avilla, quoique déjà plus fort quasi au double & de vaisseau & de gens de guerre, ne laissa pas de se renforcer encore jusques à vingt-six grands

grands Navires ou Gallions, entre lesquels il y en avoit du port de mille tonneaux, d'augmenter ses soldats jusques à trois mille cinq cent hommes, & emmena quand & lui cent cinquante Gentilshommes, afin qu'ils eussent part à la victoire qu'il publioit lui être infaillible. Et afin qu'il fût toûjours en sa liberté de prendre l'occasion du combat quand bon lui sembleroit, au lieu de s'élargir en mer, (comme c'étoit le devoir de celui qui s'estimoit Superieur) il se retira proche de la Ville & Château de Gilbraltar. Mais Heemskerk ne l'eut pas si-tôt reconnu faire ainsi le Renard dans son trou, qu'il l'alla attaquer & investir si furieusement, qu'il n'est point de memoire d'homme d'avoir vû ni oüi parler d'un tant furieux combat naval : car d'abord il alla agraffer son Amiral avec celui d'Avilla. Et combien que dès l'entrée il eût une cuisse emportée d'un coup de canon, duquel il expira une heure après, si ne laissa-t'il pas tant qu'il lui resta une minute de vie, de parler toûjours comme s'il n'eût senti aucun mal, d'exhorter ses gens à combattre vaillamment, & en baillant son épée à son Lieutenant pour lui faire avoir part au combat, de leur faire faire serment à
tous

tous de vaincre ou de mourir. Et en cette sorte, s'en alla ce Lieutenant au combat, criant aux soldats & faisant dire le même par les autres vaisseaux: Compagnons la mort ou la victoire, puisque par icelle seule la vie nous peut-elle demeurer assûrée. Et sur ce retentissement s'animerent-t'ils tellement les uns les autres, qu'après un combat de huit heures fait le vingt-cinquiéme Avril an present, auquel il fut tiré près de six mille canonnades, les particularitez duquel sont émerveillables, mais trop longues à reciter, les Holandois demeurerent victorieux sans autre perte que de deux vaisseaux, & quelques deux cent cinquante hommes, au lieu que les Espagnols perdirent seize vaisseaux, dont il y en eut treize fracassez à coups de canon, & qui coulerent à fonds, & trois consommez par le feu, environ deux mille huit cent soldats, entre lesquels se trouverent l'Amiral d'Avila, son vaisseau, trente-cinq Capitaines & cinquante de la Noblesse volontaire: ce qui mit l'Espagne en une allarme merveilleuse, & fit jetter maintes larmes à plusieurs particuliers, & sur tout aux femmes.

Or pour continuer à faire voir la dou-

cœur du naturel de notre grand Roi, la merveilleuse puissance qu'il avoit sur ses fantaisies, & combien ses haines, ses animositez, ses coleres & ses dépits étoient de peu de durée, nous vous ramentevrons deux particularitez seulement, entre cent qu'il s'en pourroit trouver de semblables, lesquelles se passerent en même mois durant cette année 1607. La premiere desquelles avint sur le sujet d'une recherche qu'il fut persuadé de faire contre les Financiers, laquelle vous desaprouviez infiniment, à cause des abus qui s'étoient commis en toutes les passées, esquelles les gros & riches larrons se garentissans à peu de frais, voire aucuns d'iceux y profitans, pour autant que sous-main ils se fourroient dans les partis de la composition, nuls châtimens exemplaires ne les retenoient de mal faire à l'avenir, & tout le faix enfin tomboit sur les pauvres grimelins, qui n'avoient fait que grapiller. Et d'autant que vous défavorisiez telles poursuites, & traversiez aucunesfois les Commissaires de la Chambre qui usoient de trop grandes rigueurs, ou faisoient paroître d'y proceder avec haîne ou ostentation, ou appetit de vengeance. (comme il appert par une lettre que vous

vous en écrivîtes au Roi touchant le Sieur de Mangot, ci-devant inferée par l'ordre des dattes.) Et que lorsque le Roi vous parloit de cette recherche témoignant de l'affectionner, (comme à la verité il faisoit) à cause des grandes sommes de deniers que l'on avoit promises de lui faire toucher sous-main pour employer à ses jeux, bâtimens, maîtresses & autres menus plaisirs, (car pour telles dépenses, quelques passions qu'il y eût, prenoit-t'il peu souvent des deniers ordinaires, outre ce qu'il y avoit fait employer dans l'Etat dès le commencement de l'année) vous y montriez une grande aversion, voire contestiez quelquefois trop obstinément contre lui là-dessus. Ces occasions étoient embrassées par vos ennemis, vos envieux, & ceux qui ne pouvoient souffrir que vos services donnassent facilité au Roi d'élever sa gloire, l'autorité Royale & la puissance de l'Etat jusques au plus haut & souverain degré, les rendant par ce moyen formidables au dedans & au dehors, lesquels suscitoient des gens pour aigrir l'esprit de Sa Majesté contre vous, lorsqu'ils le verroient en colere de quelqu'une de vos procedures, lui faire former des soupçons & deffiances d'icelles,
&

& bailler des memoires à votre desavantage. Sur lesquels, la trop grande credulité à iceux lui faisoit quelquefois échapper quelques paroles contre vous, jusques à parler comme s'il en eût été mal content, dequoi plusieurs venoient à concevoir de grandes esperances de votre défaveur, qui étoient soudain éteintes. Car il n'avoit pas si-tôt parlé à vous, mis en consideration vos vertus & vos actions, le grand soulagement & amples utilitez qu'il recevoit de vos soins, travaux & labeurs assidus, qu'il n'imputât tout ce que l'on lui avoit dit à pures calomnies & envies contre ses prosperitez & vos services, voyant que vous preferiez son honneur à la grandeur de son Etat, à tous ses plaisirs & delices, choses qu'il loüoit, lorsqu'il revenoit en lui-même & n'étoit plus en colere.

La seconde particularité fût, que vous étant un jour venu parler de quelques fantaisies qui lui étoient venuës en l'esprit, où il y avoit ce nous semble, des amourettes mêlées, & quelque chose de Madame d'Angoulême & d'une autre; car nous vous oüîmes fort blâmer cette premiere sans en dire la cause, & n'en sçavons pas davantage. Mais bien sçavons-nous que vous estimant ce qu'il

vous

et

vous avoit dit des desseins fort mal convenables à son âge & à sa dignité, vous rejettant & blâmant absolument tout cela, & lui disant qu'il en pouvoit arriver de grands accidens, il se mit en merveilleuse colere contre vous, & sortit de votre cabinet en grondant & en réïterant ces paroles: (car nous les oüimes tous, & même plusieurs étrangers,) voilà un homme que je ne sçaurois plus souffrir, il ne fait jamais que me contredire, & trouver mauvais tout ce que je veux; mais par Dieu je m'en ferai croire, & ne le verrai de quinze jours. Plusieurs qui l'oüirent grommeler ces paroles, presumerent bien qu'à cette fois vous étiez défavorisé; mais ils furent tous ébahis que dès les sept heures du lendemain matin, il s'en alla avec cinq ou six dans son carosse à l'Arsenal, & montant en haut sans qu'il voulût que l'on vous avertît, il frappa lui-même à la porte de votre cabinet, & vous demandant qui c'étoit, il répondit: C'est le Roi. Vous vîntes ouvrir, & en entrant il vit une grande table toute couverte de papiers & lettres écrites de votre main; lors il appella quatre ou cinq de ceux qui étoient avec lui, à sçavoir Messieurs de Roquelaure, de Vic, Gouverneur de

Calais

Calais, Zamet, la Varenne & Erard l'Ingenieur, (car il vous venoit parler des fortifications de Calais) & vous demanda.; Et bien que faisiez-vous? Sire, répondîtes-vous, j'écrivois des lettres, & faisois des Etats & Memoires pour vos affaires, avec un agenda de tout ce qu'il faut que je fasse aujourd'hui, qu'il se fasse en votre Conseil, & que fassent mes Secretaires & Commis. Et depuis quand êtes-vous là, vous dit-il? Dès les trois heures du matin, lui répondîtes-vous. Et bien, Roquelaure, pour combien voudriez-vous faire cette vie-là, dit le Roi? Par Dieu pour tous vos trésors, Sire, répondit-il : là dessus les ayant fait sortir, il vous communiqua quelques affaires; nous ne sçavons pas quelles. Mais il se doutoit bien qu'il y en avoit qui n'étoient pas selon votre goût, & vous en demandant avis, vous lui répondîtes fort froidement : Sire, J'estime que votre Majesté a bien examiné toutes les circonstances requises & déjà pris sa resolution dessus; à quoi je ne sçaurois rien ajoûter; la vivacité de votre esprit & la grandeur de votre jugement excellent par dessus toute la suffisance de vos serviteurs; & partant je n'ai rien à faire qu'à obéir, & trouver bon

bon ce qu'il vous plaira, sans replique ni contestation, puisq'uelles vous déplaisent. Lors il vous bailla de la main sur la joue en riant, & vous dit : O ho, vous faites le discret & étes encore en colere d'hier. Or je n'y suis plus moi: là, là, embrassez-moi, & y vivez avec la même liberté que vous aviez accoûtumé : car je vous connois bien. Si vous faisiez autrement, ce seroit signe que vous ne vous soucieriez plus de mes affaires, & encore que je me fâche quelquefois, je veux que vous l'enduriez : car je ne vous en aime pas moins : au contraire dès l'heure que vous ne me contredirez plus aux choses que je sçai bien qui ne sont pas selon votre humeur, je croirai que vous ne m'aimerez plus. Et là-dessus, après d'autres discours, vous embrassa & dit, adieu; & en sortant, il dit à Monsieur de Vic : j'ai pourvû pour Calais, & il y en a de si sots, qui croyent que quand je me mets en colere contre Monsieur de Sully, que c'est tout à bon escient & pour long-tems; mais c'est tout au contraire : car quand je viens à considerer que tout ce qu'il me remontre ou contredit, n'est que pour mon honneur, grandeur, & le bien de mes affaires, & non jamais pour les siennes, je l'en aime

me mieux, & suis en impatience de lui dire.

Ensuite de ce discous nous reprendrons celles de l'emploi des lettres du Roi & autres pour tout recit d'affaires jusques à la fin d'icelles, que nous clorrons cette année par le sommaire de quelques particularitez qui se passerent durant icelle, sans suivre l'ordre des dattes.

Lettre de Monsieur de Sully à Monsieur de Refuge.

MONSIEUR,

Pour réponse à votre lettre, je vous dirai que je vous ai toûjours estimé si jaloux de vos charges, que vous seriez bien marri que l'on pût dire qu'un autre eût plus utilement manié les affaires du Roi. C'est pourquoi j'ai desiré que vous procedassiez en la distribution des deniers des Suisses, ainsi comme a fait Monsieur de Caumartin, qui a si dextrement & prudemment conduit son dessein, qu'il a reservé environ trente mille écus par an, dont il a fait acquitter des dettes à composition de six pour un, qui est un grand avantage pour Sa Majesté. Je ne doute

doute point qu'il ne soit facile de faire crier tous les Suisses, afin d'empêcher ce ménage pour le Roi, & le convertir, ou partie d'icelui, en utilité particuliere, comme aucuns peuvent avoir ci-devant fait. Mais je veux tant croire de votre prud'hommie & affection au service du Roi, que vous seriez bien marri d'en avoir usé ainsi, mais j'espere qu'à l'exemple de votre predecesseur, vous nous ferez voir pareille utilité, sans que pour cela nous en ayons aucune plainte; & s'il en vient quelqu'une, il ne faut point douter que l'on ne vous impute quelque chose pour n'avoir manié cette negociation aussi secrettement & discrettement qu'elle a été ci-devant. J'ai parlé de tout ceci au Roi, qui m'a commandé vous en écrire, & faire sçavoir son intention. Sur ce, je vous baise les mains, priant Dieu qu'il vous garde. A Paris, ce 12. Septembre 1607.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai reçû votre lettre pour le fait du Prince d'Espinoi; je l'ai envoyé visiter trois fois; il regrette fort son frere, & ne fait que pleurer. Ceux du quartier de la Bastille le voudroient animer

animer contre le Comte de Saint Paul : jugez-en le sujet, lequel étoit il y a huit jours à Calais, quand ce combat s'est fait. J'ai envoyé querir Bours ; mon fils est hors de danger Dieu merci ; mais il m'est arrivé un déplaisir domestique qui me donne une fâcherie la plus grande que j'aye jamais euë. J'acheterois votre presence beaucoup ; car vous êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, & de qui je reçois par les avis plus de soulagement. Il n'y va ni de l'amour ni de la jalousie. C'est affaire d'Etat. Hâtez vos affaires pour revenir le plûtôt que vous pourrez. Monsieur de Sillery m'y sert, mais il n'a pas l'esprit assez fort ; vous pouvez bien juger vers qui c'est : cette dureté d'esprit me sera à la fin insuportable. Je vous donne le bon soir.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Ce m'est beaucoup d'honneur, voire plus mille fois que je ne merite, qu'il vous plaise vous servir de moi, & de m'em-

m'employer aux plus grandes & importantes affaires de votre Royaume ; & ce avec telle confidence & familiarité, que vous ne me celez nuls ſecrets ni deſirs, & faites peu de choſes, même aux plus domeſtiques, ſans en vouloir prendre mon avis, & que je vous le donne ſans flatter ni rien déguiſer. Or eſt, votre Majeſté, tant pleine de prudence & d'un ſi grand jugement, qu'elle ne m'aura jamais choiſi pour tel, ſans qu'elle m'ait eſtimé d'avoir quelque loyauté, prud'hommie & entendement ; & partant que je ne voudrois jamais ſervir à rendre deſſervice, ni être employé à faire des choſes qui vous puſſent cauſer repentance pour être au deshonneur de votre perſonne, ou dommage de votre Royaume & affaires, ou deſtruction de vos peuples, comme, à mon opinion, ſeroient toutes celles dont, ſans me demander avis, vous me donnez commandement de m'y employer par votre lettre du 15. Avril, écrite à Verneüil, vous ſuppliant très-humblement, Sire, de me pardonner les erreurs de cette lettre, & ſi je ſuis tant temeraire que de vous demander la permiſſion d'un delai ſuffiſant pour vous en dire mes ſentimens juſques à ce que vous ſoyez en un autre lieu,

lieu ; en une autre humeur, & que ceux dont vous m'écrivez ſans les nommer, ayent auſſi mieux reconnu leur devoir, dans lequel pour les y ramener j'ai preparé des choſes & des diſcours que je ſçai bien qui plairont à une ſi grande prudence, prud'hommie & generoſité, que celles que j'ai toûjours reconnuës en votre Majeſté, à laquelle je ſouhaitte tout honneur, gloire & felicité, que je lui procurerai toûjours au peril de mille vies, & de toutes grandeurs & hautes fortunes que ce ſoit, comme étant, Sire, votre très-loyal, très-humble & très-obéïſſant ſerviteur,

ROSNY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

Mon Ami, Bretauville eſt enfin mort ; je me ſuis ſouvenu de Montmartin, comme je vous avois promis, pour ſa penſion du petit Etat. Il n'y a pas faute de demandeurs ; mais que je vous voye, je vous dirai à quoi je m'en ſuis reſolu. Pour mon déplaiſir particulier, il dure toûjours. Si vous étiez ici, vous en ſeriez bien en colere & en diriez bien votre opinion. Le pauvre Monſieur

de Deinteville est mort, c'est grand dommage. Je me porte fort bien, Dieu merci, vous aimant comme vous le meritez. La seconde fille du Roi d'Angleterre est morte. Adieu, mon Ami, c'est vôtre bon Maître.

Signé, HENRY.

CHAPITRE XV.

Diverses Lettres & affaires d'Etat.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je ne suis point en doute que vous n'aurez pas oublié (si vous ne l'avez fait exprès; car j'ai trop reconnu vôtre bonne memoire en chose de moindre importance) les discours que je vous tins une après-dînée dans le cabinet des Livres, & que je vous fis des prieres comme un Ami fait à l'autre, de vous entremettre avec affection, (usant de vos belles paroles, lorsque vous me voulez persuader des choses où j'ai aversion) de deux affaires envers deux personnes que vous sçavez assez, sans que

je

Je vous les nomme. Et pource qu'il s'est passé quinze jours sans que vous y ayez travaillé ayant usé de remises sur remises, j'ai bien connu que les prieres d'Ami n'ayant été suffisantes pour vous persuader, il me falloit user de commandement de Roi & de Maître pour vous y disposer. A quoi vous ne manquerez pas si vous m'aimez & desirez que je vous aime; car je suis resolu de me desembarrasser l'esprit de toutes ces intrigues qui recivident trop souvent, (comme vous me le sçavez si bien dire) & suis resolu d'y mettre une fin à quelque prix que ce soit. Je vous aime bien, mais aimez-moi aussi, ce que je croirai si vous me rendez ce service comme je le desire. Adieu, mon Ami. De Verneüil, ce quinziéme Avril.

Pendant le long siege d'Ostende, le Prince Maurice voyant de ne le pouvoir secourir à vive force, fit des desseins de diversion & puis de compensation : par le premier, il assiegea Bosleduc, mais en vain, & prit Grave; & par le second, il entreprit un siege de longue haleine sur l'Escluse qui lui réüssit un peu devant celui d'Ostende à l'Archiduc; mais ni l'un ni l'autre n'en tirerent pas toute l'aisance qu'ils s'étoient tous deux imaginez,

d'autant que les grandes pertes d'hommes qu'ils avoient tous deux faites, & consommation de vivres, munitions & deniers les debiliterent tellement qu'ils n'osoient ni ne pouvoient quasi plus rien entreprendre de vigoureux ni l'un ni l'autre; de sorte que les années 1605. 1606. & 1607. se passerent en de foibles effets. Les Espagnols essayerent de surprendre l'Escluse, & le Prince Maurice Anvers, tout cela sans effet; Spinola enfin assiegea & prit Rhimbergue & Meurs. Ce qui faisant connoître aux Provinces-Unies que les grands Etats ont aussi de grandes ressources, & que les petits sont faciles à tarir, ils se resolurent non seulement de donner des Villes d'Otages au Roi, (comme cela avoit été plusieurs fois proposé & toûjours tiré en longueur) mais encore de se donner entierement à lui. Sur quoi pour donner l'intelligence de tout ceci, nous reprendrons les choses de plus haut, & vous ramentevrons en l'apprenant à ceux qui ne le sçavent pas, comme le Roi s'étant fait Catholique, il fut bien-tôt reconnu des principales Villes, Peuples & Noblesse de France: mais il trouva de grandes longueurs & difficultez en l'obtention de son Absolution du Pape & du

Saint

Saint Siege, soit qu'elles procedassent des formalitez inévitables de Rome, où des menées & pratiques des Factionnaires d'Espagne, ou des nonchalences ou malices de ceux qu'il employoit à la sollicitation d'icelle, lesquels ne faisoient que ce qui leur étoit mandé par les zelez Catholiques Espagnolisez de France; mais toûjours étoient-ils instruits à solliciter le Roi, comme de la part du Pape de quitter les amitiez & intelligences avec l'Angleterre & les Païs-Bas, & de se lier à bon escient avec Espagne & la Ligue Catholique. Mais ces Catholiques zelez voyant que le Roi s'en éloignoit toûjours, ils lui remontrerent qu'envoyant tous les ans près de deux millions de livres aux Etats, & que cela se faisant franchement pour ce que vous n'y resistiez pas, il n'étoit raisonnable qu'il fît tant de dépenses pour eux, sans en tirer aucune utilité ni avantage; & que quand la Reine d'Angleterre les assistoit, ils lui bailloient librement des Villes d'Otages pour sûreté de son argent, & que c'étoit le moins qu'ils pouvoient faire à l'endroit de Sa Majesté, ceux qui donnoient ce conseil, estimant que les Etats refuseroient le Roi, & que ce refus l'altereroit contr'eux; ce

qui fut resolu sans aucune opposition de votre part que d'un branlement de tête. Mais il arriva le contraire de ce que ces Zelez s'étoient imaginez : car aussi-tôt que les Etats entendirent cette ouverture, ils consentirent de bailler au Roi six Villes d'Otage à son choix pour sûreté de son argent, moyennant que tous les ans il les voulût assister de deux millions de livres & de poudres, & favorisât leurs levées de soldats en France, comme ils avoient fait pendant les sieges d'Ostende, de Bosleduc, Grave & l'Ecluse ; & vint exprès de leur part, Monsieur de Buzenval, vers le Roi pour conclurre ce Traité : mais lorsqu'il fut question de dire votre opinion là-dessus, vous fîtes premierement, en particulier, bien comprendre au Roi, pourquoi cette proposition lui avoit été faite, & en Conseil où étoient avec Sa Majesté, Messieurs le Comte de Soissons, Chancelier de Bellievre, Vous, Sillery, Château-neuf, Villeroi, Jannin & Château-vieux comme Capitaine des Gardes : lorsque ce fut à vous à opiner, vous fîtes reconnoître tant d'ignorance & d'impertinence, voire d'impossibilité en ce dessein, si peu d'utilité pour lui quand il se fût pû faire, un accablement de si grande dépense,

que

que pas un ne sçût que repliquer à vos raisons : tellement que sans plus penser à ces chimeres de Villes d'Otage, les affaires se reduisirent à faire une alliance offensive & défensive avec les Païs-Bas, sous ce pretexte specieux de les mettre en paix avec le Roi d'Espagne & de s'en rendre le Protecteur.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ayant été averti qu'à cause de certain procès verbal envoyé en mon Conseil par les Tresoriers de France à Beziers, l'on a donné un Arrêt en icelui, par lequel il est ordonné, que la Commission que j'ai ci-devant fait expedier en Languedoc par la recherche du Marc d'or, demeureroit sursise, lequel n'est encore signé, je vous fais ce mot pour vous dire que je ne veux qu'il soit signé que premier je ne vous aye vû, ou ordonné de ce faire, & oüi de vous les raisons qui ont mû ceux de mon conseil à donner ledit Arrêt : & en cas qu'il fût signé, donnez ordre qu'il ne soit expedié. J'écris même chose à Monsieur le Chancelier, afin que d'une commune voix, ma volonté & intention soient suivies. Adieu, mon Ami, ce

vingt-cinquiéme Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Il ne s'eſt rien preſenté digne de vous être écrit depuis l'arrivée du Roi en ce lieu; c'eſt pourquoi vous n'avez point eu de mes lettres, & que je vous fais la preſente ſeulement pour me ramentevoir en votre bonne grace, & vous aſſûrer de la continuation de mon ſervice, en vous ſuppliant de me départir vos commandemens. Monſieur de Bullion vous informera auſſi de tout ce qui ſe paſſe, & particulierement d'une lettre que ceux de l'Egliſe de Pons ont écrite au Roi pour le Gouvernement de ladite Ville, auquel ils ont nommé les Sieurs de Verac, de Lonchamp, & de Bertauville, afin d'en être choiſi un par Sa Majeſté, comme s'ils avoient droit de faire cette nomination. Sa Majeſté y répondra ſuivant les Edits, ainſi que vous dira

ra ledit Sieur de Bullion. Sa Majesté fait état de vous mander & faire venir ici, si-tôt qu'elle aura des nouvelles de Hollande, qu'elle attend avec impatience. J'ai prié Monsieur de Bullion aussi de vous parler de la pension ou du present du Cardinal Aldobrandin, auquel le Roi estime être à present à propos de pourvoir pour les raisons qu'il vous presentera, afin que je ne vous importune d'une plus longue lettre: priant Dieu, Monsieur, &c. De Fontainebleau le vingt-cinquiéme Octobre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Roi a vû aujourd'hui la Compagnie de Gendarmes de Monseigneur d'Orleans, laquelle a été trouvée belle & bien armée, & assez bien montée. Pour la premiere montre, l'intention de Sa Majesté est (comme vous sçavez trop mieux) de la faire payer, ensemble celle de la Reine pour les quatre quartiers

de l'année : cette dépense montera à deux cent mille livres. Avisez, s'il vous plaît, si nous diminuerons ladite somme des six cent mille livres que nous fournissons par an, des deniers du taillon à l'Epargne ; ou si vous trouverez meilleur que l'Epargne l'ayant tirée de l'ordinaire de la guerre, la nous rende à mesure qu'il faudra payer lesdites Compagnies. J'en ai parlé à Sa Majesté, qui s'en remet du tout à ce que vous jugerez être pour le mieux ; partant vous m'en manderez s'il vous plaît votre volonté, & j'y satisferai. J'écris aux deux Tresoriers de l'extraordinaire de venir ici, afin d'arrêter leurs états avec Sa Majesté, pour après vous les envoyer suivant votre desir. Sa Majesté approuve que l'on envoye au Cardinal Aldobrandin le present qu'on lui veut faire en argent plûtôt qu'en bagues ; car il semble que cela l'oblige davantage : toutefois il s'en remet aussi à votre jugement. J'ai dit à Sa Majesté ce que vous avez pris la peine de m'écrire, tant sur la Requète incivile du Colloque de Pons, que sur votre venuë ici ; elle croyoit bien que vous feriez bien tel jugement de ladite Requête ; & quant à l'autre point, elle ne vous donnera la peine de venir s'il n'est fort ne-

cessaire :

cessaire : ce qui sera reconnu par la premiere dépêche de Hollande. Monsieur de Vic voyant que nos voisins continuoient à fortifier le Fort de Rebuy contre nos traittez & accords, & les declarations réïterées par les Archiducs, & qu'il étoit prêt d'être mis en deffense, a envoyé des gens suivant le commandement du Roi qui ont surpris les Ouvriers, & sans avoir tiré, ni blessé personne, ont renversé toute la besogne, dequoi nosdits voisins pourront bien se plaindre, mais il vaut mieux qu'ils soient demandeurs & complaignans que nous. Monsieur je vous suis très-obligé dequoi il vous plaît de continuer à m'aimer, & me tenir pour votre bien humble serviteur, & pareillement avoir mon fils en votre protection, & l'honorer de votre faveur pour ses entretenemens lorsqu'il servira à Lion, dequoi je me remets entierement à votre discretion & bonne volonté, ainsi que j'avois prié Messieurs de Vilemontée & Bullion vous dire, vous suppliant de croire que je prise plus votre bonne grace que toute autre chose. Je la saluë donc de mes biens humbles recommendations, & prie Dieu, &c. De Fontainebleau, ce 28. Octobre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je vous écrivis hier au soir par la poste, faisant réponse à la vôtre ; maintenant je vous envoye ce Courier exprès par le commandement du Roi, pour vous faire sçavoir que le Comte de Gatmare, & le Marquis de Bevillaqua envoyez à leurs Majestez par le Duc de Savoye, & le Grand Duc, veulent demain prendre congé de Sa Majesté pour retourner vers leurs Maîtres, sans repasser par Paris, comme nous pensions qu'ils dûssent faire ; & d'autant que Sa Majesté desire les gratifier châcun d'un present, elle m'a commandé vous prier de sa part de lui envoyer ici demain, s'il est possible, deux enseignes de pierreries de la valeur de mille écus chacune, afin de les leur faire delivrer devant qu'ils partent. La presente donc ne doit servir que pour cet effet, à quoi j'ajoûterai avec votre permission, les offres de la continuation de mon service bien humble, & mon ordinaire priere à Dieu,

MON-

Monsieur, pour votre prosperité & santé, vous baisant les mains bien humblement. De Fontainebleau le 27. Octobre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Grande lettre de la main du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai reçû vos trois dernieres lettres, ausquelles je répondrai par ordre. Je suis bien aise que vous ayez envoyé un Commis de l'Epargne, pour pourvoir à plusieurs menuës dépenses qui se presentent. Si l'Evêque de Carcassonne vous assûre de faire réüssir la proposition qu'il vous a faite, je suis d'avis que nous lui baillions, non l'Arrêt du Conseil qu'il demande, mais les lettres missives, pour témoigner l'assûrance que nous lui avons accordée. Et quand Monsieur le Connétable sera ici, comme il doit être bien-tôt, je me promets que nous lui ferons trouver bon ce que nous en aurons fait. Je m'attendois toûjours bien que les Montignis se trouveroient innocens de ce dont ils étoient accusez. Il faut faire justice de leur accusateur, à quoi je me promets que

que Monsieur le Chancelier pourvoira. Quant au Marc d'or, je suis bien-aise que vous ayez retenu l'Arrêt de surseance que mon Conseil avoit donné, non que je veuille approuver l'abus que vous avez sçû se commettre en la levée des deniers ; à quoi j'aviserai à pourvoir avec vous quand vous serez de pardeçà, comme nous ferons aussi pour ce qui concerne le Parlement de Dijon, approuvant que nous leur donnions un tems prefix, dans lequel ils satisferont à ce qu'ils ont promis, ainsi qu'il est porté par votre lettre : nous en resoudrons ensemble, quand Monsieur le Chancelier & vous serez ici. J'avois déjà sçû l'Arrêt que ledit Parlement avoit donné pour l'extinction des cruës sur le Sel, devant que j'eusse reçû votre lettre, ayant commandé au Baron de Lus, quand il est parti, de leur declarer le mécontentement que j'ai de leur entreprise, afin qu'ils y pourvoyent cependant. Vous avez bien fait de casser au Conseil leur Arrêt. J'ai vû & consideré l'offre pour le rachat d'une portion de mon Domaine. Je ne desire être éclairci sur icelui que de deux choses ; la premiere, que nous sçachions à quel domaine il pretend s'addresser, & l'autre dans quel tems il entend racheter

les

les cent cinquante mille livres de bonnes dettes ; car ils pourroient s'adresser à tels qui joüissent de mon Domaine, ausquels il ne seroit à present à propos pour mon service être touché. Vous connoissez aussi bien que moi, ceux qui sont de cette qualité, au moyen de quoi je desirerois qu'il éclaircisse mon Conseil de ces deux points, & s'ils ne veulent s'en declarer à mondit Conseil, au moins que Monsieur le Chancelier & vous avec moi le sçûssions, afin de considerer si nous approuverions tous les rachats qu'ils nous proposeront. Je vous prie donc de mettre peine de sçavoir cela d'eux : car au demeurant j'approuve leur offre telle qu'elle est portée par leurdit memoire, assûré que vous sçaurez bien pourvoir à la sûreté necessaire pour l'execution de ce qui sera accordé. J'ai vû l'état que vous m'avez envoyé des pieces d'Artillerie qui ont été fournies autrefois pour armer les Galeres ; je loüe en cela votre diligence en la recherche que vous en avez faite. Quand je vous verrai, nous resoudrons s'il sera bon d'en faire poursuite. J'ai trouvé fort mauvaises les deffenses faites par le Juge de Saumur ; c'est une grande hardiesse qu'il faut reprimer, ainsi que vous avez bien commencé. J'ai

vû

vû aussi les propos que vous a tenus l'Ambassadeur de l'Archiduc ; ils s'accordent avec les avis que nous avons eus de Bruxelles ; neanmoins je ne crois pas que cette ratification de suspension d'armes ait été envoyée en la forme qu'il publie. Ils ont trop marchandé & consulté devant que de le dire, mais nous en serons éclaircis par la premiere dépêche d'Hollande que nous recevrons, laquelle j'attends avec impatience. En tout cas je loüe la réponse que vous avez faite audit Ambassadeur. Je serai bien-aise quand vous viendrez ici, que vous apportiez les plans & desseins de la côte de Bretagne, qui vous ont été apportez par ceux qui y ont été envoyez, afin de resoudre avec vous ce que nous y aurons à faire. Quant aux Bastions de la Porte Saint Antoine, je remets à vous d'effectuer ce que nous avons avisé pour ce regard. Adieu, mon Ami, ce 30. Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, Je vous écris cette lettre non de ma main, mais de celle de Lomenie, tant à cause qu'elle est un peu bien longue, que je me suis blessé à un pouce, que pour ce qu'elle a été ramassée de plusieurs & divers discours de mes familiers serviteurs de votre premier tems, lorsqu'à mon lever & à mon coucher je leur demandois des nouvelles de ce que disent de moi par la Cour & par la Ville les langues médisantes, les envieuses de mes prosperitez, & celles de ces hauts hupez, que vous sçavez qui ne sont jamais contens de moi, quelques biens & honneurs que je leur fasse, dont le redoublement leur accroît plûtôt l'avidité qu'il ne les rassasie. Et vous sçavez si là-dessus Roquelaure, Frontenac, la Riviere, du Laurens, Harambure, Molas Salette, la Varenne, Bonnieres, du Jon, Beringuen, Loseray, Armaignac, mais sur tout Jacquinot & Perroton, peuvent s'empêcher d'en dire leur ratelée, ainsi que cette lettre que j'ai commandé à Lomenie de vous écrire comme de ma main, vous en dira une partie & de mes senti-

sentimens là-dessus, afin que vous me disiez les vôtres, lorsque je vous verrai.

L'autre lettre mentionnée en cette-ci, étant telle que s'ensuit.

MOn Ami, encore que le doux repos que mes labeurs, perils & travaux (à quoi de plus vous-même en me flattant, vous ajoûtez mes vertus & mes grandes caresses & familiaritez) ont acquis à ma personne & à la France, & l'affermissement que nous y avons donné par le moyen de nos ménagemens & grandes provisions d'argent, d'armes, & de l'universelle bienveillance de mes peuples, m'ayent apporté de grands, voire extrêmes contentemens, si est-ce (comme il n'y a point de fecilité ni de beatitude parfaite en la Terre, mais seulement au Ciel) qu'ils n'ont pas laissé d'être traversez en diverses manieres, non par la vertu, ni les vertueux, ni par la force & les coups de Lance, mais par les calomnies des malicieux, par les ruses & par les coups de langue contre lesquels les armes de la verité n'ont jamais été à preuve, y en ayant eu des plus grands & des plus autorisez, ausquels j'ai fait le plus de bien & départi le

le plus d'honneurs, (que vous connoissez bien sans que je vous les nomme) qui ont été si malicieux de dire & de le faire publier par les Factionnaires dans les Provinces, que cette grande tranquillité produite par cette Paix universelle, m'a fait negliger, voire mépriser les plus grands & les plus qualifiez personnages de mon Royaume, ôté tout le soin des grandes affaires de l'Etat, & des entreprises glorieuses & honnorables, m'étant entierement laissé dominer par les delices, plaisirs, passe-tems, recreations & divertissemens inutiles, esquels j'employe & consomme tant d'argent, que je le plains ès gratifications qu'ils publient de meriter. Et de plus, croyant de faire ajoûter plus de foi à leurs médisances, les vont specifiant avec exagerations. Les uns me blâment d'aimer trop les Bâtimens & les riches Ouvrages; les autres la chasse, les chiens & les oiseaux; les autres les cartes, les dez & autres sortes de jeux; les autres les Dames, les delices & l'amour; les autres les festins, banquets, sopiquets & friandises; les autres les assemblées, comedies, bals, danses & courses de bague, où (disent-ils pour me blâmer) l'on me voit encore com-

pa-

paroître avec ma barbe grise, aussi réjoüi & prenant autant de vanité d'avoir fait une belle course, donné deux ou trois dedans, (& cela disent-ils en riant) & gagné une bague de quelque belle Dame, que je pouvois faire en ma jeunesse, ni que faisoit le plus vain homme de ma Cour. En tous lesquels discours je ne nierai pas qu'il n'y puisse avoir quelque chose de vrai; mais aussi dirai-je que ne passant pas mesure, il me devroit plûtôt être dit en loüange qu'en blâme; & en tout cas me devoit-on excuser la licence en tels divertissemens qui n'apportent nul dommage & incommodité à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, & de tant d'ennuis, déplaisirs, fatigues, perils & dangers, par lesquels j'ai passé depuis mon enfance jusques à cinquante ans. Or pour ce que j'ai crû que quelques-uns des dépendances de ceux qui se plaisent à me décrier, vous ayant fait tous ces beaux contes, vous les en avez grandement blâmez, & dit que tous ces petits défauts & peccatilles, trouveroient facilement toutes leurs excuses & défenses legitimes, moyennant qu'ils ne m'ôtassent pas la souvenance d'une infinité de beaux,

beaux ; hauts & magnifiques projets & desseins que vous sçaviez que j'avois eus de longue-main, ne me fissent pas perdre le desir de les continuer, & ne m'empêchassent d'avoir le souci, ni de prendre les tems, les occasions & les opportunitez de les entamer & poursuivre jusques à leur perfection. Desquels discours ayant eu avis, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre de la main de Lomenie & de son stile, pour vous faire souvenir de ce que fort souvent je vous ai oüi dire, lorsque quelques-uns blâmoient quelques-unes de vos actions, à sçavoir, que l'Ecriture n'ordonne pas absolument de n'avoir point de pechez ni défauts, d'autant que telles infirmitez sont attachées à l'impetuosité & promptitude de la nature humaine ; mais bien de n'en être pas dominez, ni les laisser regner sur nos volontez : qui est ce à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux. Et vous sçavez par beaucoup de choses qui se sont passées touchant mes Maîtresses, (qui ont été les passions que tout le monde a crû les plus puissantes sur moi) si je n'ai pas souvent maintenu vos opinions contre leurs fantaisies, jusques à leur avoir dit, lorsqu'elles faisoient les accariâtres, que j'aime-

sept personnes, dit-on, sont bien avant mêlées, & jugerez, je m'assûre, si differens en opinions, desirs, humeurs, fantaisies & interêts, qu'ils conviendront fort difficilement en un tout semblable dessein, j'ai donné charge à mon Cousin de Rohan de vous en dire les noms & toutes les particularitez que l'on m'a fait sçavoir, afin que vous me mandiez si vous n'en avez point oüi parler. Essayez d'en découvrir davantage, vous servant du chiffre que nous avons ensemble, & que Lomenie nous garde pour écrire les noms que vous desirerez. Adieu, mon Ami, que j'aime bien. Ce Vendredi matin, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

J'ai reçû la lettre qu'il vous a plû m'écrire par Monsieur de Rohan, suivant laquelle nous avons long-tems discouru ensemble, étant venu dîner aves moi afin d'en prendre loisir. Il m'a representé tout ce que votre Majesté lui a dit,

dit, touchant les affaires & personnes, dont elle m'a écrit, & qu'il m'a toutes nommées. Surquoi je lui dirai, que l'on m'en a bien voulu parler ; mais telles personnes, que ne m'y fiant pas, si-tôt que j'ai entendu les noms de deux ou trois des premiers, j'ai fait demonstration de n'en vouloir pas écouter davantage. J'essayerai d'en découvrir quelque chose de plus que ce que vous m'en avez mandé, & vous l'écrirai suivant votre chiffre, encore qu'à mon avis il y ait en tout cela plus d'imagination que de realité, & qu'il faudroit une colle bien forte pour joindre sans dislocation tant de membrures, qui sont toutes d'aubeau & peu de cœur de bon bois, pour les unir ensemble & pour les empêcher de se mettre en éclats. Surquoi attendant l'honneur de vos commandemens, je prierai le Createur, Sire, &c. De Paris, ce Lundi matin.

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai lû votre lettre deux fois avant que de la bien comprendre ; enfin considerant les termes dont vous usiez qui ne sont pas communs, j'ai

pensé reconnoître qu'ils étoient tels, que si vous vous fussiez moqué de tout cela, & le teniez comme autant de chimeres & d'effets impossibles. Ce qu'ayant mieux consideré que je n'avois fait au commencement, & m'étant representé les grandes diversitez d'humeurs, d'esprits, de desirs & d'interêts de toutes ces sortes de gens-là, & les aversions que je sçai qu'ils ont tous les uns envers les autres, sans qu'il s'en trouve deux qui soient absolument entr'eux d'une même opinion en plusieurs choses : aussi n'est-ce pas une association generale & bien liée que j'en apprehende ; mais seulement que l'apparence d'icelle acquiere trop de creance à une certaine personne envers une autre, & n'accroisse semblablement l'obstination de l'une & l'audace de l'autre, dequoi je remets à vous en dire le surplus. Jeudi prochain je m'en irai au Conseil pour faire achever de prendre resolution sur la nomination des Commissaires, pour verifier les bonnes ou mauvaises rentes. Adieu, mon Ami. De Fontainebleau, ce Mercredi matin.

Lettre de Monſieur de Villeroy à Monſieur de Sully.

MONSIEUR,

Comme j'écris preſentement à Monſieur le Chancelier par le commandement du Roi, une eſcapade que l'on lui a fait entendre avoir été faite par le Miniſtre Chamier envers Monſieur le Connêtable, paſſant à Montlimart, dont il vous informera, Sa Majeſté m'a donné charge auſſi de vous adreſſer un autre avis, qui eſt encore plus important & digne de blàme & reprehenſion que la faute dudit Chamier; c'eſt qu'elle a été avertie de perſonne qu'elle vous nommera quand elle vous verra, & qui a vû ou porté les lettres, & fait la pourſuite dont il eſt queſtion, que ceux de la Rochelle ont oſé écrire en Angleterre à votre déçû & ſans ſa permiſſion, pour faire mettre en liberté le Miniſtre Malvin Ecoſſois, que vous ſçavez avoir été mis en la Tour de Londres par le commandement de ſon Roi & du Conſeil d'icelui, pour avoir par ſes propos & écrits grandement offenſé l'un & l'au-

tre, pretendans, lesdits Rochelois, le retirer en leur Ville, s'en servir & l'entretenir en qualité de Ministre, dont Sa Majesté a sçû que ledit Roi d'Angleterre a déliberé de les gratifier, ayant dit que pour l'envoyer en France il ne refusera sa liberté, laquelle il n'accorderoit jamais pour autre cause. Sa Majesté m'a commandé vous écrire qu'elle est très-offensée de cette action, comme elle est très-assûrée que vous serez de votre côté, après les belles promesses & declarations faites par lesdits Rochelois de leur obéïssance & fidelité, ne pouvant faire acte plus contraire à l'une & à l'autre, & à leur devoir que cetui-ci, dont elle a déliberé faire connoître le ressentiment qu'il convient à sa dignité & autorité. Surquoi elle desire votre avis, & cependant que vous fassiez de votre côté ce que vous jugerez necessaire envers lesdits Rochelois, pour leur faire connoître la gravité de la faute qu'ils ont commise, les disposer de la reparer & rompre la susdite poursuite, Sadite Majesté ne voulant permettre que ledit Malvin passe ni serve en son Royaume à quelque prix que ce soit, s'assûrant que vous la conforterez en ce conseil, & d'autant plus qu'il est croyable que

les

les Anglois favorisent cette recherche malicieusement & à mauvais dessein. Voilà donc, Monsieur, ce que le Roi m'a commandé vous faire sçavoir, dont Sa Majesté vous prie de faire part à Monsieur le Chancelier. Et avec cette occasion je vous remercierai de la peine que vous avez prise de parler à Sa Majesté pour l'entretenement de mon fils Pasquier, m'ayant fait sçavoir la réponse que vous en avez tirée, à laquelle comme je ferai toûjours ce qui sera de sa volonté, j'obéïrai comme j'ai fait toute ma vie, vous demeurant très-obligé de la faveur que vous nous avez faite en cette occasion, avec ferme propos de vous honorer & servir en toutes autres. Monsieur, je prie Dieu, qu'il vous conserve en bonne santé, me recommendant bien humblement à votre bonne grace. De Fontainebleau, le 11. Novembre 1607. Votre bien humble serviteur,

Signé, DE NEUFVILLE.

Monsieur de Sully à ceux de la Rochelle.

MESSIEURS,

Vous ayant promis amitié & service, je vous en veux rendre des preuves & témoignages très-assûrez à toutes les occasions qui se presenteront, & avoir autant de soin de vous conserver les bonnes graces du Roi, comme elles vous sont necessaires, utiles & honorables. Le sujet donc de la presente est pour être informé & particulierement éclairci de la verité ou fausseté d'un rapport qui a été fait au Roi, lequel l'a fort alteré contre vous : & à la verité si la chose est telle, vous vous êtes grandement oubliez, & s'y trouvera bien peu d'excuse ou de couleur. Le fait est donc tel, c'est que l'on a dit à Sa Majesté que vous avez écrit en Corps au Roi d'Angleterre en faveur d'un Ministre Ecossois nommé Malvin, prisonnier en la Tour de Londres pour avoir parlé mal à propos du Roi d'Angleterre & de son Conseil, & avec moins de respect que les sujets doivent à leur Prince. Or vous sçavez

ſçavez combien les Rois ont deſagreables les eſprits turbulens & diſpoſez à la broüillerie, & ne ſçauroient recevoir un plus grand déplaiſir que d'en voir dans leur Royaume, & néanmoins outre la faveur que vous avez pròcuré de porter audit ſieur Malvin pour ſa liberté, vous avez reſolu de le retirer en votre Ville, vous en ſervir d'ordinaire & l'y faire habituer, choſe que le Roi ne trouve nullement bonne, & pouvez tenir pour aſſûré qu'il ne ſouffrira pas. Déjà la premiere faute étoit aſſez grande : car les ſujets ne doivent jamais écrire aux Princes étrangers ſans permiſſion du leur, & vous l'avez aggravée par cette reſolution de retenir ledit ſieur Malvin en votre Ville. Je vous conſeille donc comme votre bon Ami & ſerviteur, de députer quelqu'un vers Sa Majeſté, pour vous juſtifier ſi la choſe n'eſt pas vraye, ou pour lui demander pardon ſi l'avez commiſe ; c'eſt le plus court expedient de tous, & le plus facile : car le Roi ne ſçût ni ne pût jamais vouloir mal à quiconque s'eſt humilié devant lui & a librement confeſſé ſa faute. Excuſez la franchiſe dont j'uſe en votre endroit, & l'imputez à ma bonne & ſincere affection à vous rendre

ſervice. Sur cette verité, je vous baiſe les mains, & prie Dieu, MESSIEURS, qu'il vous augmente ſes ſaintes graces & benedictions. De Paris, ce 13. Novembre 1607. Votre plus humble Ami & ſerviteur,

Signé, MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, pour réponſe à la vôtre du jour d'hier, laquelle je reçûs le ſoir même avec celles de Madame de Monglat & de du Grandmon Procureur à Saint Germain en Laye, à elle, je vous dirai que je trouve bon que mes Enfans ne bougent encore de Noiſy, puiſqu'ils y ſont bien & qu'il n'y a rien qui preſſe, & juſques à ce que nous ayons appris l'effet que pourra faire cette Lune, ainſi que je le mande à ladite Dame de Monglat par celui qui vous rendra cette-ci, par lequel auſſi vous lui pourrez écrire. Adieu, mon Ami, ce quatorziéme Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

J'ai fait voir ce matin au Roi ce que vous m'avez écrit sur les avis que je vous ai donnez par son commandement, tant des comportemens du Ministre Chamier, que des lettres que l'on pretend avoir été écrites par ceux de la Rochelle en Angleterre, pour avoir le Ministre Malvin, dequoi je vous assûre que Sa Majesté est demeurée très-contente, & m'a commandé vous faire sçavoir que ç'a été le Ministre Prime-Rose, qui a porté lesdites lettres en Angleterre, & qui à son retour l'a dit à Sa Majesté. Il a sur cela obtenu de Sa Majesté permission de retourner à Bourdeaux pour y exercer le Ministere, & a fort entretenu Sa Majesté, laquelle n'a encore oüi ledit Chamier, ayant employé à la chasse ces deux jours de tems. Sa Majesté vous a aussi mandé son intention sur la demeure à Noisy de Monseigneur le Dauphin, puisqu'il y a encore de la peste à Saint Germain. Au

reſte, Monſieur le Connêtable arriva hier en ce lieu, ayant trouvé le Roi à Bouron, qui lui a fait forces careſſes. Il ſe porte très-bien, Dieu merci, & n'avons autre choſe ici qui ſoit digne de vous. Je prie Dieu, Monſieur, qu'il vous conſerve en bonne ſanté; & vous baiſe les mains bien humblement. De Fontainebleau, le quatorziéme Novembre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

CHAPITRE XVI.

Diverſes lettres du Roi, du Pape & autres.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, vous avez toûjours bien deviné; car à cette fois m'a-t'on envoyé la ratification d'Eſpagne, touchant la ſuſpenſion d'armes des Païs-Bas, en forme authentique, ſignée du Roi d'Eſpagne, de laquelle vous trouverez copie avec la preſente, que le jeu-

ne Lomenie a charge de vous porter. Mais je ne puis comprendre comment il se peut faire, qu'elle ne soit dattée que du dix-huitiéme Septembre, & que néanmoins j'aye eu avis de Flandres que le Secretaire de Spinola l'y avoit apportée dès le mois de Juillet, ainsi qu'il me semble que je vous l'écrivis dès lors. Le tems nous fera voir les avantages que chacun en tirera, pource que déjà le Prince Maurice tient des langages comme s'il ne la vouloit pas recevoir ni la Zelande aussi. Je fus hier à la chasse avec grand plaisir; à mon retour je fus voir mes enfans qui me firent rire, mais quant à ma, &c. je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai, & m'assûre que vous serez bien en colere de cela & ne me donnerez pas le tort. Adieu, mon Ami, que j'aime bien. De Fontainebleau, ce 15. Octobre.

Signé, HENRY.

Ratification d'Espagne.

ET d'autant que par ledit Traité, lesdits Serenissimes Archiducs nos Freres, ont promis de délivrer là-dessus ausdits Etats nos Lettres de ratification,

& semblable declaration avec toutes les generales & particulieres renonciations & obligations que le cas requiert, nous avons après mûre déliberation & avis, de notre certaine science & puissance Royale absoluë, pour l'accomplissement de ladite promesse & assûrance du Traité principal de la Paix ou longue Tréve, fait & faisons par la presente ausdits Etats, Declaration semblable à celle que nosdits Freres ont faite, dont ci-dessus est fait mention pour autant que la chose nous touche. Et principalement declarons que nous sommes contens qu'en notre Nom & de notre part, l'on traite avec lesdits Etats en qualité & comme tenant iceux pour Païs, Provinces & Etats libres sur lesquels nous ne pretendons rien ; aussi avons loüé, approuvé, confirmé & ratifié, comme par la presente nous loüons, approuvons, confirmons & ratifions tous chacuns les points contenus audit Traité : promettant en foi & parole de Roi, de les entretenir, garder & faire garder & accomplir tous entierement & ponctuellement, comme si dès le commencement nous les eussions nous-mêmes declarez, consentis & promis, & comme s'ils eussent été traitez & conclus

avec

avec notre intervention & autorité ; & ne ferons ni ne consentirons jamais chose au contraire. Et promettons de même de reparer & faire reparer toutes directes & indirectes contraventions d'iceux; de maniere que tout ce que dessus soit de bonne foi gardé & accompli ausdits Etats. A quoi nous nous obligeons en parole de Roi, avec toutes les generales & particulieres renonciations & obligations qui conviennent & sont necessaires. Aussi nous promettons que dès incontinent que sera conclu le Traité de Paix ou longue Tréve, nous ferons toutes les dépêches necessaires pour l'accomplissement & execution de ce qui aura été traité & capitulé en plus ample forme, de sorte qu'en tout & par tout se donne pleine & entiere satisfaction ausdites Provinces-Unies. Mais nous declarons que si le Traité principal de Paix ou Tréve longue de plusieurs années, auquel se proposeront & resoudront les pretentions des ambedeux Parties, tant en matiere de Religion que de tout le surplus, ne se concluë, cette ratification ne devra être & ne sera d'aucune valeur & effet, comme si oncque elle n'eût été faite, & qu'en vertu d'icelle ne sera vû que nous perdions un seul point de notre

tre droit, ni l'acquerront ni le pourront acquerir lesdites Provinces-Unies : sinon les choses demeureront, quant au droit des deux Parties, au même point & état qu'elles sont presentement, pour pourvoir, chacune d'icelles, faire ce que bon lui semblera, pour confirmation & corroboration dequoi avons fait dépêcher la presente signée de notre main, scellée avec notre grand scel, & contresignée de notre Secretaire d'Etat souscrit. Donné à Madrid le dix-huitiéme Septembre 1607. souscrit moi le Roi, & plus bas par Ordonnance du Roi notre Sire, & signé Andrez de Prada & scellée du grand scel de Sa Majesté en forme de placart, avec un cordon de soye blanche, rouge & jaune.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Monsieur de Bullion vous dira toutes nouvelles, tant de Chamier que de l'avis de la Rochelle, & je vous rendrai compte de la substance d'une dépêche de Messieurs Jannin & de Roissy, que nous avons

avons reçûë ce matin; elle eſt du vingt-ſeptiéme du mois paſſé, le porteur ayant ſejourné douze jours devant que de pouvoir s'embarquer. Leſdits Sieurs avertiſſent le Roi de l'arrivée du Cordelier & de l'Audiencier de leur premiere propoſition, & envoyent un double de la ratification de la ſuſpenſion d'armes du Roi d'Eſpagne : elle eſt en placart, écrite en Eſpagnol & ſignée Yo el Rey, contre la forme que les Etats avoient demandée, mais auſſi de la teneur que leſdits Etats avoient propoſée. Partant elle a été jugée par nos Députez & les Anglois, recevable, leſdits Etats ayant deſiré prendre leur avis devant qu'en deliberer, & verrez par le memoire ci-joint celui qu'ils leur ont donné : toutefois d'autant que ladite ratification eſt accompagnée de cette condition, à ſçavoir qu'elle demeurera nulle ſans pouvoir préjudicier aux droits des parties, au cas que la Paix ou la Tréve à longues années ne ſoit accordée, & qu'il eſt porté que l'on traitera du fait de la Religion. Leſdits Etats faiſoient difficulté encore, quand la ſuſdite dépêche eſt partie, d'approuver & recevoir ladite ratification & ſe reſoudre à traiter: mais Monſieur Jannin écrit qu'il averti-
roit

roit Sa Majesté trois jours après leur resolution. Le point de la Religion avoit émû les esprits desdits Etats, disant ne vouloir qu'autres qu'eux s'entremettent d'icelui, à l'exemple des autres Souverains. Monsieur Jannin a pris occasion sur cela, de leur remontrer s'ils ont à donner quelque consolation aux Catholiques, qu'il est meilleur qu'ils le fassent d'eux-mêmes, ou à la priere & entremise du Roi, que par un Contrat fait avec lesdits Archiducs & Espagnols, pour les raisons qu'il leur a representées, qui ont été mieux reçûës des pacifiques que de leurs contraires. Enfin il leur a remontré qu'ils ne doivent differer de recevoir ladite ratification, & entrer en traité pour ce mot, par lequel ils ne sont obligez d'accorder en traitant, que ce que bon leur semblera, ajoûtant que Sa Majesté ne pourroit approuver qu'ils rompissent sur cet article à present que les choses ont passé si avant, surquoi ils n'avoient encore pris ladite derniere resolution. Nous faisons état donc de la recevoir bien-tôt, & après cela le Roi dit qu'il vous mandera & Monsieur le Chancelier, de façon que j'espere que nous aurons ce bien de vous voir bien-tôt, quoi attendant je saluë vos bonnes

graces

graces de mes bien humbles recommendations, & prie Dieu, &c. De Fontainebleau, le quinziéme Novembre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ce mot par Bullion sera la réponse à la vôtre, touchant ce que vous m'avez écrit pour mon Neveu le Prince de Condé. Je trouve bon suivant icelle, que vous lui fassiez avancer la demi-année de sa pension de l'année prochaine, pour lui donner moyen de faire le voyage que je lui ai permis en Italie. Pour les autres affaires, vous les apprendrez tant par ledit Bullion que celle que j'ai commandé à Villeroy de vous écrire. Adieu, mon Ami, ce seiziéme Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à la vôtre d'hier, laquelle j'ai reçûë ce matin, je vous dirai que pour ce qui concerne mon Neveu le Prince de Condé, je

je me conduirai comme vous me mandez, & pour le fait pour lequel j'ai envoyé par delà Monsieur de la Force, j'attends ici aujourd'hui son retour ; & sur ce que j'apprendrai par lui, je verrai si je changerai la creance que j'en ai euë. Pour celui de l'Etat de premier President de Roüen, il y a déjà trois jours qu'ici le bruit a couru de sa mort, mais cela n'est : bien est vrai qu'il a été fort malade & l'est encore. Que si Jambeville vous en parle, vous lui pouvez dire que vous croyez que je suis toûjours en la même volonté pour lui que j'ai été : mais si je fais cela, je le lui veux dire moi-même. Hier au soir tout tard il arriva des dépêches du President Jannin par homme exprès : c'est pourquoi je vous dépêche ce Courier exprès pour vous dire de vous rendre ici Mardi ou Mercredi prochain au plus tard, avec Monsieur le Chancelier, d'autant que sur cette dépêche & pour d'autres affaires important à mon service, je veux y prendre resolution, & n'amenez personne avec vous : car je ne vous retiendrai ici que deux ou trois jours au plus. Adieu, mon Ami, ce Dimanche dix-huitiéme Novembre, à Fontainebleau, à trois heures après midi.

Signé, HENRY.

Lettre de la main du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je ſuis bien marri de votre affliction, laquelle je viens d'apprendre par celle de Monſieur du Laurens, auquel j'ai commandé de vous aller trouver en diligence, & apporter tout ce qu'il ſçait & eſt de ſon Art pour la conſervation & ſanté de votre fils, ne vous aimant pas ſi peu, que ſi je penſois que ma preſence y fût neceſſaire, que je ne vous allaſſe rendre ce témoignage de mon affection. Hier je vous avois dépêché un Courier, par lequel je vous mandois de vous rendre ici avec Monſieur le Chancelier demain ou Mercredi, pource que je voulois avoir votre avis ſur quelques dépêches apportées par Sainte Catherine, du Preſident Jannin : mais la maladie de votre fils fait que je trouve bon que vous differiez votre partement encore pour deux jours, voire davantage s'il eſt de beſoin. Ce que vous ferez entendre à Monſieur le Chancelier, comme auſſi je lui écris. Adieu, mon Ami, ce dix-neuviéme Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je vous fais ce mot pour vous dire que je veux que mon fils le Dauphin & mes autres enfans retournent à Saint Germain en Laye. C'eſt pourquoi je vous prie de faire preparer ce qui eſt neceſſaire pour leur voyage, & d'envoyer à Madame de Monglat celle que je lui écris pour cet effet. Je pars demain matin, Dieu aidant, pour aller coucher à Paris. Le pauvre Sainte Marie eſt mort ce matin, dequói j'ai un extrême déplaiſir ; les charges que je lui avois données & à Caniſy n'étoient point neceſſaires : auſſi l'avois-je fait à cauſe de leurs perſonnes. C'eſt pourquoi je ne trouve pas qu'il ſoit beſoin de mettre un autre en ſa place. Adieu, mon Ami, ce dernier Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à M. de Sully.

MOn Ami, je crois votre conſeil, je ne partirai point demain, le tems eſt certes mauvais, la journée nous donnera

nera conſeil pour Jeudi. J'ai reçû l'argent comme vous dira demain Moran. Bon ſoir, je m'en vais eſſayer d'être plus heureux que l'après-dînée. Je vous donne le bon ſoir.

Autre lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, j'ai ſçû que vous faites bâtir à la Chapelle & y faites un Parc : comme ami des bâtiſſeurs & votre bon Maître, je vous donne ſix mille écus pour vous aider à faire quelque choſe de beau, à prendre ſur les deniers extraordinaires de l'année prochaine, d'où votre ſoin & travail me fait tant profiter. Bon ſoir : que je vous voye au retour de la Céne. Ce vingt-deuxiéme Decembre.

Signé, HENRY.

Environ ce tems vous reçûtes des lettres du Pape, leſquelles nous avons jugé à propos d'être ici inſerées, & tout d'une ſuite la réponſe que vous y fîtes, dont la teneur enſuit.

Lettre du Pape Paul V. à Monsieur de Sully.

LE Pape Paul cinquiéme à vous Homme Illustre, salut, grace & lumiere divine. Etant de retour pardevers Nous, notre cher fils Macé le Cardinal Barberin, il nous a fait entendre tant de bons offices que vous lui avez rendus pendant le tems qu'il a été notre Nonce Apostolique vers notre très-cher Fils en Christ, Henry Roi de France, & nous a témoigné avoir été si bien assisté de votre autorité & faveur en toutes les affaires de ce Saint Siege & les nôtres, que nous nous reconnoissons beaucoup obligez à votre courtoisie, & ressentons à cette occasion notre charité envers vous, & le zele que nous avons à votre salut, s'être merveilleusement augmenté en nous. Car comme ces preuves nous font d'autant plus découvrir une naturelle inclination, laquelle en toute façon étant engravée en votre Race, s'est écoulée en vous des vieux Comtes de Flandres vos Ancêtres, qui avec tant de soin & de devotion ont honoré les Souverains Pontifes nos predecesseurs & la Sainte Eglise Romaine, ainsi plus ardem-

ardemment s'allume en nous l'affection que nous vous portons, si que nous sommes toûjours plus en souci de votre vraye felicité. Car nous sommes tenus par devoir de Pere commun & Pasteur universel, de travailler pour un chacun de nos Enfans, & pour chaque Brebis égarée de la Bergerie du Seigneur, afin de la remettre au chemin de verité & de justice : ce que nous faisons certainement avec toute charité. Mais, Fils très-desiré, toutefois & quantes que nous pensons en vous, (ce que nous faisons fort souvent) ou que nous oyons parler des obligations que vous ont nos serviteurs, nous sommes presque ravis d'une particuliere affection, & sommes rendus tous les jours plus desireux de votre conversion. Car nous entendons avec un grand contentement qu'un chacun vous loüe de votre vaillance au fait de la guerre, de votre dexterité & vigilance au manîment des affaires, tant publiques que particulieres, & de votre soin, industrie & fidelité à executer les commandemens du Roi; & encore plus, de ce que ores vous ayez été élevé en une institution contraire à la Religion Catholique, vous vous êtes toûjours porté non seulement honorablement, mais

mais aussi officieusement & avec beaucoup d'affection en ce qui nous touchoit, & nos predecesseurs & les Ministres Apostoliques. C'est pourquoi nous desirons d'autant plus qu'à ces dons signalez de votre naturel & de votre esprit, soient joints les dons de la grace de Dieu. Parquoi vous ne trouverez étrange si vous ayant ci-devant & dès notre avenement au Pontificat, amplement fait entendre ce desir nôtre par nos lettres, & vous ayant appellé au giron de votre Mere la Sainte Eglise Romaine, qui vous cherit tant, & qui desire impatiemment de vous recueillir dans les entrailles de sa charité, nous vous récrivions derechef sur le même sujet. Car aussi assûrez en la misericorde Divine, & nous confiant aux prieres de votre Saint Alpin, notre esperance en est renduë tant plus grande, que nous trouvons vos bons offices envers nous & nos serviteurs s'être accrûs tous les jours. Ce qui fait que par des prieres plus frequentes & plus ardentes nous demandons à Dieu, que par sa misericorde il lui plaise illuminer votre ame de la lumiere de son S. Esprit, afin qu'après que vous aurez connu la verité & la sincerité de la Foi, nous puissions vous recevoir en notre sein, comme une

Brebis

Brebis très-ſoigneuſement cherchée par nous, & vous mettant ſur nos épaules, vous rapporter dans le bercail de Chriſt notre Seigneur & Redempteur, & que vous puiſſiez par ce moyen être heureuſement nombré parmi ſes Agneaux en ce jour redoutable du Jugement, lorſque nous ſerons tenus de comparoître devant l'Eternel Pere de Famille pour lui rendre compte de notre charge. Ce que certainement nous ne demandons pas ſeulement par nos prieres, mais auſſi faiſons que toutes autres perſonnes pies, & dont le zele nous eſt connu, le demandent. Au demeurant il eſt neceſſaire que vous ôtiez de votre côté tous obſtacles & empêchemens, & que vous donniez entrée à la lumiere qui vous approche : car celui qui vous a racheté ſans vous, ne veut point que vous ſoyez ſauvé ſans vous. Parquoi, très-cher Fils, diſpoſez-vous à recevoir la miſericorde qui vous arrive, & penſez en vous-même que ce n'eſt pas en vain que Dieu vous a donné cette volonté non contraire ni à vous ni à ce Saint Siege, mais pour la mettre en effet, afin que vous puiſſiez joüir au Ciel, des éternelles recompenſes qu'il a preparées à ceux qui ſervent à la Sainte Egliſe Catholique &

Apostolique ; & afin que nous puissions plus commodément vous témoigner les preuves de la reconnoissance que nous desirons vous en rendre, comme vous fera sçavoir plus au long notre cher fils l'Elû de l'Eglise du Mont Politian notre Nonce Apostolique vers notre très-cher Fils en Christ, Henri Très Chrétien Roi de France, auquel nous desirons que vous ajoûtiez foi entierement. Donné à Rome à Saint Pierre sous le cachet du Pêcheur, aux Ides de Novembre, & de notre Pontificat l'antroisiéme.

Lettre de Monsieur de Sully au Pape.

TRÈS-SAINT PERE.

Entre toutes les graces, faveurs & benedictions que j'ai reçûës du grand Dieu Eternel, j'ai toûjours estimé l'honneur de votre bien-veillance, une des plus singulieres & speciales qui m'aye été élargie de sa Divine liberalité, la conservation de laquelle je tiens aussi chere que ma propre vie ; voire je la prefererai à icelle lorsque l'occasion s'en presentera. Mais maintenant l'excès & superabondance de votre zele, pieté & charité

charité si continuelle & admirable en mon endroit, ravit tous mes sens, les transporte comme hors d'eux mêmes, & les prive de toute esperance, non seulement de produire aucuns services condignes à celui auquel je les dois, ou correspondans à mes obligations, mais même de trouver des paroles & des termes pour exprimer mes conceptions, & ce que je ressens en mon ame des obligations que j'ai à vos excellentes & inimitables vertus & merites. Aussi à la verité, c'est trop rabaisser la dignité de votre Beatitude, c'est trop divertir vos saintes & serieuses occupations, que de les employer à un sujet si foible, si debile & destitué d'aucunes parties & qualitez qui puissent être en aucune façon utiles à votre service, que de témoigner un soin si continuel de mon bien temporel, & qui plus est de ma felicité éternelle. Et quoique telles demonstrations de votre affection Paternelle tournent grandement à mon honneur & avantage, si ne laissent-elles pas de mettre mon esprit en peine, & me faire apprehender que dans l'opinion des hommes je sois soupçonné du vice que j'ai toûjours le plus detesté, qui est l'ingratitude. Car encore qu'en ma conscience je me sente éloi-

gné, voire du tout exempt d'un tel peché, pour n'avoir autre desir en mon ame que de sacrifier ma vie aux pieds de votre Sainteté, & d'employer tous les jours d'icelle en l'obeïssance de ses Saints & justes commandemens, toutefois je sens ma debilité & mon infirmité, je sens combien ma puissance est inferieure à mon devoir, & disproportionnée aux obligations dont votre charité m'a lié à son très-humble service; & que quand même j'aurois par actions très-recommendables, & par effets les plus signalez, accompli tous mes voeux & tous mes desirs en ce sujet, si reconnois-je assez combien mes dettes excederont encore mes payemens; & que pour derniere esperance & refuge, il me faudra toûjours recourir à la grace & à la misericorde, & confesser humblement (quoique je puisse faire) que je serai incessamment serviteur inutile, n'y ayant rien en moi ni en mes œuvres dont vous puissiez avoir besoin ou necessité. Car encore que par le Bref dont votre clemence & pieté m'a honoré, il lui plaise entrer en remercimens d'aucuns miens services, si impute-je plûtôt cette reconnoissance à votre bonté & courtoisie, & au favorable recit que Monsieur le Cardinal

Barbe-

Barbarino a voulu faire de moi, afin de coutinuer à obliger son fidelle serviteur, que non pas à aucun mien merite, ni aux fruits que vous ni les vôtres en ayez perçûs, & qui doivent demeurer en la souvenance de votre bonté, laquelle admirant incessamment & de plus en plus, toutes mes principales meditations auront dorénavant pour but l'entier accomplissement de vos volontez, sans jamais me départir de l'obéïssance à quoi l'honneur que votre Sainteté m'a fait, ses vertus, ses merites & son incomparable pieté m'obligent, ayant toûjours devant les yeux & gravé dans mon ame les belles instructions & saintes admonitions qu'il vous plaît me faire, afin que suivant icelles soir & matin & à toutes les heures du jour, j'invoque la vertu Divine, & flechisse devotement les genoux devant la Sainte & ineffable Trinité, Pere, Fils, & Saint esprit, afin que la multitude de mes offenses soit surmontée par l'infinité de ses compassions, & que le Sang de mon Seigneur Jesus, par l'effusion precieuse duquel tous mes pechez ont été lavez, me soit tellement meritoire, que je sois uni à lui comme membre de son Epouse, & par ce moyen conduit par son Saint Es-

prit en toute verité, pour faire les choses qui sont necessaires pour la gloire de Dieu, l'utilité de mon prochain & mon salut particulier, dequoi je fais derechef très ardentes prieres à Dieu le Createur, &c.

CHAPITRE XVII.

De quinze feüillets qu'il faut separer en quatre Chapitres à cause de leur diversité.

LE Roi vous ayant envoyé Monsieur de Buzenval qui l'étoit venu trouver pour lui representer plusieurs divisions qu'il y avoit entre les Etats des Provinces Unies, à cause de la haine & mauvaise intelligence des Sieurs Princes Maurice & Bernaveld, par les brigues desquels une partie des Villes vouloit recevoir la Treve, & l'autre vouloit la guerre, après avoir entendu le Sieur de Buzenval, vous écrivîtes à Sa Majesté la lettre qui ensuit.

Grande lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Ce qui m'a le plus affligé l'esprit durant ma maladie, a été pour me voir privé du moyen de rendre à votre Majesté tous les services que j'avois accoûtumez, & ausquels ma naissance, mon inclination, & vos bien-faits m'ont de tout tems obligé. J'ai encore maintenant le même déplaisir : car quoique ma santé soit beaucoup meilleure, si ne suis-je point en tel état que je me puisse mettre encore aux champs sans apprehender de retomber en de pires accidens que ceux où j'ai été. C'est pourquoi je supplie très-humblement votre Majesté de m'excuser si je ne la puis aller trouver si-tôt ; aussi qu'ayant vû & oüi parler Monsieur de Buzenval, je n'estime pas qu'il vous apporte chose où vous ayez grandement à deliberer de nouveau : car je n'ai rien appris de lui que les mêmes choses qu'il vous a écrites ci-devant, & sur lesquelles votre Majesté a infinies fois discouru avec nous,

& bien remarqué tout ce qui se peut dire & faire là-dessus, & les utilitez & dommages que l'on peut recevoir en telles choses sur lés divers partis que telles occurrences vous pourroient faire prendre. Tout ce que j'ai trouvé de pire au discours de Monsieur de Buzenval, & qui le sera toûjours en tout Etat, c'est que ces Messieurs n'ont quasi plus aucune resolution ni esperance certaine, étant en très-mauvaise intelligence avec leur Capitaine, & encore pire confiance : tellement qu'ils semblent être reduits à l'extremité des Medecins qui envoyent les malades aux eaux, ou disent qu'il faut laisser faire la nature, ainsi que votre Majesté l'a toûjours bien jugé. Ces Messieurs n'envoyent point de Deputez, & pour moi j'ai toûjours estimé qu'il leur feroit bien difficile d'en deputer de si bien instruits qu'ils puissent satisfaire sur toutes vos propositions & objections: car il y a grande difference entre les resolutions qui se prennent en un Etat Royal, où la tête d'un seul Prince conclud, & celles d'un état populaire, où tant de têtes ont à deliberer, & qu'il faut auparavant rendre capables des moindres particularitez, où bien souvent il se rencontrera que les moins ca-

pables de discerner les bonnes d'avec les mauvaises raisons, seront ceux qui auront le plus d'autorité & de pouvoir. Tellèment que pour en tirer une conclusion certaine, il eût été necessaire auparavant de leur mettre devant les yeux nos propositions, demandes & conditions, sur lesquelles après un examen particulier d'icelles, ils eussent declaré leur intention, sur le choix de laquelle comme ils eussent été fort empêchez, je crois que nous ne le serons pas moins sur nos demandes lorsqu'il nous les faudra rendre certaines & absoluës. Car de les disproportionner à ce que nous sçavons être de leur puissance, je pense que ce n'est pas votre volonté; & de les reduire à cela, je n'y voi pas grande utilité ni sûreté pour vous, ni grand avantage pour eux. Et pour en discourir particulierement, il me semble qu'il se peut faire six diverses propositions & ouvertures. La premiere, que ces peuples se donnent entierement à vous en reconnoissant votre Majesté, & ses successeurs, Rois de France, pour leurs Princes & Seigneurs Souverains, à conditions supportables de part & d'autre; c'est-à-dire, en contribuant ce que leurs facultez peuvent permettre, & ce qui vous

 seroit

seroit necessaire pour supporter une si grande charge, à quoi leur défense vous obligeroit, ce qui ne se peut entreprendre sans entrer en guerre contre le Roi d'Espagne, & à cela je ne voi aucune sûreté de votre part proportionnée à de si grands travaux, tant que ces peuples seront separez de vous par des terres ennemies, & que vous ne les pourrez secourir ni tenir en devoir, que par le moyen de leurs propres vaisseaux, & sans lesquels vous ne sçauriez seulement descendre en leur Etat. Le second expedient seroit de vous donner quantité de Villes, soit par forme de Villes d'ôtage ou de proprieté ou sujettion, auquel je prevoi les mêmes inconveniens du premier, & encore un particulier, qui est que la défense de tout leur Etat vous tomberoit sur les bras, & n'en auriez pas toute la cession & domination. Car je me persuade qu'en vous baillant des Villes, ce seroit toutes celles des frontieres, qui peuvent être les premieres attaquées, & où il vous faudroit tenir de grandes garnisons, lesquelles toutefois ne sçauroient jamais être telles que ces peuples ne les pûssent chasser quand il leur plairoit : bref il me semble, consideré leur naturel, que
le

le vrai moyen de se faire haïr & rendre odieux, est de se pretendre leur Seigneur. Le troisiéme est d'essayer de les mettre en liberté & tirer entierement hors de la sujettion d'Espagne, en laquelle proposition je ne doute point qu'ils n'entendent volontiers; & que pour y parvenir ils ne contribuent tout ce qui se pourra, voire par dessus leurs forces : mais pour entreprendre cela, il n'y faut pas aller de main morte ni à demi, ains faire de tels preparatifs & efforts merveilleux, que l'on en vienne à bout dans deux ans au plus tard, auquel cas il faudroit aussi bien entrer en guerre ouverte qu'aux premiers, & toûjours attaquer la côte de la mer la premiere, afin d'empêcher que si vos prosperitez venoient à réveiller l'ambition & la jalousie des Anglois, ils ne se joignissent à l'Espagne, & tout d'un coup fissent descente avec trente ou quarante mille hommes comme ils ont fait autrefois, & le peuvent encore quand ils voudront s'évertuer, & par ce moyen renverser tous nos desseins, reduisant l'offensive à la défensive. Ce qui ne pourroit arriver, si faisant un diligent effort, vous vous étiez une fois rendu Maître de toute la côte. Car lorsque nous n'aurons plus que la riviere

de Meuse à attaquer & à deffendre, je tiens les Païs-Bas pour vôtres ; & si ma vie pouvoit être digne gage d'un si grand prix, je la donnerois volontiers pour cela. Le quatriéme expedient seroit d'augmenter les moyens dont les avez secourus jusques à maintenant, faisant aussi faire de nouveaux Regimens & Troupes pour les assister : car l'on a reconnu que le peu de confiance que l'on a au courage & vertu de leurs soldats, les empêche de rien hasarder, auquel cas il n'y a point de doute que le Roi d'Espagne ne fasse de grandes plaintes, & ne lui accroisse le desir de vous porter dommage : mais n'estime pas que cela en avance l'effet, puisqu'il ne manque pas de volonté, & n'en a jamais manqué, comme les choses passées nous le doivent avoir appris, mais seulement d'occasion & de moyen, étant empêché ailleurs, & ses necessitez plus grandes que jamais. Mais par cet expedient je n'estime pas que vous soyez ni tôt ni tard, delivré des soucis où vous êtes maintenant, ni de la juste apprehension que vous devez avoir que ces peuples viennent enfin à se lasser de la guerre, & par un precipité conseil se rejetter sous la sujettion de leur Prince naturel avec

une

une haine envenimée contre la France :, car cela n'arrivera point autrement ; d'autant que de se persuader de les delivrer par le present expedient, je n'estime pas qu'il le faille penser : mais seulement vous tiendrez leurs affaires en état, remettrez leur reputation & affoiblirez celles d'Espagne. Le cinquiéme moyen est de continuer à les assister, comme vous avez fait jusques à present : ce que j'estime de grands frais & de peu d'utilité. Car il est certain que leurs affaires ayant commencé à decliner, ils continuëront toûjours, & les verrez perdre piece à piece & petit à petit devant vos yeux, si ce n'étoit que les imprudences & desordres d'Espagne vinssent à s'augmenter tellement, qu'ils diminuassent les provisions & preparatifs qui semblent être en la puissance d'une si grande Monarchie. Le sixiéme & dernier expedient seroit d'être moyenneur de la Paix, auquel je n'estime pas que soyez encore resolu. Car lors il faudroit remettre sus les ouvertures que j'en fis au Roi d'Angleterre, lequel parti je trouve le plus embroüillé de tous, le plus plein d'inconveniens & de toutes sortes d'incertitudes : mais encore seroit-il meilleur que de les laisser reduire en sujettion à cause

de

ledit Monfire, en faifant entierement payer aux foldats d'icelle lefdits quatre mois qui leur font dûs, afin qu'ils ayent moyen de payer ce qu'ils doivent & s'en retourner en leurs maifons, à quoi ledit Commiffaire prendra garde qu'il foit fatisfait pour en rendre compte à Sa Majefté. Et parce qu'à l'inftant que la Compagnie dudit Sieur de Netancourt fera licenciée, & que ledit Château de Sedan fera remis ès mains dudit Sieur Duc, il y fera entrer lefdits Capitaines & gens de guerre que Sadite Majefté y doit entretenir pour la fûreté & confervation d'icelui fuivant ladite protection, & qu'il eft ordonné par lefdits articles accordez audit Sieur Duc le deuxiéme Avril, qu'iceux Capitaines & gens de guerre y entreront, outre le ferment qu'ils doivent faire fuivant ladite Protection quatre fois l'an aux jours de leurs payemens, feront tenus en faire encore un particulier à Sa Majefté. Ledit Commiffaire Monfire fera faire aufdits Capitaines & foldats que ledit Sieur Duc établira audit Château, le ferment ainfi qu'il eft ici contenu. *Vous jurez & promettez à Dieu de bien & loyalement fervir le Roi envers & contre tous fans nul excepter ni referver en la garde du Château*

de Sedan, auquel vous serez presentement établis par Monsieur le Duc de Boüillon, & ci-après entretenus par Sa Majesté, suivant les Articles de la Protection par elle accordée audit Sieur Duc le 2. Avril 1606. même que vous abandonnerez ledit Sieur Duc au cas qu'il manque à ce qu'il s'est obligé par ladite Protection, à l'effet dequoi ledit Sieur Duc vous a dispensez du serment que vous lui devez, & lui pourriez avoir ci-devant fait. Ainsi vous le jurez & promettez.

Et parcequ'il est expressément porté par lesdits Articles accordez entre Sa Majesté & ledit Sieur Duc de Boüillon le 2. Avril 1606. que les Habitans de Sedan feront serment d'abandonner ledit Sieur Duc leur Seigneur, au cas qu'il vienne à manquer à ce qu'il s'est obligé par ladite Protection, ledit Commissaire Monsire, fera faire sur ce sujet le Serment ausdits Habitans en la forme qui ensuit. *Vous jurez & promettez à Dieu de bien & loyalement servir le Roi envers tous & contre tous sans nul excepter ni reserver, & même que vous abandonnerez Monsieur le Duc de Boüillon votre Seigneur, au cas qu'il manque à ce qu'il est obligé par ladite Protection, à l'effet dequoi ledit Duc vous a dispensez du Serment que vous lui devez & pourriez avoir fait ci-devant en qualité de*

votre

votre Souverain, ainsi vous le jurez & promettez. Desquels Sermens ainsi particulierement faits tant par ledit Capitaine & gens de guerre qui entreront audit Château de Sedan, que par lesdits Habitans, ledit Commissaire Monsire rapportera les actes particuliers à Sa Majesté en bonne forme, pour servir à l'effet de son intention. Sadite Majesté se promettant que ledit Sieur Duc se trouvant sur les lieux y fera satisfaire les uns & les autres, ainsi qu'il y est obligé, se remettant à la suffisance dudit Commissaire Monsire d'y proceder de telle sorte que Sa Majesté soit servie en cette occasion, jouxte la teneur de ladite Protection. Fait à Paris le dernier jour de Decembre 1607.

Signé, HENRY.

Et plus bas, BRUSLARD.

AUJOURD'HUI 22. jour de Janvier 1608. Noble homme Gamaliel de Monsire, Commissaire ordinaire des Guerres au Royaume de France, a reçû le Serment des Capitaine & soldats de la Garnison du Château de Sedan, conformément aux Articles accordez

par

par le Roi & Monseigneur Souverain dudit Sedan, qui a eu agreable qu'en presence de Madame son épouse ledit Serment ait été fait conformément aux Articles de la protection, dequoi ledit Sieur de Monsire a requis acte à nous Notaires à Sedan soussignez, pour servir à sa décharge, & pour témoigner à Sa Majesté l'affection & fidelité desdits Capitaine & soldats à son service : à lui octroyé ces presentes, le jour, mois & an susdits.

AUjourd'hui 23. Janvier 1608, Noble homme Gamaliel de Monsire, Commissaire ordinaire des Guerres au Royaume de France, a reçû le Serment des Habitans de Sedan, en la Maison de Ville conformément aux Articles accordez par le Roi & Monseigneur ; après que lesdits Habitans par leur Procureur de Ville, ont dit & declaré, qu'attendu le commandement très-exprès reïteré & absolu qui leur avoit été fait de la part de mondit Seigneur leur Prince Souverain, & par Madame leur Princesse Souveraine, ils étoient prêts de faire ledit serment aux conditions de la protection & de tout le contenu ausdits Articles, dequoi ledit Sieur

Sieur de Monsire a requis acte à nous Notaires audit Sedan soussignez pour servir à sa décharge, & pour témoigner à Sa Majesté l'affection & fidelité desdits habitans à son service, à lui octroyé ces presentes, les jour, mois & an susdits.

Pour mettre fin aux Memoires de cette année 1607. suivant ce que nous en avons dit ci devant, sans garder l'ordre des dattes, nous vous ramentevrons comme l'Esprit de Monsieur le Chancelier de Bellievre s'étoit tellement aigri contre Monsieur de Sillery dès l'heure qu'il sçût l'intention qu'il avoit de le soulager en sa charge, & n'épargnoit aucune peine ni sollicitude pour y parvenir, qu'il commença de s'en âlterer de sorte, qu'en peu il revint comme en enfance & mourut en cet état l'année presente, en laquelle furent réünies les affaires & Finances de Navarre avec celles de France.

Les Jesuites continuerent leurs instances pour obtenir promesse d'avoir le cœur du Roi à la Flêche, lequel ayant de toute ancienneté, accoûtumé lors de la mort des Rois, d'être mis en dépôt dans la grande Eglise Notre-Dame de Paris, un des Chanoines d'icelle qui se tenoit offensé de la requisition desdits Jesuites

Jesuites, rencontrant un d'iceux lui demanda lequel aimoient le mieux les Jesuites, d'avoir le cœur du Roi dans la Flêche, ou de lui mettre la Flêche dans le cœur. Le Cardinal de Joyeuse appaisa les differends mûs entre le Pape & les Venitiens.

Le Comte de Fuentes travailla toûjours les Grisons afin d'empieter la Valtoline, prenant son pretexte sur deux hommes pensionnaires d'Espagne qu'ils avoient fait mourir, & qu'ils avoient insolemment déchiré les Articles & conventions arrêtées à Milan.

Il se donna cette année deux Arrêts au Parlement de Roüen dont il fut bien discouru, les uns les soûtenant comme juridiques, & les autres les blâmant comme fort iniques; l'un fut touchant la Châsse Saint Romain, qui fut maintenuë en son Priuilege de conferer grace d'assassinat, quelque execrable qu'il puisse être: & l'autre touchant le mariage d'un certain Jacques Droüet fils d'un Auditeur en la Chambre des Comptes, dont le discours seroit trop long.

Or pource qu'en ces années 1607. 1608. & 1609. ne se trouvoit plus y avoir d'affaires au dehors qui occupassent le Roi, il portoit tout son soin à bien regir

gir & tranquilliser celles du dedans, lesquelles ne consistant pour la plûpart qu'en menées, pratiques & monopoles à la sourdine, des esprits malicieux, lesquels impatiens du repos de leur Patrie, & picotez des dents roüillées de l'envie, ne voyoient qu'avec dépit & chagrin les felicitez de leur Patrie, & ne pouvoient supporter celles du Roi, ni tant de gloire & haute renommée par lui acquise. Mais lui étant sage, prudent & avisé, comme toutes ces maniganсes intriguées étoient renclоses & cachées dans les déguisemens & perfidies secretes, aussi faisoit-il ce qu'il pouvoit pour en empêcher l'éclat, & tâchoit de les étouffer en germe & en semence, & d'y remedier par l'entremise de ses plus confidens & particuliers serviteurs, en quoi vous étiez toûjours des plus employez & quelquefois avec votre aversion, soit qu'il jugeât que vous y travaillassiez plus diligemment & sincerement, soit qu'il se fiât plus en vous, & vous parlât plus librement de toutes choses, soit que quelque bonheur vous accompagnât & les fît mieux réüssir. Ce qui étant cause de vous faire faire divers voyages & tenir separé de la Cour & des sejours des chasses & passe-tems, quasi

quasi toutes sortes d'affaires se resolvoient & proposoient par lettres, que le Roi, Messieurs de Sillery, Villeroi & autres gens d'affaires vous écrivoient, & vous à eux, Sa Majesté n'estimant pas qu'une affaire eût toutes ses formes necessaires si votre avis n'y étoit intervenu. Tellement que nonobstant la grande quantité de lettres que nous avons inserées en ces Memoires, si ne laissons-nous pas d'en avoir encore omis un beaucoup plus grand nombre, d'autant que de plusieurs, ni vous ni nous n'avons pas été assez soigneux d'en conserver les originaux ni les minutes, qu'en d'autres il s'y trouvoit des choses entremêlées que nous avons commises au silence, & que d'autres les broüillards en étoient si raturez & inutiles, que nous n'avons pas osé entreprendre de les suppléer ; voire craignons-nous que de celles par nous employées, il s'en rencontre quelques-unes de transposées, à cause qu'elles étoient sans datte, que nous avons suppléée autant que nous avons pû; & sur tout nous sommes nous trouvez bien empêchez en celles de la main, d'autant qu'il n'y avoit de specifiez que les jours, cela étant même souvent arrivé aux affaires plus importantes, comme furent celles

celles qui se demêlerent en Flandres à cause de la rencontre des interêts des Rois de France, d'Espagne & d'Angleterre & de l'Empire : ce qui nous a fait juger à propos d'en développer quelque chose, leur donnant des suites certaines par un discours fort abregé que nous avons trouvé parmi vos vieux papiers, mais lequel ne commence qu'au tems que ces Provinces furent comme separées de l'Espagne, & leur furent baillez l'Infante Isabelle & l'Archiduc Albert pour Seigneurs proprietaires, & l'avons mis ensuite des narrations de l'année *1607.* pource qu'il comprend les années precedentes depuis *1598.* jusques en *1609.* qu'il se fit une treve de douze ans, le discours étant tel que s'ensuit.

Le cinquiéme de Mai *1598.* le Roi d'Espagne maria sa fille Isabelle avec son Neveu Albert, (auparavant Cardinal d'Aûtriche) & en apparence leur fit don des dix-sept Provinces des Païs-Bas & des Comtez Franche & de Charolois, mais en effet ne leur vouloit rien bailler, y apposant une infinité d'étranges conditions, & entr'autres qu'eux ni leurs sujets ne pourroient trafiquer aux Indes, & qu'ils ne permettroient autre Religion que la Catholique, & en cas de contra-

travention, leur donation nulle. Albert en attendant son arrivée aufdites Provinces, il fit l'Amirante d'Arragon son Lieutenant general, dont les principaux exploits militaires furent sur les frontieres d'Allemagne. Il y envoya ensuite son Cousin le Cardinal André qui ne fit que des Edits lesquels furent de peu de fruit.

Les Archiducs Isabelle & Albert arriverent en Flandres le cinquiéme de Septembre 1599. le reste de laquelle année se passa en fanfares, offres & menaces de peu de fruit.

En Mai 1600. le Prince Maurice passa en Flandres, assiegea Neuport qu'il ne prit pas, quoiqu'il eût gagné une bataille contre Albert où l'Amirante fût prisonnier.

Le dixiéme de Juin 1601. le Prince assiegea Raimbergue lequel il prit, & Albert assiegea Ostende le cinquiéme de Juillet. Le Prince esperant l'en retirer par diversion, assiegea Bosleduc en Novembre, lequel il ne prit pas; puis assiegea Grave le dix-neuviéme Septembre 1602. lequel il prit. Federic Spinola Cousin du Marquis qui assiegeoit Ostende, fut deffait sur Mer. Les Espagnols d'Albert se mutinerent & se saisirent

 d'Ostrate

d'Ostrate & de Dele. Le Prince d'Orange leur bailla Grave pour retraite, qu'ils lui rendirent lorsqu'après avoir bien ravagé les païs d'Albert, ils l'eurent contraint de traitter avec eux. Federic Spinola fut encore battu sur Mer le 27. Mai 1603. En l'année 1604. le dixiéme de Mai, le Prince prit l'Isle de Cassant, ensuite tous les Forts des environs, & assiegea l'Ecluse que le Marquis voulut essayer de secourir & fournir de vivres; mais il ne fit rien : l'Ecluse se rendit le vingtiéme d'Août, & Ostende le vingt-deux Septembre. Les grandes pertes de soldats & consommations de vivres, argent & munitions, reduirent Albert & le Prince d'Orange dans de telles foiblesses, qu'ils n'osoient plus rien attaquer par la vive force.

L'an 1605. le Terrail surprit Bergopsom : mais il en fut repoussé. Le Prince fit une entreprise pour surprendre Anvers qui ne réüssit pas.

L'an 1606. le Terrail surprit la Ville de l'Ecluse : mais par la lâcheté des siens, il ne la pût pas conserver.

Et le Marquis de Spinola assiegea & pris Rhimbergue & Meurs en l'année 1607. les deux parties se ressentirent tellement affoiblies & lassées de la guer-

re,

re, qu'ils consentirent à la proposition de quelque accommodement, pour lequel mieux traiter, il se fit entr'eux une suspension d'armes pour huit ou dix mois, laquelle ayant été ratifiée par le Roi d'Espagne, les Rois de France & d'Angleterre s'en voulurent mêler ; & afin de la faciliter, le Roi envoya Jannin & Preaux pour s'en entremettre en son nom ; & après plusieurs difficultez surmontées, il fut conclu une Treve pour douze ans, au commencement de l'année 1609. dont le Roi promit l'observation : & fîtes mettre un article pour faire restituer au Prince d'Espinoy votre Neveu, les biens que lui occupoit la Princesse de Ligne.

CHAPITRE XIX.

Touchant les magnifiques desseins du Roi.

POur achever ce que nous avons pû sçavoir des affaires de l'année 1607. nous ajoûterons deux minutes de lettres par vous écrites au Roi, où il est parlé de ses grands desseins, icelles ainsi cot-

tées au deſſus, & dattées de cette année 1607. dont la teneur eſt telle que s'enſuit.

Lettre de Monſieur de Sully au Roi.

SIRE,

Comme votre Majeſté excelle en toutes ſortes de vertus, & ſur tout en vivacité d'eſprit, ſolidité de jugement, heureuſe memoire, ſinguliere prudence & admirable generoſité, (toutes leſquelles rares parties ſe rencontrent peu ſouvent en un même ſujet) auſſi faut-il confeſſer que votre Majeſté a de ſi hautes conceptions, de ſi profondes meditations, & des deſſeins tant magnifiques, qu'il n'eſt nullement étrange qu'un eſprit ſi bas & ſi foible que le mien, ſoit tardif à l'intelligence d'iceux, & encore plus à inventer des expediens & des moyens propres pour en faciliter l'execution: & neanmoins aimant mieux faillir en toutes autres choſes qu'en l'obéïſſance dont je lui ſuis redevable, je ne manquerai, puiſqu'il lui plaît me le commander abſolument, de lui dire librement tout ce qui m'eſt diverſement

venu

venu en l'esprit à diverses fois sur de tant hautes propositions, pour le recit desquelles desirant de garder quelque ordre, & par le moyen d'icelui rendre les choses plus claires & plus intelligibles, je representerai toutes mes diverses imaginations depuis le commencement que les premieres communications m'en furent données, jusques à maintenant, & dirai sur icelles tout ce que ma foible cervelle en a pû concevoir, & quelles ont été mes folles fantaisies en meditant des conceptions tant relevées, lesquelles sur l'occasion presente se peuvent reduire à deux chefs, dont le premier, ce me semble-t'il, est de trouver des moyens faciles pour former un corps commun de Republique Chrétienne, toûjours pacifique dans elle-même, qui soit composée de tous les Etats, Royaumes, Republiques & Seigneuries, faisant profession du nom de Jesus-Christ dans l'Europe : & le second, que cela se puisse faire avec tels égards, temperamens & assaisonnemens que chacun des Associez y puisse trouver son contentement avec des sûretez suffisantes pour les faire vivre en repos & leurs peuples aussi. Sire, j'eusse eu besoin de m'étendre d'avantage sur ces deux chefs, si

l'excellente memoire de votre Majesté & vos ordinaires meditations sur tant de magnifiques desseins ne m'avoient suffisamment persuadé que la simple remarque d'un chacun point sera capable de vous ramentevoir & donner l'intelligence du total ; & partant me contenterai-je pour le present, de representer les choses plus considerables qui me revinrent en memoire au tems de vos premieres propositions en general, suppliant votre Majesté de me pardonner si quelquefois mes paroles sont trop obscures & languides, & quelquefois trop libres & hardies ; puisque si en cela je commets quelque faute ou quelque erreur, elle doit être entierement imputée à l'obéïssance absoluë que j'ai voulu rendre aux commandemens que vous m'avez fait de ne déguiser plus mal de mes sentimens par trop de retenuë ou par autre artifice. Je supplierai donc encore en toute humilité votre Majeste de ne blâmer pas ma tardiveté à bien comprendre ce qui m'est proposé, ni mes impertinences & foiblesses d'esprit & de jugement, lesquelles me persuaderent trop legerement à la premiere ouverture de si hauts desseins, que vous les aviez entamez plûtôt par forme de discours & pour

pour faire voir la profondité de vos cogitations, ou pour vous égayer l'esprit & découvrir la portée du mien, qu'avec intention de les poursuivre jusques à la fin, ni d'en esperer aucun bon succès, tant, de premier abord, telles propositions se presenterent à moi remplies de difficultez, voire d'impossibilitez à cause de tant de diverses sortes de dominations, dont il faudroit détruire les unes & faire convenir les autres en même sens, avis & interêts. Toutes lesquelles choses me sembloient tant remplies d'épines, qu'elles tireroient après elles autant de diverses opinions qu'elles seroient communiquées à de diverses personnes, tellement que je differois toûjours à declarer ce que j'en pensois, esperant que votre Majesté m'en dispenseroit à la fin. Neanmoins voyant que de tems en tems pendant cette derniere année 1607. & quelquefois assès frequemment votre Majesté renouvelloit telles propositions, me commandant depuis peu plus expressément qu'elle n'avoit point encore fait, de mediter avec plus d'attention sur icelles que par le passé, & de rechercher avec soin & diligence des expediens pour les fonder en raison, afin d'en embrasser l'execution à la pre-

miere opportunité, je me resolus d'obéïr entierement à vos volontez sans plus user d'excuses ni de remises, autant que mon peu de science & d'experience me le pourroient suggerer, dont est avenu qu'en examinant toutes circonstances & toutes humeurs & conditions des plus autorisez, il m'a une fois semblé avoir trouvé des moyens & des fondemens par lesquels plusieurs inconveniens, accidens & difficultez qui m'avoient auparavant effrayé, se pourroient surmonter ou grandement alleger : mais comme je me réjoüissois sur telles pensées, m'imaginant que votre prudence, prevoyance & generosité étoient capables de tout entreprendre, je fus étonné que voulant encore approfondir davantage toutes choses afin de ne laisser rien à examiner, j'ai rencontré trois obstacles qui m'ont arrêté tout court, & me font supplier votre Majesté de les vouloir vous-même passer & repasser par les speculations & decisions de votre esprit, jugement, experience & courage, en les épluchant exactement par l'ordre qui s'ensuit.

Le premier d'iceux consistant en la generale depravation de la nature humaine, laquelle a tellement pullulé & multi-

multiplié, que c'eſt merveille comme elle ſubſiſte encore, en l'enonciation deſquels vices particuliers, ne voulant point entrer pource qu'elle ſeroit trop longue, je me contenterai d'en ſpecifier quatre, deſquels il ne ſe trouve point d'hommes exempts, & moins encore ceux qui ſont les plus relevez en dignité, & qu'il ſeroit par conſequent beſoin de les étouffer en l'eſprit des hommes avant que de les pouvoir diſpoſer à l'établiſſement de cette Republique Chrétienne.

Le ſecond conſiſte en cetre grande diverſité d'opinions en la Religion qui ſe remarque en la plûpart des nations Chrétiennes dans l'Europe, laquelle, comme l'experience l'enſeigne, forme non ſeulement des affections diverſes, mais auſſi des paſſions contraires, accompagnées de telles haînes, animoſitez & perſecutions des uns envers les autres, qu'elles ſemblent ſeules capables d'empêcher toutes les réünions de volontez, ni d'établir aucuns aſſaiſonnemens capables de fonder aucunes pacifiques ni bien proportionnées ſubſiſtances d'affaires & de dominations, voire quaſi autant entre ceux d'une même nation, qu'entre celles qui qualifient étrangeres les unes des autres.

Or, Sire, me voici maintenant parvenu au dernier point de ces trois, lesquels m'avoient tellement effrayé par la grandeur de leurs obstacles & difficultez, qu'ils m'avoient ôté toute esperance de les pouvoir surmonter, & par ces impossibilitez, d'oser vous conseiller d'attenter à aucun de vos projets. Or combien que celui-ci soit le dernier en ordre, si est-ce que pour son importance doit-il venir le premier en la pensée, voire en l'essai d'en surmonter les difficultez, avant que de mediter sur aucun des autres pour en venir à l'effet; mais aussi oserai-je maintenant assûrer votre Majesté, que cettui-ci ayant une fois été amené à sa perfection selon ce qu'elle en a oüi discourir, & qu'elle même l'a projetté, j'ai sur iceux (au moins ce me semble-t'il) de tels ordres, temperamens & assaisonnemens à lui proposer, qu'il y apparoîtra toutes sortes d'esperances de pouvoir effectuer tant de magnifiques & admirables desseins par elle pourpensez, & que nul esprit moins vif & actif que le vôtre, n'eût pû seulement concevoir. Ce troisiéme point donc, Sire, consistant en ce grand établissement déjà depuis longues années puissamment subsistant de toute cette

tant

tant ample, voire formidable domination de tous ceux de la Maison d'Aûtriche & de leurs dépendances, sur le sujet de laquelle je supplie très-humblement votre Majesté avoir agreable que j'étende un peu cet article plus que les precedens, non pour lui en apprendre quelque chose; mais pour la faire ressouvenir de ce qu'elle même m'en a dit autrefois, à sçavoir, que l'ambition, l'avarice & l'orgueil de cette Maison a paru dès le tems de Raoul de Hapsbourg, leur premier devancier, qui a fait parler de lui, lequel n'étant lors qu'un petit Comte stipendiaire des Princes & Villes dont il étoit voisin, comme il avoit été à la solde de celle de Zuric, Basle & Strasbourg, & même étoit Capitaine en une armée près de Basle, pour les differens de certaines factions nommées, l'une des Etoiles, & l'autre des Papeguais, lorsque l'on lui vint annoncer son élection à l'Empire; laquelle dignité ayant excessivement relevé ses esperances, il travailla soudain à enrichir sa Maison, premierement par le haut païs du Comté d'Alsace, dont ceux de Strasbourg tenoient le bas: & ensuite lui & les siens, par les Duchez de Stirie, Carinthie, Gorice, Carniole, Croatie,

 Suaube,

Suaube, & sur tout d'Aûtriche, dont son fils aîné prit le surnom, quittant celui de Hapsbourg, & ainsi commença lors la Maison d'Aûtriche, qui fut comme vers l'an mille trois cent. Depuis, sa domination fut accrûë de tems en tems, de l'heredité de l'Empire, du Tirol, du Comté de Bourgogne, de la Duché, des dix-sept Provinces du Païs-Bas, de tous les Royaumes des Espagnes, de ceux de Hongrie, Bohême, Naples, Sicile, Sardaigne, Majorque & Minorque, de la Duché de Milan, de plusieurs Etats en Afrique, de quelques terres ès Indes Orientales, & quasi de toutes les Occidentales, lesquelles leur fournirent tant d'or, que cette opulence les a toûjours fait aspirer à la Monarchie de l'Europe Chrétienne, à laquelle ils fussent infailliblement parvenus, si leurs projets & entreprises sur la France, l'Angleterre & l'Irlande, du tems de Philippe second, n'eussent rencontré votre admirable vertu & fortune, & celle de votre bonne Sœur la genereuse Elisabeth, lesquelles symbolisant ensemble les mirent à neant, mais ne leur en ôterent pas le desir, ni le dessein de les continuer à toutes occasions. Et partant ne faut-il nullement que vo-

tre Majesté espere de leur pouvoir ôter cet ambitieux desir, qu'elle n'ait reduit la domination de toute la Maison d'Aûtriche dans le seul continent des Espagnes, dequoi votre Majesté a jetté de si bons fondemens, ayant associé & interessé en un tel dessein tant de puissans Rois, Potentats, Republiques, Princes, peuples & nations, qu'ils semblent ne pouvoir plus être ébranlez ni alterez que par votre seul décès, ou par une mal reglée ambition & avidité en votre personne, qui la rendît formidable à ses Confederez, en s'appropriant quelques Etats de ceux dont cette Maison d'Aûtriche auroit été spoliée, comme tout cela est plus amplement representé dans les projets de votre guerre de Cleves & Julliers. Et passant outre à traiter de votre second dessein, je la supplie de prendre en bonne part tout le discours suivant.

Premierement, je ferai ressouvenir votre Majesté de ce qu'il lui plût me dire, il y a environ six mois, à sçavoir qu'elle avoit finalement achevé de conclurre tous ses traitez commencez dès l'année 1601. si souvent interrompus, & comme abandonnez à cause de divers accidens, & puis repris & continuez jusques

d'en arracher tous les vices & malices qu'elle produit, mais principalement ces quatre tant opposées à une toute loyale association, & civile conversation, qui sont l'envie, l'avarice, l'ambition, & la vanité.

Le troisiéme consiste en la convenance d'un amiable établissement pour ce qui concerne les étenduës, bornes & frontieres bien ajustées de toutes les dominations qui sont limitrophes les unes des autres.

Le quatriéme consiste en la bien reglée & proportionnée distribution de tous les Etats, Royaumes & Seigneuries qui se conquêteront, afin d'éviter toutes jalousies, ombrages & deffiances d'excessive augmentation en quelqu'un des Confederez.

Le cinquiéme consiste en la disposition & separation des fiefs Imperiaux qui viendront à vaquer au défaut de ligne masculine, de crainte que les Empereurs à l'avenir n'amplifient par trop leurs Maisons, comme ont fait ceux de celle d'Aûtriche,

Le sixiéme consiste aux Ordres, & Reglemens qu'il est besoin d'établir entre les Princes absolument Souverains & leurs peuples & sujets, afin d'éviter & préve-

prevenir toutes plaintes & ſouffrances, & autres cauſes d'émotions civiles entr'eux, de crainte des factions qui ſe pourroient former à cette occaſion.

Le ſeptiéme conſiſte aux cottiſations & contributions proportionnelles, qu'il faut établir ſur les Etats, peuples & Seigneuries des Aſſociez, pour ſecourir & aſſiſter celui ou ceux des Confederez qui ſeroient infectez ou aſſaillis par les Infidéles, & auſſi pour entamer & continuer une guerre contre iceux.

Le huitiéme conſiſte en l'établiſſement d'un certain ordre & forme de proceder, par leſquels tous differends qui pourroient intervenir entre les Aſſociez pûſſent être amiablement compoſez & terminez ſans en venir aux mains ni aux voyes de fait.

Or pour ce que ces huit points de difficultez, pour ſe trouver peut-être trop concis & abregez, pourroient augmenter les doutes d'une facile application de remedes à tant d'épineuſes conjonctures d'affaires, j'ai eſtimé que vôtre Majeſté n'auroit point deſagreable que je repriſſe chacun d'iceux par leur ordre, & diſcouruſſe des expediens & moyens que pluſieurs méditations m'ont fait conjecturer, & imaginer être propres

pres pour ſurmonter tous les empêchemens que j'y avois préſuppoſez, dès le tems des premieres ouvertures qu'il vous plût de m'en faire. Suivant donc cet ordre, & commençant par celui de la Religion, comme le premier plus important & apparemment le plus rempli de difficultez; je ſupplierai votre Majeſté, SIRE, d'excuſer la baſſeſſe de mon ſtile, & la longueur des diſcours où je me trouve aſtraint ſur ce ſujet de Religion, & ſi je veux rendre bien claires mes imaginations & fantaiſies: car je donnerai toûjours ce titre à toutes mes opinions, juſques à ce qu'elles ayent été approuvées de vous. Je dirai donc, SIRE, que pour bien éclaircir ce premier point, il eſt du tout neceſſaire d'examiner ſoigneuſement les diverſes creances de tant de diverſes dominations, & tâcher de trouver les cauſes par le moyen deſquelles la Chrétienté ſubſiſte entre telles varietez & contrarietez d'opinions. Et commençant par la plus éloignée de ces dominations qui eſt celle de Moſcovie, je ſupplierai votre Majeſté de ſe ſouvenir, que me parlant un jour de ces vaſtes & amples Provinces, je lui dis que cette nation n'avoit point de creance religieuſe entie-
rement

rement conforme à nulle des autres, ni aussi à elle-même, d'autant que d'une part il y avoit plusieurs peuples qui demeuroient obstinez au Paganisme & à l'Idolatrie, lesquels n'ayant pû être ramenez à la raison & à la verité par douceur, l'on avoit mieux aimé se contenter d'une souple obéïssance qu'ils rendent au Prince en toute autre chose, que de les cabrer & faire jetter sous d'autres Princes, en les violentant sur leurs absurditez, & attendre de Dieu & du tems les remedes à telles vanitez. L'autre creance des Moscovites Chrétiens n'a encore nulle conformité avec le reste des Chrétiens de l'Europe, mais très-grande avec ceux de la Grece & de l'Armenie, qui vivent sous le Turc. Je continuerai mon propos par la Pologne, laquelle est mélangée quasi de toutes les autres sortes de creances qui sont en l'Europe, avec une tolerance égale. Quant à l'Allemagne, Hongrie, Transilvanie, Bosnie, Dalmatie & Croatie, elles semblent être restraintes à trois diverses sortes de Religions, qui sont la Romaine, la Protestante & la Reformée, sur lesquelles ils veulent se maintenir en égale liberté. Quant à la France, elle n'est mélangée que de deux Religions,

ligions, dont la plus foible subsiste sous le benefice de certains Edits. Quant à l'Italie & l'Espagne, elles ne sont mélangées en professions publiques, mais font seule profession de la Romaine. Quant à la Grande Bretagne, le Dannemarc, la Suède, les Païs-Bas, & les Suisses, ils sont bien en quelques diversitez d'opinions ; mais chacun d'iceux en ce qu'ils possedent absolument, n'y laissent la liberté que d'une seule Religion. Or est-il facile maintenant de juger que celui qui voudroit entreprendre de regler les creances Religieuses & les reduire en une semblable,. se jetteroient dans des labirintes sans issuë, & s'exposeroient à des peines & travaux innumerables, tout ainsi que s'il vouloit entreprendre de sonder les decrets de la Divinité, penetrer dans ses intentions, & rechercher les causes pour lesquelles Dieu (lui qui tient les volontez & les actions des hommes en sa main) laisse si grande quantité de peuples errer à l'avanture, lui rendre des sortes de services tant differens, voire plusieurs qui lui déplaisent, & sont entierement contraires à ce qui est connu de sa volonté en sa parole. Ce qui instruit suffisamment tous Potentats à laisser à Dieu le

regime

regime des esprits pour les choses spirituelles, & à se contenter des services corporels pour les choses civiles & temporelles. Tellement que les choses cidessus bien considerées, il semble ne rester plus pour dénoüer toutes difficultez en ce premier Article, que d'abord j'avois tant rejetté, sinon à faire declarer à chacun des Associez, l'ordre qu'il desire être suivi en son Etat sur le fait de la Religion, lequel étant approuvé d'iceux, ils demeureront cautions des observations d'icelui, tant à l'égard les uns des autres, qu'à l'égard des Souverains & de leurs peuples.

Quant au second point qui touche la fragilité humaine, il faut conclurre, puisque Dieu n'a pas voulu lui-même la repurger entierement, mais la couvrir seulement du voile de sa Misericorde, & de la Justice & satisfaction de son Fils, qu'il n'y aura jamais de puissance ni d'autorité Souveraine capable d'arracher des cœurs des hommes une telle depravation sur les quatre plus universelles, qui sont l'Envie, l'Ambition, la Crainte & l'Avarice. Et partant se doit-on contenter de concevoir équitablement & amiablement des certaines bornes d'une chacune des dominations de cette

cette Republique Chrétienne, & former un tel ordre en cet établissement, que nul ne puisse esperer de le pouvoir changer sans s'attirer sur les bras les forces & les puissances de tous les autres. Ce qui sera encore plus facile par l'observation du premier Article & des suivans.

Quant au troisiéme point qui regarde les limites d'un chacun Etat, il semble être des dépendances du second & premier, & partant que l'établissement bien ajusté de telles bornes, sur tout entre les dominations limitrophes les unes des autres, ne recevra pas grande difficulté en son execution.

Quant au quatriéme Article, il a déjà été fait plusieurs projets de telles distributions, & ce du mutuel consentement des plus éminens Dominateurs de l'association Très-Chrétienne, & iceux si bien ajustez, qu'il semble ne s'y pouvoir ajoûter, sinon certaines conditions, sous lesquelles telles beneficences seront reçûës & possdées par chaque particulier, faisant en sorte par le moyen d'icelles, qu'il ne puisse intervenir nulle repugnance ni contradictions à tous les ordres & reglemens ci-dessus, & ci-dessous projettez.

Quant

Quant au cinquiéme, touchant les gratifications des fiefs Imperiaux, il semble n'y avoir rien si juste ni si facile, que de faire jurer aux Empereurs lors de leur élection, qu'ils observeront cet ordre, & en suite à tous les Electeurs, Etats Ecclesiastiques, Princes, Villes Imperiales & Peuples, qu'ils s'opposeront conjointement à tout ce qui se voudroit pratiquer au contraire, & que nulle distribution des fiefs Imperiaux ne se pourra faire que sur la pluralité des voix d'eux tous.

Quant au sixiéme Article, concernant les polices de chaque Etat, il semble tant utile & commode à un chacun, & en effet, tant necessaire & avantageux aussi-bien pour les Souverains que pour leurs Peuples, & les Articles precedens & subsequens y apportent de tels assaisonnemens, qu'il semble n'y avoir rien à faire qu'à en dresser le formulaire & le communiquer aux interessez, pour faire approuver, ou y ajoûter, ou y diminuer ce qui se pourra justement.

Quant au septiéme, touchant les cotisations des Païs, il y a eu en plusieurs dominations, comme il a été dit ci-dessus, un tel ordre si bien établi, qu'il

ne

ne se trouvera pas grande difficulté à l'étendre sur tous, remettant à un chacun d'en user selon son honneur & sa conscience, & attribuant plus de gloire à qui en usera plus splendidement.

Quant au huitiéme Article, touchant une certaine forme de Conseil commun, encore que celle des Amphictyons en la Grece semble mal proportionnée aux tems presens, & à l'inégale étenduë des Païs, & diversité des humeurs des Nations, si ne faut-il pas laisser de la prendre pour exemple, en y ajoûtant ou diminuant selon qu'il pourra le plus universellement plaire aux Associez, avec esperance de les perfectionner en son usage, si une fois tous les precedens Articles ont été bien reglez & bien reçûs d'un chacun, prenant garde sur tout aux diverses grandeurs, dignitez & autoritez des Potentats, & aux inégales étenduës de leurs dominations, suivant lesquelles il sembleroit à propos que ledit Conseil fût composé en cette façon, à sçavoir, que le Pape, l'Empereur, & les Rois de France, d'Espagne, de la Grande Bretagne, de Dannemarck, Suede & Pologne, & la Seigneurie de Venise, nommassent chacun quatre personnes de probité, esprit & jugement,

pour

pour remplir partie d'un tel Conſeil : & que les Rois de Hongrie, Boheme, Naples, Sicile & Sardaigne, qui ſont tous Rois conditionnez, les Cantons de Suiſſe, Païs-Bas en general, les Ducs de Florence, Milan, Savoye, Mantouë, Parme, Modéne & Génes ſe contentaſſent de nommer chacun deux perſonnes de vertu & probité pour parfaire la compoſition de ce Conſeil, lequel par conſequent ſubſiſteroit de ſoixante-ſix perſonnes, pour leſquelles on feroit de nouvelles nominations de trois ans en trois ans, & leur feroient baillées pour l'ordinaire trois reſidences aux lieux que l'on jugeroit les plus commodes pour le general de chacun climat particulier, à ſçavoir (au moins ſelon mon avis) pour la Pologne, la Suede, le Dannemarck & l'Allemagne, la ville de Cracovie où ſe trouveront vingt-deux perſonnes. Un ſecond Conſeil de pareil nombre ſe tiendra en la ville de Trente, & ſervira pour les Suiſſes, le Tirol, la Hongrie, Naples, Sicile & Candie. Le troiſiéme Conſeil ſe tiendra à Paris ou Bourges, & ſervira pour la France, l'Eſpagne, la Grande Bretagne, & les dix-ſept Provinces des Païs-Bas. Et quoique tous ces établiſſemens de prime-face, ſemblent
 n'être

n'être que pures chimeres & imaginations, ſans apparence d'aucune ſolidité en leur ſubſiſtance, ſi oſerai-je aſſûrer que ſi votre Majeſté vit encore dix ans, dans les trois premiers deſquels je ne doute point que vous n'ayez reduit toute la Maiſon d'Aûtriche dans le ſeul continent des Eſpagnes, & qu'elle ne veuille rien negliger de tout ce qu'elle a déjà projetté, & ſur tout de ſe propoſer ſoi-même pour un exemple à imiter par les autres en toutes ſortes d'ordres, reglemens, temperamens & accommodemens ſpecifiez en mon premier avis, & en celui-ci & autres qui pourront encore y être ajoûtez ſelon les occaſions, je n'eſtime point qu'il y en puiſſe avoir un ſeul entre vos Aſſociez qui ne prît à honte de n'imiter pas votre vertu, & de vouloir pretendre & requerir de plus grands privileges, avantages & ſuperioritez que ceux auſquels ſe ſeroit reduite votre Majeſté, laquelle uſant de telle modeſtie, que de remettre franchement à l'arbitrage de ſes Aſſociez, toutes ſes legitimes pretentions ſur la Navarre, Sicile, Naples, Milan, & Souverainetez de Flandres & Artois, avec offres de s'en départir volontiers, nul n'oſeroit refuſer de faire le

ſem-

ſemblable ſur toutes les ſiennes. Car pour conclurre tous ces avis par une opinion que j'ai toûjours euë, qui eſt que les Rois de France ne doivent jamais aſpirer à faire des conquêtes ſur les Princes leurs voiſins, d'autant qu'eux attiſant la jalouſie, l'envie, & la haine de tous les autres, ils ſe verroient conſtituez en de telles dépenſes, qu'ils ſeroient contraints de détruire leurs peuples par ſurcharges & impoſitions, & enfin ne leur apporteroit qu'un repentir de ne s'être pas contentez d'un ſi grand, ſplendide, fertile & populeux Etat que le leur, afin de le ménager avec l'amour & bien-veillance de ſes peuples, dont il y a moyen de ſi bien uſer, qu'ils abonderont toûjours en treſors & richeſſes, & que vous dès maintenant emporterez la reputation du plus aimé, ſage, heureux & politique Prince & du plus grand guerrier qui ſoit en l'Univers.

CHAPITRE XX.

Touchant les magnifiques desseins du Roi.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Puisqu'il a plû à votre Majesté, avec plus d'instance que jamais, de me parler de ces hauts & magnifiques desseins, par l'execution desquels elle estimoit devoir couronner tant de vertus, de faits & gestes heroïques dont sa renommée retentit par l'Univers, je la supplierai très-humblement de trouver bon (afin de rendre tout ce qu'elle m'en a dit ci-devant, & que je lui ai aussi répondu là-dessus, de plus claire & facile intelligence) que par une espece de recapitulation fort abregée du total, je reprenne les choses dès leur commencement, & la fasse ressouvenir que dès la premiere proposition qu'elle me fit de ses conceptions sur ce sujet, consistant à la reche-

cherche des conſeils, expediens & moyens propres pour l'établiſſement d'une forme de Republique ou Monarchie, dite Très-Chrétienne, compoſée de tous les Rois, Princes, Potentats & Republiques qui profeſſent le Nom de JESUS-CHRIST dans l'Europe, ſon eſperance étoit qu'avec le tems & les grandes induſtries dont elle uſeroit, il y auroit moyen d'amener tant d'eſprits divers à de tels temperamens, donner des limites & des bornes ſi bien ajuſtées à toutes leurs dominations, que chacun en demeurant content & ſatisfait, il n'interviendroit jamais de noiſes, diſputes, guerres ni querelles entr'eux, & enſuite ſeroient renduës faciles à contribuer par proportions équitables, ce qui ſeroit jugé neceſſaire pour former & entretenir continuellement des armées ſuffiſantes pour recouvrer le reſte des Provinces d'Europe que les Infidéles ont envahi, & d'autres encore, ſi les heureux ſuccès en faiſoient naître l'opportunité, ſuppliant votre Majeſté, SIRE, m'excuſer ſi je confeſſe librement que vous oyant au commencement faire de telles ouvertures, j'entrai plûtôt en des admirations de la gentilleſſe & ſublimité de vos méditations & cogitations,

Amis & Alliez ne soient pas opprimez ni endommagez : & pour le surplus vous offrant incessamment à la pacification des choses, & à être amiable compositeur de tous differends & contrariantes pretentions, voire de quitter & remettre toutes celles les plus legitimes que vous pourriez avoir, moyennant qu'elles retournent à l'avantage du bien public, & puissiez par votre exemple convier les autres à faire le semblable. Sur tout vous faut-il bien garder de témoigner aucune haine ni aversion contre aucuns Princes ni peuples des trois diverses Religions qui ont le plus de cours dans la Chrétienté, & n'estimer jamais de pouvoir maintenir pour vos amis Associez & Confederez loyaux, fidéles & utiles, ceux dont vous ferez paroître haïr la personne ou la profession, ou de ne desirer pas l'établissement, accroissement, grandeur ou prosperité d'iceux : car telles animositez ne sçauroient être si ingenieusement déguisées ni retenuës secretes, qu'il ne s'en découvre toûjours quelque chose, & ne produise enfin des fruits conformes à ces semences d'une mauvaise foi. Par toutes lesquelles observations avec sincerité, il n'y a point de doute que vous

ne

ne parveniez enfin à l'établiſſement de cette eſpece & forme de Republique ou Monarchie Très-Chrétienne, (ou de la Foi de Chriſt, ainſi que l'on trouvera plus à propos de la nommer) & que vous ne diſpoſiez les eſprits de tous ces divers Potentats Chrétiens, à ſe moderer & temperer de ſorte, qu'il y aura moyen de poſer des bornes & limites ſi bien ajuſtées, proportionnées & particulierement ſpecifiées à leurs dominations, qu'ils les auront, chacun endroit ſoi, bien agreables, voyant que par ce moyen ils poſſederont le leur en patience ſans aucun trouble, conteſtation, querelle ni guerre, & lors ne feront-ils nulle difficulté (conſiderant qu'ils n'auront plus de défenſe à faire pour garentir leurs Etats de toute aggreſſion de leurs voiſins Chrétiens) de contribuer hommes & deniers ſelon leur puiſſance, pour compoſer des armées ſuffiſantes & capables de maintenir, comme il a été dit, une guerre continuelle contre les Infidéles, & de recouvrer ce qu'ils ont uſurpé ſur les Chrétiens dans l'Europe, voire de paſſer outre ſi les heureux progrès en font naître l'opportunité : concluant que nul Potentat ne ſçauroit avoir aucune averſion à un ſi ſaint & cha-
 ritable

ritable dessein, s'il n'a pour but d'infester incessamment ses voisins, leur être en perpetuelle terreur à cause de son ambition & avarice insatiable, son manifeste dessein de se rendre Maître de tous, & se former un Empire universel aux dépens de qui que ce puisse être, & pour telles causes & sur tels fondemens insistoit toûjours (s'il en souvient bien à votre Majesté) cette brave Elizabeth Reine d'Angleterre, qu'il falloit rabattre la fierté & l'avidité de ceux que l'on connoîtroit avoir de tels desseins & pretentions : ce qu'il seroit difficile d'entreprendre sans avoir fait auparavant une grande association & confederation de plusieurs grands Potentats, lesquels concourussent tous à cette entreprise. Mais maintenant que cette genereuse Princesse (qui eût apporté un grand poids à la balance) est morte, & que par mon voyage en Angleterre votre Majesté a reconnu qu'il n'y a plus d'esprits si relevez que le sien, voire que ceux d'apresent sont en humeur de quelque plus grande circonspection & temporisement, j'estime qu'il sera bien à propos de vous accommoder aucunement à leurs desirs, & d'attendre qu'il soit donné sujet à quelques-uns de vos plus cer-

tains

tains Amis & Alliez de recourir à garent à vous contre l'oppreſſion d'autrui, & de demander votre ſecours, qu'il ſe faudra bien lors garder de leur dénier, & en attendant que cela arrive, (comme c'eſt choſe qui ne peut pas beaucoup retarder à cauſe de tant de pretendans à la ſucceſſion des ſix Etats du Duc de Cleves, lequel s'en va mourant) il me ſemble, SIRE, qu'il eſt digne de la generoſité & prudence de votre Majeſté, ſi elle continuë en ſes magnifiques deſſeins & les veut opportunément entamer, d'en jetter de plus en plus les ſolides fondemens par les moyens qui s'enſuivent.

Premierement, envoyer de la part de votre Majeſté gens ſages, loyaux & diſcrets, pour communiquer au Pape Paul toutes ces propoſitions, mais en gros ſeulement, & comme ſi ce n'étoit que pour recevoir ſur icelles ſes ſentimens, bons avis & conſeils, avant que d'en faire les ouvertures & la concluſion, & ajoûter de telles paroles à ces diſcours, qu'il ne faſſe nul doute que tous vos deſſeins étant bien conduits & avec heureux ſuccès, ils retourneront au grand avantage de l'Egliſe, accroiſſement de ſon Patrimoine, & à l'augmentation

de l'honneur , gloire & bonne renommée de Sa Sainteté.

Plus, afin de trouver toûjours plus de faveur pour votre Majesté dans le Conclave , il est necessaire de faire bien payer plus que jamais, les pensions dont elle gratifie quelques Cardinaux, & voir le moyen d'en accroître le nombre.

Plus, communiquer aussi les mêmes choses & en la même forme à la Seigneurie de Venise, & lui faire sentir que si l'établissement de cette Republique Très-Chrétienne se peut faire, ce ne sera point sans un fort grand accroissement & sûreté pour la leur.

Plus, faudra faire faire les mêmes ouvertures en la même forme au Duc de Savoye, lui donner assûrance de l'alliance par lui desirée pour son fils, & lui faire sentir que toutes les fois qu'après cela il faudra faire instance pour ses pretentions du partage de sa femme, il sera puissamment assisté.

Plus, faudra de tems en tems & selon que les occasions le requerront, continuer à donner de certaines assûrances d'une loyale & sincere association & fraternité d'armes & desseins envers les Rois de la Grande Bretagne, Dannemarck, Suede & le Comte Palatin, leur

recon-

reconfirmer les choſes convenuës avec eux en l'année 1603. par votre Ambaſſadeur extraordinaire exprès envoyé pour ce ſujet, & les aſſûrer que ſuivant les paroles qu'il leur a données de la part de votre Majeſté, les choſes ſeront par elles entierement & loyalement entretenuës, les Articles lors propoſez & univerſellement d'eux tous approuvez, toûjours exactement ſuivis ; & qu'il ne s'entreprendra rien que conformément à iceux, voire même ſans leur en être donné avis auparavant, afin d'avoir encore leur mutuelle approbation & general conſentement, touchant les tems qu'il faudra choiſir, & les voyes & metodes qu'il faudra tenir pour donner commencement à un œuvre tant excellent & magnifique, & non jamais mis en uſage ni en pratique, que de voir marcher de grandes Armées bien aſſorties de divers Partis ſans aucune foule ni oppreſſion des peuples, par les territoires deſquels ils paſſeront ſans uſer d'aggreſſion ni de ſpoliation envers aucun, ni s'approprier les biens, Etats ni terres d'autrui, mais marcher toûjours pacifiquement comme ſimples Auxiliaires, à l'endroit de tous ceux que l'on auroit opprimez ou voudroit infeſter,

fefter, & fervir en tout lieu & envers tous d'arbitres & amiables compofiteurs de toutes diverfitez de pretentions.

Plus, faudra continuer à entretenir bonne intelligence avec Meffieurs les Etats des Provinces-Unies des Païs-Bas, & les affûrer que fi les projets de cette Republique Très-Chrétienne dont il leur a déjà été parlé, peuvent une fois reüffir auffi heureufement qu'elle eft équitable, & que les fondemens en ont été bien jettez, il en fera produit un fi grand établiffement pour eux, leurs Compatriotes & voifins, que l'Etat d'eux tous deviendra des plus puiffans & des moins fujets à diminution, mutation ni ébranlement.

Plus, il faudra continuer à bien entretenir les amitiez, alliances & confederations ci-devant projettées avec les Archevêques Electeurs de Cologne & Tréves, & le Duc de Baviere, les confirmer ès affûrances qui leur ont déjà été données, & qu'ils ne fçauroient faire fi peu d'inftance en leur nom qu'ils ne foient puiffamment fecondez, & en attendant les tems opportuns pour cet effet, leur continuer les penfions à eux promifes, & donner ordre qu'ils en foient payez par les quartiers.

Plus,

Plus, faire auſſi continuer les Intelligences priſes avec les Duc de Saxe, Marquis de Brandebourg, Comte Palatin du Rhin, Duc de Nieubourg, & Duc des deux Ponts, tous pretendans à la ſucceſſion de Cleves, & les aſſûrer qu'ils trouveront en votre Majeſté un puiſſant Défenſeur de leurs droits, qui que ce ſoit qui entreprenne de les y traverſer, & que vous ne manquerez de marcher avec de grandes forces à leur ſecours à la premiere requiſition que l'un d'eux vous en fera.

Plus, ne faut pas auſſi oublier de continuer les Intelligences de long-tems maniées avec les Etats & peuples des Royaumes de Hongrie, Boheme & partie d'Aûtriche, leſquels ſe ſont donnez à entendre qu'ils ne ſçauroient plus ſupporter le peſant joug ſous lequel ils ſont aſſujettis, & que quand ils ſe devroient perdre, ils ſe jetteront entre les bras du premier grand Prince qui le deſirera, & les aſſûrera de remettre ces Royaumes & Païs en leur ancien droit de libre élection & Religion; & les prier de ne rien precipiter, mais d'attendre en patience le tems de leur délivrance, lequel apparemment n'eſt pas beaucoup éloigné.

plus,

Plus, pour la bien-ſeance & une ſurabondance de courtoiſie & civilité envers l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, & afin de leur faire perdre la creance que l'on eſſaye de leur donner, que votre Majeſté ait de mauvaiſes intentions pour ce qui les regarde, & veuille uſer d'aggreſſion contr'eux, leurs Etats, Alliez & Confederez, ni autres de leurs dépendances, il ſemble bien à propos de leur faire ouverture du deſir que vous auriez, maintenant que vous êtes en repos avec vos voiſins, & avez favoriſé toutes leurs negociations pacifiques, de pouvoir procurer l'établiſſement d'une forme de Republique Très-Chrétienne & union de tous les Potentats de l'Europe qui profeſſent le nom de Jesus-Christ, en un même corps toûjours pacifique en lui-même, & toûjours en état aſſez puiſſant par ſes ſeules armes, pour faire une continuelle guerre aux Infidéles de l'Europe, juſques à ce que l'on ait recouvert ce qu'ils y ont uſurpé ſur les Chrétiens. Et peut-être ſelon le cas qu'ils feront de cette propoſition, & le ſurplus de leur réponſe, ſe pourra-t'il faire quelque jugement de ce qu'ils ont en l'eſprit.

Plus, continuer à entretenir intelli-

gence,

gence, amitié & bonne voisinance avec les Princes & Villes Imperiales de la Germanie, continuer les pensions à ceux & celles qui en ont eu ci-devant de votre Majesté, convier celles des autres que l'on jugera le plus à propos, à en vouloir prendre, & leur donner assûrance d'être toûjours par vous garentis de toute oppression, & assistez en la manutention de leurs anciens droits, privileges, possessions, jouissances, Religion & liberté à la moindre instance qu'ils en voudront faire à votre Majesté.

Davantage, pour témoigner que vous desirez d'entretenir amitié & societé avec tous Princes & Potentats, (mais cela plûtôt pour la forme que pour la necessité) semble-t'il à propos que votre Majesté rende participans de ses hauts desseins ci-dessus-dits, les Ducs de Florence, Mantouë, Parme, Modéne, & Republique de Génes, non pour avantage qu'il y ait grande apparence que vous en puissiez percevoir, ni exquis conseils en tirer, d'autant qu'ils sont déjà trop attachez à des dépenses & dépendances affectées qu'ils ne peuvent legerement changer, mais seulement afin qu'ils ne se plaignent pas qu'entre tous les Potentats Souverains de la

Chré-

Chrétienté, eux seuls vous soient échappez de la memoire.

Plus, attendant la naissance de l'occasion choisie par votre Majesté conformément à l'avis de vos plus confidens serviteurs & speciaux associez, afin de vous armer puissamment pour le secours de ceux qui vous en auront requis, & vous exemter tant plus specieusement d'user d'aucune aggression pour vos interêts, ni en votre propre & privé nom contre qui que ce soit, votre Majesté, à mon avis, ne sçauroit rien mieux faire ni plus prudemment & utilement, que de continuer vos courtoisies & familiaritez exquises à l'endroit de toutes les personnes de qualité, grandes Villes, Communautez & peuples de France, ménageant cette merveilleuse bien-veillance qu'ils vous portent, par le soin continuel que vous témoignerez toûjours avoir de leur bien, repos & soulagement, en augmentant vos revenus par bonne œconomie, diminuant vos dépenses non absolument necessaires par une exquise prudence, & les entretenant toûjours en l'esperance que je leur ai donnée par votre commandement, que les grands rachats par vous projettez de vos Domaines & autres

autres revenus, & la melioration de vos Fermes sans en accroître néanmoins les impôts, vous donneront le moyen dans peu d'années de les décharger de toutes cottisations personnelles, ne craignant point de vous dire en ma conscience que c'est chose que vous pouvez esperer de faire sans vous incommoder.

Plus, il est necessaire de se souvenir toûjours de cette maxime de laquelle je vous ai vû tant soigneux observateur, à sçavoir, que pour éviter les grands desastres & calamitez, il faut même prevoir & prevenir les moindres incommoditez, & partant ne devez negliger nulle des plaintes de vos Alliez, de vos serviteurs, ni même d'aucun de vos sujets. Car le soin que vous témoignerez prendre des petits & des petites choses, fera prendre certaine assûrance aux plus relevez, qu'ils ne seront jamais opprimez par ceux qui ont le plus de faveur ni par vous negligez; & afin de ne rien precipiter faute d'intelligence, votre Majesté ne doit jamais mépriser les conseils de ceux qui ont de la prudence & de l'experience, ni même d'aucun autre lorsqu'il demandera de parler en secret à votre Majesté, laquelle m'a souvent dit avoir quelquefois vû faire de bonnes

ouver-

ouvertures à des moins eſtimez du Conſeil : & avez en tout tems toûjours tant eſtimé ceux qui prenoient conſeil, que de votre mouvement, vous étant encore fort jeune, vous aviez fait inſcrire à l'entour de vos jettons ces trois mots latins, *nihil ſine conſilio.* Or ces diſcours ayant été aſſez longs pour une ſimple lettre, je la finirai par ſupplier encore une fois votre Majeſté, puiſque le tems ne vous preſſe pas, de ne rien precipiter, mais de ſuivre préciſément l'ordre que vous m'avez fait minuter en votre preſence pour l'execution des deſſeins & entrepriſes dépendantes des diſcours ci-deſſus, & de vous ſouvenir toûjours de ces deux ſi vieux proverbes, qu'ils en ſont devenus vaudevilles, à ſçavoir, *Qui trop embraſſe, mal étraint. & qui previent les tems, fort ſouvent il s'en plaint.*

CHAPITRE XXI.

Discours des affaires de l'année 1608. Grandes offres du Roi à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Encore qu'en cette année mil six cent huit, il ne se soit rien passé au dedans du Royaume qui se puisse dire grandement remarquable, soit en éminence & hautesse de courage ou d'actions, soit en importance d'affaires d'Etat, si ne laissa-t'on pas de reconnoître, aussi bien qu'ès deux precedentes, qu'il y avoit toûjours des esprits inquiets, inconsiderez, volages & turbulens, des appetits desordonnez & des desirs tendans à la nouveauté. Mais par l'admirable providence de notre grand Roi, sa prudence excellente, sa redoutable puissance, sa haute reputation, le grand calme où il avoit mis cet Etat, & l'amour cordial que les peuples lui témoignoient, goûtant sous son amiable domination une

une tant ſuave odeur de repos & de ſoulagement, toutes ces malices noires étoient contraintes de ſe tenir rencloſes & renfermées dans les replis & cachettes de leurs cœurs malins & depravez, ſans ſe pouvoir évaporer qu'en niaiſeries & fadeſes particulieres qui ne paſſoient point plus avant qu'à produire une infinité de noiſes, riotes & diſſentions dans les familles particulieres, & entre les plus proches dont cette année preſente & les ſuivantes furent tant fertiles, & deſquelles ayant recherché les cauſes primitives, vous nous permettrez de vous dire par forme de digreſſion (qui vous en éclairciſſe mieux & ſerve de preparatif pour faciliter la creance de telles extravagances en tout eſprit humain) comme depuis que l'homme qui avoit été créé à l'Image de Dieu, c'eſt-à-dire, en ſainteté, pureté & innocence, en ajoûtant plus de foi au diable ſon cruel & irreconciliable ennemi, qu'à l'Eternel ſon Createur très-amiable & très-liberal bien-faiteur, & aux paroles de ce tenebreux pere de menſonge, qu'à celles de ce brillant Pere de lumiere & de verité, eût fait ce tant deſaſtreux & horrible échange d'un doux repos, aiſe & contentement perpe-

perpetuel, en un ennui & travail sans fin & sans mesure; d'une parfaite beatitude en une triste desolation, & de la vie à la mort : que l'Esprit du Dieu vivant & vrai ne fit point de difficulté de prononcer en forme d'Arrêt diffinitif, que la terre seroit maudite à cause de lui, que les hommes ne sont que chair, que leur malice étoit très-grande, que toute l'imagination des pensées de leurs cœurs n'étoient que mal en tout tems, qu'il se repentoit de les avoir créez, que toute chair avoit corrompu sa voye, & que la terre étoit remplie d'extorsion. Nul ne doit plus trouver étrange que dans les cœurs des hommes (qui depuis cette malediction n'ont été que des abîmes, égouts, cloaques & sentines de toute abominable méchanceté) se soient venu loger, l'Impieté, la Cruauté, l'Orgueil, l'Ambition, la Vanité, l'Avarice & les sales Voluptez, & qu'elles y produisent continuellement des fruits & des effets conformes à telles semences & maudites engeances; voire que plus les esprits sont subtils, éminens & relevez, plus ils pullulent en haines, envies, jalousies, vengeances, convoitises & cupiditez infames, dequoi ainsi que nous l'avons déjà dit, cette année & les sui-

vantes

petit conte pour rire, dont l'occasion fut telle. Se devant dancer une certaine nuit un fort beau ballet à l'Arsenal, & vous étant rencontré en une des portes, par laquelle entroient les femmes, vous apperçûtes un homme entre icelles qui s'avançoit pour entrer, en tenant une sous les bras, (car nous étions lors avec vous, & vîmes tout ce passe-tems) auquel vous criâtes aussi-tôt : Monsieur, ne laissez pas d'aller chercher une autre porte : car selon que je puis juger de votre teint, difficilement passerez-vous pour belle Dame. A quoi il vous repartit en riant, mais avec un fort mauvais François : Monseigneur, quand vous sçaurez qui je suis, vous ne me refuserez point, je m'assûre, la courtoisie de pouvoir entrer avec ces belles & blanches Dames, quelque basané que je puisse être : car je m'appelle Pimantel, qui ai l'honneur d'être bien vû du Roi, & de joüer fort souvent avec Sa Majesté. Comment, vertu de ma vie (lui répondîtes-vous soudain, voire avec un ton de voix comme si vous eussiez été en colere) vous êtes donc, à ce que je vois, ce gros piffre de Portugais, qui gagnez tous les jours l'argent du Roi ? Par Dieu, vous êtes mal arrivé : car je n'aime ni veux
de

de telles gens ceans ; & partant ne laissez pas d'aller chercher, comme je vous l'ai déjà dit, une autre entrée : car votre baragoin de langage n'est pas suffisant pour me persuader. Ce qu'ayant été contraint de faire, comme le Roi lui demanda le lendemain s'il n'avoit pas vû le Ballet, & n'avoit pas été beau & bien dansé, il lui répondit, qu'il en avoit eu envie, mais qu'il avoit trouvé à une porte son Grand Financier avec son front negatif, lequel l'avoit bien renvoyé. Et là-dessus lui conta tous les propos que vous aviez eus ensemble, dequoi Sa Majesté fit de grands éclats de rire, & depuis le conta à plusieurs.

Or laissant ces baguenauderies pour reprendre le fil de ces Mémoires, nous vous ramentevrons une affaire de grandissime importance pour vous & pour votre Maison, & sur laquelle vous usâtes de procedures, & prîtes des resolutions qui furent grandement blâmées de plusieurs ; mais quasi universellement de tous vos plus proches, & tous nous autres qui vous suivions, les apparences d'une grande élevation pour vous & les vôtres, & de quelques beaux avantages pour nous-mêmes, nous faisant passer par-dessus toutes autres raisons & consi-

derations. Et ne sçavons si vous eussiez bien prevû les malheureux accidens par lesquels la France a passé, la forme du gouvernement, & le succès des affaires tel que nous l'avons vû, si vous-même n'eussiez pas fait lors le semblable, ce qui eût été un grand bien pour la France, voire peut-être même pour la Religion. Mais afin de donner l'intelligence plus entiere de toute cette affaire, il est besoin de reprendre les choses de plus haut, & de vous faire souvenir comme dès l'année 1605. lorsque l'on vous fit tant de broüilleries avec le Roi, l'on ajoûta encore à tous ces discours qu'il vous montra, que vous étiez après à marier Monsieur votre fils, mais que cela se manioit secrettement, & par diverses sortes de personnes, lesquelles selon la diversité de leurs interêts ou affections, vous proposoient pour partis sortables à Monsieur votre fils, les uns Mademoiselle de Bourbon; d'autres Mademoiselle du Maine; d'autres Mademoiselle de Montmorency; d'autres Mademoiselle de Boüillon; d'autres Mademoiselle de Crequy; & d'autres des filles fort riches de Financiers, & autres basses Maisons. A quoi le Roi ajoûtant foi, il vous en parla un jour en son Cabinet

binet des Livres au Louvre, ensuite d'auters affaires pour lesquelles il avoit fait semblant de vous avoir envoyé querir. Vous eûtes là-dessus de fort longs discours, lesquels s'étant conclus de votre côté par une protestation que vous lui fites, que nonobstant toutes les ouvertures à vous faites pour faciliter lequel de ces mariages que vous eussiez desiré, si ne vous étiez-vous donné à entendre pour aucun, mais aviez toûjours répondu que vous ne pensiez pas à marier votre fils, ayant entierement remis à son choix la femme qu'il devoit avoir. Sa Majesté témoigna de vous en sçavoir fort bon gré, ajoûtant que si vous continuiez en cette disposition, vous ne prendriez premierement jamais de filles d'extraction disproportionnée à celle de votre naissance, n'y ayant rien en quoi sa Noblesse le fâchât davantage, que quand il voyoit ceux de bonne Maison s'allier à des gens de Ville, d'autant que ceux qui en provenoient, ne se montroient jamais si valeureux. Que quant aux autres cinq filles que vous lui aviez nommées, il ne vous nieroit point que votre alliance avec ceux de Bourbon & de Lorraine, mais sur tout avec Monsieur de Boüillon ne lui travaillât l'es-

prit, & ne pût devenir capable de lui faire naître des jalousies, lesquelles il vouloit éviter, comme vous le deviez desirer aussi. Et partant ne voyoit-il que la fille de Crequy où vous puissiez pretendre avec son consentement, pour n'avoir point (encore qu'eux fussent maintenant relevez en charges & dignitez, & fort estimez en courage) de toutes ces grandes alliances qui lui pûssent être suspectes, les Maisons de Bonnes, & de Blanchefort, & d'Agoust étant des plus communes de la Noblesse. Et si encore ne vouloit-il point que la proposition s'en fist par autre que par lui-même, pour laquelle il prendroit le tems à propos, & que vous l'en laissassiez faire. A quoi il ne manqua pas, & les autres d'embrasser cette ouverture de telle sorte (comme la tenant à grand honneur & avantage) que vous convintes en peu de tems des conditions, & signâtes des Articles quasi tels qu'ils desirerent, croyant les obliger envers vous, & faire ensorte qu'ils vous demeurassent vrais, fidéles & inalienables amis & alliez. Ce que nous dirons en passant qu'ils témoignerent tant que le Roi vécut, & qu'ils vous virent en faveur & bonne fortune. Mais si-tôt qu'ils crûrent

rent qu'il y pourroit avoir de l'alteration en ces choses, ils vous firent tout du pis qu'il leur fut possible.

Or ces Articles & promesses de mariage ayant été ainsi projettez & signez, il se passa quelques mois sans qu'il parût aucune alteration en une telle alliance ; mais sur la fin de l'année derniere, elle se trouva de sorte traversée, & avec une si grande apparence d'avantage pour vous & Monsieur votre fils, que vous fûtes dès-lors fort blâmé, & encore beaucoup plus depuis ; de n'avoir pas voulu embrasser cette tant favorable fortune, que nous ne sçaurions croire que vous n'ayez souvent regrettée, voire n'en soyez souvent au repentir, vû les sujets que ceux de cette malheureuse alliance vous en donnent tous les jours, & à Monsieur votre fils, que vous eussiez évitez, recevant, comme vous deviez, les belles offres que le Roi vous fit sur une telle occasion.

Ceux qui vous avoient ès années precedentes rendu tant de mauvais offices, voyant tous leurs essais avoir été vains & inutiles, & que vous ne laissiez pas d'augmenter journellement en l'amitié & confidence du Roi, & de vous élever de plus en plus en autorité, biens, hon-

neurs, Charges & dignitez, ils prirent ce pretexte pour dire au Roi, que reconnoissant votre personne & vos services lui être autant agreables que necessaires; il ne sçauroit prendre un meilleur conseil que de vous détacher de tous autres, & de vous joindre inseparablement avec lui & son Etat, ce qu'il pouvoit faire en vous promettant toutes les plus grandes Charges du Royaume lorsqu'elles viendroient à vacquer, & offrant de faire le mariage de sa fille naturelle avec votre fils en vous faisant Catholique, n'y ayant point de doute que vous n'acceptassiez de si grands avantages à cette condition, si ce n'étoit que vous en eussiez de separez des siens, & entierement contraires au bien de l'Etat. Lesquels discours dont peut-être le Roi avoit déjà quelque chose en l'esprit, le fortifierent de telle sorte en ce dessein, que pour y parvenir il vous manda un matin en son Cabinet des Livres, où étant tous seuls & ayant fermé la porte sur vous, il vous dit : Et bien mon Ami, vous avez eu bien hâte de marier votre fils, & ne sçai pas pourquoi, car ni pour l'alliance, ni pour les biens, ni pour la personne, je n'y voi pas grand avantage pour vous. Or faisant resolu-
tion

tion de me servir de votre personne plus que jamais, & d'élever vous & les vôtres à toutes sortes de biens, honneurs & grandeurs, il faut que vous m'y aidiez aussi; car si vous n'y contribuez ce que je desire, il me sera difficile d'y parvenir, sans prejudicier au bien de mes affaires, & recevoir beaucoup de blâme; chose, je m'assûre, que vous ne voudriez pas. Ce que je desire donc faire, est de vous allier avec moi, baillant ma fille de Vendôme à votre fils, avec deux cent mille écus comptant, & dix mille écus de pension, le Gouvernement de Berry, où je joindrai le Bourbonnois après la mort de Madame d'Angoulême, & le Domaine qu'elle y tient, en la remboursant de ce qu'elle a baillé. Je veux aussi bailler la Charge de Grand Maître à survivance entre vous & votre fils, à votre gendre le Gouvernement de Poitou, en vous baillant celui de Normandie que je vous destine; car je voi bien que le pauvre Monsieur de Montpensier ne la fera pas longue, non plus que Monsieur le Connêtable, la Charge duquel je vous destine aussi; & dès à present vous en baillerai la reserve. Mais pour faciliter tout cela, il faut, comme je vous l'ai déjà dit, que vous & votre fils soyez

Catholiques, & vous prie de ne me refuser pas cela, puisque c'est le bien de mon service, & l'entier & assûré établissement de votre Maison. A quoi vous lui répondîtes, qu'il vous faisoit beaucoup plus d'honneur que vous n'aviez merité, ni même que vous n'aviez ni esperé, ni desiré. Que quant au mariage de votre fils, vous le remettiez à ce qu'il lui plairoit d'en ordonner, & que vous lui donniez pour en disposer tout ainsi qu'il lui plairoit. Qu'il étoit déjà assez grand pour faire choix de Religion, & que vous ne le contraindriez jamais en pas une. Que pour votre regard, c'étoit une autre chose, pour ce qu'en premier lieu vous ne desiriez d'augmenter ni en honneurs, ni en biens, ni en dignitez aux dépens de votre conscience. Que quand vous auriez à changer de Religion, vous le feriez par science & par connoissance de cause, & non par ambition, avarice ni vanité; & que si vous en usiez autrement, il auroit tout le premier sujet de ne se fier jamais en vous. Pourquoi, dit il, ne m'y fierois-je pas? Car vous ne feriez rien que je n'aye fait, & que, lorsque je le vous proposai, vous ne m'ayez pas donné conseil au contraire. Partant je vous

prie me contenter en cela ; pensez-y bien ; je vous donne un mois pour y aviser, & n'ayez apprehension que je ne vous tienne tout ce que je vous promets. SIRE, répondîtes-vous, je ne doute nullement que votre foi, ni votre parole ne soient inviolables, & ne desire rien tant que de vous complaire, à quoi je ne manquerai s'il est en ma puissance, & vous promets de penser à bon escient à tout ce qu'il vous a plû de me proposer, & de vous y donner contentement d'une façon ou d'autre.

Quelques jours après, il se presenta une autre affaire, en laquelle vous pensâtes être merveilleusement embarrassé, dont l'occasion fut telle que nous dirons au Tome suivant.

Fin du neuviéme Tome.

TABLE

DES MATIERES PRINCIPALES contenuës en ce Tome Neuviéme.

ACtes particuliers en bonne forme, des fermens faits par les habitans de la ville de Sedan, apportez au Roi par le Commissaire Monsire. 428

Affaires (Diverses) étrangeres depuis l'année 1598. jusqu'à l'année 1609. 432. & suiv.

Affection du Roi envers Mr de Sully, qu'il honore du titre de Duc & Pair de France. 65. & suiv.

Affection & confiance du Roi envers ceux de la Religion Prétenduë Reformée. 72. Son bon naturel. ibid.

Ambiguitez sur l'affaire de Sedan, qui obligerent le Roi à Prendre conseil. 88. & suiv.

Arrêt du Parlement de Roüen, en faveur de la Châsse de Saint Romain. 429

Assemblée de ceux de la Religion par les Provinces. 237. & suiv.

Avis donné au Roi de l'envie & jalousie des Espagnols contre sa bonne fortune & prosperite, & de leurs ruses, cautelles, conspirations secrettes & circonventions, pour jetter le trouble dans son Etat. 226. & suiv. Discours que Sa Majesté en tint à Mr de Sully. 229. & suiv. Devise des jettons de cette année 1607. ibid. & suiv.

B

BAllet (Occasion d'un) à l'Arsenal. 482

Baptême de Mr le Dauphin. 137.

Bongars mal dans l'esprit du Roi. 119

Boüillon. (Mr de) 67

Broüillerie

Broüillerie de Cour. 232
Bostkai reconnu Seigneur de Transilvanie. 238

C

Combat naval entre les Espagnols & les Hollandois, à l'avantage de ceux-ci, auprès de Gibraltar. 348
Conseil de Mr de Sully au Roi, touchant Mr de Boüillon. 68. & suiv.
Contestation avec Mr le Duc de Boüillon pour les honneurs. 137. & suiv.

D

Declaration du Roi pour le rachat & réünion des Greffes du Languedoc au Domaine de la Couronne. 233. & suiv.
Défectuositez de Sedan. 90. Assûrance donnée à Sa Majesté, qui marche le premier au Siege de cette Place. 91
Desseins (Mauvais) des Espagnols. 61. & suiv.
Devise des jettons de l'année 1608. 480
Discours & entretien du Roi & de Mr de Sully, touchant la resolution que Sa Majesté devoit prendre pour s'opposer aux mauvais desseins des Espagnols. 62. & suiv.
Discours du Roi & de Mr de Sully sur le siege de Sedan. 73
Discours du Roi à Mr de Sully, touchant le Comte de S. Paul, que Sa Majesté avoit retiré. 132. Mr de Sully est d'avis que le Roi en prenne possession, les armes à la main, & qu'il y mene l'armée de Sedan, ce qui ne fut pas fait. 133
Discours d'Etat. 225. & suiv.
Discours pour rire. 483
Distribution de cent mille écus aux Jesuites, pour

pour la construction d'une Eglise & d'un College en la ville de la Fleche, 210. & suiv.

Divisions entre les Etats des Provinces-Unies, & des Pais-Bas. 414

E

ETat sommaire des payemens des dettes presenté au Roi. 240. & suiv.

Etat de la valeur du domaine d'Auvergne. 342

F

FAute signalée de Mr de Sully. 487

Festin. (Magnifique) 66

Froideur de Mr de Sully. 70. & suiv.

Fuentes (Le Comte de) travaille les Grisons, afin d'empieter la Valtoline. 429

G

GArnet & Oldecorne punis de mort en Angleterre. 239

Gillot, (Mr) Conseiller au Parlement retire du Pere Cotton un Livre qu'il lui avoit prêté. 180

I

JEsuites (Les) veulent prêcher dans la Rochelle, & en sont repoussez & empêchez par les Rochellois. 247. Imprudence de tous côtez, le Roi s'en offense & en témoigne son ressentiment à Mr de Sully. 248. Prévoyance & dexterité de Sa Majesté. 249

Jesuites (Les) font instance pour obtenir promesse d'avoir le cœur du Roi à la Fleche. 428. & suiv.

Instructions données au sieur de Monsire pour aller

aller à Sedan, & Procedures par lui tenuës. 423. & ſuiv.

Irreſolution du Roi. 69. & ſuiv.

L

LEttre de Mr de Sully à Mr de Boüillon, auquel il repreſente les vertus & perfections du Roi. 77. & ſuiv. L'exhorte à ſe ſoumettre aux volontez de Sa Majeſté. 78. Madame la Princeſſe d'Orange s'employe pour le même ſujet envers le même Duc de Boüillon. 80. Du Maurier envoye vers le même Duc de Boüillon. *ibid.*

Lettre de Mr de Sully à Mr de Parabere, par exprès commandement du Roi, où il fait voir l'ingratitude de Mr de Boüillon, la bonté du Roi en ſon endroit, & les offres que lui faiſoit Sa Majeſté. 92. & ſuiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant quelques Canoniers qui étoient allez trouver le Duc de Boüillon. 99

Lettre (Autre) du Roi au même, par laquelle il le preſſe de marcher. *ibid.* & ſuiv.

Lettre (Autre) du Roi au même, par laquelle il lui écrit, que le Duc de Boüillon n'a point envie de traiter, quelque mine qu'il faſſe de le vouloir. 100. & ſuiv.

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sillery, où il lui écrit l'arrivée du Roi à Reims. 102. & ſuiv. Mr de Boüillon ſorti de Sedan, & qu'il y étoit rentré. 103. Mr de la Vieville. *ibid.* Ordre mis par Mr de Boüillon. 104. Il ſe veut confier au Roi, pourvû qu'il lui confie ſa place. 105. Il ſe défie de Mr de Sully. *ibid.*

Lettre de Mr de Freſne-Canaye, Ambaſſadeur pour

pour le Roi à Venise, à Mr de Sully, touchant le differend survenu entre le Pape & les Venitiens. 110. & suiv. Reponse de Mr de Sully à Mr de Fresne-Ganaye, touchant les differends d'entre le Pape & les Venitiens. 112. Considerations pour le Pape. 114. Considerations pour les Venitiens. 116. Conclusion. *ibid.*

Lettre du Roi à Mr de Sully, où il lui mande que le Duc de Boüillon fait de grandes rodomontades, & qu'il se hâte de le venir trouver. 117. & suiv.

Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant les derniers articles du Duc de Boüillon, apportez par Du Maurier, & les Lettres de Mouglas & de Bongars. 119

Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant les affaires de Boüillon. 120

Lettre (Trois) de Mr de la Varenne à Mr de Sully. 121. & suiv. Mr de Villeroi envoyé à Mr de Boüillon. *ibid.*

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, où il lui mande, que le Roi a reconnu la Place de Sedan, & le sentiment qu'il en a. 124. & suiv.

Lettre de Mr de la Varenne à Mr de Sully, où il lui parle de l'accommodement du Duc de Boüillon. 127

Lettre (Autre) du même au même. 127

Lettre du Roi à Mr de Sully, qui lui mande de l'aller trouver en diligence. 128

Lettre de Mr de Sully au Roi, touchant ses magnifiques desseins. 139. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, auquel il demande un diaman pour donner. 162

Lettre de ceux de la Religion de Metz à Mr de Sully, le suppliant de s'employer envers

le Roi, pour envoyer des Jesuites à Metz. 163
Lettre (Autre) des mêmes au même pour le même sujet. 165. Raisons de leurs instances. 166
Lettre du Roi à Mr de Sully, pour faire quelque payement au Sr Zamet. 167
Lettre (Autre) de Sa Majesté au même, pour faire un present au nom de la Reine à la femme d'Arsens. 168
Lettre du Cardinal du Perron à Mr de Sully, touchant l'heureuse expedition de Sedan. 168 & suiv.
Lettre du même Cardinal au même Sr de Sully, de l'année 1600. touchant son emploi. 170. & suiv. Erreurs & faussetez de Mr du Plessis dans son Livre. 171. Contentement de Mr d'Evreux. 173
Lettre du Roi à Mr de Sully, pour empêcher la tenuë d'un Synode de ceux de la Religion Prétenduë Reformée à la Rochelle. 177. & suiv.
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant le partement de Mrs du Conseil. 179
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant les Portes de Saint Bernard & du Temple, & quelques fontaines. 186. & suiv.
Lettre (Autre) du même au même. 188
Lettre (Autre) encore de Sa Majesté à Mr de Sully, touchant les broüilleries de Mr de Roquelaure avec les siens. 188. & suiv.
Lettre de ceux de la Religion de Mets à Mr de Sully, pour le remercier touchant l'affaire des Jesuites. 189. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sillery, dont il fit envoyer copie à Mr de Sully. 191
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant

chant la Duchesse de Mantouë, qui devoit arriver à Nanci, & de là en Cour ; du différent des Venitiens avec le Pape ; d'Arsens. De la venuë du Marquis de Spinola en Flandre : voyage des Hollandois aux Indes Orientales. 191. & suiv. Plaintes des Princes du Sang, touchant la préséance de la Duchesse de Mantouë. 194. & suiv. De l'origine & naissance du Duc de Mantouë. *ibid.*
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant l'abolition de la Saminiere. 195. & suiv.
Lettres (Autres) de Sa Majesté au même, touchant la cérémonie des Baptêmes des enfans de France. Peste à Paris. Arrivée de la Duchesse de Mantouë en Cour. 196. & suiv.
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant les mêmes Baptêmes. 198. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant la maladie du même Duc de Sully. 199. & suiv.
Lettre de Mr de Sully au Roi, le remerciant du soin qu'avoit Sa Majesté de sa santé. 200
Lettre de Mr de Sully à ceux de la Rochelle, touchant le differend survenu entre les Catholiques & les Huguenots de la même ville. 201. & suiv.
Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, où il lui parle de plusieurs affaires particulieres. 204. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully. 205. & suiv.
Lettre (Autre) de Sa Majesté au même, pour le payement de quelque argent. 206. & suiv.
Lettre (Autre) encore du Roi à Mr de Sully, touchant la charge du Sieur des Ajots nouvellement decedé ; de la Rochebeaucourt ; Prise de Rhinberg par les Espagnols. 207. & suiv. Du Prince Maurice. *ibid.*
Lettre de Mr de Sully au Lieutenant general de Blois,

Blois, sur la plainte du mal que faisoient deux Commissaires en la Province pour le sel & la taxe des Elûs & autres Officiers. 213. & suiv. Du sel & du departement qui s'en doit faire par Paroisses ; du faux-saunage. 214. Des Commissaires établis dans les Provinces. *ibid.* Des Elûs & de leur taxe. *ibid.*

Lettre du Roi à Mr de Sully ; Retour de Mrs de Rohan & de Soubize. 216. & suiv.

Lettre de Mr de Sully aux Tresoriers de Roüen, touchant la diminution des impositions en Normandie. 217. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully pour avoir de l'argent. 220

Lettre (Autre) de Sa Majesté au même, pour l'accommodement des broüilleries qui étoient entre Mr de Roquelaure & les siens, & la querelle du sieur de Noüailles. 221

Lettre (Autre) encore du Roi à Mr de Sully, pour donner de l'argent à la Damoiselle de Buëil. *ibid.* & suiv.

Lettre de Mr de la Varenne à Mr de Sully. 222

Entreprise de Henri Garnet, Jesuite, de faire perir le Roi d'Angleterre & les principaux du Royaume par une mine. *ibid.* & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully. 245

Lettre de Mr de Sully aux Rochellois. 250

Lettre du Roi à Mr de Sully pour faire bailler de l'argent à des Tapissiers Flamans qu'il avoit fait venir. 257

Lettres (Plusieurs autres) de Sa Majesté au même sur diverses matieres. 258. & suiv.

Lettre de Mr de Sully aux Trésoriers de France, pour faire la recherche des abus, commis aux Finances par les Officiers, residans sur les lieux. 271. & suiv.

Lettre

Lettre de Mr de Sully à un Commissaire de Province, touchant ce qui doit être observé pour le regalement ou reglement du sel. 274. & suiv.
Lettre de remercîment de ceux de Lion à Mr de Sully. 277. & suiv.
Lettre de Mr de Sully à un Commissaire, contre ses grandes poursuites & vexations qu'il faisoit en Berry; le sieur Tardieu repris au Conseil pour le même sujet. 279.
Lettre de Mr de Sulli aux Trésoriers de France en Berry, touchant la cruë du Prevôt des Marchands. 281. & suiv.
Lettre de Mr de Sully au Roi, touchant les levées pour le marc d'or ; & l'argent qu'espe-roit Sa Majesté de la Bourgogne, pour l'attribution & jonction de la Bresse ; touchant les offres que l'on faisoit pour le rachat d'une portion du Domaine de la Couronne, touchant la recherche de l'artillerie, baillé autrefois aux Capitaines des Galeres, du tems des defunts Rois ; & touchant le transport des bleds hors le Royaume. 282. & suiv.
Lettre de Mr de Sully à Mrs de Cussé & de Marigné, touchant la recette & depense pour le remboursement de quelque argent qui avoit été prêté au Roi. 287. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, pour découvrir les larcins qui avoient été faits en Guyenne, & à Bourdeaux. 289
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant quelque imprimé à la Rochelle. 290
Lettre (Autre) de Sa Majesté à Mr de Sully, pour l'Office d'Avocat General du Roi, vaquant au Parlement de Bourdeaux. 291. & suiv.
Lettre de Mr de Praslin à Mr de Sully. 292. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, sur quelque défiance qu'avoit Sa Majesté des Croix de Lorraine. 294
Lettres de Mr de Sully au Roi, assûrant Sa Majesté, qu'elle n'avoit rien à apprehender de la part des Croix de Lorraine. 294. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant un ameublement que Sa Majesté faisoit faire; prudence du Roi. 297. & suiv.
Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, pour sçavoir si la Loi des débris & naufrages doit avoir lieu sur les vaisseaux & artilleries qui appartiennent en propre aux Rois & Princes souverains, qui sont employez pour leur service. 300. & suiv.
Lettre (Autre) de Mr de Villeroi, par laquelle Mr de Sully est mandé par le Roi. 301. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully pour le même sujet. De l'arrivée du sieur Arsens à Paris. 302
Lettres (Deux autres) de Sa Majesté à Mr de Sully, auquel il donne avis de l'heureux accouchement de la Reine, d'un fils, & de faire tirer le canon. 303 & suiv.
Lettre de ceux de Genêve au Roi, qui fait faire en leur ville un magasin de canons & de munitions de guerre & de vivres. 304. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, pour faire payer les apointemens au sieur de Buzenval que Sa Majesté envoye en Hollande. 306. & suiv.
Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully sur diverses affaires. 307. & suiv. Descartes, Secretaire de Mr de Barraut. 308
Lettre du Roi à Mr de Sully, pour la reformation

Lettre de Mr de Sully au Roi, où il remercie très-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle lui fait, de vouloir se confier en lui, 159. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, qui lui donne avis de la mort de Bretauville (ou Bertauville) de Deinteville, & de la seconde fille du Roi d'Angleterre. 361. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, lui commandant de faire une chose, dont il l'avoit déjà prié sans effet. 362. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, pour la recherche du Marc d'or en Languedoc. 367. & suiv.

Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant le Gouvernement de Pons à donner. 368. & suiv.

Lettre (Autre) du même au même. 369

Lettre (Autre) encore du même au même de la part du Roi, pour avoir deux Enseignes de pierreries. 372. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully sur diverses affaires, touchant l'affaire de l'Evêque de Carcassonne, le Marc d'or, les rachats de Domaine & autres choses. 373. & suiv.

Lettre (Autre) du Roi au même. Sa Majesté se plaignant de quelques medisances & calomnies contre sa personne. 377. & suiv. Sa Majesté donne avis à Mr de Sully de quelques pourparlers & complots dont on lui a parlé secretement. 178. & suiv.

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, de la part du Roi, se plaignant fort contre les Rochellois, qui procuroient la liberté du Ministre Malvin Ecossois, prisonnier dans la Tour de Londres, auprès du Roi d'Angleterre, prétendans le retirer en leur ville, s'en servir & l'entretenir en qualité de Ministre;

niſtre ; ce que Sa Majeſté ne vouloit pas permettre. 387. & ſuiv.
Lettre de Mr de Sully aux Rochellois, pour leur faire entendre que le Roi étoit fâché contr'eux pour le ſujet du Miniſtre Malvin, dont ils ſollicitoient la liberté, à deſſein de le retirer & de s'en ſervir en leur ville ; remontrance & bon conſeil. 390. & ſuiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant ſes enfans qui étoient à Noiſi. 392
Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully. 393. & ſuiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, lui donnant avis que l'on lui avoit envoyé la ratification d'Eſpagne, touchant la ſuſpenſion d'armes des Païs-Bas. 394. Ratification d'Eſpagne. 395. & ſuiv.
Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, ſur le ſujet de la même Ratification d'Eſpagne. 398. & ſuiv.
Lettres (Six) du Roi à Mr de Sully, touchant le Prince de Condé, & quelques autres affaires. 401. & ſuiv.
Lettre de compliment & de remerciment du Pape Paul V. à Mr de Sully, accompagnez d'un ſouhait de Sa Sainteté pour ſa converſion à la Foi & Religion Catholique. 406. & ſuiv.
Lettre de Mr de Sulli au Pape, pour reponſe à celle de Sa Sainteté. 410. & ſuiv.
Lettre de Mr de Sully au Roi, touchant les diviſions des Païs-Bas. Avis & conſeil qu'il propoſe à Sa Majeſté ſur cette rencontre. 415. & ſuiv.
Lettre de Mr de Sully au Roi, ſur le magnifique deſſein de Sa Majeſté, d'établir une forme de Republique ou Monarchie, dite Très-

 Chré-

Chrétienne, composée de tous les Rois, Princes, Potentats & Republiques, qui professent le nom de Jésus-Christ dans l'Europe. 436. & suiv.
Lettre (Seconde) de Mr de Sully au Roi, sur le même sujet des magnifiques desseins de Sa Majesté. 460. & suiv.
Libertez de Mr de Sully avec Sa Majesté. 57
Ligue offensive & défensive entre la France & le Païs-Bas. 367

M

MAl de gorge de Mr de Sully, à cause d'un coup de pistolet à travers la bouche & le col. 71. & suiv.
Mal de gorge de Mr de Sully, à coup de pistolet. Lettre que lui écrit le Roi sur ce sujet. 237
Manufactures de Toile à la façon de Hollande. 339
Monluet & la Nouë envoyez vers Mr de Boüillon sans succès. 73
Mort de Mr le Chancelier de Belliévre. 248
Mort de Bonnefons & du jeune Erard, Ingenieurs du Roi. 329

N

NEvers (Monsieur de) va trouver le Roi à Reims. 102

P

PErron (Mr le Cardinal du) à Mr de Sully. 211
Peste (La) à S. Germain en Haye, oblige les enfans du Roi d'en sortir pour aller à Noisi. 338
Plaintes de ceux de la ville de Poitiers contre les

les Jesuites. 252. Lettre qu'ils en écrivent à Mr de Sully. 258

Present que le Roi vouloit faire au Cardinal Aldobrandin. 369

Procès du Roi contre la Maison de Nevers, à cause des successions de la Maison de Foix & d'Albret. 345

Promesse au profit du Roi. 340. & suiv.

Propositions de mariage pour le fils de Mr de Sully, rejettées par le Roi. 484. & suiv. Opinion du Roi sur ce sujet. 486. Humeurs des Alliances. *ibid.* & suiv.

Propositions faites au Roi pour Mr de Sully à toutes fins. 187. & suiv. Bonne intention du Roi. 489. Belles offres & grandement specieuses de Sa Majesté à Mr de Sully. *ibid.*

Provinces-Unies des Païs-Bas offrent de donner des villes d'Otages au Roi, pour sûreté des deniers qu'il leur prêtoit, ce qui n'est pas reçû au Conseil. 366. & suiv.

Prudence, sage conduite & bonne fortune du Roi. 223. & suiv.

Q

QUestions du Pere Cotton, par lui faites à une Possedée, de choses non permises. 181

R

RApt de la fille du sieur de Fontanges.

Recherche des Finances diverties & mal administrées, contre les Tresoriers de France & Receveurs. 143. & suiv.

Réjoüissances. 62

Réjoüissances en Cour. 481

Replique ou seconde Lettre de Mr de Sully à Mr de Boüillon. 85. Sa sincerité. *ibid.* Conseil salutaire qu'il lui donne. 87. Devoir d'un

d'un bon serviteur. *ibid.*
Reponse de Mr de Sully. 73. Ses apprehensions. 74. Ses Conseils au Roi. *ibid.*
Reponse de Mr de Boüillon à Mr de Sully. 82. Ses défiances & sa conclusion. 83. & suiv.
Reponse de Mr de Rosny à Mr d'Evreux, de l'année 1600. sur le sujet des erreurs prétenduës du Livre du même du Plessis. 174. & suiv.
Resolution du Roi de mettre le Duc de Boüillon à la raison. 64
Resolution du Roi & sa satisfaction. 75
Retour de Mr de la Vieville de Sedan, & de du Maurier. 117. & suiv.
Retour & entrée du Roi à Paris. 135. & suiv.
Rhimberg (Siege de) par les Espagnols. 204
Nouvelle Création de Cardinaux. 205. Le Cardinal du Perron pourvû de l'Archevêché de Sens, & de l'Office de Grand Aumônier. *ibid.*
Roi (Le) étoit d'un naturel fort doux, ce qui parut en diverses rencontres. 150. & suiv.
Roi (Le) remet Sedan ès mains de Monsieur de Boüillon, & lui en confie la garde. 422

S

SErment particulier fait à Sa Majesté par les Capitaines & soldats que le Duc de Boüillon devoit établir au Château. 426. & suiv.
Serment (Autre) fait par les habitans de la ville de Sedan, d'abandonner ledit Duc, au cas qu'il vienne à manquer à ce qu'il s'est obligé par la Protection. 427. & suiv.
Siege de Pierrefort en Auvergne. 336
Sillery (Mrs de) & de Villeroi vont visiter Mr de Sully, & lui parlent de plusieurs affaires.

res. 237. & suiv.
Sully (Mr de) porte les étrennes au Roi. 50. & suiv. Fait Capitaine-Lieutenant des Gens-d'armes de la Reine. 136. Visité par le Roi à l'Arsenal. 240
Sully (Le fils de Mr de) se blesse en montant à cheval. 255. Lettre que le Roi écrivit à Mr de Sully sur ce sujet, pour lui témoigner ses ressentimens. 256
Synode general de ceux de la Religion à la Rochelle. 264. Lettre de Mr de Sully au Synode, touchant la décharge des anciens Députez; la nomination d'autres pour entrer en leur place, & le nombre d'iceux. 265. & suiv. Autre Lettre de Mr de Sully au même Synode, afin qu'il ne s'y fasse rien contre le Pape. 268

T

TRacas ordinaire du monde. 477. Cause de tous maux. 478. Vices des Mondains. 479
Trahisons & perfidies de Merargues & des Luquisses. 60. & suiv.
Traité d'accommodement conclu avec le Duc de Boüilon. 129. Ses soumissions au Roi. 130. Envie & jalousie de Mr de Villeroi; petite finesse. 131. & suiv.

Fin de la Table du Tome Neuvième.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

BIBLIOTHECA BODLEIANA